

# *Cahier Nivernais d' Histoire de l' Education*



**N° 24 – 2011**

**A  
MNE**

**LES AMIS DU MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION**

## Sommaire du numéro 24

- Avant-propos – Jean-Louis BALLERET ..... 3
- Le nouveau musée de l'éducation – Guy LAURENT ..... 4
- Donateurs ..... 8
- Hommage à Jean DEYGOUT - André ANGER ..... 9
- Ecole et Patrie - Madeleine TANNEAU ..... 11
- «Tu seras Soldat» Un manuel d'instruction et d'éducation militaires en 1888 - Jean BUGAREL ..... 23
- L'éducation et la formation militaires au lycée de Nevers à partir de 1870. - Jean BUGAREL ..... 35
- Les petits Parisiens partis dans la campagne nivernaise décident d'y faire leur vie :  
un thème de roman scolaire de l'Entre-deux-guerres - Alain CHIRON ..... 41
- Histoire de l'Ecole de Pousseaux - Monique GUENETTE ..... 54
- Histoire du lycée technique nationalisé et de sa fusion avec le lycée Jules-Renard - Jean BUGAREL ..... 61
- Un document étonnant : Le livre de raison de Clément-Silvain SEURAT - Clément SEURAT / Ph. JOLY ..... 109
- Les écoles de hameau du canton de Montsauche - Janine BARDONNET ..... 137
- Sur les pas de... Pierre LAROUSSE - Roger CLAY ..... 147
- Pierre LAROUSSE, un homme méconnu - Roger CLAY ..... 151
- Le mot du président - Philippe JOLY ..... 165

Illustration de couverture : Assiette Montagnon, (commande passée au nom de la "coopérative" du lycée, et tirée à une centaine d'exemplaires qui ont été distribués à tous les anciens membres du personnel du LTN lors de la cérémonie d' "adieu" au vieux lycée en 1976).

### LES CAHIERS NIVERNAIS D'HISTOIRE DE L'ÉDUCATION

Une publication des Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

24 Numéros parus – 12,00 € le numéro (adhérents : 10,00 €)

\*\*\*\*Prix spécial pour la collection complète\*\*\*\*

Sont également disponibles **les numéros hors série** des Cahiers :

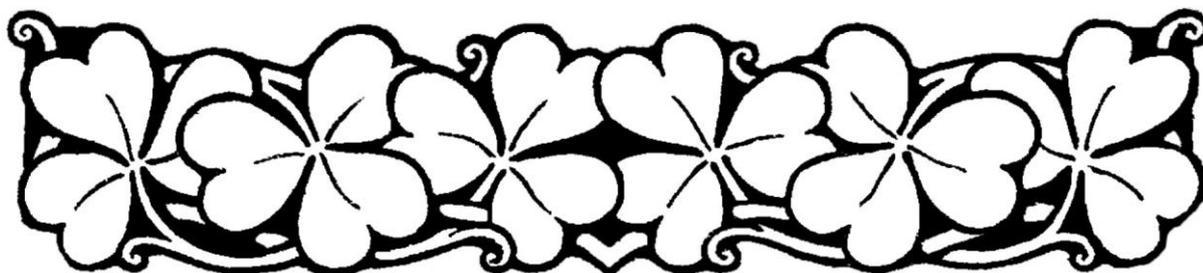
- Une famille d'instituteurs de la Nièvre : les GILHODES (1840-1905) 10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1950 – 1971) 10,00 €
- Histoire du C.D.D.P de la Nièvre (1971 – 1986) 10,00 €
- Journal de guerre (Promo 1914 - 1917) Ecole Normale de Varzy 10,00 €
- Histoire de l'instruction des Sourds-muets de la Nièvre (1826-1926) 10,00 €
- Lycée Saint Joseph – Nevers. Historique et documents divers 10,00 €

**- Brochures CAMOSINE consacrées au Musée :**

- N° 85 : "Évocation illustrée des années 30 et 40" 10,00 €
- N° 95 : "D'encre et de plume" 10,00 €
- N° 108 : "De la plume à la... souris" 10,00 €

Directeur de la publication : Philippe Joly

Mise en pages et illustrations : Philippe Joly



# Avant-propos

Jean-Louis BALLERET

Vice-président du Conseil Général  
chargé de la culture

Comment faire pour sauvegarder puis valoriser un patrimoine quel qu'il soit, immobilier, mobilier, intellectuel ?

D'abord prendre conscience que ce qui constituait l'une des caractéristiques d'une époque et/ou d'une région est en train de disparaître et qu'il est nécessaire de la préserver ou d'en conserver la trace. Rassembler ceux qui partagent la même préoccupation car l'union fait la force. Organiser l'acquisition du patrimoine à conserver et exposer le résultat de ces acquisitions. Et enfin, publier pour expliquer, analyser, comprendre.

Ce cursus exemplaire a été celui des Amis du Musée Nivernais de l'Education comme il a été dans le même temps celui d'une autre association nivernaise de sauvegarde du patrimoine, mais, lui, industriel, les Amis du Vieux Guéigny, qui après avoir sauvé puis restauré une ancienne usine et récupéré du matériel organise chaque année une exposition et publie une revue d'histoire de la métallurgie nivernaise.

Dans les années 60 nombreux devaient être les enseignants qui voyaient peu à peu disparaître le monde de l'éducation qu'ils avaient connu à leurs débuts quelques décennies auparavant. Et certains devaient ça et là commencer à en conserver des souvenirs. Mais il fallut que Raymond Frébault lance un premier appel en 1967 pour qu'une première collecte de matériel éducatif soit entreprise. Puis c'est l'appel de Henri Lavedan en 1981 qui déclencha une véritable campagne de collecte du matériel éducatif dont le succès allait entraîner la création d'une association, d'un musée et d'une revue le tout étant lancé en 1988. Depuis, ce patrimoine éducatif qui aurait pu disparaître est mis à la portée de tous : scolaires, chercheurs, touristes... Et les 24 numéros des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education publiés à ce jour constituent un corpus exceptionnel sur l'histoire de l'éducation dans notre région depuis ses origines.

Et même si la gestion d'un musée n'est pas chose facile, si les publications coûtent cher et si les bénévoles vieillissent et ne sont pas remplacés - ici comme ailleurs - le travail que continue d'accomplir l'association est indispensable à la connaissance de notre histoire et doit être soutenu et encouragé. Car d'une part, l'histoire nationale n'est que la somme des histoires locales. Et c'est grâce au travail de terrain des sociétés d'histoire locale et des historiens locaux qu'il peut y avoir des synthèses au niveau d'un pays. Par ailleurs, l'histoire de l'éducation est particulièrement utile et symbolique car, ainsi que l'indiquait l'association dans ses objectifs « c'est en étudiant le passé que nous pourrons arriver à anticiper l'avenir et à comprendre le présent et..., par suite, une histoire de l'enseignement est la meilleure des écoles pédagogiques ».

Et dans une période d'incertitudes et de bouleversements comme la nôtre le rôle de l'histoire qui permet de mettre les événements en perspective, est plus que jamais indispensable.





Une réalisation de l'Association des  
Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

## LE « NOUVEAU » MUSÉE NIVERNAIS DE L'ÉDUCATION



Musée Nivernais de l'Éducation - 8 rue du cloître St-Cyr - Nevers

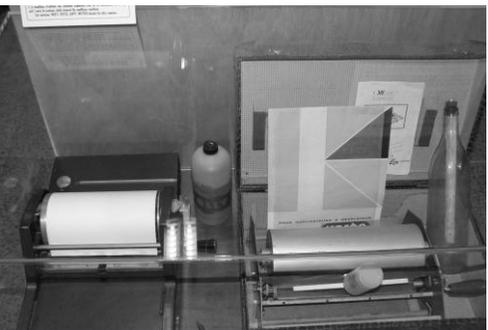
Ouverture : Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi

Période scolaire et petites vacances : 14 h - 17 h Juillet et août : 15 h - 18 h

# La salle de classe des années 1910



# Les vitrines de la salle d'exposition



# La salle d'exposition totalement restructurée



## Donateurs en 2011

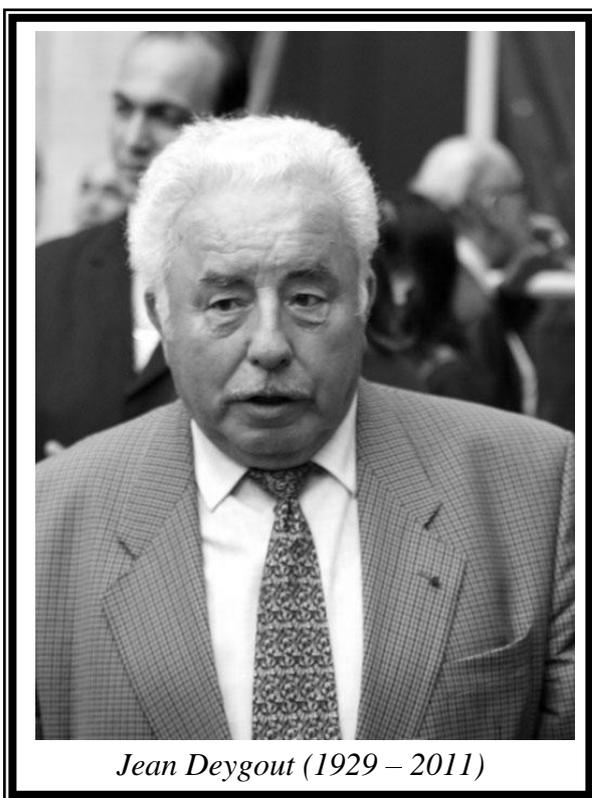
- ☺ Mme ANGER, Irène, (Nevers) : trois publications Nationales (*à l'école, Chère école, Nos cahiers d'écolier*).
- ☺ M. BALLERET, Jean-Louis (Nevers) : livres anciens (calcul, orthographe, catéchisme, autobiographies), un diplôme (CEP 1907, Colin Jeanne), Bulletins de satisfaction. Livres de prix.
- ☺ Mme BOISSET, Michèle (Varennes-Vauzelles) : un téléphone.
- ☺ Mme CHEREAU, Claude (Courcelles) : Cahiers d'écolier (1850-1860), livres scolaires.
- ☺ M. CLAY Roger (Nevers) : Encyclopédie Education technique (Enseignement – Formation).
- ☺ CORANCY (Marie), par M. PARIS : un projecteur, tampons caoutchouc (géographie, sciences, lecture, calcul), lots de diapositives, radio-visions, livres scolaires. Tableaux MDI, nids d'oiseaux, squelettes.
- ☺ Mme DEMET (Coulanges les Nevers) : Cahier d'élève (1899).
- ☺ M<sup>gneur</sup> DENIAU (Evêque de Nevers) : un lot de livres de pédagogie.
- ☺ M. DUBUIS (Decize) : un matériel d'impression à la pierre humide, coffret (compas, tire-lignes), lots de plumes, buvards, carnets de chants scolaires.
- ☺ M. DUVAL, Alain (Blanquefort – 33) : un livre de mathématiques 1905.
- ☺ INSPECTION ACADEMIQUE DE LA NIEVRE par Mme CHEVALOT (SG) : recueil des lois et textes officiels 1900, divers documents.
- ☺ M. JOLY, Philippe (Garchizy) : divers jeux Martenot et matériel didactique ancien en enseignement musical.
- ☺ Mme LARONDE Simone (Nevers) : Un dossier de croquis, de patrons de vêtements féminins (jupes, blousons, chemisiers, concernant ces mêmes vêtements : mesures, tailles...  
- Un dossier de cours sur la fabrication de divers vêtements et sous-vêtements ; étude de manches Etude de vêtements pour enfants : bavoires, brassières, sous-vêtements de fillettes, jupons, guimpes, barboteuses, robes d'enfants...  
- Un dossier contenant des pochettes de patrons.  
- Une chemise contenant des modèles de poches : croquis et réalisation.  
- Une chemise de technologie professionnelle : la machine à coudre.  
- Un dossier "nouveau programme». Technologie professionnelle (machine à couper, table, machine à perforer les patrons, ...) et industrielle.  
- Un dossier "documents de technologie professionnelle : machines spéciales".  
- Un dossier contenant de nombreux sous-dossiers sur les méthodes et matériels dans l'industrie du vêtement.  
- Un ensemble de patrons d'éléments de vêtements féminins collés sur feuille de 70 cm. sur 50.  
- Un coffret de fiches de coupe et couture. Techniques de couture manuelle : points, types de coutures, boutonnères, fentes, poches, cols, doublage, entoilage ...  
- Une boîte contenant divers matériels : instruments de tracé et de mesure ; Rotring, encre de Chine ....
- ☺ M. MECHINEAU (Bourges – 18) : un lot de livres, un appareil de projection.
- ☺ NEUVILLES-LES-DECIZE (Ecole) par M. DUBUIS : livres de bibliothèque, livres scolaires, bulletins officiels, diapositives, Bibliothèques du Travail Freinet, Tampons de géographie, films fixes, ouvrages pédagogiques (Travail manuel, morale).
- ☺ M. PICOT (Thury – 89) : livres scolaires (lycée, collège,) Revues Sciences de l'Education.
- ☺ Mme RAVOT-GOIN, Brigitte (Coulanges-les-Nevers) : matériel scolaire d'un lycéen né en 1949 (livres scolaires, dictionnaire, atlas géographique).
- ☺ Mme RIQUIER (Varennes-Vauzelles) : cadres documents MDI (Lecture, éloquence, géographie, sciences, secourisme).
- ☺ M. RENAUD (Le Havre – 76) : manuels de latin, grec, espagnol, russe, physique-chimie, français, maths.
- ☺ SAINT-OUEN (Mairie) : manuels de géographie et sciences appliquées. Le monde et son visage (2 volumes), guide national de l'agriculture (3 volumes), livres scolaires, radio-vision, diapositives, tampons divers.
- ☺ Mme TOURLONIAS (Coulanges les Nevers) : livres scolaires, cahiers élèves, plumiers en bois.

**Dons en espèces :** Mme Bonnet, Jocelyne ; M. Bourgeois, Guy ; Mme Champmartin, Yvette ; Société Concept Images ; M. de Loye, Paul ; Ecole de Prémery ; M. Grandjean, Eric ; M. Lavedan, Henri ; Mme Oppein, Christiane ; M. Paris, André ; M. Pautre, Alain ; Mlle Pillien, Marie ; M. Ponge, Jean-Louis ; M. Sallé, Jean-Claude ; M. Schwartz, Jean-Louis ; M. Soudan, Maurice ; Mme Tafani-Sollier, Lucette.

**UN GRAND MERCI À CES GÉNÉREUX DONATEURS  
QUI NOUS AIDENT À ENRICHIR NOS COLLECTIONS...**

## Hommage à Jean Deygout

André Anger



*Jean Deygout (1929 – 2011)*

L'ami Jean, enfant du pays, nous a quittés. Beaucoup d'entre vous connaissaient son nom, plusieurs l'ont approché et ont fait appel à ses services, quelques-uns sont devenus ses amis : Joseph, Jean-Louis... moi-même depuis l'usure de notre fond de culotte sur les bancs du vieux Cours Complémentaire de Corbigny en ce mois de septembre 1941 lors de notre arrivée en classe de 6<sup>ème</sup> après avoir obtenu le certificat d'Etudes Primaires.

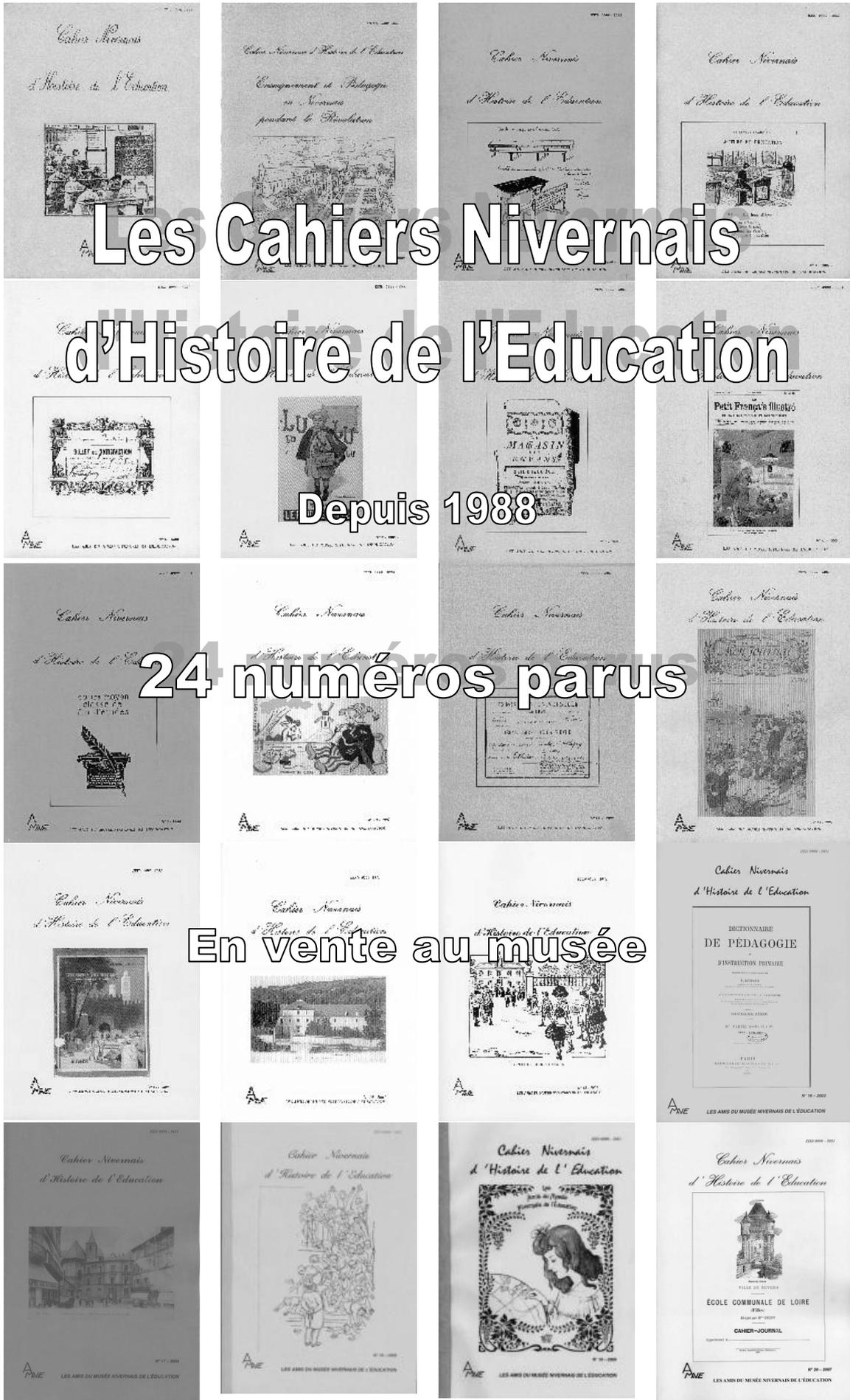
Notre camaraderie commença à cette date, l'un à côté de l'autre, sur une table d'écolier à deux places, l'un et l'autre nés en 1929 (année d'un crack boursier, mais aussi des bons vins), l'un et l'autre issus d'une école de campagne, Les Amognes pour lui, le Bazois, en marge du Morvan, pour moi. Durant quatre années nous garderons cette proximité. Mais Jean se révéla rapidement comme un "costaud". Il dominait tout : français, histoire, géographie, allemand, mathématiques (qu'il n'aimait pourtant

guère), il devint impossible de le suivre. Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Normale en même temps que le Brevet élémentaire en obtenant la seconde place de la promotion nivernaise 1945-49. Une année plus tard, nous nous retrouverons à l'Ecole Normale d'Auxerre jusqu'à ce qu'il poursuive de longues études à Normale Sup' où il obtint l'agrégation de géographie. La carrière professionnelle de chacun nous éloigna, mais les relations continuèrent avec le professeur, l'Inspecteur d'Académie de la jeune république du Niger, le directeur des personnels enseignants (1969-1974), le directeur des Ecoles au Ministère de l'Education Nationale (1974-1978). Relations parfaitement entretenues grâce à sa maman retirée dans la maison familiale de Montigny-aux-Amognes. Le camarade du départ devint l'ami, même (par ironie du sort peut-être !) un membre de ma famille puisque Irène, mon épouse était "sa petite fille pédagogique"

S'il bifurqua quelques années durant vers la société civile (Compagnie aérienne des Chargeurs Réunis), il fut un militant laïque de toujours : secrétaire de la Fédération Laïque de son département d'exercice (le Cher), responsable de la Fédération Générale des Pupilles de l'Ecole Publique (1961-1973). Il en assure la Présidence de 1973 à 1995 permettant aux PEP de rester un grand mouvement social et éducatif.

Jean était aussi adhérent des Amis du Musée Nivernais de l'Education, notre association, venait de Paris à nos Assemblées Générales et ne manquait pas d'intervenir dans nos débats. Lors d'une Assemblée Générale, il nous fit revivre avec son éloquence bien connue, le rôle de nos vieux Cours Complémentaires, véritables points de départ pour l'apprentissage, les établissements techniques, les Ecoles Normales.

Atteint par la maladie et profondément marqué par la disparition de sa fille Martine et de son mari, il lutta contre la maladie comme il l'avait fait tout au long de son enfance, de son adolescence, de sa vie professionnelle, mais dut s'avouer vaincu dans ce combat inégal.



# Les Cahiers Nivernais

# d'Histoire de l'Education

Depuis 1988

24 numéros parus

En vente au musée

# ECOLE ET PATRIE

Madeleine TANNEAU



Des fusils en bois au fond de la salle de classe, un panneau d'affichage présentant des pages de publicité pour du matériel militaire (fusils et carabines, costumes destinés à de petits soldats), un diplôme obtenu à un championnat de tir... tout cela pose question aux visiteurs de notre musée.

Au mur, une carte de France des années 1870, France amputée de ses départements de l'est, région que par habitude on désigne par "Alsace-Lorraine".

Vaincue par la Prusse, la France a dû céder au traité de Francfort en mai 1871, une partie de son territoire : l'Alsace moins Belfort, et une partie de la Lorraine avec Thionville et Metz.



Extrait de "La deuxième année de géographie"  
P. Foncin - 1888

La France n'admet pas d'avoir été cruellement humiliée ; et très vite on énonce que ce qui a permis à l'envahisseur de gagner la guerre, c'est l'instituteur prussien. A l'instituteur français de régénérer les forces du pays par l'enseignement du civisme et l'exaltation des valeurs nationales ; très vite une floraison de textes patriotiques, de récitations, de chants sera là pour imprégner les enfants du sentiment patriotique.

Mais surtout l'impréparation des soldats est accusée. "Notre pays est abaissé, dégénéré", écrivait le *Siècle* du 16 octobre 1871. L'exemple allemand est probant, sa supériorité militaire évidente. Pour assurer sa suprématie, dit Jean Macé "un pays doit préparer militairement et intellectuellement ses jeunes, de l'école à la caserne"<sup>1</sup>. Bientôt, naît l'idée de reconquérir les terres perdues et de prendre sur la Prusse une éclatante revanche, ce terme de "revanche" étant introduit par Gambetta au printemps 1871<sup>2</sup>.

Très vite un grand courant d'opinion est favorable à l'éducation militaire de la jeunesse. Dès décembre 1871, le ministre de l'Instruction publique, Jules Simon, transmet aux recteurs une circulaire disant que "le gouvernement attache la plus grande importance à ce que les exercices corporels, y compris le maniement du fusil, occupent désormais une large place dans l'éducation de la jeunesse".

## Préparation militaire.

Dans un premier temps, on se préoccupe, dans les tribunes et la presse, des **adolescents** qui, entre la sortie de l'école et l'entrée au régiment, échappent à toute préparation ; pour eux, on parle de **préparation militaire**. Pour Ferdinand Buisson, auteur du *dictionnaire de*

<sup>1</sup> Jean Macé. Fondateur en 1866 de la Ligue de l'Enseignement.

<sup>2</sup> Gambetta. "Il faut que les Républicains s'unissent étroitement dans la pensée d'une revanche qui sera la protestation du droit et de la justice contre la force et l'infamie".

pédagogie, il s'agit de “*placer les jeunes gens dans le meilleur état moral et physique au moment de leur incorporation dans l'armée*”<sup>3</sup>.

Pourtant la loi militaire du 27/07/1872 reste muette relativement à l'instruction préparatoire ; mais des initiatives privées entrent en action en plusieurs endroits, dans l'Eure, à Lyon, dans la Seine : sociétés de tir, de gymnastique, de topographie... L'arrière-pensée d'une revanche souhaitée et attendue guide pour une bonne part ces démarches qui se déploient en marge des lois de la République, mais qui rencontrent l'adhésion. C'est alors que le législateur rattrape le train en marche et organise l'enseignement dans le sens d'une véritable politique de formation militaire.

Et sous l'influence de Paul Bert<sup>4</sup>, ministre de l'instruction publique en 1882, l'éducation militaire pendant la post-scolarité se développe ; les sociétés de préparation militaire se multiplient. Elles prennent généralement une devise patriotique pour titre ; les cours ont lieu le soir et pour y amener les jeunes gens, des uniformes aux couleurs claires sont choisis. Pour Paul Bert, “*dans tout citoyen il doit y avoir un soldat toujours prêt*”.



Mention honorable pour le jeune Servy, élève de l'école de la Barre à Nevers

### Exercices militaires à l'école.

**La loi du 27 janvier 1880 rend obligatoire l'enseignement de la gymnastique dans tous les établissements d'instruction publique de garçons.**

En application de cette loi, Paul Bert publie **un manuel de gymnastique et des exercices militaires** et fait entrer l'éducation civique à l'école. Un programme précis est donné pour les différents cours :

Cours élémentaire :            Exercices de marche, d'alignement, de formation des pelotons, etc.  
Préparation à l'exercice militaire.

<sup>3</sup> **Ferdinand Buisson**. Inspecteur général de l'Instruction publique. Prix Nobel de la Paix en 1927.

<sup>4</sup> **Paul Bert**. Ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Gambetta, de novembre 1881 à janvier 1882.

Cours moyen : Exercice militaire : Ecole du soldat sans armes – Principe des différents pas - Alignements-Marches, contre-marches et haltes – Changements de direction.

Cours supérieur : Exercice militaire : Révision de l'école du soldat sans armes – Mécanisme des mouvements en ordre dispersé – Marches militaires et topographiques.

Exercices préparatoires de tir : notions sur les lignes de tir.- Etude pratique sur le mécanisme du fusil.

C'est donc dès le cours élémentaire que les garçons seront préparés aux exercices militaires, chose importante pour l'époque ; selon Jean Macé *“L'important, c'est de commencer tout de suite et de donner aux campagnes le spectacle de leurs enfants se préparant, dès l'école, à défendre le sol de la Patrie, si jamais l'étranger essayait de revenir le fouler”*.

Néanmoins, la presse conservatrice, mal à l'aise dans la critique - car comment paraître se dissocier d'une entreprise patriotique ? - signale tout de même la futilité des exercices, et raille la vanité béate des parents des petits soldats.

*“Quand bien même M. Bert rendrait tous les Français habiles au maniement des armes et au saut de tremplin, quand il aurait orné toutes les demeures d'images patriotiques et appris aux citoyens à chanter la Marseillaise en mesure, il n'aurait pas fait une nation, ni même une armée. A cette armée de caporaux instructeurs et d'acrobates parfaits formés par les soins de la commission d'éducation militaire, eût-elle dans ses bagages le portrait de M. Gambetta, il manquerait ce que Paul Bert a omis de mentionner et ce dont il ne daigne pas s'occuper : une âme.”*<sup>5</sup>

Ferdinand Buisson apporte quelques précisions sur cet aspect de l'enseignement dans son Dictionnaire de pédagogie : *“Dans les écoles rurales, c'est à l'instituteur que l'instruction militaire, comme l'enseignement de la gymnastique doit être confiée. Ce que nous lui demandons est en réalité fort simple. En effet, les exercices militaires prescrits pour les écoles primaires ne comportent pas l'emploi du fusil, excepté pour le tir. Toutefois, un instituteur peut se trouver empêché de donner l'instruction militaire ; l'inspecteur sera juge de ces cas tout exceptionnels, il s'entendra avec les autorités locales pour assurer les moyens de procurer cet enseignement. Il n'y a pas un seul village où l'on ne puisse rencontrer d'anciens sous-officiers non gradés qui, moyennant une légère indemnité, seraient disposés à consacrer une ou deux heures par semaine, à enseigner aux élèves de l'école communale les principes de la gymnastique et les mouvements militaires”*.

La loi de finances du 29 juillet 1881 mit à la disposition de l'administration une somme de un million pour l'instruction militaire. Cette somme fut consacrée à la fabrication de 52 600 fusils scolaires.

**Jules Ferry**, revenu à l'instruction publique **fit entrer, par la loi du 28 mars 1882, l'enseignement militaire dans le programme des écoles primaires de garçons, comme partie intégrante de l'éducation civique.** On prépare les futurs défenseurs de la Patrie en leur enseignant la connaissance du maniement des armes et des exercices militaires autant que le respect de la discipline et la notion des devoirs du soldat.

### **Mise en place de l'enseignement militaire dans la Nièvre.**

L'enseignement des exercices militaires se met en place en 1881, et donne lieu à un échange de courrier, relatif à la livraison et à l'emploi des fusils.

---

<sup>5</sup> L'Univers, 27 janvier 1882. Cité par Mona Ozouf, dans *“L'Ecole, l'Eglise et la République. 1871-1914”*

- Courrier adressé par Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, au Préfet, et transmis à l'Inspecteur d'Académie :

Paris, le 22 octobre 1881.

Monsieur le Préfet,

Un certain nombre de municipalités m'ont adressé des demandes en vue d'obtenir la concession gratuite de fusils pour l'instruction militaire des élèves de leurs écoles.

Les fusils scolaires, pour la fabrication desquels un crédit de 1 000 000 de francs a été ouvert au Ministère de la Guerre, sont exclusivement destinés à l'enseignement du tir. Toutes les écoles publiques de garçons en seront pourvues ; Monsieur le Ministre de la guerre m'a fait savoir que les manufactures de l'Etat en livreraient très prochainement une certaine quantité.

Je vous prie, M. Le Préfet, d'en informer les maires et de les prévenir en même temps qu'avant de faire une commande ils devront prendre l'avis de l'Inspecteur primaire de leur circonscription. Celui-ci leur fera connaître si les élèves des écoles intéressées ont reçu une instruction militaire suffisante pour être exercés utilement au maniement de l'arme, si l'instructeur auquel les enfants seront confiés présente toutes les garanties désirables pour donner l'enseignement tel qu'il est édicté par les programmes officiels.

Les élèves âgés de plus de 11 ans pourront seuls être exercés au maniement de l'arme.

Il est bien entendu que le fusil d'exercice ne doit pas être susceptible de recevoir la cartouche, tout en se rapprochant autant que possible, comme mécanisme, du modèle en usage dans l'armée ; il va sans dire que son poids et ses dimensions seront en rapport avec les forces des enfants qui auront à les manier...

- Circulaire de M. Le Ministre de l'Instruction publique relative aux fusils scolaires et adressée aux Inspecteurs d'Académie :

Paris, le 14 décembre 1881.

Monsieur l'Inspecteur,

Monsieur le Ministre de la guerre m'informe que le Directeur de la Manufacture d'armes de Tulle a reçu l'ordre de vous expédier 165 fusils scolaires. Vous voudrez bien vous charger de la répartition de ces fusils aux instituteurs et vous entendre avec l'administration préfectorale pour que tous les frais de transport soient soldés par les communes.

Vous aurez à faire verser le plus tôt possible dans les magasins de la Direction d'artillerie de Bourges, les caisses qui auront à contenir les armes.

Des instructions vous seront données ultérieurement ; en attendant, *je vous prie d'avertir les instituteurs que les fusils font partie du matériel scolaire et sont confiés à leur garde ; ces armes étant pourvues d'un mécanisme assez délicat, leur entretien exige des soins particuliers.*

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes : Paul Bert.

Suit la liste des 52 communes dont les écoles publiques ont reçu 3 fusils scolaires.

En 1882, selon l'Inspecteur d'Académie, il y a peu d'écoles de garçons où les élèves font de manière méthodique et complète les exercices de gymnastique devenus obligatoires. Les marches militaires et surtout les exercices de fusils ne se font encore que dans un petit nombre d'écoles. Il faut trouver sur place des maîtres capables, il faut leur assurer une indemnité convenable.

La consultation des registres des délibérations du Conseil municipal montre qu'à **Nevers**, on étudie le 7 novembre 1881, l'établissement d'un tir national à l'arme de guerre. Les enfants des écoles auront à leur disposition, le jeudi de chaque semaine, un nombre de cibles suffisant, les leçons de tir seront gratuites et les munitions fournies à prix de revient (1 franc la série de 5 balles). Le tir devra être en état de fonctionner le 1<sup>er</sup> juillet 1882.

Cependant, certains cantons se distinguent rapidement, signe d'un engouement pour ce genre d'exercices.

Le 7 juillet 1882, le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts décide d'accorder un drapeau scolaire au canton de Châtillon-en-Bazois, comme témoignage de satisfaction pour "le zèle dont il a fait preuve dans l'étude de la gymnastique et des exercices militaires, et les bons résultats qu'il a obtenus dans cet enseignement". Cette année, le drapeau sera confié à l'école de garçons d'Alluy ; puis chaque année à celle des écoles publiques du canton qui aura obtenu les meilleurs résultats pour les exercices faits, soit à l'école, soit dans les concours cantonaux de gymnastique et de manœuvres militaires.

Certaines communes achètent personnellement des fusils, pour compléter leur dotation de 3. C'est le cas de Donzy et Pouilly<sup>6</sup>.

Donzy a voté en 1882, une somme de 600 francs pour l'achat de 20 fusils destinés à l'enseignement des exercices militaires à l'école publique, et 100 francs pour les deux instructeurs<sup>7</sup>.

Et en novembre 1883, la commune d'Entrains-sur-Nohain achète 50 fusils scolaires à 2 francs l'un<sup>8</sup>.

### Création des bataillons scolaires



Bataillons scolaires le 14 juillet 1883, place de la République, imagerie populaire, fin XIXe siècle. Musée Carnavalet, Paris

En juillet 1881, une initiative parisienne de former des bataillons scolaires de garçons dans les écoles communales, de les armer et de les équiper est adoptée, et un crédit de 250 000 francs est voté par la municipalité. L'expérience est un énorme succès populaire ; pour la première fois les bataillons scolaires de Paris participent aux fêtes du 14 juillet dans l'attendrissement général de la presse républicaine.

*"Les petits soldats portent une vareuse et un pantalon bleu sombre, et sont coiffés d'un béret de même couleur à pompon rouge ... Dans l'après-midi, le bataillon est arrivé, tambours et clairons en tête, vers 5 heures sur la place de l'Hôtel de ville ... Une immense acclamation et des*

*applaudissements ont salué l'entrée de la jeune troupe"* (Manuel général, 22 juillet 1882).

Cette initiative se reproduit un peu partout en France, surtout dans les départements de l'est. Là encore l'initiative privée devança les instructions officielles, preuve de l'attachement de l'opinion à la formation militaire des jeunes gens.

Pendant son passage au Ministère de l'Instruction publique, Paul Bert transporte la question des bataillons scolaires sur un terrain plus large et expose ses idées devant la Commission d'éducation militaire qu'il a créée :

*"Vous aurez à rechercher comment ils [les exercices gymnastiques et militaires] peuvent être organisés depuis nos grands lycées jusqu'aux moindres villages. Vous aurez à voir comment ces unités peuvent être groupées en bataillons scolaires"*<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Archives départementales de la Nièvre 1T 16 1881-1888

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> Archives départementales de la Nièvre – O 109

<sup>9</sup> Cité par Stéphane Kotovchikhine, in *Paul Bert et l'instruction publique*, Editions Universitaires de Dijon, 2000, page 346

S'en suivit, **la création officielle des bataillons scolaires**, jusque là formés par les municipalités, **par la signature du décret du 6 juillet 1882.**

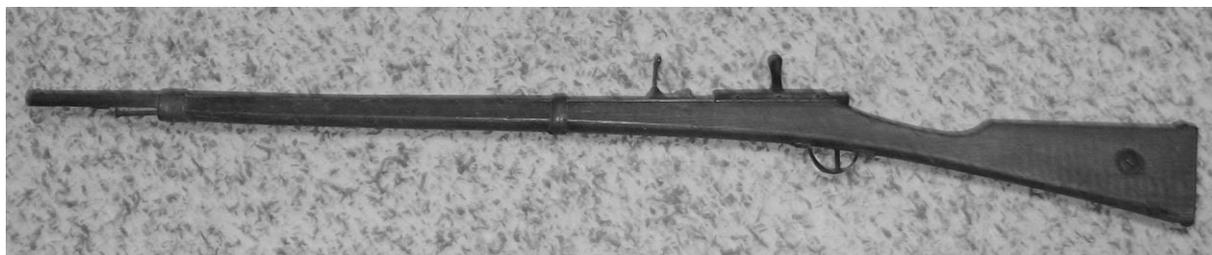
**Article premier :** *"Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire ou toute réunion d'écoles publiques comptant de 200 à 600 élèves âgés de 12 ans et au-dessus, pourra sous le nom de bataillons scolaires rassembler ses élèves pour des exercices de gymnastique et militaires pendant la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction".*

Des précisions seront données plus tard sur l'organisation de ces bataillons, en particulier par l'arrêté du **27 juillet 1885 :**

*"Dans les communes où les bataillons scolaires sont constitués, les exercices de bataillon ne pourront avoir lieu que le jeudi et le dimanche ; le temps à y consacrer sera déterminé par l'instructeur militaire, de concert avec le directeur de l'école".*

Le bataillon scolaire ne pourra être armé que de fusils conformes à un modèle adopté par le Ministère de la guerre. Ces fusils devront :

- ne pas être trop lourds pour l'âge des enfants ;
- comporter tout le mécanisme du fusil de guerre actuel ;
- ne pas être susceptibles de faire feu, même à courte distance.



*Un fusil en bois du musée de l'éducation*

Le ministre de l'Instruction Publique accorde un drapeau spécial aux meilleurs bataillons, mais aucun uniforme n'est obligatoire.

En 1886, année où sont enregistrés les effectifs les plus élevés, 146 bataillons scolaires sont constitués en France ; **49 départements sur 87 ont un ou plusieurs bataillons.**

### **Et dans la Nièvre ?**

Les rapports annuels de l'Inspecteur d'Académie au Préfet<sup>10</sup> et les nombreux courriers adressés permettent de suivre la situation de 1882 à 1893.

Deux mois après la création officielle des bataillons scolaires, le 14 septembre 1882, l'Inspecteur d'Académie informe le Préfet de l'impossibilité de former des bataillons scolaires dans la Nièvre où les communes sont peu peuplées et éloignées les unes des autres ; il n'y a pas de commune où l'on puisse réunir 200 élèves de 12 ans au moins. Mais par ailleurs il ajoute qu'il n'y a qu'à Nevers que l'on pourra en former un à la rentrée.<sup>11</sup>

On envisage alors de réunir les élèves de communes voisines. Le 1<sup>er</sup> août 1883, l'Inspecteur d'Académie Valotte informe qu'en 1882 :

*"Aucun bataillon scolaire n'a encore été formé par les élèves des écoles primaires de la Nièvre, le nombre réglementaire des élèves (qui doivent être âgés de plus de onze ans), n'ayant pu être atteint nulle part ; mais il sera possible de réunir, pour des exercices d'ensemble aux élèves des villes principales ceux des communes les plus voisines, et de former par la réunion de ces compagnies, des corps qui pourront, après qu'ils auront reçu une instruction suffisante, obtenir d'être constitués en bataillons scolaires.*

<sup>10</sup>Dans les Bulletins de l'Instruction Primaire de la Nièvre

<sup>11</sup> Archives départementales de la Nièvre 1T 16 1881-1888

*L'organisation de compagnies destinées à former des bataillons se fait en ce moment dans plusieurs villes, notamment à Nevers, où le nombre des élèves permettra le plus facilement d'arriver au but proposé*"<sup>12</sup>.

Le rapport de 1884 du même Inspecteur d'Académie, indique qu'au cours de l'année 1883 "*Dans plusieurs grandes communes se sont formées des compagnies scolaires que l'on exerce aux marches et au maniement de l'arme ; mais presque partout ailleurs les instructeurs manquent*"<sup>13</sup>.

Il est à noter que peu d'instituteurs sont aptes à faire pratiquer les exercices militaires, n'ayant souvent pas été formés pour cela. En effet, depuis la loi du 27 juillet 1872, les instituteurs qui ont signé un engagement décennal, peuvent être dispensés de service militaire.

Aucun bataillon scolaire n'est encore constitué dans la Nièvre, parce que le nombre réglementaire des élèves n'a pu être atteint nulle part. Le cas de Nevers n'est pas même cité.

A la question "*Peut-on constituer un bataillon scolaire avec des groupes dont le plus important ne compte que 31 élèves et qui appartiennent à des écoles distantes de 10, 16 ou même 17 km du point de concentration du bataillon ?*" La réponse du Ministère de l'Intérieur au Préfet est non.

Et en 1885, à part une vingtaine de communes où des compagnies scolaires ont pu être formées, on peut dire que l'enseignement des exercices militaires n'est pas vraiment organisé. Il semble qu'il y ait sur ce point un certain ralentissement

Toujours pas de bataillon scolaire en 1886, 1887, 1888, 1889 et selon M. Valotte<sup>14</sup>, le nombre des compagnies scolaires est resté le même, de même que le nombre d'écoles possédant des agrès et des fusils scolaires.

Les instituteurs, souvent réticents, peuvent toujours être exemptés de service national ; il faut trouver des instructeurs capables et les payer...

Et pourtant... au Conseil municipal de Nevers dès 1882, on parle de bataillon scolaire. Des propositions sont faites à la mairie par un fournisseur d'armes et d'équipements pour les bataillons scolaires. Des spécimens de fusils ont été adressés par cet industriel à la mairie et peuvent être soumis à l'examen d'une commission composée de membres ayant été militaires.

**En séance le 27 juin 1883**, le Conseil municipal envisage l'organisation d'un bataillon scolaire. Des fusils ont été acquis. Lecture est faite d'une lettre de l'Inspecteur d'Académie au sujet de l'urgence de compléter, autant que possible, l'instruction militaire des enfants en dotant les écoles de fusils, de clairons, de tambours et d'un drapeau. M. L'Inspecteur est d'avis que le fusil en bois est bien suffisant pour exercer les élèves. Des propositions sont faites par une maison de Toulouse. Un échantillon sera présenté à la prochaine réunion.

**Séance du 17 juillet 1883** : Présentation d'un échantillon de fusil. Vote d'un crédit de 270 francs pour l'achat de 100 fusils. M. Clément, ancien sous-officier, professeur de l'enseignement militaire dans les écoles communales demande que le nombre de fusils mis à disposition soit augmenté. Il demande un nouveau crédit pour organiser un bataillon de 200 élèves (80 de l'école du Château, 60 de la Barre, 60 de l'école de Loire).

Le Conseil municipal

- *Considérant qu'il convient d'inspirer aux élèves le goût des exercices et de leur inculquer de bonne heure l'esprit de discipline et de bonne tenue,*

- *Considérant que l'éducation physique et militaire doit commencer à l'école, vote un nouveau crédit de 270 francs pour l'acquisition de 100 fusils.*

**Le 24 novembre 1884**, le Conseil municipal décide de verser à partir de janvier 1885, un traitement de 400 francs par an à M. Clément, toujours chargé de l'instruction militaire dans les écoles de garçons. En 1885, on achète 6 clairons destinés au bataillon scolaire, et on équipe 21 enfants du *bataillon scolaire* [?] pour participer à la fête nationale du 14 juillet.

<sup>12</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 67, Octobre et Novembre 1883, pages 315/316.

<sup>13</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 73, Août 1884, pages 566/567.

<sup>14</sup> Selon les Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre.

La même année , en 1884, le Conseil municipal de **Varzy**, considérant que l'école de garçons compte 56 élèves , qui devraient d'après les règlements universitaires être soumis aux exercices militaires et au maniement du fusil , vote, à bulletins secrets , par 15 voix contre 3, une somme de 1 300 francs pour combler cette lacune.

Le maire souhaite constituer un bataillon scolaire, ou à défaut, une compagnie qu'il faudra armer et équiper. Les 1 300 francs permettront l'achat de fusils, bérets, vareuses, ceinturons, tambours, clairons et accessoires...<sup>15</sup>

Sans doute n'y a-t-il eu qu'une compagnie à Varzy. Mais en 1886, les enfants de Varzy entraînés aux exercices militaires participent aux manifestations du 14 juillet et "*l'aubergiste de Varzy fournit 9 litres de vin pour les bataillons scolaires...*" !

D'après le journal *le Clamecycois*, on se préoccupe dès le 1<sup>er</sup> janvier 1885 d'armer et d'équiper un bataillon scolaire à **Clamecy**.

*"Une loterie devant être organisée pour subvenir aux frais d'équipement du bataillon scolaire, le Comité désigné à cet effet fera acte de patriotisme et de dévouement en faisant toutes les diligences nécessaires... pourvu que le montant de la somme qui sera recueillie ne soit spécialement affectée qu'à l'ornement de nos jeunes pupilles".*

La ville est autorisée par le Préfet, à organiser cette loterie qui obtient très rapidement un énorme succès. 4 000 billets à 50 centimes pièce proposés à la vente ; plus de 100 lots offerts :

Premier lot : - 2 vases de Sèvres offerts par le Président de la République ;

Autres lots : - gravures et lithographies offertes par le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-arts,  
- cartes d'Etat-major offertes par le Ministre de la guerre.

Mais aussi des petits meubles, des bijoux, de la vaisselle, des dictionnaires encyclopédiques, des estampes, des gravures... Députés, Sénateurs, Maire, Inspecteur d'Académie, Inspecteur primaire, commerçants figurent parmi les donateurs.

Et les élèves formés pour les exercices militaires participent aux cérémonies du 14 juillet 1885 : défilé dans toute la ville et revue sur la place de l'Hôtel de Ville.

Mais dès octobre 1885 l'engouement laisse place à la déception : les exercices militaires sont supprimés à l'école communale !

**A Saint-Pierre-le-Moûtier** : on trouve trace en 1889, de l'existence d'un bataillon scolaire, dans une correspondance entre le Préfet, le Maire, le Directeur du dit bataillon<sup>16</sup>. Ce bataillon était pourvu de 100 fusils, 100 sabres, 100 ceinturons, 100 porte-sabres, 2 tambours, des clairons, 3 fusils de tir... Constitué selon les années de 80 à 100 garçons des première et deuxième classes, donc jeunes, il ne fonctionne plus depuis avril 1888. Selon le Directeur du Bataillon, "*les exercices n'ont pas donné les résultats qu'on devait en attendre, parce qu'il n'est pas possible de procurer une instruction sérieuse à ces petits jeunes gens, en ne consacrant aux exercices qu'une demi-heure par séance, et deux fois par semaine, et parce que les instituteurs ne prêtent pas assez la main, pour aider l'instructeur dans sa tâche*".

**A Decize** également la commune a équipé les élèves du " bataillon scolaire", les cours étant assurés par des militaires du 13<sup>e</sup> R. I. Et en 1890 le matériel et les vareuses furent cédés à la Société de gymnastique.

Nevers, Varzy, Clamecy, St-Pierre-le-Moûtier, Decize et d'autres communes font état de leur bataillon scolaire ; l'Inspecteur d'Académie reedit chaque année dans son rapport au Préfet qu'il n'a pas été possible d'en constituer dans la Nièvre .Qu'en penser ? Aucune commune n'a peut-être pu réunir le minimum de 200 garçons, auquel cas, **officiellement il n'y en a pas**

<sup>15</sup> Archives départementales de la Nièvre 1T 136

<sup>16</sup> Archives départementales de la Nièvre 1T 1133

eu ? C'est sans doute abusivement que les communes concernées appellent "bataillon scolaire" ce qui n'a jamais été qu'une compagnie...

Où en est l'enseignement militaire quelques années après ? En 1889, 7 candidats sont reçus au Certificat d'aptitude à l'enseignement des exercices militaires ; il n'y en a plus qu'un en 1892 : Claude Coudant, instituteur-adjoint à l'école de Lurcy-le-Bourg.

Dans son rapport annuel pour 1891, l'inspecteur d'Académie écrit que *"Les exercices militaires, en honneur il y a quelques années, sont aujourd'hui tout à fait négligés. Il y a d'ailleurs peu d'écoles qui soient pourvues de fusils, et les instructeurs compétents font généralement défaut. Trois ou quatre écoles au plus font exception"*<sup>17</sup>.

Puis il apparaît qu'au cours de l'année 1893 : *"Les exercices militaires sont rarement pratiqués"* ; et l'Inspecteur d'Académie, commence à dire : "Il paraît que cela n'est pas très regrettable, parce que les jeunes gens qui s'adonnent à ces exercices, contractent de mauvaises habitudes qu'il leur est difficile de perdre quand ils arrivent au régiment"<sup>18</sup>.

Au bout de quelques années, il fallut constater que l'esprit dans lequel l'instruction militaire était donnée n'était pas celui qui avait animé les promoteurs, et que les résultats obtenus étaient en général très différents de ceux qui étaient attendus. L'Eglise leur était hostile, les exercices militaires empêchant parfois les enfants de se rendre à l'office. Ne lit-on pas que "Les instructeurs, officiers ou sous-officiers, tous plus ou moins ivrognes et réactionnaires endoctrinent les élèves et les conduisent au café à l'issue des exercices". L'opinion publique se désintéressa d'une création qui n'avait pas porté les fruits espérés, et sans qu'une mesure officielle fût intervenue, les bataillons scolaires disparurent.



Mais l'idée qui leur avait donné naissance n'était pas morte, et sous une forme plus pratique et plus efficace, on la vit s'affirmer de nouveau par la fondation de l'Union des Sociétés d'instruction militaire de France en 1890, qui deviendra l'Union des Sociétés de préparation militaire de France, en 1907. On vit se créer de nombreuses sociétés de tir dans la Nièvre, qui proposaient de propager les exercices militaires préparatoires, de faciliter les débuts de la vie militaire des jeunes gens.

Ces sociétés qui accueillait des membres titulaires de plus de 18 ans, mais aussi des "membres pupilles âgés de 10 ans au moins", donnèrent une impulsion au tir et permirent d'appliquer les directives de Poincaré, selon l'additif au programme des exercices militaires, du 15 août 1895 :

*"Pour les élèves de plus de 10 ans, exercices de tir à 10 mètres, à la carabine Flobert"*.

<sup>17</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 4, Août-Septembre 1892, page 206

<sup>18</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 17, Août-Septembre 1894, page 1140

Lormes (1907), Varzy(1911), Luzy... eurent leur société de tir.

Les enfants pouvaient faire partie de ces sociétés de tir, et de plus les championnats de tir pouvaient être pratiqués, par autorisation ministérielle, dans les écoles publiques.

En 1896 eut lieu le premier championnat national des écoles primaires, auquel participèrent 300 écoles publiques ; le succès de ces championnats fut croissant et, en 1913, "l'école de Luzy a été classée 31° sur 1681 écoles, au championnat des écoles primaires, par 25 balles tirées en cible sur 25 balles tirées, et 213 points sur 250 maximum, à la carabine 6 mm. à 10 mètres " et a reçu le diplôme affiché dans notre musée.

Dans la Nièvre où la majorité des enfants habitaient en zone rurale et fréquentaient des écoles à une, deux, trois classes il fut très difficile de respecter les instructions officielles et de faire pratiquer les exercices militaires. Mais comme partout, l'enseignement qu'ils reçurent fut pendant très longtemps imprégné de patriotisme, en dehors de tout exercice militaire. Le patriotisme imprègne évidemment l'histoire, mais aussi la géographie, la lecture, les récitations et les chants ainsi que le montre la liste de morceaux choisis établie en 1901, par l'Inspecteur primaire de Clamecy, à la demande de l'Inspecteur d'Académie.

- CP : Le pays natal. (Châteaubriand)  
Tu seras soldat (Laprade)
- CE1 et 2 : La chanson du proscrit (V. Hugo)  
La Patrie (V. Hugo)  
Aux morts pour la Patrie (Bouchor)
- CM 1 et 2 L'exilé (Lamennais)  
Morts pour la Patrie (V. Hugo)  
Bayard mourant (Fénelon)
- CS Hymne à la France (V. Hugo)  
L'âme de la France-prose- (Michelet)  
Le retour dans la Patrie (Musset)  
Mort de Jeanne d'Arc-pour les filles- (Delavigne)  
La mort de Socrate (Lamartine)  
Les marins perdus (V. Hugo)  
Les soldats de l'an II (V. Hugo)  
Les grandes voix (V. Hugo)

Quelques livres significatifs de cette idéologie sont dans nos collections du musée :

▪ **La nouvelle lecture rationnelle : Premier livre de lecture courante**, par F.A. Noël – Librairie Gédalge. L'un des chapitres s'intitule : devoirs envers la patrie.

Quelques extraits : Le mot patrie signifie pays de nos pères.

Celui qui aime sa patrie et se dévoue pour elle est un patriote

Le patriotisme est l'amour de la patrie.

C'est le patriotisme qui guide les hommes qui illustrent leur pays.

Tous les Français parlent la même langue, obéissent aux mêmes lois et forment comme une seule famille.

Dans ce livre, les mots sont coupés par syllabes puisqu'il s'agit d'un livre destiné à des élèves de fin de CP ou de début de CE1, donc des enfants de 7 ans en moyenne.

▪ **Le Tour de France par deux enfants. Devoir et Patrie**", par G. Bruno.

Il fut le livre de lecture de la majorité des écoliers de la fin du XIX° et du début du XX° siècle. Livre de lecture courante publié chez Belin en 1877.

Diffusion prodigieuse : 10 ans plus tard, 3 millions d'exemplaires étaient déjà vendus. A atteint 6 millions d'exemplaires en 1900.

Livre très patriotique qui visait à la formation civique, géographique, scientifique, historique et morale de la jeunesse qu'il fallait aussi préparer à reconquérir l'Alsace et la Lorraine .

*“En groupant toutes les connaissances morales et pratiques autour de l'idée de la France, nous avons voulu présenter aux enfants la patrie sous ses traits les plus nobles, et la leur montrer grande par l'honneur, par le travail”... (Extrait de la préface)*

▪ **Tu seras soldat.** Récits et leçons patriotiques, par Emile Lavis, frère de l'historien, publié en 1888, chez Armand Colin

▪ **Vive la France** par E. Hanriot en 1889. Livre de morceaux choisis. Librairie Picard et Kaan.

Ce livre contient 83 textes sur les thèmes de “ Patrie – France – Espérance “auxquels s'ajoutent des chants patriotiques et nationaux, et des sonneries et marches de l'armée française. Il s'achève sur un historique de l'Alsace-Lorraine, et un livre d'Or des Grands Hommes et des grandes dates de la France.

Sans oublier les livres d'histoire d'**Ernest Lavis**.

Et jusqu'à la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, certains livres de lecture pour les élèves de l'école primaire - on gardait les mêmes livres longtemps à cette époque - faisaient encore référence à la perte de l'Alsace-Lorraine. Combien d'écoliers ont lu avec émotion "La dernière classe", d'Alphonse Daudet, sur leur livre de lecture ? La dernière classe, c'est la dernière classe de M. Hamel, instituteur en poste depuis de longues années dans un village alsacien. Dernier jour de classe en langue française. . ....*"Mes enfants, c'est la dernière fois que je vous fais la classe . L'ordre est venu de Berlin de ne plus enseigner que l'allemand dans les écoles de l'Alsace et de la Lorraine...Le nouveau maître arrive demain. Aujourd'hui, c'est votre dernière leçon de français. Je vous prie d'être bien attentifs" .... Puis les trompettes des Prussiens éclatèrent sous les fenêtres. M. Hamel se leva tout pâle dans sa chaire : "Mes amis, mes amis, je...je..."*

*Quelque chose l'étouffait, il ne pouvait pas achever sa phrase. Alors, il se tourna vers le tableau, prit un morceau de craie, et, appuyant de toutes ses forces, il écrivit aussi gros qu'il put : "Vive la France !"*



*Le coin des  
Bataillons scolaires  
au Musée Nivernais  
de l'Education*



*Bataillon scolaire de Cuffy*

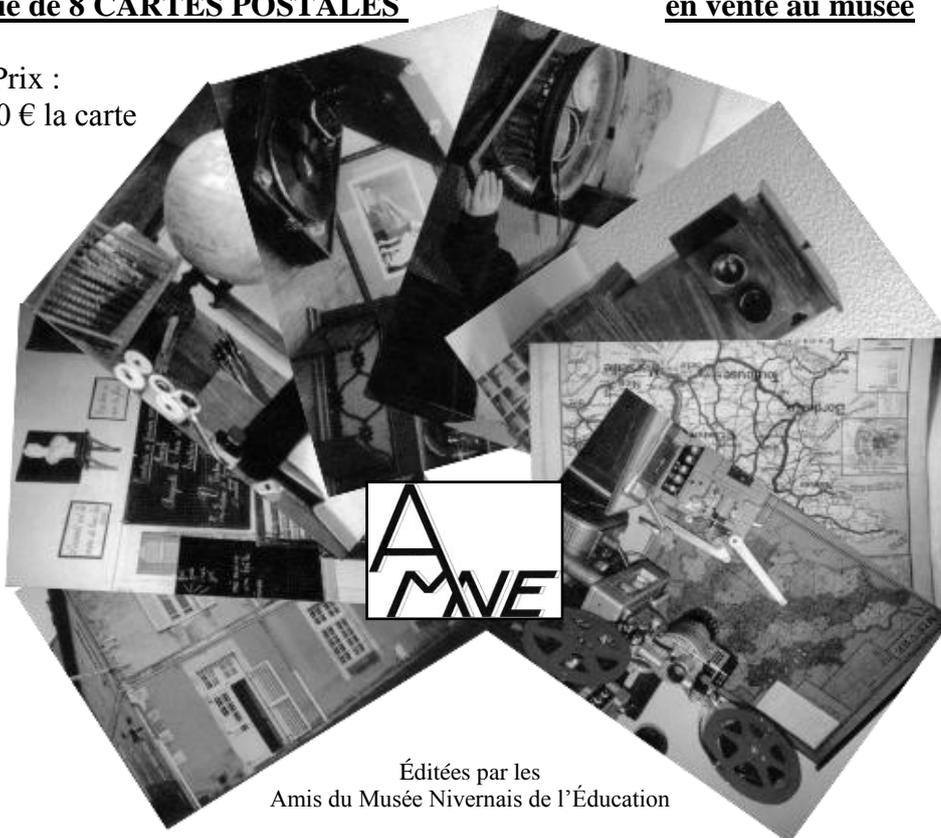


## Souvenir du musée, souvenir de l'École d'Autrefois

**Série de 8 CARTES POSTALES**

**en vente au musée**

Prix :  
0,40 € la carte



Éditées par les  
Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

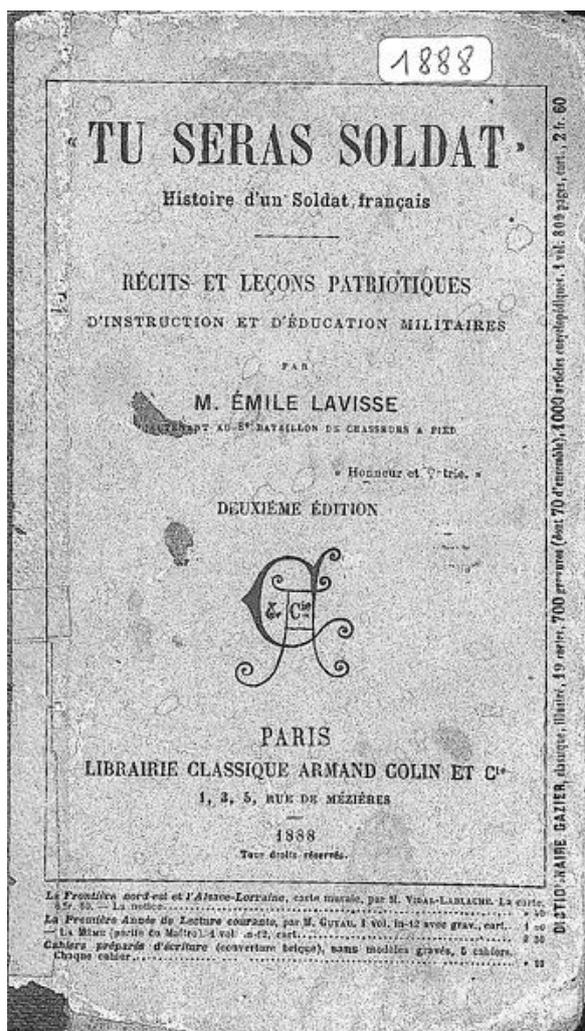
# « TU SERAS SOLDAT » UN MANUEL D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION MILITAIRES de 1888.

Jean BUGAREL 

Dans la situation de la France, après la défaite de 1871 et le très grave traumatisme de la Commune, et dès que la République fut consolidée, ce qui n'eut pas lieu avant 1878, l'État mit en place une politique générale de reconstruction politique.

Dans cette optique, l'École, et en premier lieu l'École Élémentaire, devait jouer un rôle important. Les instituteurs, outre leur rôle d'unification nationale (usage exclusif du « français de l'école » par exemple), devaient jouer un rôle politique, celui d'assurer le caractère républicain de la Nation, mais aussi, ils devaient rétablir un lien étroit entre l'armée et le peuple et si possible, rendre l'armée populaire ce qui, après les événements de la fin de l'Empire n'était pas évident.

Dans l'esprit public, la défaite était vue comme le résultat de l'incapacité des chefs par opposition au courage des combattants et des francs-tireurs, le désir de revanche fondé sur la haine de l'ennemi faisait place peu à peu à un simple souhait de justice. *La pédagogie officielle prépare les citoyens à l'idée d'une guerre juste pour la défense du droit et non point l'assouvissement de la haine*<sup>1</sup>.



L'armée, elle-même, avec ses cadres presque tous issus des classes aisées politiquement hostiles à la République et plutôt acquises à la Monarchie, était restée longtemps suspecte aux yeux du Gouvernement. Ce n'est qu'en 1880 (cérémonie de Longchamp du 14 juillet) que les divers régiments qui la composaient reçurent solennellement leurs drapeaux aux couleurs de la République.

L'État considérait donc les instituteurs comme les acteurs principaux du redressement moral en vue du « réarmement national » selon une des expressions courantes de l'époque.

Il n'est pas étonnant que l'on ait songé alors, à les munir de manuels pour cet aspect de leur enseignement. L'un des plus complets et des plus significatifs dans ce genre a paru en 1888 et s'intitule « **Tu seras soldat** ». Ce leitmotiv indique déjà la volonté de populariser une des préoccupations politiques du gouvernement : une armée « nationale » constituée par l'ensemble de la population.

Ce projet contenait en lui-même une certaine ambiguïté. Pour les conservateurs ce devait être l'instrument de la discipline sociale. Pour la gauche, il s'agissait de *constituer la défense de la nation par une armée vraiment populaire*. (Jaurès in *La Guerre franco-allemande* – éd 1907).

<sup>1</sup> Jean-François Chanet : *La fabrique des héros, Pédagogie républicaine et culte des grands hommes de Sedan à Vichy*, in *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, Vol. 20, Jan.-Mars 2000, p. 13-34.

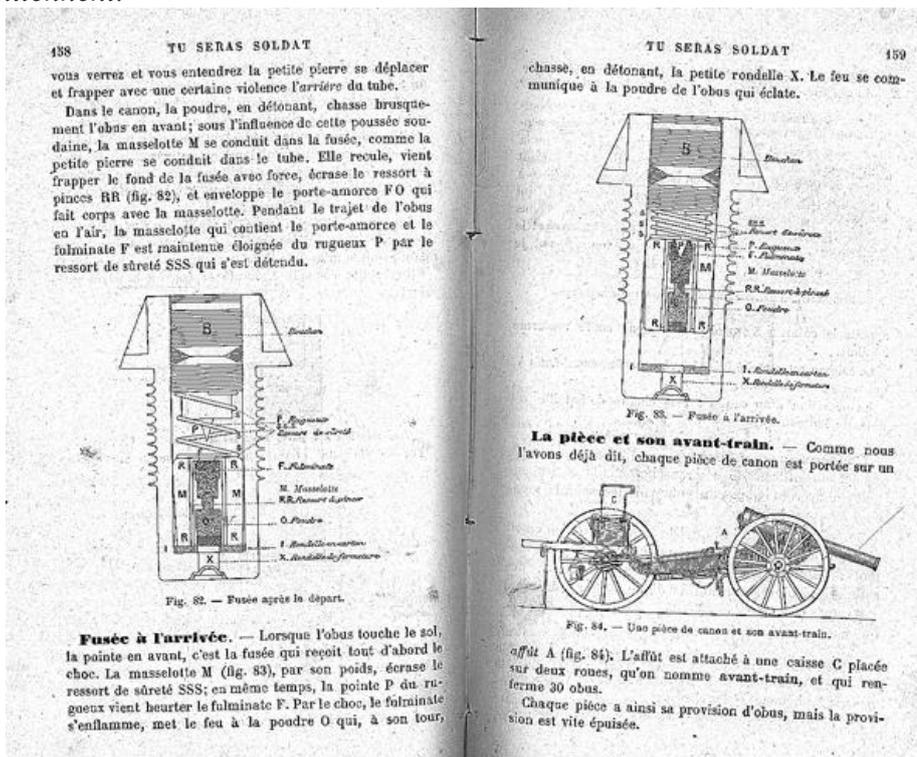
L'auteur de cet ouvrage, Émile Lavisse « *Lieutenant au 8<sup>e</sup> bataillon de Chasseurs à Pied* » est le frère du célèbre historien Ernest Lavisse, considéré comme le fondateur en France des études historiques et qui, notamment par ses fonctions de Directeur de l'École Normale Supérieure, joua un grand rôle dans l'organisation et l'orientation idéologique de l'enseignement. Il s'intéressait énormément à l'enseignement élémentaire et publia des manuels célèbres dont la fameuse méthode : « *Le Petit Lavisse* ». Lui-même, d'abord bonapartiste convaincu, ne se rallia à la République qu'assez tard, après 1877, plus par patriotisme que par conviction politique, et devint un des promoteurs de l'enseignement républicain en tant qu'enseignement « National » ce qui lui valu d'être considéré comme « *l'Instituteur national* ».

Les sous-titres de la couverture sont intéressants car ils rendent compte de la complexité du projet.

Cet ouvrage se présente donc comme l'Histoire **d'un Soldat français**, Ceci va expliquer la trame principale qui tente de suivre le cheminement d'un personnage, de sa jeunesse à sa carrière de soldat mais pour assumer la complexité du contenu pédagogique, l'auteur va devoir mettre à côté de celui-ci, d'autres personnages imaginaires, plus ou moins liés au premier.

Le deuxième sous-titre **Récits et leçons patriotiques d'instruction et d'éducation militaires**, indique une double contrainte pédagogique : donner un choix de textes « littéraires » pour en faire un livre de lectures et exercices de français et y ajouter des « leçons dogmatiques » sur toutes sortes de sujets, allant de notions de législation, de droit, d'histoire et de géographie, à des cours sur l'organisation de l'armée, la tactique et la stratégie, ou plus techniques, sur la fabrication des cartouches ou la construction des ouvrages de fortification par exemple.

Le lien entre ces deux projets pédagogiques est parfois très artificiel. Par exemple, le chapitre traitant de la fabrication des cartouches n'est lié au récit « biographique » que par un paragraphe expliquant que *Le sergent Déchamps s'intéressait de plus en plus au métier militaire et cherchait à acquérir toutes les connaissances nécessaires pour faire un bon sous-officier. Il apprenait pour enseigner ensuite à ses soldats ; c'est pourquoi il voulut savoir comment se fabriquaient les cartouches de son fusil et comment on obtenait la poudre qu'elles contiennent.*



Les parties théoriques sont d'ailleurs imprimées en caractères plus petits avec en italiques les mots techniques importants, et sont accompagnés de nombreux dessins et schémas pour illustrer les explications, comme dans les manuels de « leçons de choses » de l'époque. Les images illustratives des récits, très nombreuses, tout en restant très réalistes, sont dans le style des gravures « édifiantes » des livres de l'époque, et des monuments que les pouvoirs publics élevaient partout pour glorifier les héros et grands hommes « ad usum Delphini ». Elles visent à exalter le geste noble, les attitudes symboliques ou à stigmatiser la barbarie et les actes criminels.

La plupart sont signées, de même que certaines gravures « techniques ». Les signatures souvent indéchiffrables sont très diverses ce qui prouve que l'auteur a fait appel à une véritable armada d'illustrateurs, mais leur style est très semblable. Les détails des gravures sont très précis et constituent une mine de renseignements sur les réalités des années 1870 à 1890.



Fig. 12. — Enfin Baudry arriva chez lui; son père était encore là qui l'attendait.

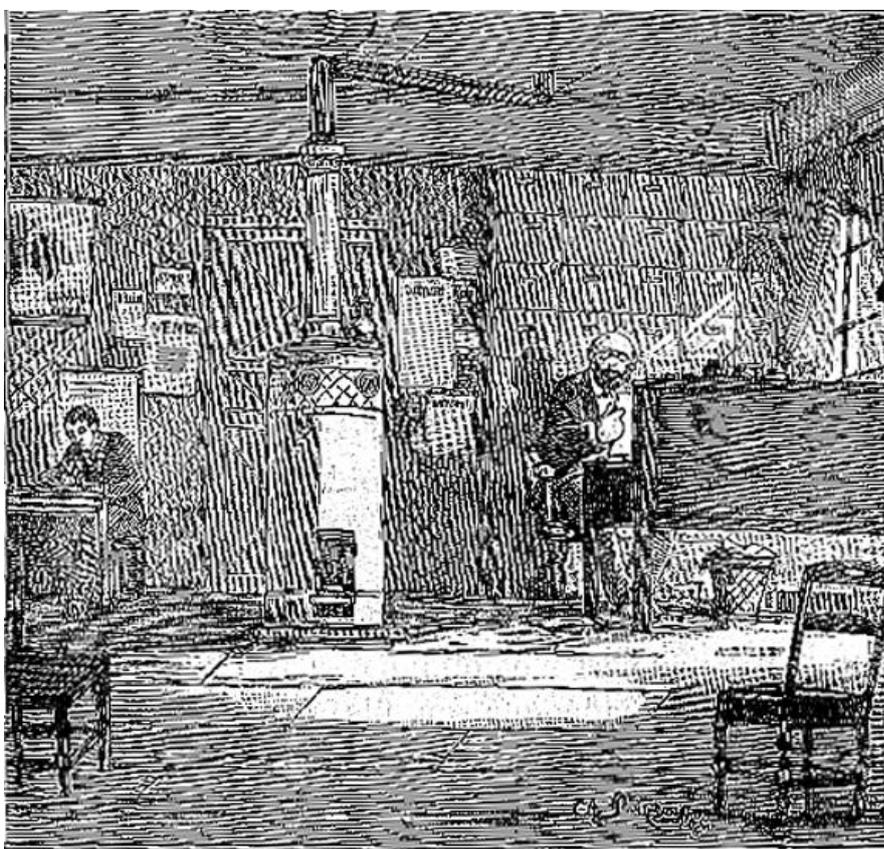


Fig. 25. — L'étude de M. Mercié.

## Les personnages principaux et le cadre du livre.

**Baudry.** L'ouvrage commence par un récit de bataille, celle du siège de Phalsbourg, qui commença le 10 août 1870, et de sa capitulation le 11 décembre. Comme l'ensemble du livre, cette première partie est divisée en petits chapitres d'une page ou deux, avec un titre en caractères gras, ce qui permettait de faire de chacun le sujet d'une lecture en classe. Le deuxième chapitre est intitulé : **Le soldat Baudry.** C'est un engagé volontaire qui au moment de la déclaration de guerre *travaillait pour devenir instituteur.* Ce sera le personnage guide de tout l'ouvrage. D'abord comme soldat, puis prisonnier en Allemagne, puis comme instituteur de Beurepaire.

Il était difficile pour l'auteur, de traiter tous les aspects d'une éducation militaire à travers la vie d'une classe et les récits de son maître. Il lui fallait donc un deuxième personnage lié au premier.

**Maurice Déchamps.** C'est un enfant de la commune. Son père avait été tué au siège de Belfort après s'être distingué et avoir reçu la *Croix d'honneur.* Maurice avait été l'élève de M. Baudry, puis était devenu ouvrier à la mort de sa mère, mais suivait les cours du soir pour adultes faits par son instituteur. Celui-ci, finit en quelque sorte par l'adopter.

Nous avons donc une double image du père, le vrai, un héros dont la croix tutélaire veille sur son fils et un père adoptif, guide moral et spirituel.

Maurice Déchamps est introduit dans le récit au moment où il devient conscrit et part à l'armée. C'est en le suivant dans sa carrière militaire et par ses relations avec M. Baudry que l'auteur introduit les chapitres suivants. Il imagine même que Déchamps, devenu sergent, après une grave maladie, vient en congé de convalescence à Beurepaire, et en profite pour devenir instructeur militaire du *bataillon scolaire* de son école, le jeudi.

Puis il le suit dans sa carrière, dans les troupes coloniales, en Algérie, puis au Tonkin, où il est blessé, décoré, et promu sous-lieutenant ; et d'où il revient en congé à Beurepaire en 1884, et M. Baudry, à la tête de son *bataillon scolaire*, l'y accueille solennellement, et lui remet la croix d'honneur de son père.



Fig. 106. — « Vive Maurice Déchamps ! »

Deux autres personnages imaginaires interviennent épisodiquement, le fils d'un huissier de Beurepaire, **Mercié**, *le moins patriote des huissiers*, franchement hostile à une armée nationale. Le jeune homme est terrorisé à l'idée de décrocher le mauvais numéro au *tirage au sort.* À son sujet, l'auteur avance une explication qui explicite le propos de son livre : *parce que l'on avait négligé de le préparer, par l'éducation, au devoir militaire.* Affecté dans un régiment de dragons, le fils Mercié devient rapidement un « tire au flanc », finit par frapper un sous-officier, et est condamné à la dégradation et aux travaux forcés.

Mercié représente la classe supérieure de la société à Beaurepaire, le terrassier **Bichet**, la classe inférieure. Celui-ci est arrêté pour *insoumission*, n'ayant pas répondu à l'appel pour la période de réserve, les fameux *vingt-huit jours*. Le Conseil de Guerre le condamne à six mois de prison. Pour lui également, l'auteur met en avant une faute d'éducation : il ne sait pas lire, ce qui n'excuse pas sa faute, car *Bichet a été à l'école mais il n'a jamais voulu apprendre*.

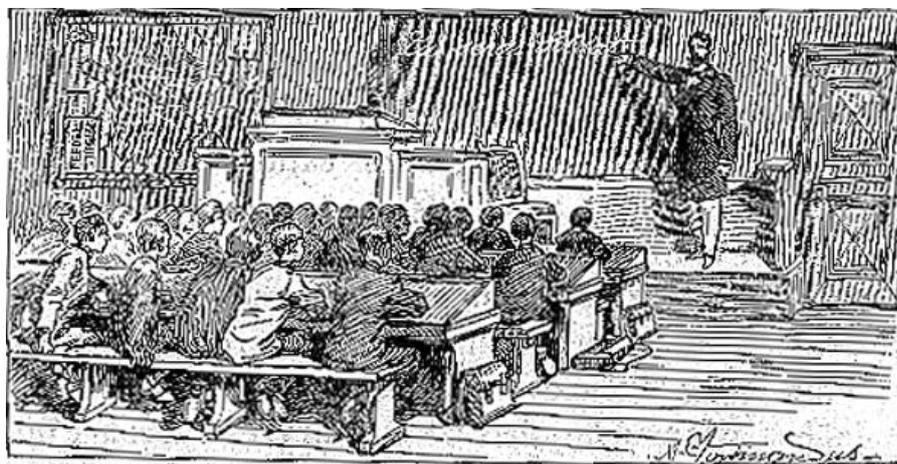


Fig. 13. — M. Baudry se leva et alla droit au tableau noir.

À côté de ces quatre personnages principaux, deux « positifs », et deux « négatifs », les élèves de l'école de M. Baudry interviennent en classe, lui posent des questions ou sont ses interlocuteurs, ou participent aux exercices du bataillon scolaire avec comme instructeur Maurice Déchamps, ce qui permet à l'auteur d'introduire ses récits d'histoire militaire ou ses leçons théoriques. Ces enfants, parfois nommés sont moins caractérisés. Il en est de même pour d'autres habitants de la commune qui jouent le rôle de figurants dans divers épisodes.

Tous les autres personnages nommés sont historiques. Leurs aventures sont parfois tirées de récits d'histoire militaire cités en référence par l'auteur.

Ainsi, l'essentiel du manuel reste centré sur le monde de l'école élémentaire. Dès le deuxième chapitre, les héros du dévouement patriotique, proposés comme exemples aux enfants sont d'ailleurs les trois instituteurs de l'Aisne, Leroy, Debordeaux et Poulette fusillés par les Allemands comme francs-tireurs<sup>2</sup>.



Fig. 20. — Poulette, Létoffé et Dequirez sont fusillés par les Allemands

<sup>2</sup> En 1872, une plaque fut apposée en leur honneur à l'École Normale de Laon. En 1886, envoi à tous les instituteurs de France d'une brochure et du portrait des trois instituteurs. C'est cette brochure que reçoit M. Baudry au chapitre 2 et qui l'amène à raconter à ses élèves, l'histoire des trois instituteurs. En 1899 inauguration du monument en leur honneur à Laon. Détruit par les Allemands en 1917, il fut refait et ré inauguré en 1929.

Le personnage emblématique, Baudry, exprime lui-même l'idéologie générale du livre à la fin du premier chapitre. Il est toujours prisonnier et songeant à sa future mission d'instituteur, il imagine le discours qu'il tiendra à ses élèves. Le maître mot est *humanité*, qui représente surtout ici, le respect et la générosité envers les prisonniers et les blessés : *le prisonnier est un ennemi désarmé : il serait lâche de l'insulter ou de le maltraiter ... si votre ennemi est blessé, ne voyez plus en lui qu'un frère malheureux*. Cette phrase est exceptionnellement imprimée en caractères gras.

À la suite vient un discours très humaniste : *Vous n'avez pas la même patrie, mais vous en avez chacun une et votre ennemi a fait son devoir envers la sienne comme vous envers la vôtre. Vous ne parlez pas la même langue, mais il a des sentiments pareils aux vôtres. Il a un pays comme vous, une famille comme vous, et il la regrette. Ayez pitié de lui, soignez-le, consolez-le ... Cela, mes enfants, c'est l'humanité*. Ce dernier mot est souligné par le type de caractère utilisé. Ce chapitre se termine d'ailleurs par la référence à la Convention de Genève de 1864.

Ceci confirme bien l'analyse de Jean-François Chanet, citée ci-dessus.

### **Le plan général du manuel.**

Le livre commence par un appel très fort à l'émotion, avec le récit du siège héroïque de Phalsbourg et de sa capitulation, malgré le courage et les sacrifices de la garnison et de la population, puis par celui du sort malheureux des prisonniers militaires et civils très mal traités par les Allemands. La deuxième partie est centrée sur le sentiment d'amour de la Patrie, en commençant par le poème de V. de Laprade « *Tu seras soldat* », avec également un moment émotionnel à propos de l'Alsace-Lorraine, avec le texte de la déclaration à l'Assemblée nationale, des députés de ces départements, seul texte du livre imprimé entièrement en caractères gras. Dans la suite du manuel, seules les « leçons » essentielles sont ainsi présentées. Le reste de cette partie exalte la résistance civile contre l'occupant et notamment les Francs-Tireurs. Il se termine d'ailleurs par l'évocation d'une « résistante », Mlle Dodu, de Pithiviers qui échappa de justesse au peloton d'exécution.

À partir de la troisième partie, les chapitres « théoriques » alternent avec des récits historiques ou des anecdotes de fiction destinées à faire le lien avec les personnages du livre. Il faut mettre à part la quatrième partie entièrement consacrée à la remise des drapeaux aux régiments le 14 juillet 1880 à Longchamp, épisode relié à la trame « romanesque » en imaginant que M. Baudry a offert d'y conduire son ancien élève Maurice Déchamps, avant son départ au régiment. Il en profite pour lui raconter des épisodes de l'histoire de divers drapeaux.

Les parties théoriques sont abordées dans un ordre très précis : *le recrutement des soldats ; l'organisation et la vie d'un régiment d'infanterie ; le rôle des sentinelles sur le champ de bataille ; l'organisation et le rôle de la cavalerie ; la discipline militaire, punitions et récompenses ; les réservistes et les grandes manœuvres ; l'organisation de l'artillerie et ses armes ; les pontonniers ; les fortifications ; le génie militaire ; la justice militaire ; la mobilisation*.

Des notions techniques sont développées en fin de chaque partie, quelquefois sans lien direct avec leur contenu : *fabrication des cartouches et de la poudre ; les pigeons voyageurs ; la carte militaire de la France ; notions de topographie*.

En fin de manuel, trois parties traitent de la guerre coloniale : *En Algérie ; La marine française et Au Tonkin*. Il s'agit à la fois de justifier idéologiquement ces guerres de conquête et de faire connaître la réalité sociologique et culturelle de ces pays comme par exemple : *l'organisation de la tribu arabe, la chasse, les jeux et les « coureurs » du Sahara*.



Fig. 118. — Arabes en prières.

Pour le Tonkin, *l'aspect général, les pagodes, l'incrustation de la nacre, la vie au Tonkin et notamment l'école.*



Fig. 158. — Un instituteur tonkinois.

Ces parties permettent en outre de traiter des questions théoriques : *l'armée d'Afrique ; les chemins de fer pendant la guerre ; la marine et les frontières maritimes de la France ; les « ballons » ; le siège d'une ville.*

Enfin une *partie supplémentaire* permet à l'auteur de traiter les notions qu'il n'avait pu inclure dans la trame du récit. Une histoire des armes, avant et après l'apparition des armes à feu dans laquelle il entre dans le moindre détail de leur fabrication et de leur fonctionnement avec force schémas. L'organisation générale de l'armée française avec des chapitres particuliers sur *la télégraphie militaire et le service de santé.*

### **La partie pédagogique.**

Un **AVANT-PROPOS** donne les intentions idéologiques de l'auteur au nombre de trois, soulignées d'ailleurs par des caractères gras. Inspirer aux enfants **l'amour du Pays** par le récit des misères des soldats français et de l'occupation allemande. Leur donner **la confiance** dans l'armée française en montrant qu'elle est forte et bien organisée ; et les

préparer à bien remplir un devoir sacré, **le service militaire**, en exaltant la noblesse de sa mission, son utilité, sa nécessité, par des exemples de discipline et de dévouement des soldats.

Il indique aussi quelle doit être une des missions des instituteurs, répéter souvent à chacun de ses élèves : **Tu seras soldat.**

In fine, l'auteur a placé un questionnaire sur toutes les notions importantes que l'élève doit avoir assimilées, classées par chapitre et chaque question est suivie de l'indication de la page où l'on trouvera la réponse.

Puis un lexique de quatre pages sur deux colonnes reprend tous les mots importants du livre et notamment les termes techniques. Ces mots sont d'ailleurs marqués d'un astérisque dans le texte. Les élèves sont donc invités au fil de la lecture du manuel à consulter le lexique pour connaître le sens exact dans lequel ils sont employés.

Enfin, une table des matières très détaillée donne le contenu des treize parties du manuel.

### **Un Panthéon Républicain.**

Toute religion a besoin d'icônes et toute idéologie a besoin d'images exemplaires. C'est ce qu'avaient bien compris la religion chrétienne et la monarchie, en multipliant les lieux sacrés, les saints, les martyrs, les héros. Pour affermir dans le peuple, le régime républicain, il fallait aussi lui offrir des lieux symboliques, des martyrs et des héros proches de la population et représentant l'idéal républicain.

***Tu seras soldat*** munit les instituteurs d'une légende dorée, peuplée de martyrs et de héros, représentant symboliquement toutes les vertus républicaines.

Notons tout d'abord l'absence totale de références à la religion ou à des épisodes historiques « anciens ». Si la Révolution cherchait ses « modèles » dans l'antiquité gréco-latine, la III<sup>e</sup> République ne remonte pour son hagiographie, dans ce manuel, qu'à trois périodes du XIX<sup>e</sup> siècle.

La Révolution et l'épopée Impériale, avec deux défaites navales mais où l'on rend hommage au courage des marins vaincus par un ennemi supérieur en nombre et en armement : le combat du vaisseau *Le Vengeur* en 1793 et celui du *Téméraire* à la bataille de Trafalgar en 1805. Les histoires du drapeau perdu du 4<sup>e</sup> Rég., et ceux conquis par les Mamelucks puis l'histoire du capitaine Cagnard, en 1813. Ces derniers récits étant extraits d'un texte très populaire : *Les Cahiers du Capitaine Coignet*. Autre épisode de cette épopée, la guerre d'Espagne avec le dévouement héroïque d'une sentinelle anonyme. Autres héros, anonymes également : les pontonniers du passage de la Bérésina (1812).

La guerre de Crimée est citée pour un acte de générosité d'un soldat français, lui aussi anonyme, pour un soldat russe blessé, mais sans référence à l'histoire politique : *Il y a plusieurs années, nous avons eu une querelle avec les Russes et nous sommes allés chez eux en Crimée.* On ne peut pas être plus évasif.

Pour les guerres coloniales il devenait nécessaire de les justifier aux yeux des élèves. Deux épisodes de la conquête de l'Algérie sont cités : le courage du sergent Blandan (1842) et le combat de Sidi-Brahim en 1845. Cette guerre est « justifiée » ainsi : *Dans certaines contrées de l'Algérie, les Arabes s'étaient révoltés, refusant de se soumettre à la domination française. Pour assurer la sécurité de notre colonie et vaincre la révolte, ordre fut donné à nos soldats de parcourir le pays dans tous les sens.* Il s'agit bien d'affirmer dans l'enseignement dispensé aux enfants, comme une évidence indiscutable, le droit de conquête coloniale et donc l'obligation de soumission des populations locales.

Pour le Tonkin, l'intérêt commercial est encore plus souligné dans un chapitre intitulé : *Pourquoi on se battait au Tonkin*. Le début du conflit selon ce texte, est la réclamation d'un négociant, M. Dupuis, contre les *Pavillons Noirs* qui sont présentés comme des bandits, des pirates chinois, chassés de la Chine et réfugiés au Tonkin. Dans tous les épisodes, on souligne leur cruauté à l'égard des français blessés ou prisonniers. D'où l'expédition du lieutenant de vaisseau Francis Garnier et la prise de Hanoï. *C'était malheureusement insuffisant pour nous assurer quelque influence au Tonkin*. Après l'attaque des Pavillons Noirs contre la citadelle d'Hanoï et la mort du commandant Rivière, une expédition est décidée : *Voilà pourquoi la France allait de nouveau faire la guerre aux Tonkinois*.

On est quand même loin de l'idéologie officielle qui veut défendre *l'idée d'une guerre juste pour la défense du droit*. Ici c'est plutôt le droit de conquête et le droit commercial.

La guerre au Tonkin est illustrée par l'attaque du torpilleur 45, commandé par le capitaine Latour, contre un navire chinois ; et le siège de Tuyen-Quan avec la mort héroïque du sergent Bobillot. À chaque fois on souligne le courage et la constance des combattants et aussi le dévouement des soldats pour leurs officiers.



Fig. 42. — Blandan était assis sur deux morts et soutenu par un Parisien nommé Malachard, qui avait la cuisse cassée.

Tous les autres épisodes et récits se réfèrent surtout à la guerre de 1870 dont l'histoire est revue et idéalisée : *En 1870, la France eut à subir les plus grands malheurs*. On en retient essentiellement les exemples de défense héroïque de soldats submergés par une force supérieure, les malheurs des prisonniers militaires et civils, l'occupation allemande et ses exactions, exécution d'otages, massacres et pillages, et la résistance populaire très idéalisée : *Tous les Français s'étaient faits soldats pour défendre la Patrie envahie ; mais ils furent les plus faibles*. *Contraints par la force, ils ont eu à subir toutes les exigences du vainqueur*. D'autres se réfèrent aux guerres coloniales plus récentes.

La liste des martyrs et héros proposés comme exemples aux enfants comporte certes beaucoup de militaires mais aussi beaucoup de gens du peuple.

Le manuel cite tout au début, le brave commandant Taillant à la tête de la garnison de Phalsbourg, officier très « populaire » comme le souligne la dernière image, après la reddition de la place : *Tous les soldats étaient prisonniers ; on les emmena*. *À la porte de la citadelle se tenait le commandant Taillant, triste et abattu ; en passant chacun voulait lui serrer la main et l'acclamer*. Image extrêmement symbolique puisque, par son courage et sa dignité, le vaincu apparaît comme plus grand que son vainqueur.



Fig. 4. — A la porte de la citadelle se tenait le commandant Taillant triste et abattu ; en passant chacun voulait lui serrer la main.

Autre noble figure, à l'antique, le commandant de Brigode, dont le fils unique, qui avait le grade de capitaine, est tué sous ses yeux.



Fig. 67. — « Tout à coup passent près de lui deux gardes mobiles emportant un officier mortellement blessé ; le commandant de Brigode le regarde, son visage pâlit : C'est mon fils ! » s'écrie-t-il d'une voix étouffée.

Le commandant Teyssier est donné en exemple pour son mépris du danger, mais dans le style de la bravade un peu folle, c'est le côté « panache » du caractère français.

Mais beaucoup de civils sont mis en exergue pour leur courage patriotique.

Le héros tragique par excellence, dans le style des tragédies grecques, est un simple menuisier, Marchis, qui pendant le siège de Paris, apprenant que son fils était un espion des Prussiens l'obligea à participer à côté de lui à l'attaque des Mobiles contre Bagneux, au cours de laquelle ils furent tous deux tués.



Fig. 59. — « C'est la justice de Dieu! »

Nous avons cité plus haut les trois instituteurs de l'Aisne devenus figures emblématiques de la résistance à l'invasion prussienne, mais à côté d'eux sont cités d'autres civils qui avaient pris les armes et partagèrent leur poteau d'exécution.

Les armes de guerre peuvent être remplacées par des outils plus pacifiques, comme le sécateur du jardinier François Debergue qui sabote les lignes télégraphiques prussiennes et fut fusillé, ou du matériel télégraphique pour intercepter les communications, comme le fit la directrice du poste de Pithiviers, Mlle Dodu qui n'avait que dix-huit ans et échappa de peu à la mort.



Fig. 15. — « Je suis Français et je fais mon devoir. »

Le héros peut être toute une population comme les habitants de Châteaudun qui opposèrent une résistance farouche. La ville fut d'ailleurs détruite en représailles.

Mais il y a aussi des « héros négatifs », ce sont d'abord ceux qui ne veulent pas accomplir leur *devoir patriotique*. Il s'agit de faire passer dans l'opinion et surtout auprès des enfants, l'idée d'un service militaire « national », c'est à dire, concernant tous les français.

Puis il y a les « traîtres », ceux qui dénoncent les résistants, ceux qui collaborent ou qui espionnent.

Mais à ce propos, le manuel insiste sur le double sens du mot espion en montrant que des patriotes peuvent aller espionner l'ennemi pour servir leur pays. Il cite un « héros » allemand, Charles de Harth capturé et fusillé en France et son action est glorifiée : **Charles de Harth était un patriote. Cet espion est mort en héros.**

L'important semble-t-il dans ce projet pédagogique, c'est de préparer les enfants et à travers eux l'opinion publique, à l'idée que l'ensemble de la population doit se mobiliser en cas de conflit et se battre soit par les armes dans les formations militaires régulières pour ceux qui y sont requis, soit par tout autre moyen selon les circonstances.

# Musée Nivernais de l'Éducation

8, rue du Cloître Saint-Cyr à NEVERS

Ouverture :  
Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi  
Périodes scolaires : de 14 h à 17 h  
Juillet et Août : de 15 h à 18 h

Tarifs  
- Adultes : 3 €  
- Groupes : 2 €  
- Enfants : 1 €



03.86.21.51.75

Email : [amnevers@wanadoo.fr](mailto:amnevers@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/museduc.nevers>



## L'EDUCATION ET LA FORMATION MILITAIRES AU LYCEE DE NEVERS À PARTIR DE 1870

Jean BUGAREL



Au lycée de Nevers, après 1870, il n'y avait pas de formation militaire spécifique en classe et nous n'avons pas retrouvé de manuel semblable à celui de 1888, que nous étudions dans l'article ci-dessus, (*Tu seras soldat*), destiné aux classes élémentaires.

Mais l'enseignement secondaire participait au même mouvement idéologique national que l'enseignement primaire. La formation militaire s'y déroulait d'une part par l'idéologie nationale et patriotique diffusée dans les différentes disciplines et en particulier en français et en histoire et dont les différents discours de distribution des prix sont un bon témoignage et d'autre part par le développement de la gymnastique, plus ou moins généralisée à toutes les classes de la sixième à la philosophie. À côté de cette discipline qui s'inscrivait dans le cursus normal des études, se développèrent des activités optionnelles comme l'escrime et surtout le tir et des exercices militaires à partir de 1882.

Il faut préciser tout d'abord que ce qui se passait dans le lycée était en rapport avec une évolution semblable dans l'ensemble de la société.

### **La gymnastique.**

L'idée d'un enseignement systématique de la gymnastique fut introduite en France au début du XIXe siècle. La méthode prônée par le colonel espagnol Amoros, réfugié en France, fut officiellement adoptée sous le règne de Louis XVIII. Son programme comprenait des exercices élémentaires, exécutés en cadence, la marche, la course en terrain plat ou accidenté, l'escalade de murs, les haltères, la voltige sur le cheval de bois, la barre fixe, le trapèze, l'escrime, la natation, l'équitation. Des sociétés de gymnastique firent leur apparition dès les années 1860, mais l'essor de la gymnastique dans les années 1870 s'explique par la rencontre entre une volonté politique et une attente sociale. Elle devait servir de creuset à la cohésion sociale et aussi à la préparation des soldats. C'était une double légitimité, il fallait développer les vertus civiques et patriotiques.

Au Lycée de Nevers, la première mention d'un professeur de gymnastique apparaît pour l'année 1870-1871, il s'agissait de M. Cabrié, il était classé dans la division Arts avec les professeurs de dessin d'imitation, de travaux graphiques, d'écriture, et de musique vocale. Et pour la première fois le palmarès de distribution des prix du 7 août 1871 comporte, in fine, la liste des prix de gymnastique. Les élèves étaient répartis selon les études (6) ; c'étaient tous des internes. La gymnastique, comme la musique vocale, faisait, en effet, partie de l'*Enseignement particulier aux élèves internes*. Dans la grande étude, la 1<sup>ère</sup>, qui regroupait les internes de la 3<sup>e</sup> aux deux classes terminales, Mathématiques élémentaires et Philosophie, le 1<sup>er</sup> prix avait été attribué à un dénommé Michel (Marius, de Vitry sur Seine, de la classe Préparatoire aux Mathématiques élémentaires) dont c'était la 9<sup>e</sup> nomination, par contre son camarade Rabineau (Émile, de Cosne) qui avait le 1<sup>er</sup> accessit n'avait obtenu en tout et pour tout, que cette nomination. L'année suivante, il ne décrochera de même que le 1<sup>er</sup> prix de gymnastique. Il ne devait briller qu'en cette discipline.

Le 28 septembre 1873, fut fondée l'Union des Sociétés de Gymnastique de France. Elle fut déclarée d'utilité publique le 12 avril 1903. Son but était "*d'accroître les forces défensives du pays en favorisant le développement des forces physiques et morales par l'emploi rationnel de la gymnastique.*" Vers 1900, il y avait plus de mille sociétés de gymnastique en France.

Plus spécialement orientées vers la jeunesse des écoles, les Sociétés Athlétiques poursuivirent un but semblable. La première fut le Racing – Club, fondé en 1882 par des lycéens de Condorcet. Il y en eut jusqu'à 300 vers 1900. Le baron Pierre de Coubertin fut secrétaire de leur Fédération.

## **La formation militaire.**

Comme on le verra plus bas dans le discours de M. Damp, dès 1874 environ, on institua, au moins dans les établissements secondaires, des exercices militaires qui furent semble-t-il mal accueillis.

À partir de 1880, on prit conscience de la nécessité d'un enseignement plus nettement orienté vers l'aspect militaire. L'insuffisance de l'enseignement officiel dans ce domaine était notoire. Se créèrent alors à côté des institutions légales, des sociétés de tir, de gymnastique, de topographie visant à développer cette forme d'éducation.

Ce mouvement qui se déployait en marge des lois de la République, mais qui rencontrait l'adhésion poussa le législateur dans le sens d'une véritable politique de formation militaire.

Jean Macé (président et créateur de la ligue de l'enseignement en 1866), déclarait en 1882 : *"L'important, c'est de commencer tout de suite et de donner aux campagnes de France le spectacle de leurs enfants se préparant, dès l'école, à défendre le sol de la Patrie, si jamais l'étranger essayait de revenir le fouler"*.

La loi du 27 janvier 1880 avait rendu obligatoire l'enseignement de la gymnastique à l'école publique. Celle du 28 mars 1882 rendit obligatoires les exercices militaires pour les garçons et celle du 6 juillet 1882 créa les bataillons scolaires.

Comme on le verra plus bas, le discours pour la distribution des prix le 2 août 1882, au lycée de Nevers, fit écho à cette actualité légale.

En principe, la loi concernait aussi bien l'enseignement primaire que secondaire. Elle prévoyait des instructeurs désignés par l'autorité militaire. Souvent c'était l'instituteur, lui-même sous-officier ou officier de réserve. Les bataillons furent organisés militairement avec uniformes, discipline, chants et armes fabriquées spécialement en modèles réduits. Ils participaient à toutes les fêtes nationales. En 1884, Paul Bert définissait ainsi la mission des instituteurs : *"Nous devons faire, par une éducation commencée à l'école par vous, continuée au régiment avec vous, de tout enfant un citoyen, de tout citoyen un soldat"*.

Si l'enthousiasme pour ces bataillons fut certain dans les écoles primaires, leur succès fut très réduit dans les établissements secondaires.

Cette expérience fut abandonnée à partir de 1892.

## **Les sociétés de tir.**

Des sociétés civiles de tir furent créées à partir de 1866. En 1870, on en comptait 37. En 1883, le nombre fut porté à 232. En 1885 le Ministère de l'Intérieur les organisa en trois types :

- Sociétés civiles de tir, autorisées par le préfet (349)
- Sociétés de tir de l'armée territoriale constituées à l'initiative des chefs de corps et autorisées par les autorités militaires (117)
- Sociétés mixtes comprenant des membres civils et des tireurs se réclamant de l'armée territoriale (58)

Elles organisaient de nombreux concours d'importance et de portée plus ou moins grande selon la Société. Très fréquentés, ces concours voyaient quantités de tireurs se presser pour participer et essayer de remporter un diplôme de lauréat dans les disciplines proposées, à des distances variables, pouvant aller de moins de 20 mètres à 200 ou 300 mètres.

À Nevers, les récompenses correspondant aux prix obtenus dans ces concours consistaient parfois en un plat en faïence, portant indication du prix et de l'année et représentant le clocher de Strasbourg, et un coq gaulois, avec souvent le slogan connu : « Y penser toujours, n'en parler jamais ». Ces pièces, très rares, sont maintenant recherchées par les collectionneurs.

## Au lycée de Nevers.

Il y avait donc au lycée un professeur de gymnastique depuis 1870, M. Cabrié. Curieusement, le palmarès du 6 août 1874 ne porte aucune mention de prix dans cette discipline. M. Cabrié avait dû interrompre ses cours avant les compositions finales, d'ailleurs l'année suivante c'est M. Clément qui le remplace. Ou bien avait-on décidé de supprimer les prix pour cette discipline car elle ne figure pas non plus sur les palmarès des années suivantes jusqu'à celui du 4 août 1879. M. Clément était toujours professeur. On peut aussi supposer que les performances des élèves au cours de ces années, ne permettaient pas de leur donner des prix.

Mais outre la gymnastique qui figure ainsi officiellement sur les palmarès avec un professeur titulaire, (mais seulement pour les internes), les élèves du lycée pouvaient pratiquer différentes activités « optionnelles » pendant les heures de récréation ou le jeudi après-midi. Ces activités dites « d'agrément » étaient payantes donc facultatives, mais enseignées par des maîtres agréés.

Les Annuaires de la Nièvre, à partir de 1872, donnent les noms de ces Maîtres d'Agréments. Les noms varient peu. En Escrime ce fut d'abord M. Baron, maître d'armes du régiment, puis M. Rethel. En Équitation, il y eut ainsi MM. Schuster puis Fischer, en Musique instrumentale : MM. Yung aîné, Yung jeune, Massé, Roger, et Mary et en Danse : MM. Paupelin et Soubrat. On peut penser que les maîtres d'escrime et d'équitation faisaient partie du personnel militaire. Quant aux professeurs de gymnastique c'étaient le plus souvent d'anciens militaires.

L'escrime était un sport très prisé par les élèves et le restera jusque bien après 1914. Sans doute une nostalgie des temps chevaleresques, mais il faut se souvenir que les duels étaient nombreux notamment dans le monde politique et celui de la presse ou de l'édition. Or un bon nombre d'élèves du lycée se destinaient à ces carrières – là. L'équitation, de même était un sport très pratiqué notamment par ceux qui se destinaient à une carrière militaire, tous les officiers de toutes les armes devaient savoir monter.

Par contre, traditionnellement, la gymnastique était dédaignée par les élèves, voire méprisée. Cette activité purement physique, qui apparemment ne développait que le corps, leur paraissait indigne. Pour se divertir, ils pratiquaient des jeux de plein air quand ils en avaient l'occasion. Il faudra attendre l'arrivée des sports d'équipe, rugby et foot – ball, pour susciter un véritable engouement au lycée qui se traduira par la création d'un club très populaire.

Après la loi de 1882, (et le discours de M. Dampé que nous étudions ci-dessous), un programme d'instruction militaire fut dispensé pendant l'année 1882 – 1883. Le palmarès du 6 août 1883, comporte après les Prix d'honneur spéciaux, une rubrique *Instruction militaire* qui mentionne qu'*Une médaille et trois mentions honorables ont été accordées par M. le Ministre de la guerre aux élèves du Lycée de Nevers qui se sont le plus distingués par leur adresse au maniement du fusil et aux exercices gymnastiques*. Deux des quatre lauréats figurent également dans le palmarès des prix de gymnastique, il semble que le palmarès du Ministre ne correspond pas à celui du professeur de gymnastique.

Tous ces élèves étaient internes et il en fut de même plusieurs années de suite. En 1884 deux élèves sont récompensés par le Ministre, pour l'Instruction militaire et six pour la Gymnastique (mais l'un d'eux ne figure pas sur le palmarès des prix de gymnastique du lycée). Cette distinction *Instruction militaire / Gymnastique* continua les années suivantes. Simplement la liste des lauréats s'allongea et des externes y figurèrent peu à peu ce qui prouve que les internes n'étaient plus seuls à suivre ces exercices.

Sur le palmarès de 1899, les prix décernés par le Ministre de la guerre ne figurent plus. Cette formation avait dû être abandonnée mais elle aura duré plus longtemps que les bataillons scolaires abandonnés dès 1892.

Ce qui explique aussi en partie, le succès de ces exercices c'est le fait qu'un bon nombre d'élèves du lycée se destinaient à une carrière militaire et préparaient les concours d'entrée à Saint-Cyr ou à l'École navale. Les palmarès donnent chaque année les noms des reçus et certains firent de brillantes carrières et s'illustrèrent soit dans la grande guerre soit dans les guerres coloniales.

### ***Des discours officiels.***

Tous les discours de distribution des prix n'étaient pas imprimés dans les palmarès. On y trouve souvent celui du professeur désigné pour cette leçon finale, parfois celui du notable nommé par le Ministre pour présider la cérémonie, rarement les autres, quand il y en avait. Certains « orateurs » d'un jour firent imprimer le leur, en tiré à part, mais ces fascicules sont quasiment introuvables.

Dans les palmarès du lycée de Nevers, à partir de 1870 jusqu'en 1880, ne figure aucun discours. Dans celui du 2 août 1881, on trouve le discours « *Des livres* » de M. Roy, le professeur de Rhétorique de Jules Renard, que celui-ci a littéralement « massacré » pour sa suffisance et son arrogance, dans *Poil de Carotte*.

### ***1882 Le discours du professeur de Rhétorique.***

Et l'année suivante, le 2 août 1882, c'est son successeur M. Georges Dampt qui fit son discours sur *L'Éducation Militaire de la France. : une question toute récente [...] une question vibrante d'actualité, qui touche à nos plus chers intérêts, qui nous va droit à l'âme.*

Nous avons vu plus haut, qu'en effet, c'est en mars 1882 que parut la loi imposant la formation militaire de tous les garçons. Mais comme toujours, il y a un certain délai entre la parution d'une loi et son application réelle. De plus, il n'est pas sûr que dans les lycées, on ait montré autant d'enthousiasme que dans les écoles élémentaires pour cette discipline nouvelle. M. Dampt était bien en phase avec les visées gouvernementales et faisait, selon l'expression actuelle, de la pédagogie pour cette politique.

Il commence par donner une vision glorieuse de l'histoire de France, que les historiens trouveraient pour le moins abusive. À l'en croire : *Il y a plus de deux-mille ans, nos pères, les Gaulois, se levèrent en masse ; on vit, pendant plusieurs mois, à travers les bois et les champs, chevaucher ces grands guerriers, au corps éclatant de blancheur, à la blonde chevelure, aux larges yeux bleus, francs et limpides. Quand de tous les coins du pays, du nord au sud, de l'est à l'ouest, l'innombrable armée se fut rassemblée, Brennus la divisa en deux parts : il envoya l'une à Delphes, à ce sanctuaire sacro saint de la foi païenne ; il conduisit la seconde devant Rome qui prétendait déjà à l'empire du monde. Ces géants s'étaient partagé l'univers ; de leurs mains puissantes ils voulaient étouffer dans l'œuf la grandeur romaine ; et, malgré les légendes, tout permet de croire qu'ils furent vainqueurs. Rome ne se releva que soutenue par le dévouement de ses enfants.*

C'est en effet une audacieuse réécriture de l'histoire qui transforme en géants, nos pères, les Gaulois et en entreprise de conquête de l'univers, une razzia sur Rome en vue de butin. Selon M. Dampt, le reste de l'histoire n'aurait été qu'une suite de conquêtes glorieuses : *Les fils de ces Gaulois se sont, depuis, promenés en vainqueurs à travers le monde ... de l'Égypte à la Russie.* Et il n'y aurait eu, en deux mille ans, qu'une seule défaite, celle de 1871 : *Et puis un jour est venu où ces vaillants ont été vaincus sur leur propre sol ; ils ont reculé devant l'ennemi trop fort, les fils de Brennus.* Il appelle à reprendre l'œuvre si vaillamment entreprise par nos pères [...] je veux dire, l'agrandissement de la patrie française.

Cette réécriture de l'histoire était-elle nécessaire pour que la jeunesse française reprenne confiance en elle-même et en son avenir ? Était-elle à ce point traumatisée par la dernière défaite ? Ou trop peu enthousiaste pour une remilitarisation du pays ?

M. Dampt ne cherche d'autre responsable du désastre de la guerre, que l'absence de volonté de sacrifice du peuple, vu seulement sous son aspect rural, *le paysan. Le bien-être d'abord a tué en nous tout instinct de dévouement [...] habitué à la vie large que donnent l'abondance et la fertilité, le paysan lui-même ne veut plus se plier aux exigences du métier militaire.* La vie des paysans français sous l'Empire était-elle donc si facile que ça ? mais il est curieux de constater le lien ainsi fait, entre une vie misérable et le goût pour la vie militaire. Dans le manuel destiné à l'école élémentaire : *Tu seras soldat*, que nous étudions par ailleurs, on exalte au contraire le courage et le dévouement patriotique des gens du peuple et en particulier ceux des villages et petites villes.

Selon lui, il faut donc dès le plus jeune âge inspirer aux enfants cet esprit de dévouement *corps et biens à la terre qui l'a nourri [...] voilà comment il faut que nous élevions les jeunes générations.*

Pour cela, il demande de fortifier le corps et l'esprit.

Pour le premier, la gymnastique (et il fait allusion aux concours *qui se sont tenus au Havre et à Reims*) et les exercices militaires. Il remarque à leur propos : *ces exercices que nous prenions si peu au sérieux, nous autres collégiens, quand on nous les imposa trois ou quatre ans après la guerre.* Il n'oublie pas les écoles de tir et il ajoute un point particulier : *les bourses de voyage* qui venaient d'être créées à destination des lycéens. Il pense en effet qu'en Angleterre comme en Allemagne, les lycéens français remarqueront l'importance accordée à la formation militaire : *ils constateront que les Riflemen anglais se réunissent, à certains jours, pour faire des manœuvres ou pour entreprendre de longues marches militaires ; ils verront les jeunes Allemands, disciplinés comme des soldats et habitués de bonne heure au maniement du fusil.* Et il pense qu'ils voudront suivre cet exemple.

Pour l'esprit, il s'en prend d'abord à la prééminence dans les études des *Humanités* grecques et latines, reprochant même aux auteurs anciens d'avoir écrit leurs œuvres en latin. Il veut que l'on donne la prééminence à la langue française et à sa littérature, à l'histoire de France et à ses grands hommes, à l'art français et à ses chefs-d'œuvre, citant bien entendu en conclusion le Lion de Belfort : *Ce lion, c'est la France au repos, couvant sa sainte colère et de son œil vague, sondant l'avenir.* Enfin il appelle les élèves à chanter les chansons patriotiques et à lire et relire *les poètes qui ont chanté nos gloires et pleuré sur nos défaites* et il cite Déroulède qu'il met au même rang que Victor Hugo.

On voit ainsi que le courant patriotique peut prendre des orientations très diverses parfois populaire parfois franchement nationaliste et presque xénophobe. Comment un tel discours fut-il reçu ? Nous n'en avons aucun témoignage, mais son attaque contre les *Humanités classiques* a dû susciter pas mal de réticences parmi ses collègues.

### ***Le discours du Préfet.***

La tonalité du discours qui suivit, celui de M. Drouin, Préfet de la Nièvre et président de la cérémonie, (qui présidait également le Conseil d'Administration du Lycée), semble montrer qu'il ne partageait pas les accents très « nationalistes » de M. Dampt. Rappelons que traditionnellement, le discours lu par le professeur était communiqué d'avance au président de la cérémonie qui était donc censé lui « répondre ».

Certes il lui adresse quelques compliments indirects, mais axe son discours sur l'éloge de l'Université et de sa modernisation : *depuis plusieurs années elle s'est rajeunie et transformée, elle a laissé de côté le conservatisme étroit et doctrinaire [...] elle est entrée franchement, largement dans la voie du progrès, brisant comme un joug inutile et pesant les méthodes surannées et barbares.* Ceci semble déjà contredire la critique de M. Dampt, mais à propos des exercices « physiques » proposés par lui, il propose aux élèves un programme plus humaniste : *aimez les plaisirs et les jeux, faites à la nature humaine et aux passions qu'elle comporte la part légitime [...] fortifiez votre corps par les exercices violents, trempez-vous par la gymnastique, la marche prolongée, l'escrime et le maniement des armes.* Mais la finalité n'est pas « militaire » : *arrivez en un mot à l'équilibre des forces humaines*

*admirablement traduit par cet adage latin : « Mens sana in corpore sano ». Il s'agit plutôt d'un accomplissement personnel. Il conclut cependant en leur rappelant qu'ils sont l'espoir et la réserve de la patrie et en leur demandant de se préparer à assister à son relèvement et à sa grandeur. Aucun accent revancharde ni impérialiste. La boutade finale est amusante, annonçant la remise des palmes aux vainqueurs des compétitions pour les prix, il demande aux « vaincus de ces luttes pacifiques » de faire en sorte que l'année prochaine ... nous applaudissions à la revanche !*

En 1885, le professeur de Rhétorique, M. Morel avait choisi comme thème de son discours : *Le courage*. Mais c'est du courage nécessaire à chaque instant de la vie qu'il parle essentiellement et quand il en vient, in fine, au courage pendant la guerre, (purement défensive, *quand la patrie sera menacée, quand l'ennemi sera à la frontière*) il demande aux élèves : *vous serez des patriotes, mes amis, mais vous serez aussi des humanitaires [...] on doit secourir tout le monde, ami ou ennemi, sans distinction. Et c'est là que la lutte recommence. Il faut marcher sur sa haine et sur sa répulsion*. On est loin de la haine anti-prussienne des lendemains de la débâcle.

À d'autres moments de l'histoire du lycée, cette *Éducation militaire* reparut sous une forme ou une autre, et en particulier par des campagnes de popularisation des conquêtes coloniales et par l'intervention des autorités militaires, notamment en confiant la présidence de la cérémonie de distribution des prix à des généraux, et sous forme de prix généreusement attribués à diverses occasions par les Ministères concernés.



# Les petits Parisiens partis dans la campagne nivernaise décident d'y faire leur vie : un thème de roman scolaire de l'Entre-deux-guerres

Alain CHIRON 

Membre de l'A.F.R.E.L.O.C.E.<sup>1</sup>

Le roman scolaire est un roman pour enfants équipé d'un appareil pédagogique situé en son sein à la fin de chaque chapitre ; il s'agit donc d'un livre de lecture qui parie sur l'intérêt que les élèves auront à suivre les aventures de jeunes héros dont ils liront un chapitre chaque jour de classe durant trois à quatre mois. Contrairement à ce qu'écrit Francis Marcoin<sup>2</sup> le terme n'est pas apparu en 1936 avec le sous-titrage en ces mots d'*À l'ombre des ailes* d'Ernest Pérochon. Nous pouvons voir que le directeur de l'école normale de Poitiers<sup>3</sup> n'a pas pris pas la peine de définir le "roman scolaire" pour un lectorat composé d'enseignants ayant commencé leur carrière du moment des lois Jules Ferry à la déclaration de la Grande Guerre. « Plutôt qu'un manuel de lectures choisies, avoir un petit roman scolaire où l'auteur s'est mis au niveau de son auditoire et sait l'intéresser aux faits et gestes de ses héros. Car la première qualité d'un manuel de lecture, c'est d'être intéressant, et s'il est vraiment éducatif, s'il contribue efficacement au développement de l'esprit et à la culture des meilleurs sentiments, il réunit les qualités essentielles du bon livre. Ces deux qualités, l'attrait et la valeur éducative, nous paraissent primordiales. En blâmant l'abus de la lecture expliquée, souvent mal comprise, nous n'avons pas l'intention de condamner cet exercice<sup>4</sup> ». Dans la vaste production de ce genre littéraire (depuis le tout début du XIX<sup>e</sup> siècle avec *L'Anacharsis* et *Simon de Natua*) on note que deux romans, qui ont pour décor essentiel la Nièvre, présentent un point commun à savoir mettre en intrigue la découverte puis l'installation définitive ou prévue de petits Parisiens dans le monde rural.



## Des romans scolaires de l'Entre-deux-guerres

Avant la Première guerre mondiale, l'offre est limitée en matière de romans scolaires et *Le Tour de la France par deux enfants* de G. Bruno est massivement utilisé. Son contenu à visée encyclopédique n'est plus en phase avec les instructions officielles de 1923 sur la lecture : « À l'école primaire, l'enseignement de la lecture [...] donne le moyen de s'initier à la connaissance de la langue et de la littérature françaises ». Si les instituteurs n'en prennent pas d'eux-mêmes l'initiative, les inspecteurs le leur conseillent à l'occasion d'une conférence

---

<sup>1</sup> A.F.R.E.L.O.C.E. : Association Française de Recherche sur les Livres et Objets Culturels de l'Enfance. L'Afreloce, association créée en 2001, réunit des chercheurs qui, appartenant à de nombreuses disciplines, travaillent sur les objets culturels de l'enfance : livres et littérature pour enfants ; produits des industries culturelles (imagerie, presse, jouets, jeux de société, jeux vidéo, multimédia, dessins animés) ; objets élaborées par les sociétés traditionnelles (contes, comptines, chansons, jouets et jeux).

<sup>2</sup> MARCOIN, Francis ; TISON, Guillemette. Vie et mort du roman scolaire. Cahiers Robinson, n°29, 2011. P. 18.

<sup>3</sup> En 1923 F. Chadeyras quitte Poitiers pour l'école normale d'Avignon et est lui-même auteur de manuels de lectures choisies dans les années vingt et trente.

<sup>4</sup> CHADEYRAS, F. La lecture à l'école primaire. Bulletin de l'association amicale des anciens élèves de l'école normale d'instituteurs de Poitiers, 20<sup>e</sup> année, n°2, avril-juin 1920, p. 24.

pédagogique sur la lecture, ou d'un rapport d'inspection<sup>5</sup>. Le schéma du "tour de la France", devenu parfois un tour de la France et de ses colonies, voire un tour du monde, continue à être exploité aussi bien par l'édition laïque que confessionnelle. On renouvelle les titres et le contenu des visites après la fin de la Grande Guerre, la dimension économique venant supplanter le discours patriotique<sup>6</sup>

Une innovation est de confier à des auteurs reconnus en matière de littérature pour adultes la tâche d'écrire pour les enfants<sup>7</sup> ainsi à titre d'exemple René Bazin donne en 1923 en deux ouvrages *Il était quatre petits enfants*, Charles Vildrac propose *Milot* dix ans plus tard et *Bridinette* qui va nous intéresser<sup>8</sup>, alors qu'en 1938 Maurice Genevois publie *Les Compagnons de l'Aubépin* tandis qu'Édouard Peisson offre *Le Voyage d'Edgar*<sup>9</sup>. Une nouvelle thématique remporte un très grand succès dans les années trente : le choix que de jeunes urbains font de s'installer à la campagne après y avoir passé au moins une année scolaire<sup>10</sup>. Il n'existe cette fois sur cette idée aucun manuel scolaire provenant d'éditeurs et d'auteurs catholiques. Le motif de petits Parisiens venus à la campagne pour diverses raisons et décidant, généralement, d'y bâtir là leur vie d'adulte se retrouve dans cinq romans scolaires destinés aux cours moyens et supérieurs (*Histoire de trois enfants*, *Peau-de-pêche*, *Bridinette*, *Les Yeux clairs* et *À l'ombre des ailes*) et dans un ouvrage pour le cours élémentaire deuxième année (*Claude et Antoinette à la maison forestière*)<sup>11</sup>. Tous les titres de notre corpus relèvent au sens strict du roman scolaire dès leur première édition, à l'exception de *Peau-de-pêche*, même si pour les ouvrages de Pérochon et de Charles Vildrac il y a pu avoir des éditions où les parties touchant à l'explication de vocabulaire et aux exercices ont disparu.

### **Deux auteurs qui choisissent la campagne nivernaise**

Nous intéressent d'une manière plus large ici l'ouvrage *Histoire de trois enfants* de Kléber Seguin paru en 1927, *Peau-de-pêche* de G. Maurière imprimé en 1932 pour sa version en roman scolaire, les deux livres d'Ernest Pérochon *Les Yeux clairs* (de l'année 1933) et *À l'ombre des ailes* (qui date de 1936), *Claude et Antoinette à la maison forestière* du couple Tarnier imprimé en 1931, et enfin *Bridinette* de Charles Vildrac édité en 1935. Il se trouve que *Claude et Antoinette à la maison forestière* et *Bridinette* ont un rapport avec le Morvan, nous allons voir qui sont les auteurs de ces titres.

---

<sup>5</sup> Alcide Ferront se voit suggérer d'abandonner le livre de G. Bruno qui a fait son temps, selon les mots de l'inspecteur (AD Deux-Sèvres. 4 T 110 bis 3 Alcide Ferront. Rapport 16/4/1924 Saint-Vincent-la-Châtre, canton de Melle). Alcide Ferront, quoique d'une promotion postérieure, a connu E. Pérochon à l'école normale de Parthenay.

<sup>6</sup> Patrick CABANEL recense onze titres publiés entre 1920 et 1940 dans *Le Tour de France par des enfants*. Belin, 2007, pp. 857-858. J'en ajoute un douzième *Quatre en sabots* de Raymond HEDOIN (Castermann, [1930] ; Illustration Pierre Rousseau). Il s'agit dans ce dernier cas d'un mini tour de France. Pour comprendre que la dimension économique supplante la dimension patriotique dans les tours de France de l'Entre-deux-guerres, voir CHIRON, Alain, « La région belfortaine dans le genre didactique des tours régionaux ou nationaux », *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, n°99, 2008, p. 193-202.

<sup>7</sup> Avant 1914 seules certaines œuvres d'Hector Malot ont été adaptées en matière de roman scolaire.

<sup>8</sup> De nombreuses remarques sur *L'Île rose*, *La Colonie* et *Milot* dans LÉVÊQUE, Mathilde. *Écrire pour la jeunesse en France et en Allemagne dans l'entre-deux-guerres*. Rennes : PUR, 2011. 16 euros.

<sup>9</sup> L'éditeur la Librairie a réédité ce roman scolaire (avec des aventures en mer) à la fin de l'année 2011 en confiant l'illustration à Jean-Noël Rochut et en modernisant l'appareil didactique. En matière de roman scolaire il est d'une qualité exceptionnelle. Voir sur le sujet l'article d'Alain Chiron dans les Cahiers du CRILJ n°3 daté de novembre 2011.

<sup>10</sup> Il existe quelques romans pour enfants où un jeune vient en vacances dans un village et envisage d'y vivre à la fin de l'ouvrage, toutefois nous les avons écartés de notre étude car les raisons du choix ne sont pas très développées et on ne sait si l'installation relève d'un vœu temporaire ou si elle sera effective.

<sup>11</sup> On trouve en grand nombre des illustrations ou des extraits des titres donnés ici dans ROGÉ, Monique. *À Travers Champs : la campagne à l'école*. Trévargan : Musée de l'école rurale en Bretagne, 2009.



Première page de couverture du livre *Théâtre de Guignol* de Marcelle Tarnier contenant des pièces de théâtre pour enfants.

Nous commencerons par **le couple Tarnier** ; Marcelle Tarnier est née en 1890 à Thonon-les-Bains et décède en 1959 à La Vergne en Charente-Maritime, elle n'a jamais exercé de profession. Outre le roman scolaire qui nous intéresse, elle n'a donné qu'une seule autre œuvre *Théâtre de Guignol* parue en 1938 chez Larousse dans la collection des Livres roses pour la jeunesse. Elle épouse en 1911 Maurice Tarnier à Commercy où son père dirigeait l'École normale de la Meuse de 1896 à 1915. Maurice Tarnier est né d'un père négociant près d'Avallon à Ancy-le-Franc en 1884 ; contrairement à la majorité des inspecteurs primaires d'avant la Grande Guerre il a été lycéen puis étudiant (en lettres à Dijon). En octobre 1905, il devient professeur à l'École normale de Commercy. Reçu au concours d'inspecteur il a répondu ainsi pour l'épreuve dite de pédagogie et morale au sujet de la délinquance urbaine (la presse de l'époque développe à l'infini sur les Apaches parisiens) : « Bien loin d'être la cause du mal, c'est l'école laïque qui en sera le remède. Elle seule donnera l'instruction au paysan pour l'avertir et le

munir d'un bon outil, elle seule donnera au petit citoyen, dont le père, la mère et les sœurs travaillent, le goût et le désir d'un idéal si modeste qu'il soit, encore que les deux mots jurent. Il n'est pas admissible que le progrès moral soit en raison inverse du progrès matériel. Cette réforme morale doit nous affranchir de ce problème obsédant et humiliant pour notre fierté, de la criminalité<sup>12</sup> ». Il est nommé inspecteur primaire à Mauriac dans le Cantal un an et demi avant la déclaration de guerre. Gravement blessé au pied droit (traversé par une balle, la cheville est fracassée) le 27 septembre 1914 à Richecourt (Meurthe-et-Moselle)<sup>13</sup>, il est infirmier durant la bataille de la Somme. Du fait qu'il a été professeur d'allemand à l'EN de la Meuse, il est nommé instituteur à Wesserling puis directeur de l'école primaire supérieure de Masevaux dans la petite partie de l'Alsace reconquise par les Français en 1914. Durant ces années il est en fréquents rapports avec Antonin Fraysse (inspecteur pour la zone nord des territoires libérés) qui donnera en 1930 sous le titre de *Jacques le poucet et Klapp la cigogne* une adaptation sous forme de tour de la France du *Merveilleux Voyage de Nils Holgersson à travers la Suède* et Numa Magnin (qui cumule les fonctions d'inspecteur primaire et de directeur d'École normale à Belfort) dont la trilogie



<sup>12</sup> ANF. Dossier TARNIER Maurice. F 17/26392. Copie de l'examen de morale et pédagogie.

<sup>13</sup> Au champ d'honneur : le livre d'or. *Journal des instituteurs*, n°8, 61<sup>e</sup> année, 22/11/ 1914, p. 64. AD Haut-Rhin. Purgatoire 11695 Pièce 99.

de *La Bique* sera très lue par la jeunesse dans l'Entre-deux-guerres<sup>14</sup>. Presque immédiatement après l'Armistice, il devient inspecteur à Thann ; il y fait montre d'une grande souplesse face aux problèmes d'une part de l'intégration d'anciens instituteurs du Reich et par ailleurs de l'arrivée de gros contingents d'instituteurs dits "de l'intérieur" (c'est-à-dire des maîtres ayant enseigné avant 1914 dans la France avec ses limites d'alors). Il est directeur d'École normale entre 1923 et 1927 à Varzy puis à La Rochelle jusqu'en mai 1939 (il décède en fonctions). Pour toute l'Entre-deux-guerres, il donne différents textes à *La Collaboration pédagogique*, revue propre aux départements alsaciens-lorrains revenus au sein de la mère-patrie. Il n'a écrit à côté de *Claude et Antoinette à la maison forestière* qu'un seul ouvrage consacré à l'histoire et la géographie de la Charente-Maritime, titre qu'il cosigne avec Louis Canet inspecteur d'académie de ce département à l'époque où M. Tarnier est responsable de la formation des futurs instituteurs, ce livre sort après la date de son décès<sup>15</sup>. Si comme tous ses prédécesseurs, M. Tarnier quitte la Nièvre c'est parce qu'il pense à l'avenir scolaire de ses enfants : il lui faudrait mettre ceux-ci comme internes à Nevers s'il restait à Varzy. Le souvenir que le couple a laissé aux anciens normaliens de ce département est émouvant, Marcelle Tarnier leur montrait une sympathique attention, organisait des collations pour eux et a appris le violon à certains. Maurice Tarnier s'opposait au "chauffage" habituel des normaliens qui prenait prétexte de préparation à un examen pour organiser un bourrage de crâne. Il assurait lui-même les cours de psychologie et de sociologie institués par les derniers textes à l'initiative de Paul Lapie.



#### ***École Normale de Varzy : promotion 1924-1927***

De gauche à droite et de haut en bas :

*Bardin, Dubuis, Caillon, Alban, Borderieux, Gounaud,  
Guignard, André, Poirier, Barbier, Coudret, Rolard, Sollier, Mol, Pannetier, Dumas*

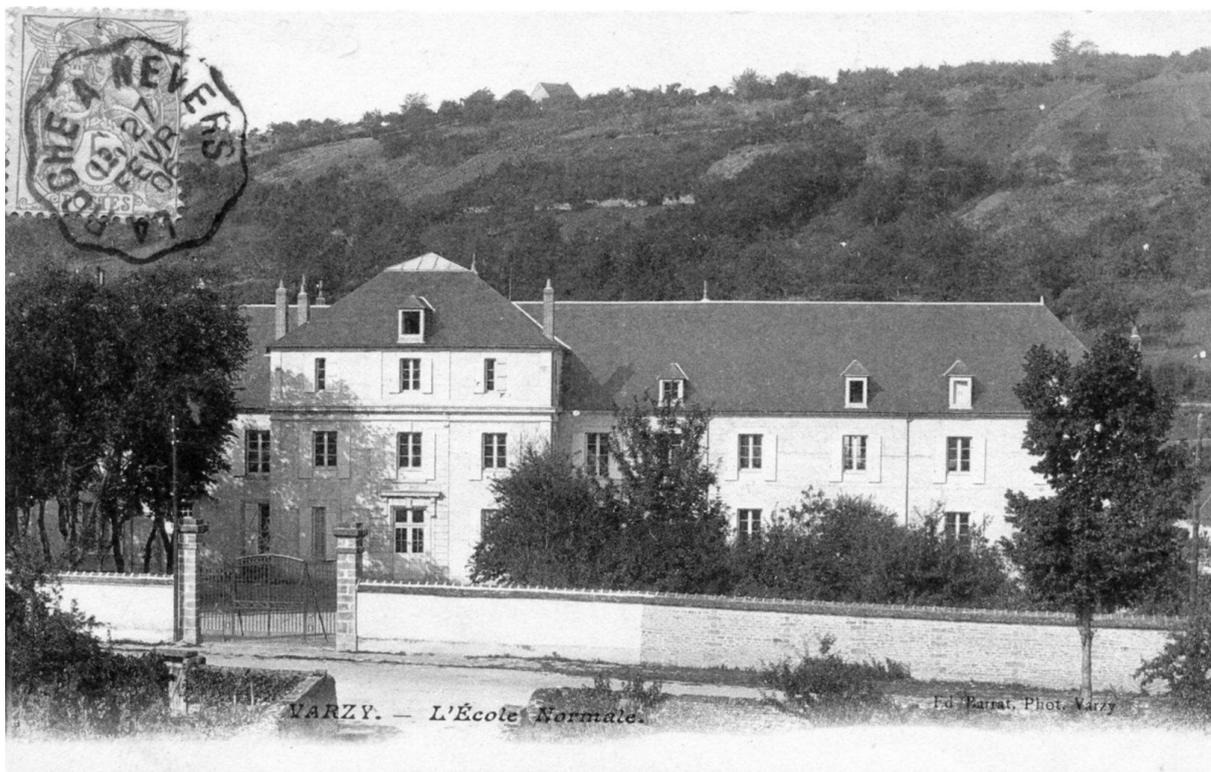
Les professeurs assis :

*Vailleux, Pivet, Gautherot, Niaudet, M. Tarnier (Directeur), Mme Tarnier (son épouse), Fillot, Richard, Brisset.*

<sup>14</sup> CHIRON, Alain. Numa Magnin (1847-1958), directeur d'école normale et auteur de littérature de jeunesse. *Bulletin de la Société d'émulation de Belfort*, 2008, n°99, p. 175-192. CHIRON, Alain. Belfort et sa région dans les romans scolaires prenant la forme de tours nationaux ou régionaux. *Bulletin de la Société d'émulation de Belfort*, 2008, n°99, p. 193-202.

<sup>15</sup> TARNIER, Maurice ; CANET, Louis ; LEFEVRE, Henri. *Le Département de la Charente-Maritime*. [ S. l. ] : [ S. n. ], [ S. d. ]. Jusqu'en 1941 on parle de Charente-Inférieure et après de Charente-Maritime.

« Sous son autorité bienveillante, les normaliens de la Nièvre ont fait l'apprentissage de la liberté<sup>16</sup> ». Notre personnage laisse d'ailleurs le même excellent souvenir aux enseignants de la Charente-Maritime : « Non pas à la cravache. Maurice Tarnier, le directeur, haïssait la coercition<sup>17</sup> ». La volonté d'ouverture culturelle, par les voyages, les excursions, le théâtre et la musique, est soulignée par les témoins des deux établissements de formation.



**Charles Vildrac**, né Charles Messenger en 1882 est le fils d'un journaliste communiste déporté et d'une institutrice ; de plus il est neveu d'une maîtresse d'école. Il passe toute son enfance à Paris, ce qui constitue une exception parmi nos auteurs de romans scolaires décrivant la découverte de la campagne par des petits Parisiens. Pour les adultes il a essentiellement écrit des pièces de théâtre et des poèmes tandis qu'il offre aux enfants de nombreux romans qui rencontrent un grand succès : *L'Île rose*, *La Colonie*, *Les Lunettes du lion*, *Milot* et *Bridinette*. Il est à l'été 1941 un des six fondateurs du Comité national des écrivains avec Dedour, Paulhan, Debrû-Bridel, Jean Géhennot et Jean Blanzat<sup>18</sup>. Membre initial du jury du prix Jeunesse en 1935 (il est à l'initiative de son sommeil sous l'Occupation), il préside ce dernier de 1945 à 1971, date de son décès. Vildrac, ayant pris dans l'Entre-deux-guerres des positions qui ne peuvent qu'heurter les partisans de Vichy (deux voyages en URSS dont il tire un livre globalement favorable au régime de celle-ci), il est certain que l'avant-propos pour *Bridinette* des éditions SUDEL n'échappa à ceux-ci qui y virent en filigrane une critique de leur façon de concevoir le retour à la terre : « Que les esprits chagrins et subtils n'y cherchent pas un plaidoyer illicite sur le retour à la terre et ne s'évertuent pas à soupçonner ici des dessins sociologiques ténébreux<sup>19</sup> ». Toutefois la volonté de mettre en faillite l'éditeur SUDEL (émanation du syndicat national des instituteurs) fut

<sup>16</sup> *École normale d'instituteurs de la Nièvre*. Nevers : Delajaneq ; Journal du centre, 1961. P. 50.

<sup>17</sup> MGEN 17. *Nos Écoles normales*. La Rochelle, MGEN, [1992]. Page 64.

<sup>18</sup> BLANZAT, François. Jean Blanzat pendant la seconde guerre mondiale. In BOUCHARENC, Myriam (dir.). *Pour saluer Jean Blanzat*. P. 45. Limoges : PULIM, 2007.

<sup>19</sup> VILDRAC, Charles. *Bridinette*. Paris : SUDEL, 1923. P. 4. Hachette ne reprit pas cet avant-propos dans ses rééditions.

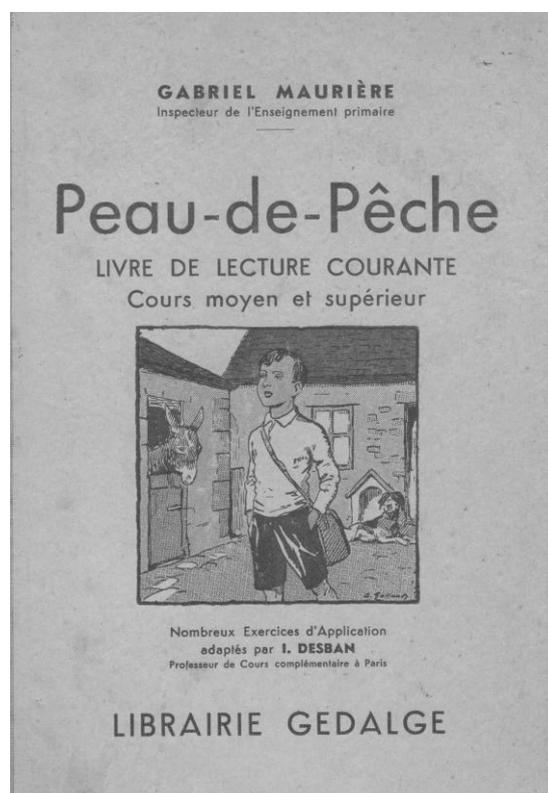
peut-être à l'origine de l'interdiction conjointe de *Bridinette* et de *Milot*, en effet pratiquement tous les ouvrages de cet éditeur sont interdits par le gouvernement de Vichy.

Nous évoquerons ultérieurement les raisons et lieux d'ancrage dans la Nièvre de ces deux romans mais nous terminons ce point en expliquant brièvement qui sont les trois autres auteurs de ce thème d'installation en milieu rural de jeunes Parisiens, chacune d'entre eux choisit comme décor pour son ou ses livres le département où il est né.

**Kléber Seguin** est né en 1882 à Druyes dans l'Yonne ; son père est tailleur de pierre puis chef cantonnier ; de santé fragile, il ne présente pas le concours d'élève-maître pour l'Yonne où l'École normale occupe jusqu'en 1904 des locaux insalubres et il intègre l'École normale de la Seine en 1898. Il commence sa carrière d'instituteur dans les écoles de Paris, il est inspecteur primaire à Constantine, Montluçon, Toulon, Versailles et finalement à Paris. K. Seguin devient en 1936 secrétaire général adjoint de la Ligue de l'Enseignement. Congédié pour appartenance à la franc-maçonnerie, K. Seguin tint absolument à reprendre son poste à la Libération et retrouve ses fonctions durant l'année scolaire 1944-1945 et décède à Paris en mars 1961. Il donne une dizaine de manuels de lecture pour l'école primaire et pour ce qui nous intéresse *Histoire de trois enfants*.

**Gabriel Maurière**, de son vrai nom Henri Legrand, est né en 1873 ; il est fils d'instituteur et a fait l'école normale dans l'Aube. Il exerce quelques années comme maître d'école et professeur d'École primaire supérieure, devient professeur d'école normale puis poursuit une carrière d'inspecteur primaire, l'amenant en particulier à Pontoise de 1919 à 1927 puis à Paris où il meurt en 1930<sup>20</sup>. Son œuvre est essentiellement faite de romans régionalistes pour adultes et il est un des principaux animateurs avec É. Guillaumin de la Société des écrivains de province dans l'Entre-deux-guerres. G. Maurière publie *Peau-de-pêche* en 1927 dans une édition pour un public majeur (sans images), une version illustrée pour la jeunesse sort deux ans plus tard avec un texte remodelé par l'auteur même ; pour l'outillage pédagogique du roman scolaire paru seulement en 1932, il fait appel à Irénée Desban un enseignant parisien de cours complémentaire de sa connaissance<sup>21</sup>.

**Ernest Pérochon**, de douze ans le cadet de Gabriel Maurière, est issu d'une famille protestante de paysans du bocage bressuirais au nord des Deux-Sèvres ; il exerce une dizaine d'années le métier d'instituteur avant la déclaration de guerre<sup>22</sup>. Son roman *Nêne* reçoit le prix Goncourt en 1920 ; dès l'année suivante E. Pérochon se consacre uniquement aux lettres avec des romans pour adultes fortement ancrés dans le Poitou et également un roman de science-



Première page de couverture de l'édition en roman scolaire de *Peau-de-pêche* de Gabriel Maurière

<sup>20</sup> Sur sa carrière professionnelle et en particulier le soutien que lui apporte A. Israël pour devenir inspecteur primaire dans la Seine, voir VERNEUIL, Yves. La carrière d'Henri Legrand : une belle ascension dans le système de l'enseignement primaire. *Les Cahiers aubois de l'éducation*, n°33, mai 2009, p. 35-39.

<sup>21</sup> Sur les conditions d'adaptation de *Peau-de-pêche*, voir POTTIER, Michel. Du roman au roman scolaire. *Cahiers Robinson*, n°29, 2011, p. 113-128.

<sup>22</sup> Il met en scène de manière romancée sa première année scolaire, à la Belle Époque dans le village de Courlay où il est né, dans *Le Chemin de plaine* paru en 1920 chez Plon. Voir CHIRON, Alain. Normaliens et instituteurs des Deux-Sèvres à partir des écrits d'Ernest Pérochon. *Cahiers aubois de l'éducation*, n°34, 2010, p. 2-39.

fiction. Ses manuels pour l'école primaire sont composés de trois livres de contes<sup>23</sup> et de quatre romans.

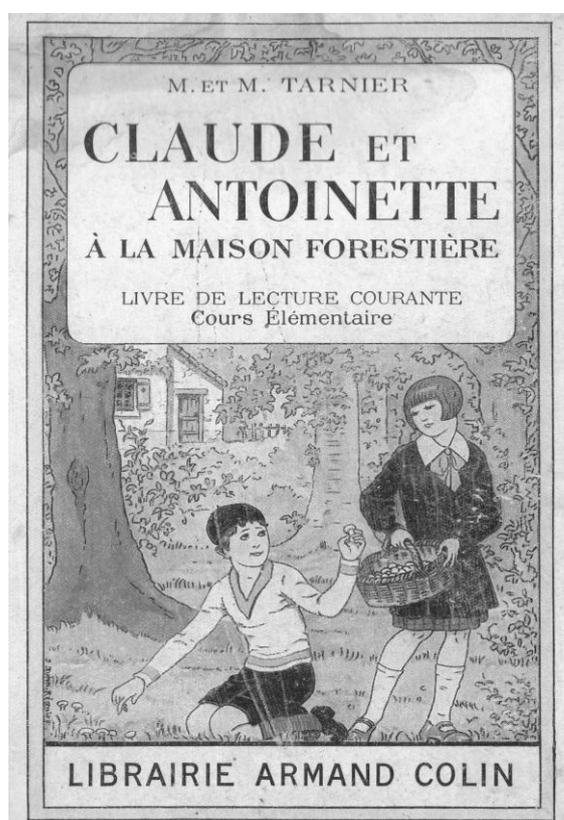
### Les raisons explicatives du départ

Comment justifier que des enfants quittent Paris et leur famille pour un village de province ? La raison la plus généralement invoquée est la santé : après une longue maladie dans *Histoire de trois enfants*, à peine guéri de la rougeole sur les conseils du docteur dans *Claude et Antoinette*, du fait d'une mauvaise mine diagnostiqué par des grands-parents venant à Paris dans *Les Yeux clairs* ou d'après les conseils d'un médecin (compte-tenu des mauvaises conditions d'aération du logement contigu de l'atelier de cordonnerie du père) dans *Bridinette*. Cependant la raison peut être un concours complexe de circonstances : dans *Peau-de-Pêche*, le héros orphelin depuis plusieurs années (mais confié à une parenté lointaine maltraitante) rejoint une grand tante et son mari. Dans *À l'Ombre des ailes*, des enfants orphelins de mère ont un père aviateur qui est de ce fait longtemps absent alors que la vieille domestique qui s'occupait d'eux vient d'être brusquement frappée de paralysie.

### Claude et Antoinette à la maison forestière

*Claude et Antoinette à la maison forestière* de Maurice Tarnier et de son épouse Marcelle a pour dessinateur Marcel Lecoultre, connu pour avoir illustré les ouvrages de Maurice Leblanc et en 1908 *Les Contes de Mon Oncle Paternel* de Joseph Ageorges qui ont pour origine le Berry (l'auteur né à Crozon dans l'Indre avait pour père un instituteur berrichon) ; il a également produit des histoires en images dans de nombreux journaux pour enfants (*Le Petit Français illustré*, *L'Echo de Noël*, *L'Etoile noëliste*, *L'Américain illustré*, *La Semaine de Suzette*, *Mon Journal*...).

L'action est à situer à Dompierre-sur-Héry, une commune du département de la Nièvre à une quinzaine de kilomètres de Varzy. Dompierre est proche du massif des Bertanges qui couvre aujourd'hui encore près de 10 000 hectares de feuillus, principalement du chêne. Claude le petit Parisien vit dans une maison au milieu des bois avec sa cousine Antoinette et les deux parents de celle-ci. L'ouvrage propose d'expliquer l'univers forestier et fait une bonne place à la culture bourguignonne, l'intrigue est interrompue régulièrement pour un récit dit à tour de rôle par un des personnages familiers des héros. Dans le courrier à Rosset directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique, Maurice Tarnier précise : « Nous avons désiré dans cet ouvrage, donner aux enfants le goût des fleurs et l'amour des arbres et par neuf contes qu'il renferme, répondre aux besoins de l'imagination enfantine<sup>24</sup> ». Dans la préface de l'ouvrage, ils précisent qu'ils ont testé ces contes auprès de leurs propres enfants et affirment qu'« à des



Claude et Antoinette par M. et M. Tarnier

<sup>23</sup> CHIRON, Alain. Ernest Pérochon, auteurs de contes pour la jeunesse. "N°25" *Cahiers d'Ernest Pérochon*, septembre 2010, p.2-21.

<sup>24</sup> ANF. F 17/26392. Dossier TARNIER. 12/10/1931 Tarnier à Rosset directeur de l'enseignement primaire.

écoliers de sept à neuf ans il faut aussi du merveilleux et de la fantaisie. Voilà ce qui expliquera la présence, dans ce volume, de huit contes qui font corps avec le récit et derrière lesquels se cachent des vérités d'expérience morale ». La familiarisation de Claude avec le monde rural ne se fait pas sans mal ; il a tout d'abord une manipulation non appropriée du seau du puits (qui entraîne la rupture d'un chaînon) et de la serpette (il se blesse) puis la chèvre renverse le seau quand il veut la traire. Les références à l'univers morvandiau sont discrètes mais constantes dans l'ouvrage, elles sont par exemple présentes autour des festivités de la Saint-Sylvestre où « on casse l'année » et où on invite des vieillards ou dans le fait que le prix des locations se règle à la Saint-Georges (23 avril) et à la Saint-Martin (11 novembre). Les récits de la grand-mère ou du grand-père nous plongent dans la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec par exemple la description d'un voyage en diligence et la narration pleine de peur de la traversée nocturne à pied avec une lanterne d'une forêt par un enfant pour aller chercher le médecin, l'état de santé du père étant devenu brusquement critique. Les auteurs ont un certain talent pour inventer ou adapter des contes explicatifs sur des phénomènes naturels ou destinés à faire passer des idées de protection du règne végétal et animal. Ainsi "Le Noël des oiseaux" raconté par Suzanne est une histoire qui se passe en Norvège où il est de tradition de mettre nourriture pour oiseaux en hiver. Une petite fille rêve qu'elle est devenue toute petite, transportée par un moineau elle parle avec les oiseaux ; l'hiver suivant elle propose que le sapin soit garni de graines pour les volatiles, et au printemps, en remerciement, les oiseaux mangent larves et insectes qui auraient détruit les récoltes. La "Légende du tilleul" est un conte explicatif : au commencement du monde, chaque arbre émet un vœu pour se développer dans un endroit précis. Tous les endroits particuliers ayant été pris, le tilleul sera partout où il pourra être très utile aux hommes. L'"Histoire des villages de Magny-le-Haut et Magny-le-bas" met en scène un étranger qui se révèle être ultérieurement le diable. Il conseille de couper la forêt, le résultat est que les broussailles apparaissent à Magny-le-Haut et qu'à Magny-le-bas l'été les ruisseaux n'ont plus d'eau et l'automne ils débordent. On notera que Magny-Lormes est une commune de l'arrondissement de Clamecy dans le canton de Corbigny. Claude est de retour à Paris après un an ; il a beaucoup appris et est en bonne santé. Dans un rêve il rencontre une fée qui lui donne la possibilité de retrouver la forêt en songe à tout moment et il décide que plus tard il va revenir pour être garde-forestier.

### **Bridinette**

Charles Vildrac signale de façon très claire que l'héroïne part chez des cousins du père dans la Nièvre. Il a choisi cet espace géographique pour *Bridinette* car son beau-frère Georges Duhamel, après une première enfance urbaine, avait suivi dans sa jeunesse son père à Fours<sup>25</sup> où ce dernier s'était installé comme médecin ; afin d'éviter un exil nivernais avec père et mère, la sœur aînée de Georges Duhamel s'était alors mariée avec un certain Ternisien dont elle se séparera pour épouser C. Vildrac. Par ailleurs l'auteur de *Milot* avait gardé le souvenir d'une journée particulière passée dans une sous-préfecture nivernaise, qu'il évoque avec la nouvelle "La journée de Cosne" dans le livre *D'après l'écho*. Dans ce même texte il fait dire au narrateur qu'il a des grands-parents bourguignons, toutefois nous avons pu vérifier que ce caractère n'était pas autobiographique.

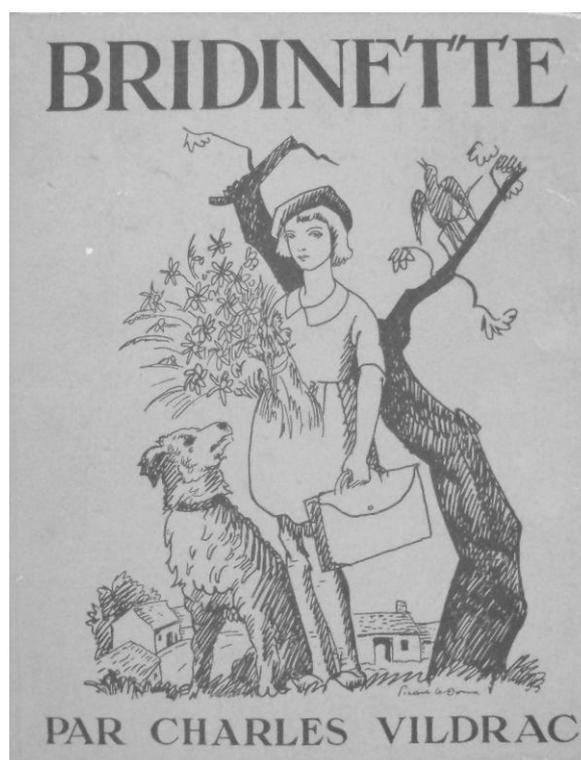
*Bridinette*, comme le livre du couple Tarnier, est ancré dans la Nièvre ; Vildrac précise que l'action se passe dans le Morvan à Chouzy. Il n'existe pas de commune de ce nom dans ce département ; par contre on trouve dans la partie morvandelle de la Nièvre le village de Choungny qui avait environ 200 habitants dans l'Entre-deux-guerres. *Bridinette* (surnom de

---

<sup>25</sup> Au sujet du séjour à Fours de G. Duhamel et le mariage hâté de sa sœur voir DUHAMEL, Georges. *Chronique des Pasquier*. Paris : Omnibus, 1999. P. 165-175. Georges Duhamel donne un roman pour une bibliothèque enfantine *Les Jumeaux de Vallangoujard*, l'ouvrage est largement évoqué à plusieurs reprises dans LÉVÊQUE, Mathilde. *Écrire pour la jeunesse en France et en Allemagne dans l'entre-deux-guerres*. Rennes : PUR, 2011.

Brigitte) préfère dès le départ la vie à la campagne à celle de Paris, même si elle rencontre quelques difficultés à se faire adopter à l'école.

Heureuse avec ses cousins auprès desquels elle apprend de multiples choses sur la nature, elle regrette toutefois l'absence de ses parents. Au terme du récit, ces derniers viennent vivre à Chouzy où le père reprend le métier de cordonnier qu'il exerçait dans la capitale (au milieu du faubourg Saint-Antoine). Ici les questions naïves de la jeune citadine sont par exemple : « Les moutons, est-ce que ça mord ? Est-ce que je pourrai donner du pain aux vaches ?<sup>26</sup> ». L'héroïne découvre les plaisirs liés à chaque saison, ainsi en automne elle joue dans le foin et en hiver au traîneau. Elle se réjouit de ses nouveaux habits et sabots et découvre toutes sortes d'animaux, aidant pour les soins à ceux-ci et se voit même offrir un petit chien. Bridinette apprend à fabriquer du beurre, à planter, à récolter divers fruits. Le lecteur découvre donc la campagne à travers les activités de Bridinette. Dans les livres pour enfants de Vildrac, le confort domestique se trouve à la campagne ou dans les ouvrages d'esprit



Première page de couverture de la première édition du livre *Bridinette* chez SUDEL

utopique mais pas à la ville pour les enfants des classes populaires : « Quelle belle chambre ! Trois petits lits de bois verni et très clair étaient disposés parallèlement, la tête au mur, de façon qu'en ouvrant les yeux le matin, les enfants apercevaient devant eux, par les grandes fenêtres, la cime des arbres, le rivage, la mer<sup>27</sup> ». En ville Bridinette, hormis à ses parents, ne donnait son affection et ses soins qu'à une poupée : « elle abritait une poupée, blonde aussi, qui s'appelait Marise<sup>28</sup> ».

### **Vogue des romans scolaires s'inspirant de ce motif**

Nous savons que le succès des ouvrages de Maurière, Vildrac et Pérochon fut important. Mais qu'en est-il pour *Histoire de trois enfants* et *Claude et Antoinette* ? Le nombre de rééditions du premier titre est assez considérable ; nous avons consulté, dans plusieurs bulletins départementaux de l'instruction publique, la liste des livres autorisés pour l'année scolaire 1940-1941<sup>29</sup> pour constater une présence systématique de l'ouvrage de K. Seguin, reflet d'un usage important dans tout l'hexagone. Pour *Claude et Antoinette*, la présence dans la Charente-Inférieure et la plupart de ses départements limitrophes ainsi que dans la région actuelle de la Bourgogne et dans le Rhône voisin, mais aussi dans les départements alsaciens s'explique en partie par la carrière de son auteur. M. Tarnier a été directeur d'école normale à Varzy puis à La Rochelle et son ouvrage est ancré dans les réalités de la région qui a pour capitale Dijon. Comme l'ensemble des autres titres il connaît des rééditions dans la dizaine

<sup>26</sup> VILDRAC, Charles. *Bridinette*. Paris : Hachette, 1973. P. 14.

<sup>27</sup> VILDRAC, Charles. *L'Île rose*. Paris : Tolmer, 1924. P. 120-121.

<sup>28</sup> VILDRAC, Charles. *Bridinette*. Paris : Hachette, 1973. P. 9.

<sup>29</sup> Nous avons vu à titre d'exemple : Liste des livres scolaires autorisés dans les écoles primaires du département du Rhône : année scolaire 1940-1941. *Bulletin de l'Instruction primaire du Rhône*, octobre 1940, n°7, p. 217-243.

d'années qui suit la Libération. Ces romans scolaires ont été servis par des illustrateurs expérimentés : Ray-Lambert pour les livres d'E. Pérochon, Marcel Lecoultre pour celui du couple Tarnier, Galland pour *Peau-de-Pêche*, Ferdinand Raffin pour *Histoire de trois enfants*, Picart Le Doux pour *Bridinette*<sup>30</sup>. Ils ont su rendre l'atmosphère particulière d'une scène, ce qui donne envie à l'élève avant d'en entamer la lecture d'en comprendre le sens et, le texte terminé depuis plusieurs jours, de retrouver de mémoire avec plaisir les actions liées à cette gravure. La très bonne réception de ces six titres est plus largement liée au puissant mouvement d'après la première guerre mondiale qui conseille d'abandonner, pour au moins la moitié de l'année ou définitivement pour les adeptes de la pédagogie nouvelle, les manuels présentant des extraits d'œuvres d'auteurs différents au profit des romans scolaires.

### Un monde rural menacé

Une des raisons de la réussite de ces romans est leur thème. Une grande inquiétude saisit l'ensemble de la société au sujet du dépeuplement des campagnes qui a suivi la fin de la Grande Guerre. Les auteurs, que nous avons cités, connaissent les attaques portées à l'encontre des instituteurs accusés d'avoir donné le goût de quitter la campagne à nombre de leurs élèves. Leur roman est le démenti qu'ils veulent apporter à ces accusations. On trouve dans la presse pédagogique de l'Entre-deux-guerres des allusions fréquentes à ce type de procès. La réponse est parfois apportée sur un mode humoristique :

*« Suis-je pas cause de l'exode  
Des campagnards vers les cités  
Ou des caprices de la mode  
Exagérant ses libertés<sup>31</sup> ».*

Toutefois plutôt que de faire un procès aux instituteurs, des forces économiques et politiques envisagent de s'appuyer sur ces derniers. En mai 1925 se tient à Rouen le septième congrès national de l'agriculture française qui consacre une bonne part de ses travaux à l'école rurale<sup>32</sup>. Une association de développement économique lance une enquête dont le sujet paraît dans la presse pédagogique : « Comment, par votre enseignement et par l'autorité dont vous jouissez auprès des populations au milieu desquelles vous vivez, pouvez-vous contribuer à enrayer l'exode rural ?<sup>33</sup> ». Près de 1 300 instituteurs répondent. M<sup>lle</sup> Kibleur institutrice près de Belfort insiste sur la bonne santé et l'autonomie du paysan : « Montrer au jeune enfant que le travail à l'air libre est infiniment plus salubre et plus sain que tout autre et qu'après les rudes coups de collier qu'il faut donner à certaines époques, le reste de l'année laisse de nombreux loisirs. Répétons aux enfants que le métier de cultivateur est un de ceux qui la comprennent, qui l'aiment. [...] Les leçons portèrent sur l'habitation comparée de la ville et de la campagne, en ville, belles façades, mais logements étroits, insalubres ; logements spatiaux et aérés à la campagne. Beauté de la nature spéciale à chaque saison, spectacle préférable à ceux que présentent les théâtres et les cinémas. Liberté et indépendance du cultivateur, esclavage moderne de l'ouvrier toujours soumis à un maître<sup>34</sup> ». La réponse de son voisin René Stuff à Saint-Dizier-l'Évêque place en exergue la nécessaire modernisation

---

<sup>30</sup> Il fut fait appel, pour des rééditions relevant du livre de bibliothèque, à de nouveaux illustrateurs comme Patrice Haripse pour *Bridinette* ou Ray-Lambert pour *Peau de Pêche*. Picart Le Doux avait réalisé les dessins de la première édition de *Jean-sans-pain* parue en 1921 et écrit par Paul Vaillant-Couturier.

<sup>31</sup>BLANDEY, Camille. Je suis instituteur. *Journal des instituteurs*, 20/11/1926, p.127.

<sup>32</sup>Confédération nationale des Associations Agricoles. *L'école rurale : extraits du septième congrès national de l'agriculture française*, Rouen 13 -15 mai 1925. Paris : Confédération nationale des Associations Agricoles, 1935.

<sup>33</sup>*L'École publique contre l'exode rural*. Paris : Réveil économique, [1928]. P. 3. Notons que Célestin Freinet répond à ce questionnaire.

<sup>34</sup>*L'École publique contre l'exode rural*. Paris : Réveil économique, [1928]. P. 15.

du monde agricole : « Il faut faire comprendre aux employeurs la nécessité pour les domestiques de gages qui paraissent élevés et du matériel diminuant la peine des hommes, que la meilleure journée n'est pas nécessairement la plus longue, qu'il convient de concilier équitablement les intérêts du maître et de l'employé, qu'enfin en notre siècle de confort, il est nécessaire de mieux nourrir et loger décentement<sup>35</sup> » .

Définir une formation et des avantages spécifiques pour les instituteurs s'engageant à faire toute leur carrière en milieu rural avait déjà été avancé avant 1914 par L. Le Chevalier inspecteur d'académie du Morbihan dans *La Correspondance générale* du 15 janvier 1894<sup>36</sup>. *L'Âme paysanne* du docteur Emmanuel Labat remporte un grand succès en 1919 et l'ouvrage sert d'argument au dépôt deux ans plus tard de la proposition de loi de Pierre de Monicault, un ingénieur agronome député de l'Ain, afin que les écoles rurales aient un programme d'orientation agricole à partir du cours moyen. Il y aurait la création de deux corps d'instituteurs, l'un des villes, l'autre des campagnes. Les programmes de 1923 prévoient que l'enseignement des sciences variera selon le milieu, soit vers les industries, soit vers l'agriculture. Le sénateur franc-comtois Jules Hayaux, instituteur (et fils d'agriculteur) avant de devenir professeur au lycée Charlemagne demande de « rattacher » l'ensemble du contenu enseigné dans les écoles de campagne « à la vie rurale, à la vie familiale, aux mœurs, aux coutumes de la région »<sup>37</sup>. Un article de Maurière dans *Voici* en 1925 donne aux instituteurs de la campagne un rôle de conservateur du patrimoine villageois : « L'instituteur doit [...] s'efforcer d'entraver [...] l'exode des riches faïences, des vieux étains et des dressoirs de chêne<sup>38</sup> ». Alexandre Israël<sup>39</sup> (personnalité de la gauche du parti radical-socialiste) directeur du cabinet du ministre de l'instruction publique Édouard Herriot, est à l'origine des consignes visant à encourager les instituteurs à lutter contre l'exode rural qui se traduit en juin 1927 par une adresse de ce dernier aux élèves qui vont quitter l'école : « Si vous habitez la campagne, faites en sorte de ne pas la quitter ; la terre de France a toujours nourri son homme, et il est au village nombre d'occupations manuelles, de métiers ruraux et d'industries agricoles qui peuvent donner satisfaction aux goûts et aux aptitudes de nos jeunes paysans<sup>40</sup> ». Le directeur des services agricoles des Bouches-du-Rhône écrit que pour l'école villageoise « nous chercherons peut-être souvent le précepteur, le missionnaire laïque plutôt que le professeur (...) ( il faut) réaliser l'école rurale et la rénovation des champs<sup>41</sup> ». Dans *L'École émancipée* porte-parole des instituteurs de La Fédération unitaire de l'enseignement<sup>42</sup>, de nombreux articles appellent les enseignants des campagnes à décourager leurs élèves de poursuivre leurs études au lycée afin d'éviter d'en faire des déracinés. Les livres que nous présentons, sont lus à un moment où la dépression économique industrielle freine l'exode rural<sup>43</sup> ; ponctuellement, des ouvriers au chômage ont pu revenir sur des terres qu'ils avaient délaissées une dizaine d'années<sup>44</sup> plus tôt ; la production agricole a fortement augmenté dans l'Entre-deux-guerres avec une main d'œuvre nettement moindre qu'à la Belle Époque.

---

<sup>35</sup> *L'École publique contre l'exode rural*. Paris : Réveil économique, [1928]. P. 39.

<sup>36</sup> CHANET, Jean-François, *L'École républicaine et les petites patries*. Aubier, 1996. P. 164.

<sup>37</sup> HAYAUX, Jules. Un congrès de l'école rurale. *La Dépêche républicaine*, 18/5/1925, p.3. Ce journal est franc-comtois.

<sup>38</sup> Extrait cité sans plus de références dans DEGUILLY, Jean. Gabriel Maurière : l'homme. *La Vie en campagne*, huitième année, n°82, septembre 1960, p. 7.

<sup>39</sup> Député de 1919 à 1924 et sénateur de 1927 à 1937 de l'Aube, département d'origine de G. Maurière.

<sup>40</sup> De nombreux extraits de ce texte sont cités et commentés dans GRINDORGE, J. Le métier agricole : où son abandon progressif nous conduira-t-il ? *Ouest-Éclair*, 27/6/1927, p.2. Toutes éditions départementales.

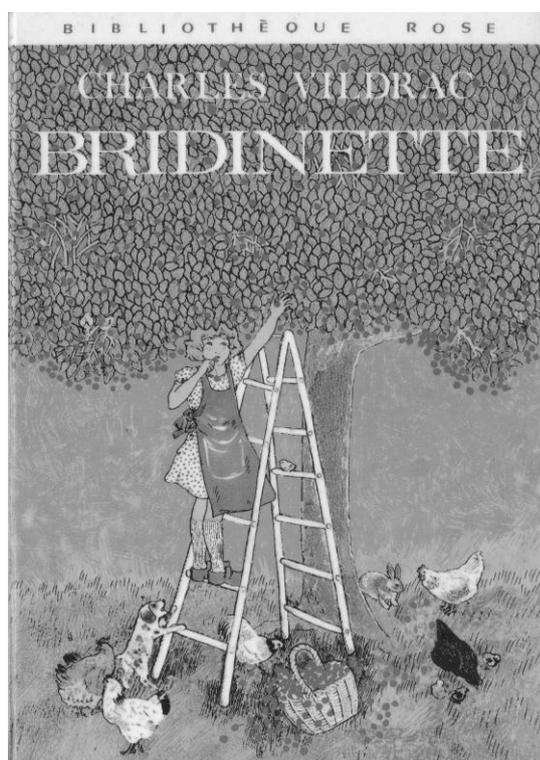
<sup>41</sup> FONDARD, Louis. *L'École devant le problème paysan*. Marseille : Typographie et lithographie Ant. Ged, 1928. Collection Pédagogie de la propagande agricole. P. 7.

<sup>42</sup> Rivale du Syndicat national des instituteurs, elle réunit des sensibilités différentes influencées par diverses visions du marxisme et de l'anarcho-syndicalisme. LE BARS, Loïc. *La Fédération unitaire de l'enseignement (1919-1935)*. Syllepse, 2005. p. 262.

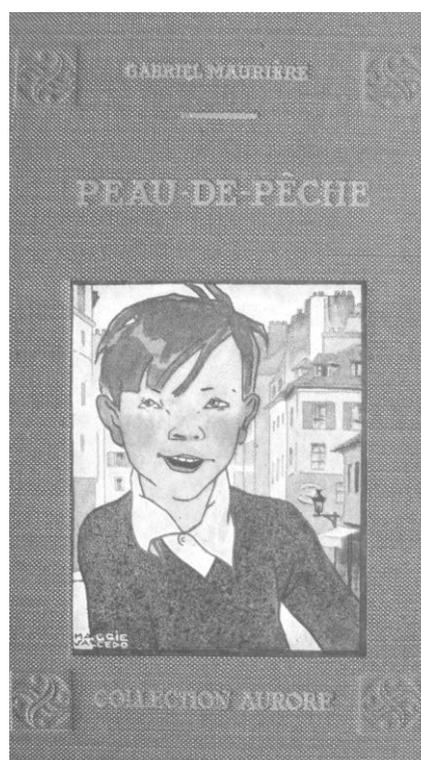
<sup>43</sup> ASSELAIN, Jean-Charles. *Histoire économique de la France*. Seuil, 1984, p. 45.

<sup>44</sup> De nombreuses interventions pour faciliter cette installation sont venues d'Alexandre Israël. [http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/israel\\_alexandre0223r3.html](http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/israel_alexandre0223r3.html)

Les six romans évoqués sont certes fondés sur l'idée de retour à la terre, mais loin de tout esprit de nostalgie ; selon nos auteurs l'individu est plus facilement maître là de son destin que dans les villes et s'il refuse les contraintes imposées par les directeurs d'usine, ce n'est pas pour retomber sous les pressions des notables ruraux et de l'Église (aucun héros des romans présentés n'assiste d'ailleurs à un quelconque événement religieux au village). Alors que tous les gouvernements de l'Occupation insistent sur le fait que les devoirs priment sur les droits, nos auteurs font tous de leur héros des êtres responsables d'eux-mêmes, autonomes vis-à-vis de toutes les autorités. Au niveau de sa cellule familiale le personnage principal peut se bâtir une vie agréable tout en restant en lieu avec la communauté villageoise et en utilisant toutes les facilités qu'offrent le machinisme moderne et les nouveaux loisirs. Le régime de Pétain loue par contre le paysan travaillant sans jamais compter ses heures et voit dans la perspective d'amélioration des conditions de vie un désir individualiste lié au droit à la paresse<sup>45</sup>. Nos auteurs ne diabolisent jamais la ville et la classe ouvrière, s'attristent des rivalités entre citadins et urbains et relativisent les charmes de la ville mais ne les nient pas.



Première page de couverture  
de la dernière édition de *Bridinette*



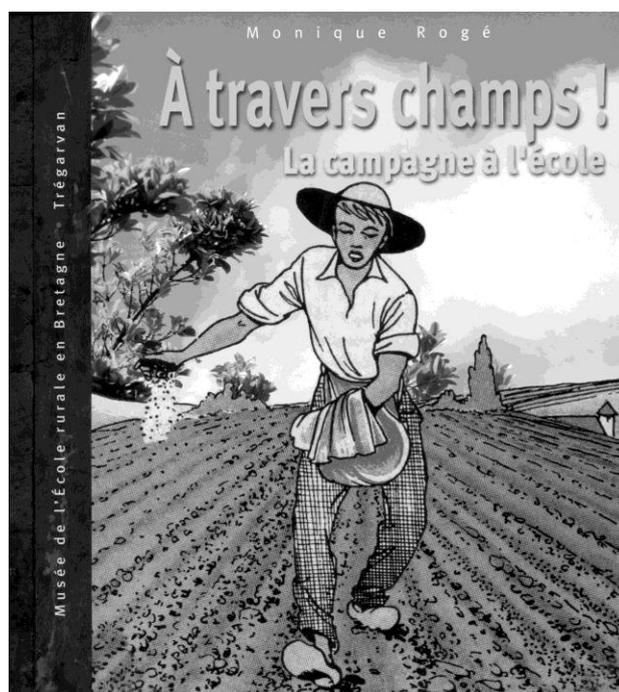
Première page de couverture d'une édition en  
livre de bibliothèque enfantine de *Peau-de-  
pêche* du champenois Gabriel Maurière

## **Conclusion**

Ces ouvrages paraissent après l'expérience traumatisante de la Grande Guerre qui a entraîné un fort dépeuplement des campagnes. Ils sont certes un hymne à la terre, au pays et à l'enracinement, mais se placent dans une perspective de modernisation de l'agriculture et de l'univers rural en général qui permettra aux paysans de vivre de manière plus confortable et plus autonome. Pour ces livres on a trois auteurs qui ont mené une véritable carrière d'hommes de lettres à savoir Pérochon, Maurière et Vildrac. Seguin n'a donné que des manuels scolaires (d'ailleurs en grande quantité) et la production du couple Tarnier se restreint quasiment à un ouvrage. Ces six titres furent réédités dans les années qui suivent la

<sup>45</sup> Lire en particulier à ce sujet PÉTAÏN, Philippe (dit Maréchal Pétain). Individualisme et nation. *Revue universelle*, 1<sup>er</sup> janvier 1941.

Libération, à l'exception des *Yeux clairs*, évoquant déjà un mode de vie trop différent car il est surtout intimement lié à l'exposition coloniale de 1931 et de ce fait tout le courrier envoyé par ses personnages est daté de l'année scolaire 1931-1932. *Histoire de trois enfants* bien qu'écrit et illustré dans les années vingt où l'électricité et la mécanisation n'ont pas encore trop atteint les campagnes est réimprimé jusqu'en 1954. Celui du couple Tarnier ressort en 1948 puis 1953. En 1948 *À l'ombre des ailes* est réimprimé, *Peau-de-Pêche* passe après la fin de la Seconde Guerre mondiale pour un roman historique (puisqu'il se situe dans le temps du premier conflit qui embrase simultanément plusieurs continents) aussi il retrouve place dans les bibliothèques de classe (réimpression en 1946, 1957 et 1958) même s'il ne sert plus beaucoup comme manuel. Le titre *Bridinette* n'est plus utilisé pour la lecture scolaire au-delà des années soixante car SUDEL ne le réédite plus après 1959. Le roman est repris par Hachette en 1973 dans la Bibliothèque rose, mais il n'est plus disponible après les années quatre-vingt (sa dernière édition date de 1979). Ainsi cinq titres sur six ont continué à être bien lus durant toute la IV<sup>e</sup> République, mais parmi ces cinq, seul celui de Vildrac a accédé au rang de classique de la littérature de jeunesse<sup>46</sup>. Il semble que personne jusqu'ici ne se soit intéressé à une dimension morvandelle malgré le fait qu'elle soit explicitée au début du roman. Pour *Claude et Antoinette à la maison forestière* la situation de l'action dans la Nièvre est à reconnaître mais les références locales sont encore bien plus fortes que dans le titre précédent et l'ouvrage prend à un niveau modeste l'aspect de document ethnographique.



De 2009 à 2012, le musée de l'école rurale de Bretagne à Trégarvan propose une exposition sur la campagne à l'école qui rend compte des aspects de la ruralité dans des manuels de langue française entre 1890 et 1988.

(Catalogue : *A travers Champs* – Monique Rogé)

<sup>46</sup> Il est à noter que des années trente à la fin des années soixante-dix, on trouve de nombreux extraits de *Bridinette* dans des manuels de lectures choisis. On a en conséquence une multiplicité de visages attribués à l'héroïne Bridinette. Ainsi par exemple dans : JUREDIEU, J. ; JUREDIEU, A. *Lisons de belles histoires CE 1*. Paris : Magnard, 1960. P. 124. POURON et al. *Choix de lecture CE 1*. Paris : Delagrave, 1956. P. 11. PICARD et al. *Mon Nouveau Vocabulaire*. Paris : A. Colin, 1964. P. 78.

# Histoire de l'Ecole de Pousseaux <sup>1</sup>

Monique Guenette 

Nous sommes le 16 juillet 1747, Pousseaux n'est encore qu'un hameau de Surgy. La messe vient d'être célébrée et les paroissiens sont regroupés devant la chapelle St Georges, puisque l'église actuelle n'existe pas encore...

Ils sont là pour répondre à l'appel de leur syndic <sup>2</sup>. Etienne LECLERC. Les choses ont été faites dans les règles, puisqu'ils ont été convoqués au son de la cloche et le notaire de Coulanges s'est déplacé pour noter les délibérations, afin d'éviter toute contestation.

C'est que le sujet de leur discussion est important puisqu'il s'agit d'engager un maître d'école. Il y a certes un candidat pour le poste, qui se nomme Jean GOBERT, mais il faut convenir du temps pendant lequel il sera en fonction et de ses gages. A l'époque, en effet, les « maîtres d'école » étaient des vacataires, qui ne dépendaient que de la communauté qui les avaient engagés !

Après en avoir délibéré, les habitants ont donc décidé d'engager le sieur GOBERT pour trois ans. Il sera payé 100 livres par an, payables par trimestre. On lui donnera en plus 24 livres pour son loyer.

Il percevra aussi, cette fois par mois, 10 sols<sup>3</sup> pour un écolier qui apprendra à lire et à écrire et 5 sols seulement si l'enfant n'apprend qu'à lire (sommés à la charge des familles).

Il sera également tenu de dire tous les jours, à la fin de son école du soir, un Salut<sup>4</sup>, et puis aussi de faire le catéchisme dans la chapelle Saint Georges, tous les dimanches et jours de fête, le tout « sous le bon plaisir du sieur curé de Surgy ».

## Les Bâtiments

Nous savons qu'en 1747 il y avait un maître d'école à Pousseaux. Mais il ne semble pas qu'une école ait fonctionné de manière régulière dans le village depuis cette date.

Dans un acte d'assemblée des habitants de Pousseaux daté de 1770, il est constaté que la plupart des habitants sont incultes, mais qu'ils ne peuvent se rendre à Surgy, dont ils dépendent, faute d'un pont pour traverser. Malgré tout, ils sont tenus de participer au salaire du maître d'école de Surgy. Rien ne les empêche d'en engager un autre, certes, mais ils paieront deux fois. Et ils ne sont pas bien riches !

Mais, en 1770, justement, la situation va changer, puisque Pousseaux se sépare de Surgy. Dès lors, le village aura son maître d'école.

Passe la Révolution. En 1816, il est constaté que la situation n'est pas brillante puisque la maison servant de logement à l'instituteur est « totalement détruite et dans un état absolu de mesure ». Le presbytère, de son côté, a été vendu comme bien national, il est décidé de vendre une partie des bois de réserve pour reconstruire de nouveaux locaux.

L'adjudication, à Clamecy, le 8 novembre 1820 rapporte 42 450 F, de quoi envisager l'avenir avec sérénité. On se met donc immédiatement en quête d'un terrain.

La commune est déjà propriétaire de l'emplacement de l'ancienne école. Mais le terrain est trop petit pour contenir à la fois l'école et le presbytère (la municipalité ayant décidé de lier les deux constructions) ; il est donc nécessaire d'y adjoindre deux maisons voisines. Elles sont en assez mauvais état et les deux propriétaires sont d'accord pour les céder au prix qui en

---

<sup>1</sup> Articles et illustrations parus dans le Bulletin Municipal de Pousseaux (décembre 2008, 9 juillet 2010...). Avec l'aimable autorisation de Mme Monique Guenette.

<sup>2</sup> Syndic : il est élu pour prendre soin des affaires d'une Communauté (ici le village de Pousseaux).

<sup>3</sup> 1 livre est divisée en 20 sols.

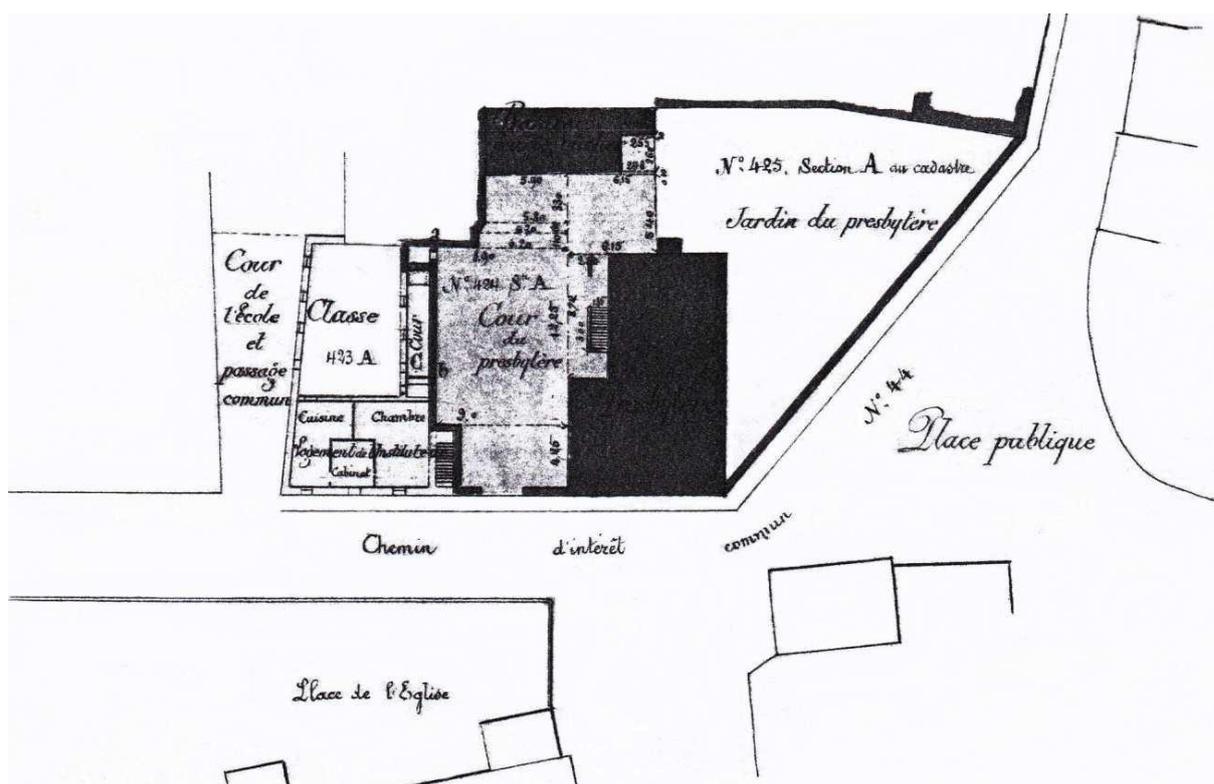
<sup>4</sup> Le Salut est une prière du soir.

sera fixé par les experts. Deux devis sont alors présentés au Conseil Municipal, le second ayant été imposé par ordre du Préfet (il concerne d'ailleurs un tout autre emplacement : celui de l'actuelle maison ROUSSEAU, rue de Coulanges).

Après avoir délibéré, c'est la première option qui est préférée. « *Le terrain de la commune sera ainsi utilisé, de plus, trois grandes rues en seront embellies, tandis que si on construisait dans l'emplacement désigné au second plan, les deux maisons dont il est question ne produiraient aucun lustre ni ornement dans la commune, au moyen de ce qu'elles se trouveraient cachées et à l'écart, derrière l'église qui les ombrageraient et les rendraient malsaines* ».

On doit donc acquérir, pour réaliser le projet, la maison appartenant à François Moreau, tenant à trois rues et au terrain où était bâtie l'ancienne maison d'école ("trois chambres, 2 écuries, le tout couvert en tuiles, cour, jardin, puits, aisances et dépendances") et la petite maison couverte en paille appartenant à Pierre Maclos attenante elle aussi au terrain communal ("une chambre basse, cellier à côté, chambre haute sur le cellier, grenier et donnant sur un cul de sac conduisant à d'autres habitations au fond d'icelui").

A noter que cette description des lieux prouve que l'ancienne maison d'école était située à l'emplacement de la salle de classe actuelle. Les travaux sont terminés le 12 mai 1833, date de la nomination de M. PILLE, architecte à Clamecy, pour faire la réception des maisons assisté de M. LE BLANC, architecte à Auxerre et de M. LOUSON, architecte à Clamecy. Ce dernier, qui a dirigé les travaux, n'a pas pu faire cette réception seul, suite à l'absence du Sieur FLOGNY, entrepreneur.



Evidemment, comme souvent, la commune a des réclamations à faire à l'entrepreneur. Et celui-ci est à présent insolvable. C'est donc le sieur TARDIVON père, entrepreneur de bâtiments à Clamecy, qui s'était porté caution pour lui, qui va payer à sa place, en 1837.

Tout est donc pour le mieux. Hélas non ! Dès le mois de janvier 1841, l'instituteur M. PHILIPPOT écrit au sous préfet. Il réclame une salle de classe plus grande. Riposte du Conseil : elle a déjà contenu par le passé plus d'élèves qu'actuellement. Il se plaint également de son logement qui n'est composé que d'un cabinet et deux chambres basses dont l'une sert

aussi aux réunions du Conseil Municipal. On lui rétorque que l'ancien instituteur ne s'est jamais plaint, mais on loue quand même une pièce supplémentaire en 1842...

Dix ans plus tard, l'instituteur refait les mêmes demandes. Cette fois, on veut bien reconnaître que la classe et son logement sont trop exigus. Mais ... il n'y a pas d'argent dans les caisses pour y remédier !

En 1876, il devient quand même indispensable de contacter un architecte pour mettre la classe et le logement de l'instituteur dans les conditions exigées par les règlements, puisque ceux-ci ne sont pas respectés à Pousseaux. On projette même d'en profiter pour agrandir l'école, mais finalement, on se contente de quelques réparations urgentes en 1886.

En 1887, un rapport constate que, dans l'école actuelle, la hauteur sous plafond est de 2,7 m (il faut 4), chaque élève dispose de 3 m<sup>3</sup> d'air (il en faut 5), les fenêtres de la salle de classe sont trop basses, il y a un mur à 0,60 m devant celles-ci, des constructions tout autour, pas de préau ni de cour. De plus, le logement de l'instituteur est bas et humide, le jardin est trop petit. Bref, il faudrait construire un autre bâtiment, mais on manque de fonds...

Le sous-préfet de Clamecy n'admet pas que l'école ne soit pas reconstruite pour des questions d'argent : le solde de la commune, pour 1886 est de 8000 F et le coût de l'ouvrage d'environ 15 000 F. Un emprunt dans l'amortissement duquel l'Etat serait appelé à participer est tout à fait envisageable.

Le Conseil Municipal accepte, demande l'aide de l'Etat mais refuse de cautionner un emprunt ou un impôt extraordinaire. Un architecte est chargé de dresser les plans en respectant une enveloppe globale de 15 000 F, non compris le terrain. Un projet de financement est même monté.

Mais on découvre que, finalement la situation financière de la commune n'est pas si bonne qu'on le croyait et l'on décide encore de surseoir...

En 1888, lettres de rappel du sous préfet pour la construction de l'école. Refus de la Municipalité sauf à utiliser le presbytère, vacant depuis près de 5 ans et assez vaste pour y installer à la fois l'école et le logement de l'instituteur. Le desservant pourrait être logé dans l'école actuelle après quelques réparations intérieures. Mais l'évêché refuse l'échange, ne voulant pas d'un presbytère insalubre d'autant que (dit-il) la nomination d'un desservant à Pousseaux est proche. Le Conseil refuse de reconstruire l'école et propose seulement de repousser de 3 mètres le mur séparant la classe du presbytère, de faire reconstruire le mur du côté ouest qui menace ruine et de faire ouvrir de ce côté une fenêtre dans le logement de l'instituteur qui serait ainsi mieux aéré. Cette fois l'évêché accepte et les plans et devis sont présentés en février 1890.

En 1897, pour améliorer les conditions de vie de l'instituteur, la commune loue pour lui un jardin contigu à celui de l'école (le sien ne fait que 40 m<sup>2</sup>) et une petite maison attenante qui pourra lui servir de buanderie.

La situation va s'améliorer en 1911, suite à la séparation de l'Eglise et de l'Etat. En effet, depuis que la loi est passée, le presbytère est toujours occupé par le desservant de Pousseaux, mais ce n'est plus à titre gracieux, et l'abbé BEAU désire résilier le bail. C'est une aubaine, on en profitera pour récupérer la cour pour faire une cour de récréation à l'école (les enfants jouent actuellement sur la place).

Justement, l'inspecteur d'académie réclame une cour pour l'école et un logement correct pour l'instituteur. Mais c'en est trop et le Conseil refuse ; le presbytère sera loué !

En juin 1912, 5 conseillers demandent cependant que la cour de l'ancien presbytère soit transformée en cour d'école et que le logement de l'instituteur soit transféré dans le dit presbytère, le sien étant insuffisant. 5 autres, dont le Maire, se sont abstenus.

Mais en décembre, les polémiques se calment et des plans et devis sont demandés. Les travaux sont terminés en 1920, puisque, à cette date, on met en location, par adjudication, l'ancien logement de l'instituteur.

Et, en 1922, le préau est construit, donnant à l'école l'aspect que nous lui connaissons.



### **Ecole de Pousseaux en 1927**

Denise GENDRE, Marcelle ROUSSEAU, Paulette BATIS, Paulette STENAC, ??, Hélène BARTEL ;  
Albert DANJEAN ;

Jeanne GOBY, Renée ROUSSEAU, Andrée ROUSSEAU

François ??, Lucien COQUILLON ;

Hélène BERNARD, André FAULLE, ??, ?? , Jacqueline ROUSSEAU, N... BONDOUX , Roger FAULLE, N... BONDOUX ; Petit espagnol, Edmond LERICQ, Suzanne BENARD, Gisèle MONTEL, ?, André Roy, Mathieu JOBERT, Jean BATIS, David SCILLA

Les espagnols travaillaient alors comme bûcherons. Une scierie était également installée dans un pré, dont les ouvriers habitaient dans des roulottes.

### **L'instituteur**

La rémunération de l'instituteur, au départ, comportait deux parties, l'une fixée par la municipalité (300 F en 1833, 340 F en 1840, puis curieusement, 200 F de 1845 à 1865). S'y ajoute une somme versée mensuellement par les parents : 50 centimes pour les enfants qui commencent à lire, 1 F pour ceux qui commencent à écrire et 1,50 F pour les autres. Les élèves nécessiteux sont accueillis gratuitement (5 à 10 enfants sont concernés chaque année).

La loi du 15 mars 1859 impose que le revenu de l'instituteur ne peut pas être inférieur à 600 F. Or, à Pousseaux, il varie entre 750 et 900 F selon les années, la commune, les années fastes, lui donnant une gratification (de 100 F en général). Il perçoit également 15 F pour l'éclairage de la salle de classe.

Il assure aussi la charge de secrétaire de mairie, ce qui lui permet d'obtenir des suppléments de salaire lorsqu'il a un surcroît de travail : guerre de 1870, recensement de 1876.

Suite à la loi du 10 avril 1867 sur l'instruction publique, la population de Pousseaux n'atteignant pas 500 âmes, les seules modifications à apporter au régime en cours sont :

- Vote d'une allocation d'encouragement à l'instituteur pour le cours d'adultes. (35 F sont alloués à l'instituteur qui diminuera le prix mensuel du cours de 1,5 à 0,75 F)
- Gratuité partielle ou totale de l'enseignement. (Impossible par manque de revenus)
- Traitement de la femme chargée de diriger les travaux d'aiguilles. (on lui donne actuellement 50 F, mais si l'état pouvait prendre en charge...).

## **L'aménagement de la classe**

Des tables et bancs ont été construits en 1836. D'autres le seront en 1907.

La commune se préoccupe très vite de récompenser les élèves les plus méritants. C'est ainsi qu'en 1837, on trouve la délibération suivante :

*« Nous, Maire de la commune de Pousseaux, ayant été informé que Monsieur CHAMPION dit le PETIT MANTEAU BLEU, de Paris [ce philanthrope était né à Châtel-Censoir NDLR], avait fait adresser à plusieurs communes du département de l'Yonne, des petites croix en argent pour être destinées aux écoles primaires, dans l'intention de stimuler l'encouragement des élèves, ayant pensé que la générosité de ce digne homme ne se bornerait pas seulement dans le département qui l'a vu naître, mais qu'elle pourrait s'étendre dans d'autres et que nous pourrions obtenir les mêmes faveurs que les communes de l'Yonne, nous avons sollicité auprès de lui une marque de générosité pour l'école primaire de cette commune.*

*Monsieur CHAMPION a répondu de suite à notre sollicitation en nous adressant deux croix en argent destinées à l'école primaire de Pousseaux ».*

Et, en 1857, la Mairie fait l'acquisition de livres de prix pour les distribuer à titre de récompense.

Dès 1873, il est envisagé d'établir une bibliothèque dans l'école primaire où l'on rassemblerait une collection de livres à l'usage des élèves composés "*livres d'histoire, de sciences, d'industrie et d'agriculture*". Ces ouvrages seraient à la disposition des enfants de la classe et cela permettrait de dispenser les familles de l'achat de livres de lecture.

En 1877, le Conseil Municipal décide l'achat d'une carte générale du département de la Nièvre (20 F) et de 25 cartes cantonales (30 F).

En 1926, la commune demande une subvention pour acquérir du matériel scientifique.

Dès 1869, il est demandé de prendre en compte l'enseignement de la gymnastique et de prendre les moyens nécessaires pour organiser les exercices appropriés. Le Conseil estime qu'il n'y a pas lieu d'introduire cet enseignement, en raison du défaut d'espace...

En 1882, une caisse des écoles est instituée en exécution de l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 (création obligatoire dans toutes les communes). Son but : faciliter la fréquentation de l'école aux élèves indigents en leur distribuant des livres ou des secours en argent pour achat de vêtements, etc... et récompenser les élèves les plus appliqués (livres, livrets de caisse d'épargne).

## **Grandeur et décadence**

En 1966, la fermeture de la classe enfantine est envisagée, les enfants devenant trop peu nombreux. Mais la population augmente à nouveau, suffisamment pour que soit demandée, en 1979, l'ouverture d'une seconde classe. Le problème sera résolu par la création du regroupement pédagogique Surgy-Pousseaux, dignement fêté en 1980. L'école maternelle sera implantée à Surgy, Pousseaux conservant l'école élémentaire, avec deux classes.

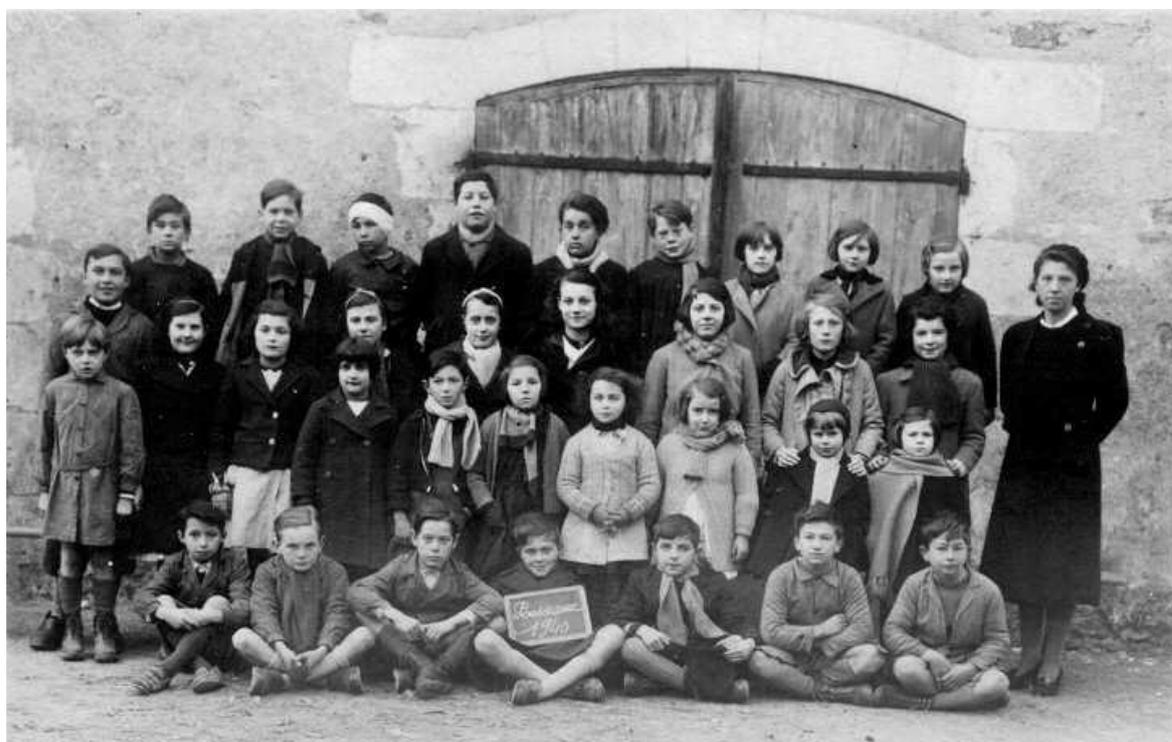
Mais l'effectif diminue à nouveau et, en 2009 : l'école de Pousseaux perd une classe. Les CM1 et CM2 partent dans les localités voisines, pour éviter une classe à 5 niveaux. Mais cela se traduit aussi par le départ des fratries et en 2011, l'école de Pousseaux (et le regroupement pédagogique) sont fermés.



#### **Ecole de Pousseaux - 1937**

De haut en bas et de gauche à droite, on a reconnu : Hugette Coquillon, Flora Cilla, Odile Tortait, Guillier ?, Coignot ?, Jean Bénard, André Bénard ; Alphonse Pouchain, Guillier ?, Carmen Roulin, Thérèse Cilla, Yvonne Faulle, Pouchain ? ; ??, Jeanne Amblard, Francis Gallois, Pierre Montel, Marcel Gallois, Françoise Renaudot et Guillier ? Les noms manquants sont ceux dont les parents travaillaient dans la forêt et qui, par suite, changeaient souvent d'école...

L'instituteur est M. Sursin qui finira sa carrière à Pousseaux bien des années plus tard. Avec lui, posent 21 écoliers.



#### **Ecole de Pousseaux - 1940**

Pierre Montel est en haut à gauche. A partir de lui, on trouve : Alphonse Pouchain, René Gallois, André Bénard ? Roulin ? Meunier, Carmen Roulin, Rolande Michot, Françoise Becquenot ; Yannick Blain, ??, Raymonde Dujon, Yvonne Péta, Lulu Simpol, ??, ??, Marcelle Taillardat, Marcelle Tillier ; Georges Michot, Françoise Renaudot, ??, ??, Jeanne Rougeaud, ??, ??, Charline Flahaut ; Jacky Blain, ??, ??, ??, Claude Parmentier, Francis gallois et Marcel Gallois.

En 1940, 33 enfants sont groupés autour de leur institutrice Mlle Lecorre. C'est elle qui remplace M. Sursin, mobilisé. L'école, aussi, a changé de place. Les locaux habituels (ceux que nous connaissons encore aujourd'hui), ont été réquisitionnés par l'occupant et les cours se déroulent au bord du canal, au rez-de-chaussée de l'actuelle habitation de M. et Mme Malhère. On retrouve plusieurs des enfants de la photo précédente, mais plusieurs autres n'ont pas été reconnus. Il s'agissait de petits réfugiés qui ne sont pas restés à Pousseaux



#### **Ecole de Pousseaux 1953**

**Instituteur :M. Surcin**

*Rang du haut* : Christian TRIBOULET, Jacques ROUSSEAU, Jean Pierre BESSE, Max ROUSSEAU, Jean Claude

CAPELLARI, Francette MOURICHON, Jacqueline TRIBOULET, Charline DEFRUIT, Ghislaine ROUSSEAU  
*2<sup>ème</sup> rang* : 3 frères CHAUFURNIER, N... GIRAUD, DEFRUIT Michèle, Marguerite VINCENT, Bernard FAULLE, Jean

Claude KOSACK, Jeannine MONTEL, Gilles ROUSSEAU, Danièle VINCENT, Alain MONTEL, Guy AMBLARD

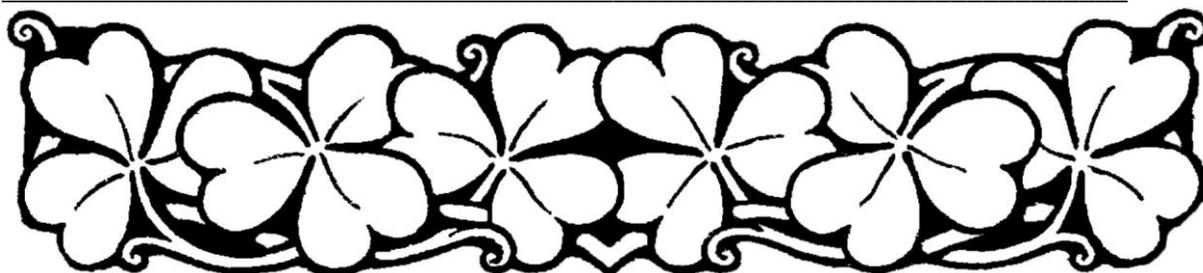
*1<sup>er</sup> rang* : ??, ??, Josiane ALEXANDRE, Conception SIERRA, Liliane ROUSSEAU, Jean Paul ROUSSEAU, N... VATRIN, Bernard ADAM, Georges ROUGEAUX, Jacques VIGIER, ???

Des erreurs ont pu se glisser dans ces listes. Toutes les corrections et les ajouts seront les bienvenus.

Sources :

*(Archives Départementales Yonne 3E 60/14)*

*Registres de délibération du Conseil Municipal (ADY 3E 60/32)*



# HISTOIRE DU LYCÉE TECHNIQUE NATIONALISÉ ET DE SA FUSION AVEC LE LYCEE JULES-RENARD.

Jean BUGAREL



En 1975, l'évacuation en urgence des internes du Lycée Technique Nationalisé (L.T.N.) encore hébergés dans les locaux de la rue Jean-Jaurès allait précipiter la fusion des deux lycées qui était en question depuis plusieurs années. L'Inspecteur d'Académie de Nevers M. Pascual décida que : *à compter de la rentrée scolaire prochaine, (1975) je vais demander à la Directrice du Lycée du Banlay, au Proviseur du Lycée Jules-Renard et au Principal du C.E.S. Victor-Hugo de reprendre dans leurs locaux l'ensemble des élèves qui le fréquentent normalement. C'est ainsi que le transfert des élèves du Lycée du Banlay, actuellement hébergés à Jules-Renard, dans leurs propres locaux, libèrera une place suffisante pour accueillir le reliquat d'internes du Lycée Technique Jean-Jaurès*<sup>1</sup>.

Ce transfert ne concernait alors que l'internat, mais impliquait en fait la mise en application de la fusion complète entre le L.T.N. et Jules-Renard que l'Administration avait décidée depuis longtemps, (elle avait été annoncée, officiellement, en 1969), mais dont la mise en œuvre avait été retardée, notamment, par des polémiques diverses.

Pour bien comprendre toutes les difficultés et tous les avatars de cette fusion, il faut replacer cet événement nivernais dans le contexte de l'histoire de l'Enseignement Technique et Professionnel qui ne commence réellement qu'au début du XIXe siècle. Sa mise en place cahotante et les oppositions entre lui et l'enseignement général d'une part, et celles, entre le technique et le professionnel d'autre part, qui mettaient en jeu des positions contradictoires et des intérêts économiques divergents, expliquent le fondement de bon nombre des polémiques qui se déroulèrent à Nevers au sujet des deux établissements et de leur fusion. S'y ajoutèrent évidemment des difficultés plus matérielles de financement ou d'organisation. Mais l'intensité de certaines oppositions, même si elles mettaient en avant des questions purement techniques et matérielles, ne se comprend bien que par leur fondement idéologique.

## Rappel de l'histoire de l'enseignement technique et professionnel en France.

### *Première phase, échecs des premières tentatives.*

Dans notre *Histoire du Collège et du Lycée de Nevers* nous avons souligné le fait que dès l'ancien régime, un embryon d'enseignement professionnel existait au Collège, sous forme du dessin linéaire que nous appellerions aujourd'hui industriel ou d'architecture et de la tenue des livres, à la fois comptabilité et rédaction d'actes commerciaux et juridiques. À la veille de la Révolution, les enseignants demandaient le développement de cet enseignement auquel les Écoles Centrales allaient accorder une certaine importance. Mais cette formation restait commerciale et juridique.

Le développement économique et surtout industriel, au XIXe siècle, exigea une main d'œuvre plus qualifiée, d'autant plus que les guerres de la Révolution et le blocus commercial, imposaient un développement rapide des moyens nationaux de production.

La première **École des Arts et Métiers** fut créée à Compiègne en **1803**. Elle s'intéressait au travail des métiers et à la théorie nécessaire pour leur progrès. Transférée à Châlons-sur-Marne en 1806, elle avait théoriquement pour vocation de former des ouvriers

---

<sup>1</sup> Lettre au Recteur de Dijon du 16 avril 1975. p.2 copie in A.L.J.R. Cette question sera évoquée plus loin.

éclairés. Mais, très vite, les "Arts et Métiers" s'intéressèrent à la formation des techniciens et des ingénieurs plutôt qu'à celle des ouvriers. Cette spécialisation fut officialisée en 1907 par la création du Brevet d'Ingénieur des écoles nationales des arts et métiers. La formation des ouvriers qualifiés restait en suspend.

Les **Écoles Primaires Supérieures (E.P.S.)** furent créées en **1829**. Inscrites dans la loi Guizot en 1833, elles s'intéressaient à l'étude des sciences et de leurs applications dans l'industrie. Deux branches se développèrent : la plus importante était générale, l'autre était professionnelle et sera intégrée aux **Écoles Manuelles d'Apprentissage**.

À Nevers, c'est dans le cadre du Collège que fut créé cet enseignement qui d'ailleurs porta successivement plusieurs noms comme on peut le voir dans les chapitres correspondants de notre *Histoire du Collège et du Lycée de Nevers*, mais c'est sa branche générale qui fut seule développée. En **1832** au Collège de Nevers cet enseignement se nommait *Classe de Français*, l'E.P.S. est officiellement créée, à Nevers, en 1835, mais continue de se nommer *Classe Primaire Supérieure*. Cependant en juillet 1836, M. Duplessis Joseph est bien officiellement nommé directeur de l'E.P.S. annexée au Collège de Nevers. Une *Classe de Français* ancêtre des sections modernes reparaît, parallèlement, en 1838. La dénomination E.P.S. n'apparaît officiellement sur le palmarès du Collège, qu'en 1842. En 1858, l'*École Primaire Supérieure* devient, au Collège de Nevers, l'*Enseignement Primaire Spécial*. C'est le même sigle, mais on sent la volonté de détacher cet enseignement du Primaire. Inversement, en 1863, on tend à Nevers à souligner sa finalité économique en le nommant *École Professionnelle*. Toutes ces variations montrent bien la difficulté de conception d'un enseignement technique et professionnel et surtout son orientation davantage vers le tertiaire que vers l'industrie.

On a vu aussi dans notre étude sur les *Idées pédagogiques de Claude Tillier*<sup>2</sup>, que celui-ci dans les années 1840, militait pour le développement de ces E.P.S., en qui il voyait le point de départ d'une véritable Université du Peuple. Logiquement il demandait la suppression de presque tous les Collèges (il n'en voulait qu'un seul par département pour la formation des cadres administratifs) et voulait interdire l'adjonction des E.P.S. aux anciens collèges et lycées de peur qu'ils ne soient « phagocytés » par l'enseignement classique. Il y avait peut-être un peu de cet état d'esprit dans l'opposition de certains à la fusion du L.T.N. et de Jules Renard.

L'**Enseignement Secondaire Spécial** fut créé avec un objet similaire en **1865**. Mais il évolua très vite vers un enseignement "moderne" plus que technique. Il fut d'abord sanctionné par un Diplôme spécial, puis le baccalauréat moderne fut créé en **1886**.

À cette époque, le Collège de Nevers était devenu Lycée Impérial et nous avons vu dans les chapitres de son histoire, les différentes phases de cette évolution. Nous avons vu aussi que la création de l'Enseignement Spécial au Lycée, dès 1865 (pour une fois, Nevers n'était pas en retard dans ce domaine) avait été très mal accueillie par les universitaires (certains professeurs « classiques ») qui y voyaient un enseignement « au rabais » (pour eux, le seul enseignement valable était littéraire, et fondé sur les « humanités classiques »), mais qui, constatant aussi son succès auprès des élèves et des parents d'élèves, craignaient une concurrence redoutable. Crainte justifiée, car petit à petit, l'enseignement moderne supplanta, au lycée de Nevers, l'enseignement classique, entraînant la désaffection pour les langues mortes, malgré le maintien « autoritaire » d'une épreuve obligatoire de latin au Baccalauréat Mathématiques. Cet état d'esprit demeurerait sans doute encore parmi les opposants, appartenant au milieu universitaire traditionnel, à une fusion des deux lycées en 1976.

Cependant ce n'est qu'en **1891**, retard significatif des réticences internes, que le Lycée de Nevers dénomma officiellement cette section : *Enseignement Secondaire Moderne*. On peut voir aussi dans cette appellation, la marque d'une différenciation d'avec le Primaire et la

---

<sup>2</sup> Sous le titre *Claude Tillier Instituteur* in *Colloque Claude Tillier 2001* éd. Société Académique du Nivernais et Bibliothèque Municipale de Nevers, Nevers, 2003.

marque d'une annexion réelle au secondaire traditionnel, de ce qui, au départ, aurait dû devenir un enseignement technique et professionnel.

Il faut cependant souligner le fait que dans un département très fortement industrialisé comme la Nièvre, (au moins au XIX<sup>e</sup> siècle) et avec une agriculture et un élevage performants, les notables locaux (éleveurs et industriels) ne cessaient de réclamer, depuis les décennies précédant la Révolution, la création de ce type d'enseignement. Les autorités locales avaient soutenu la création de ces sections, et encouragé leur recrutement, notamment le Conseil Général qui créa des bourses spéciales pour ces élèves et la Municipalité de Nevers qui leur accorda des prix. À partir de 1873, après la création de l'Amicale des Anciens Élèves, son grand prix annuel fut souvent attribué également à des élèves de cette section.

### ***Un véritable enseignement technique et professionnel.***

Toutes ces réformes avaient créé un enseignement moderne, général, conduisant à un enseignement supérieur scientifique, mais le but recherché au départ, créer un véritable enseignement technique et professionnel, n'était toujours pas atteint. Aussi en **1886** et **1887**, l'État créa les premières **Écoles Nationales d'Apprentissage** (ENP) à Vierzon, Armentières et Voiron, dans le cadre des Écoles Manuelles d'Apprentissage qui avaient été créées en **1880** pour fédérer diverses initiatives existantes venant du privé ou des municipalités.

Parallèlement à cette action, il faut souligner en effet les très diverses, initiatives extérieures à celles du Ministère de l'Instruction publique.

Dans le **secteur agricole**, les **fermes - écoles** furent créées en **1822**, l'**Institut Agricole** en **1826**, en toute indépendance par rapport au ministère de l'Instruction Publique. L'enseignement agricole, souvent précurseur, ne sera jamais rattaché à l'Éducation Nationale.

Les frères des **Écoles chrétiennes Jean-Baptiste de la Salle** fondés à Reims en 1682, créèrent d'abord un enseignement primaire gratuit en direction des enfants des familles les plus défavorisées. Puis ils créèrent un enseignement technique et professionnel dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. En **1827**, l'abbé Béranger avait créé l'école Saint-Nicolas, école professionnelle où étaient proposées 40 heures d'atelier par semaine et deux heures d'enseignement théorique par jour. En **1859**, les frères de Saint Jean-Baptiste de la Salle reprirent l'école Saint-Nicolas et créèrent plusieurs écoles dispensant un enseignement technique et professionnel.

À **Nevers** c'est toute l'histoire de l'École Saint-Joseph, actuellement Lycée Saint-Joseph qui marque cette évolution et qui est évoquée dans l'ouvrage publié par M. Jean Ponge dans les *Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Éducation (Numéro Spécial de mars 2010)*. Nous rappellerons seulement que dès 1785, Mgr Seguiran, évêque de Nevers, avec l'appui de la municipalité avait fait appel à cette congrégation pour créer un établissement à Nevers, mais celui-ci n'exista vraiment qu'à partir de 1821 dans l'ancien couvent des Jacobins (aujourd'hui L'Espérance). Dès 1835 on y accueillait des ouvriers adultes. Cette école devint communale de 1857 à 1871 puis une association la dirigea sous le patronyme de Saint-Joseph à partir de 1880. Un cours professionnel y fut créé en 1898, axé sur l'ajustage et la menuiserie.

Quelques **congrégations**, féminines liées parfois au patronat local, entendaient "*faire de bonnes travailleuses, et de bonnes épouses (1862)*" et proposèrent à cet effet, une formation aux **jeunes filles**.

Des **chefs d'entreprise** prirent aussi des initiatives. Dès **1837** au Creusot, puis chez Schneider, Claix, Christofle en **1873**, furent créées des écoles dont la mission était de former des "*ouvriers qualifiés et dociles*". Des **groupements d'industriels** à vocation plus ou moins philanthropique créèrent des écoles, en particulier à Nantes, Mulhouse et Reims.

Des **Municipalités** firent de même. Dans des villes où des concentrations industrielles se formaient, les municipalités créèrent des écoles qui dispensaient d'abord un enseignement technique théorique, puis pratique. Lyon créa une école en **1851**, Paris en 1860, Le Havre en 1867. En **1873**, l'**École Diderot** à Paris (c'est le nom qu'elle prit en 1880) fut créée avec des

professeurs d'enseignement général et des maîtres ouvriers. L'École Diderot fut immédiatement un modèle dans le genre et le restera (elle deviendra le Lycée Diderot).

Quelques écoles municipales développèrent également des propositions en direction des jeunes - filles.

Des **cours pour adultes** furent aussi créés. Quelques sociétés philanthropiques (telle l'Association Polytechnique qui réunissait d'anciens élèves de l'École qui avaient combattu avec leurs camarades ouvriers sur les barricades), proposèrent des cours en direction des adultes. La Ligue Française de l'Enseignement, en **1866**, développa des propositions de formation des adultes conformément à sa vocation d'éducation populaire.

À **Nevers**, à diverses reprises avant même la Révolution, des professeurs du Collège puis du Lycée, organisèrent des cours en ville pour les adultes, souvent sous forme de conférences. Nous signalons les principales tentatives au fil des chapitres de notre histoire du Lycée.

### ***Le contexte social et économique.***

Tout au long du XIXe siècle, se produisit une évolution considérable de la société et de l'économie. L'industrie prit une place prépondérante par rapport à l'agriculture. De nouvelles techniques apparurent, une nouvelle organisation du travail et de nouveaux métiers.

Une nouvelle classe dite laborieuse apparut. Ses origines étaient rurales, son niveau culturel bas, elle ne possédait rien et était concentrée en certains lieux. Pour le patronat, il était nécessaire de la former et de contrôler ses comportements. Il fallait donc des écoles pour répondre à deux objectifs : forger des compétences nouvelles et garantir la tenue morale de l'ouvrier, sur le lieu de travail comme dans sa vie privée.

Pour des raisons bien différentes, la création d'écoles était soutenue par le mouvement marxiste, né au milieu du XIXe siècle, qui y voyait une réponse à la nécessité d'émancipation du prolétariat.

La persistance à notre époque de cette ambiguïté de finalités, explique aussi certaines prises de positions divergentes au sujet de la fusion entre le L.T.N. et Jules Renard, ce dernier étant considéré en 1976 comme politiquement orienté très « à gauche ». Les milieux professionnels (la C.C.I. notamment) de la Nièvre pouvaient craindre que les élèves du « technique » ne soient « contaminés » par ceux de « Jules ». On a vu dans les chapitres de notre histoire, où sont évoqués les mouvements lycéens à Nevers, que les uns et les autres s'accusaient d'ailleurs, mutuellement, d'être « bourgeois ».

### ***Le contexte scolaire général.***

L'histoire de l'enseignement technique et professionnel est également liée à l'évolution générale du système d'enseignement primaire au cours du XIXe siècle. Après la Loi Guizot de 1833 qui obligeait chaque commune à ouvrir une école et la Loi Falloux qui prévoyait la scolarisation primaire des filles, les Lois Jules Ferry de 1881 et 1882 rendirent cette scolarité obligatoire de 6 à 13 ans. La loi de 1893 ajouta à leur efficacité en interdisant le travail des enfants de moins de 13 ans. Ce système permit d'offrir à l'enseignement technique et professionnel un public important.

### ***Le concept d'enseignement technique et professionnel.***

Entre temps, une commission de l'enseignement professionnel créée entre 1863 et 1865 devait proposer un projet de loi. Le choix du terme "**technique**" apparut alors. Une définition de l'objet de l'enseignement technique fut également donnée : *pratique des arts utiles et application des connaissances scientifiques aux différentes branches de l'industrie, de l'agriculture et du commerce*. Cet enseignement fut confié au **Ministère du Commerce** en

1892. Les "E.P.S." devinrent **Écoles Pratiques de Commerce et d'Industrie** (E.P.C.I.). En 1900, les "E.N.P." furent placées aussi sous la coupe du Ministère du Commerce. En 1895, la **Direction de l'Enseignement Technique** (D.E.T.) fut créée.

Il faut noter qu'au début du XXe siècle, un courant très fort se forma (l'A.F.D.E.T., *Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique*, créée en 1902) en faveur du développement de cet enseignement et pour une indépendance significative de l'enseignement technique par rapport au système éducatif d'enseignement général. Ce courant réunissait des personnages influents de l'État (hauts fonctionnaires et personnages politiques, radicaux et socialistes pour l'essentiel) et des milieux patronaux (de la métallurgie essentiellement).

Ces deux composantes étaient idéologiquement opposées et défendaient le développement de l'enseignement technique, et son indépendance par rapport à l'Éducation Nationale, pour des raisons sociologiquement opposées. C'était déjà l'ambiguïté relevée dans la polémique menée en 1840 par Claude Tillier contre l'enseignement classique (aristocrate et bourgeois) et en faveur des E.P.S. (écoles du Peuple) d'une part et par les industriels de l'époque, d'autre part, qui voulaient une école leur préparant un personnel formé et sûr, sociologiquement, aussi bien que politiquement.

#### ***La persistance des E.P.S. à Nevers en 1910.***

Il faut remarquer que malgré la réforme de 1892 qui avait transformé les E.P.S. en E.P.C.I. pour souligner leur sujétion au Ministère du Commerce et de l'Industrie, des E.P.S. continuèrent à porter ce nom dans beaucoup de villes et parfois même dans le cadre des bâtiments des Collèges Municipaux. Comme nous l'avons vu, l'E.P.S. créé au Collège de Nevers avait disparu au profit de l'enseignement moderne. Il faudra attendre 1910 pour qu'une **École Primaire Supérieure Professionnelle** fût créée à Nevers par la Municipalité dans les anciens locaux du Grand Séminaire, rue Jean Jaurès. Il s'agissait en fait d'une E.P.S. avec une **École Pratique** annexée, véritable Centre d'Apprentissage.



### ***Les contradictions internes de ce développement.***

Tout d'abord, ce système de formation ne touchait qu'une partie du public potentiel, l'« élite » de la classe ouvrière industrielle, et uniquement les garçons, public populaire, mais sévèrement sélectionné. Ensuite, cet enseignement s'orienta presque exclusivement vers la métallurgie, la mécanique et plus tard l'équipement électrique. Le textile disparut rapidement et les autres branches de l'industrie, comme la chimie, restèrent absentes.

En ce qui concerne les finalités de cet enseignement, il y avait une divergence fondamentale entre l'Instruction Publique et les industriels soutenus par le Ministère du Commerce.

Pour l'Instruction Publique, cet enseignement devait poursuivre le projet de l'école primaire, laïque, nationaliste, libérale et progressiste, former l'élite ouvrière nécessaire à la victoire contre la Grande Bretagne, puis contre l'Allemagne, et enfin, encadrer tous les jeunes qui, à cause de la crise de l'apprentissage, étaient en danger et sans promotion sociale possible.

Les industriels, soutenus par le Ministère du Commerce, voulaient au contraire, que cet enseignement fut seulement au service du développement économique, surtout industriel. Ils voulaient une formation au moindre coût, plus simple que l'apprentissage traditionnel, fortement centrée sur le métier, (l'enseignement général étant considéré comme inutile voire dangereux), et surtout fortement décentralisé pour correspondre aux besoins locaux de main d'œuvre qualifiée.

C'est dans ce milieu qu'apparut un concept qui devint l'un des éléments idéologiques en faveur de l'autonomie de l'enseignement technique celui de *Culture Technique*, que l'on opposa de suite à celui de Culture générale : *la place faite à l'enseignement général, dans la formation technique, au nom de la Culture, est une négation de la valeur de la Culture Technique dans ce qu'elle a de spécifique*. Le débat entre « Culture » et « Culture Technique » reste ouvert à notre époque et l'on continue à disputer sur leur antinomie possible.

Un troisième point de vue apparut alors, soutenu par les parlementaires ouvriers opposés fondamentalement à cette scolarisation. Ils s'opposaient en fait à tout le phénomène d'industrialisation. Ils considéraient que la crise de l'apprentissage faisait perdre aux ouvriers la maîtrise de leur métier et de leur identité socioculturelle et qu'il fallait restaurer les conditions de l'apprentissage traditionnel où l'ouvrier est capable de concevoir et d'exécuter son travail (son œuvre) d'un bout à l'autre. Ils s'opposaient aussi à l'école primaire qui, si elle prépare et met à l'abri de la surexploitation, permet de faire un choix éclairé, et élève la condition ouvrière, n'est pas faite pour préparer au métier.

Ce point de vue était aussi celui d'une grande partie de la classe ouvrière très favorable au travail artisanal et hostile au travail industriel (opposition à la Taylorisation ou parcellisation des tâches). Il demeure assez vivant aujourd'hui, d'une part, à travers le renouveau d'intérêt pour l'artisanat et d'autre part, par l'attitude critique de certains milieux populaires pour l'enseignement technique.

### ***Les étapes du développement de l'enseignement technique.***

C'est dans ce sens que dans les années 1920 (Loi Astier) et suivantes, on tentera de restaurer l'apprentissage (C.A.P.) en introduisant le système allemand de la formation alternée, mais sans succès. On créa également la taxe d'apprentissage et les Chambres des Métiers. Cette tentative sera reprise en 1939 avec les "Centres de Formation Professionnelle en temps de guerre"

En 1920 également, on avait tenté de mettre l'enseignement technique sous la tutelle du Ministère de l'Instruction Publique, mais en lui réservant une large autonomie, ce qui ne changeait rien à la situation. Sous le Front Populaire, avec Jean Zay, il y eut une autre tentative d'intégration réelle mais sans aboutissement.

M. Louis Petit, Directeur du C.M.T. de Nevers, dans son discours de 1958 que nous étudions ci-dessous, faisait commencer en 1936 la transformation de l'E.P.S. de Nevers en Collège Moderne et Technique. En fait cela se fit seulement en 1942. Mais il répugnait peut-être à M. Petit que cette « promotion » de son établissement fut le fait du régime de Vichy.

En effet, après l'échec des Centres de Formation Professionnelle, le gouvernement de Vichy soucieux de l'encadrement idéologique de la jeunesse (Travail, Famille, Patrie) et de la réhabilitation du travail manuel, entendait par une politique de formation, moralement encadrée, des ouvriers, briser toute culture de classe et de lutte des classes. La préoccupation essentielle dans ce secteur était donc sociale et politique. Par la suite, elle se centra sur l'économie et la production. Le Directeur Général de l'Enseignement Technique resta en place sous Vichy, avec une attitude ambiguë. Il contribua à préserver les acquis de l'enseignement technique et profita de la situation pour les développer. Les "E.P.C.I" et les "C.F.P." récemment créés, devinrent des **Collèges Techniques**. Les lois de 1943 firent du C.A.P. un diplôme national et le rôle de l'État fut clairement défini comme seul autorisé à animer la réflexion et fixer les contenus des diplômes.

À Nevers, c'est dans ce cadre que l'E.P.S. avec École Pratique annexée, devint Collège Moderne et Technique.



### ***L'enseignement technique après la guerre.***

Vis-à-vis de l'enseignement technique, le climat politique et social d'après guerre était tout à fait différent.

L'apprentissage traditionnel était en échec complet et la demande de scolarisation très forte. La formation professionnelle constituait un enjeu central de la reconstruction, et la scolarisation de cette formation allait se poursuivre.

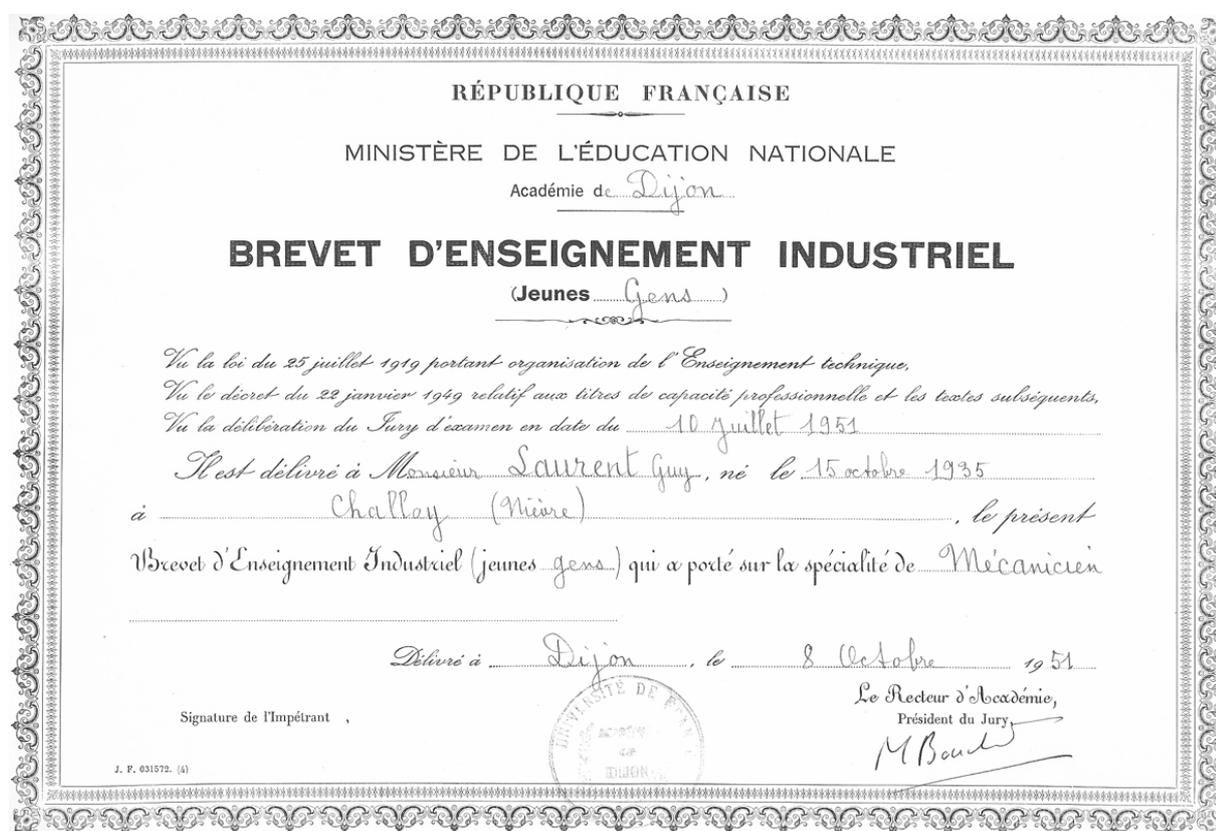
Le rôle central de l'État dans ce secteur n'était plus contesté, à cause de l'état du pays et de l'influence des gaullistes et des communistes. La C.G.T. qui dans la tradition ouvriériste suspectait auparavant, l'enseignement technique d'être "*la fabrique d'une aristocratie ouvrière inféodée au patronat*", le considéra à partir de 1946, comme "*l'enseignement prolétarien par excellence, enseignement du peuple travailleur, enseignement de classe*".

La commission Wallon proposa deux filières : Pratique (Centres d'Apprentissages) et Technique.

Les Écoles Normales Nationales d'Apprentissage furent créées pour la formation des maîtres des C.A. On créa aussi des corps d'inspecteurs. L'enseignement primaire développa les "Cours Complémentaires Industriels" concurrents des C.A.. Les Collèges Techniques et les E.N.P. formaient les futurs techniciens, alors que les C.A. étaient chargés de l'apprentissage ouvrier.

En 1946, fut créé le baccalauréat Mathématiques et Techniques (ancêtre du Bac "E", devenu S avec option "Technologie Industrielle", puis "Sciences de l'Ingénieur"), dont la vocation était de préparer en particulier à l'entrée aux Arts et Métiers : les "E.N.P." étaient en première ligne pour préparer ce baccalauréat.

En 1952 selon la Documentation officielle, le B.E.I. (Brevet d'Études Industrielles) était préparé dans les Collèges Techniques (techniciens, agents de bureau d'études ou agents de maîtrise). Il semble que ce Brevet ait été institué auparavant, (date inconnue) peut-être avec un autre intitulé, celui de Brevet d'Enseignement Industriel, comme notre collègue Guy Laurent en témoigne <sup>3</sup>, preuve à l'appui : *J'ai passé le Brevet d'Enseignement Industriel en 1951.*



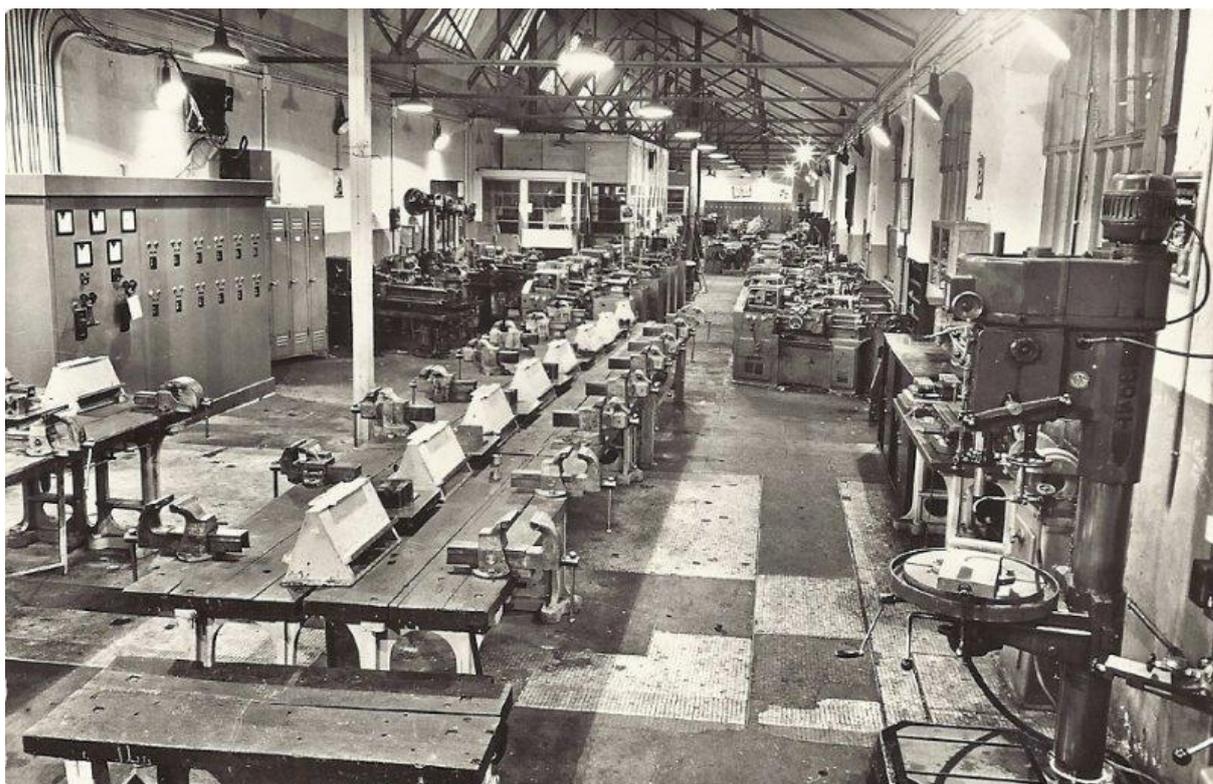
Par la suite, les B.T. (Brevets de Techniciens) furent créés (2 ans d'étude après le B.E.I. ou le Bac). En 1954 fut créé le Bac "Techniques Économiques de Gestion" (rattaché à l'Enseignement Technique).

La formation technique vit un afflux continu d'élèves jusqu'en 1960 : (6% d'une classe d'âge en 1939 > 24% en 1959 > 25% en 1960 date où cet afflux sembla s'arrêter). Cette scolarisation était liée à une démarche volontariste de l'État, les industriels y étant dans l'ensemble opposés sauf dans la métallurgie qui subissait une évolution technologique importante avec déqualification d'une partie des ouvriers (O.S.) et apparition de nouvelles

<sup>3</sup> Courrier du 13 mars 2010.

qualifications. Les besoins en formation évoluaient et un enseignement technique avec une dimension théorique devenait indispensable. L'U.I.M.M. (En 1901 : Union des Industries Métallurgiques et Minières, devenue plus tard après la quasi disparition des industries minières, l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) soutint donc très largement le mouvement de scolarisation de la formation technique.

Les Centres d'Apprentissage avaient été investis par de nombreux militants du PCF et de la CGT, qui entendaient promouvoir un enseignement de classe avec une pédagogie originale. Le recrutement des Maîtres d'atelier et des I.E.T. se faisait pour l'essentiel dans les milieux ouvriers. Après la rupture entre le Parti Communiste et le Gouvernement en 1947 – 1948 et l'éclatement de la C.G.T., cette situation conduisit à leur marginalisation et un statut défavorable fut donné à leurs maîtres.



### *L'intégration de l'enseignement technique.*

Cependant, le courant d'opinion qui avait permis ce développement sans précédent (un courant favorable à la scolarisation en général) portait en lui la condamnation d'un Enseignement Technique autonome lié au monde de la production et recrutant dès l'âge de dix ans à la sortie de l'enseignement primaire.

Dès **1953**, constatant que la sélection était trop précoce, on mit en avant le projet d'un cycle d'orientation unique (6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>). En 1956, fut avancée l'idée que l'autonomie de l'enseignement technique constituait une barrière étanche aux couches sociales et en **1959** l'intégration fut décidée. On comprend pourquoi, à **Nevers**, dès cette date on commença à penser à une fusion avec Jules-Renard.

En 1961, tout l'enseignement technique fut effectivement pris en charge par le Ministère de l'Éducation Nationale (réforme Berthoin).

En 1959 également, les Cours Complémentaires Généraux (enseignement primaire) devinrent Collèges d'Enseignement Général (C.E.G.), avec un cycle d'orientation commun à tous de trois mois. Et l'obligation scolaire était portée à 16 ans. Les C.A. devinrent Collèges d'Enseignement Technique en 1960 (C.E.T.) en parallèle des C.E.G.

L'argument avancé par les partisans de l'intégration était celui de l'égalité des chances (disparition théorique de la barrière sociale). En fait, des économies de gestion étaient aussi

attendues. La métallurgie française, qui croyait alors en un développement d'un système fondé sur des techniciens théoriciens et des ouvriers non qualifiés, n'était pas hostile à cette démarche.

Avant l'intégration, les enfants d'ouvriers étaient destinés à l'enseignement technique (y compris l'élite de cette population). Après, ce furent plutôt les "moins bons" à tous les niveaux qui furent destinés à l'enseignement technique. Une logique d'orientation remplaçait une logique de sélection sociale.

Avec les réformes Foucher (1963) et Haby (1975), on effaçait toute trace visible de sélection : le C.E.G. devint C.E.S. puis collège unique ; le tronc commun passa de 3 mois à 2 ans (6° et 5°) puis progressivement à 4 ans (6° à 3°), une dérogation persistant encore partiellement pour la préparation du C.A.P. en 3 ans à partir de la 5°. Ainsi les lycées techniques « perdaient » leurs premiers cycles avec leur spécificité « technique » ce qui créa une petite polémique au lycée de Nevers.

Les E.N.P. devinrent L.T.E., les collèges techniques L.T., les écoles professionnelles de la Ville de Paris L.T.M.. Tous ces établissements furent assimilés dans le cadre général des Lycées Techniques. En 1961, la D.E.T. disparut. L'enseignement technique était géré par la Direction des Lycées et Collèges. Le B.E.I. devint le B.T. Le B.T.S. fut créé en 1959 et très vite le lycée de Nevers demanda l'ouverture d'une formation de ce genre qui ne fut obtenue que lors de la fusion en 1976.

Parallèlement, la formation technique post baccalauréat fut revendiquée par l'enseignement supérieur traditionnel, mais les I.U.T. n'ouvrirent que plus tard et le D.U.T. ne fut créé qu'en 1966. À cette époque, les demandes formulées par le L.T.N. de création de classes de B.T.S. se heurtèrent à la politique de développement des I.U.T. l'un s'eux étant prévu à Nevers ce qui ne se réalisa jamais.

En 1963, la seconde technique fut créée (elle conduira vers les bacs F, G, H et E). En 1965, c'est le baccalauréat technique (B.t.n.) qui va se diversifier (jusqu'en 1992 où tous les baccalauréats seront restructurés). Il était associé à une double finalité (professionnelle et de poursuite d'étude). Cette double finalité s'estompa jusqu'à disparaître en 1989. Des premières d'adaptation, qui resteront marginales, furent créées. Elles déclineront avec la création du baccalauréat professionnel en 1985.

En 1964 un décret modifia tout le système des Brevets de Techniciens <sup>4</sup> en créant de nouvelles spécialités. Les processus de création des « nouveaux » B.T. variaient selon les branches professionnelles. G. Brucy <sup>5</sup> en a dénombré quatre. — Création d'un diplôme totalement nouveau : c'est le cas de la plupart des B.T. du secteur tertiaire — Simple changement de nom sans changement de titre : un B.T. « modèle 1952 » devient un B.T. « article 34 » — Changement de nom par transposition dans l'échelle des titres : un ancien B.E.I. devient B.T. « article 34 » avec ou sans modification de son contenu. — Création par fusion : des B.T. « article 34 » naissent de la combinaison d'ex - B.E.I. avec des B.T. « modèle 1952 ». Au total 49 diplômes de techniciens sont redéfinis ; 22 sont des créations, 16 proviennent d'anciens B.E.I., 6 sont d'anciens B.T. « modèle 1952 » et 4 résultent de la fusion d'un B.T. « modèle 1952 » avec un B.E.I.

En 1966, le B.E.P. (Brevet d'Enseignement Professionnel, plus théorique que le C.A.P.) fut créé (préparé en 2 ans après la 3°). Il était destiné à remplacer le C.A.P..

C'est en 1976 que le L.T.N. (Lycée Technique nationalisé de Nevers) fusionna avec le lycée Jules Renard dans le cadre d'un lycée polyvalent. Mais beaucoup de lycées techniques restèrent autonomes et leur statut continua d'évoluer en fonction de ce changement de finalité. Les sections techniques du lycée Jules Renard subirent aussi les effets de ce changement de finalités.

---

<sup>4</sup> Décret du 14 janvier 1964, relatif à la délivrance du titre de technicien breveté. Doc fournie par Guy Laurent.

<sup>5</sup> BRUCY (Guy). – Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel (1880-1965). L'État, l'École, les Entreprises et la certification des compétences. – Paris : Belin, 1998. – 285 p. (Histoire de l'éducation).

Les Lycées Techniques devinrent L.E.T. puis L.E.G.T. en 1980. On peut apprécier cette évolution comme une promotion de l'enseignement technique ou comme une perte d'identité. Les C.E.T. devinrent L.E.P. (Lycée d'Enseignement Professionnel). Il s'agissait alors d'une redéfinition de la position structurelle du technique par rapport au professionnel. La différence antérieure était une différence de niveau : lycée technique (L.E.T.) pour les techniciens et cadres, collège technique (C.E.T.) pour les ouvriers professionnels. La différence nouvelle est une différence de nature : technique opposé à professionnel.

Comme on le voit, ces changements de sigles traduisent en fait, une transformation profonde des finalités et des contenus, qui cache mal les contentieux toujours existant à leur sujet. Le technique et son statut sont toujours l'objet d'une contradiction : le technique a d'ardents défenseurs, mais l'on défend en même temps l'unification à tout prix, au nom de la justice sociale. Théoriquement, la barrière entre enseignement général et technique avait été levée structurellement. Mais ce désenclavement profita, à l'occasion du fort développement de la poursuite d'étude en lycée, plus à l'enseignement général qu'au technique, alors que l'objectif visé concernait un fort développement de ce dernier.

À **Nevers**, les avatars du Lycée Technique, avant 1976, furent plutôt liés à des problèmes économiques locaux, mais en arrière plan, on devine cependant les querelles de principe sur l'enseignement technique qui sous tendent aussi des oppositions sociales et politiques.

L'expérience de la fusion des deux lycées de Nevers a certes permis à l'enseignement technique un développement que ses anciens locaux n'auraient pas autorisé. Aurait-il été plus, ou moins important, si l'on avait construit un Lycée Technique autonome ? La chute des sections littéraires de Jules Renard, (ce qui d'ailleurs correspond à une tendance nationale), est quant à elle, davantage liée, sur le plan local, à la création d'un troisième lycée.

En fait, après 1976, l'évolution de l'enseignement technique, dans le cadre du Lycée Jules Renard, a suivi celle de tous les établissements techniques, et les multiples réformes n'ont pu arriver au but recherché à l'époque, à savoir : un fort développement de cet enseignement, notamment à travers une plus large féminisation de son recrutement, notamment dans les sections industrielles.



## L'histoire de la fusion de 1976.

On peut s'étonner que cette opération de fusion n'ait pas été réalisée pour la rentrée 1973 comme c'était prévu alors. En effet au C.A. de Jules-Renard du 17 novembre 1969, l'Inspecteur d'Académie avait demandé l'avis du Conseil sur la mixité des deux lycées du Banlay. Mais celle-ci, malgré l'avis favorable du C.A., ne pouvait être réalisée de suite, pour des questions d'aménagement des locaux. Jules-Renard à cette époque était surchargé d'élèves du 1<sup>er</sup> cycle, et il fallait attendre la création des derniers C.E.S. pour envisager une restructuration du second cycle. L'I.A. en était bien conscient et remit la décision au 15 décembre 1970. Mais à cette occasion, il précisa que tout était *lié à l'organisation future* et que *le Lycée Polyvalent pourrait peut-être englober le Lycée Technique vers 1973*. Il était donc admis qu'à cette date, les deux restructurations : mixité et lycée polyvalent, pourraient être mises en place. Le C.A. de Jules-Renard ne fit aucune observation sur ces deux objectifs ni sur la date de 1973.

À la rentrée de 1973, après la disparition des dernières classes de 1<sup>er</sup> cycle, transférées au C.E.S. de Varennes-Vauzelles, et une opération de « mixité » (plus ou moins avortée) il ne restait plus au lycée qu'environ 650 élèves de second cycle. Pourquoi l'avoir laissé, trois ans, dans cet état de « sous-occupation », bien agréable pour les usagers certes, mais contradictoire avec l'intérêt général et surtout celui des élèves et du personnel du L.T.N., contraints de rester dans des locaux vétustes, inconfortables et inadaptés ?

Derrière ce retard, il y avait peut-être du côté de l'Administration des problèmes de budget, le transfert allait coûter très cher et il était difficile d'inscrire ces frais dans les fameux plans de prévision de constructions scolaires. L'Inspecteur d'Académie les invoque sans cesse, mais en 1976, il semble n'avoir trouvé aucune difficulté à financer les travaux nécessaires. Y avait-il eu un changement de politique au niveau national ? Ou plutôt, en 1973, un recul du Ministère devant les difficultés de toutes sortes apparues au niveau local ?

Comme preuve de la réalité des difficultés « logistiques » de cette fusion, nous remarquons qu'après l'arrivée des derniers internes du L.T.N. à Jules-Renard en 1975, il fallut encore plusieurs mois pour que le transfert complet fût achevé.

Cette fusion entre les deux lycées avait connu une histoire très longue de près de dix ans avec de multiples épisodes. Ses justifications ne sont pas évidentes. Bien d'autres solutions pour la réorganisation des seconds cycles de Nevers étaient possibles et furent d'ailleurs proposées, discutées, adoptées ou rejetées puis éventuellement reprises, successivement.

Il s'est passé, pour cette question, un processus semblable à celui que nous avons expliqué dans les chapitres antérieurs et qui concernait la transformation du Collège en Lycée puis la reconstruction de celui-ci. Les divergences de points de vue et d'intérêts (locaux ou corporatifs), la prédominance locale successive des tenants ou opposants de telle ou telle solution au gré des changements de majorité au Conseil municipal, aboutissent à un véritable blocage qui retarde sans cesse la mise en œuvre d'une solution. Entre temps la situation matérielle et humaine de l'établissement se dégrade de plus en plus et finalement conduit « en catastrophe » à adopter une solution souvent plus coûteuse et moins appropriée que si elle avait été adoptée plus tôt. Les dépenses ainsi faites paraissent inconsidérées quant au résultat, et les polémiques suscitées par les oppositions antérieures laissent des traumatismes qu'il est difficile de faire disparaître.

Est-ce une situation particulière à la Ville de Nevers, où les mauvaises langues répètent sans cesse l'adage du vieux pamphlétaire : « À Nevers, tout de travers » ? Ou bien cela s'est-il produit dans d'autres villes ? En tout cas, pour comprendre bien des éléments des méandres de la vie neversoise et la mentalité particulière de Jules-Renard, il nous paraît important d'éclairer un peu cet épisode de son histoire.

C'est pourquoi nous essaierons d'explorer les raisons plus ou moins idéologiques, pas toujours évidentes, qui ont dicté ce choix, celles qui ont conduit à des oppositions diverses et

aussi les conditions matérielles de la vie du L.T.N. qui rendaient indispensables l'abandon de la rue Jean-Jaurès et le transfert dans un nouvel établissement.

## **Pourquoi la fusion avec le L.T.N.**

Comme nous l'avons souligné au cours des chapitres précédents, il n'y a jamais eu, en fait, de plan directeur général notoire pour l'enseignement secondaire à Nevers. Les créations, mutations, fusions etc. semblent avoir été faites au gré des événements et de l'évolution parfois fort contradictoire des opinions et des prises de position des uns et des autres : ministère, autorités locales, intéressés.

À moins que, effectivement, il y ait eu un « plan caché » au Ministère prévoyant l'organisation générale de l'enseignement secondaire à Nevers et que sa mise en œuvre, pour aussi incohérente qu'elle paraisse localement, n'ait été patiemment programmée pour le réaliser, en donnant à croire que l'Administration restait attentive aux volontés et aux suggestions de l'opinion nivernaise.

L'histoire de la transformation du Lycée Jules-Renard en Lycée Polyvalent par fusion avec le L.T.N. pourrait en être un bon exemple.

Du côté de Jules-Renard, on a vu que l'explosion démographique et démocratique du 1<sup>er</sup> cycle avait rendu la vie du lycée très difficile. La création de C.E.S. pour le désengorger semblait logique. Elle était d'ailleurs réclamée par le personnel du Lycée, même si la Municipalité renâclait à la dépense. Mais on a vu dans le chapitre correspondant, qu'en 1956 encore, celle-ci considérait que le futur lycée en construction au Banlay serait beaucoup trop grand et trop luxueux pour accueillir tous les garçons du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle de Nevers.

Cependant, pourquoi supprimer complètement tout le premier cycle ? Comme beaucoup d'autres lycées notamment parisiens, le lycée de Nevers aurait pu conserver un C.E.S. annexé (avec même un internat) ce qui aurait « rentabilisé » les locaux et les installations en satisfaisant tout le monde.

L'éviction complète du premier cycle semble le fait de « fanatiques » de la séparation absolue des deux cycles à moins qu'il n'y ait eu en arrière-pensée une réorganisation des seconds cycles de Nevers. On a déjà signalé que la fusion entre Jules-Renard et le L.T.N. était déjà programmée dès 1969, selon les déclarations de l'Inspecteur d'Académie.

Pour justifier notre expression de « fanatiques » de la séparation absolue des deux cycles, on peut citer différents exemples. Il ne faut certes pas négliger les raisons pédagogiques et socio-politiques qui plaident en faveur d'une démocratisation de l'enseignement secondaire au moins d'abord jusqu'à la classe de 3<sup>e</sup>. L'évolution de la population, son urbanisation croissante, l'évolution aussi des technologies industrielles et commerciales, exigeaient qu'une plus grande quantité de jeunes reçoivent une instruction plus générale et plus complète qu'avant la guerre. Très vite c'est le niveau Bac qui apparaîtra comme nécessaire pour au moins 80 % de la population. Nous n'y sommes pas encore parvenus. Ces raisons ont certes joué un grand rôle, mais cette mutation engendrait de multiples difficultés d'abord matérielles, il fallait construire de nouveaux établissements et les équiper et surtout humaines car il fallait beaucoup de personnels qualifiés. Or les moyens financiers du gouvernement ne furent jamais à la hauteur de ces besoins, d'où la tentation d'agir à l'économie en utilisant locaux et personnels en place et en « bricolant » leur adaptation.

En outre, parmi les raisons de cette histoire mouvementée de la mise en place des C.E.S. tels qu'elle fut finalement réalisée, il faut noter que les conséquences humaines qu'elle entraîna (suppression de nombreux postes d'enseignement primaire par suite de la fermeture des classes primaires qui accueilleraient les enfants au dessus de onze ans, redéfinition des fonctions et des statuts du secondaire) engendra l'opposition idéologique du S.N.I. (syndicat des instituteurs) à cette politique gouvernementale. Elle aboutissait en effet à la disparition

des « classes de fin d'études » des écoles primaires, ainsi qu'à celle des E.P.S. (Écoles Primaires Supérieures), devenues des C.C. (Cours Complémentaires) et des C.E.G. (Collèges d'Enseignement Général) dont tous les élèves devaient théoriquement, suite à cette réforme, entrer en 6<sup>e</sup> à dix ou onze ans.

Pour ce Syndicat, c'était la suppression annoncée de nombreux postes d'instituteurs et d'enseignants des C.E.G. donc de syndicalistes. Car si des Instituteurs et Professeurs d'Enseignement Général de Collège, étaient reclassés en 1<sup>er</sup> cycle secondaire, ils risquaient de changer de catégorie professionnelle (en changeant de statut) et de quitter le S.N.I. pour le S.N.E.S. ou d'autres syndicats, qui regroupaient l'ensemble du personnel de cet enseignement. D'où par exemple, son combat pour que ces personnels puissent garder dans leur nouveau statut, certains avantages de l'ancien, par exemple le départ à la retraite à 55 ans (au lieu de 60) justifié par le fait que les instituteurs, tenus à enseigner l'éducation physique, étaient des « actifs » par opposition aux professeurs du secondaire titulaires d'une « chaire ».

Nombreux étaient les points, non essentiels par rapport à la philosophie de la réforme, (pour un observateur extérieur) qui étaient de véritables pierres d'achoppement pour sa réalisation et empoisonnèrent longtemps les rapports entre les différentes organisations corporatives qui pourtant appartenaient alors, pour les plus importantes, à la même fédération, la F.E.N.

Il y avait donc une opposition corporatiste entre ces organisations. D'où, d'autre part, une lutte entre elles pour s'assurer la prédominance dans les établissements de 1<sup>er</sup> cycle. Du côté du S.N.I., pour les « primariser » en assurant l'essentiel du recrutement du personnel et en agissant pour en faire le débouché normal des carrières d'instituteurs. De celui du S.N.E.S. et des autres syndicats du second degré, pour défendre leur caractère « secondaire » à tous les points de vue : contenu des programmes et qualification du personnel. À un moment donné d'ailleurs, sous l'influence de cette tendance du S.N.I. le Gouvernement envisagea d'enlever complètement des C.E.S. tout le personnel certifié ou agrégé et de le réserver pour le second cycle seul.

De plus, il faut se rendre compte que ce combat syndical et corporatiste sous-tend une grande partie des querelles idéologiques sur le contenu, la pédagogie et les finalités de l'enseignement secondaire qui se sont déroulées en France depuis la Renaissance. Cette opposition de principe à une « primarisation » du 1<sup>er</sup> cycle, relève de la même réaction idéologique que celles qui, historiquement, se sont manifestées, d'abord contre l'abandon du latin comme langue d'enseignement (rappelons que ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle que le cours de philosophie ne s'est plus fait en latin exclusivement), pour les « humanités classiques » contre l'enseignement moderne, notamment celui des langues vivantes, pour l'enseignement littéraire contre celui des mathématiques et des sciences, et enfin pour l'enseignement secondaire « classique » contre l'enseignement technique et professionnel.

À l'occasion de la création des CES l'opposition à la modernisation de l'enseignement secondaire (voir par exemple, l'introduction des maths modernes, des techniques informatiques etc...) était venue, certes, des « vieilles barbes » professorales (au sens idéologique et non physique), mais aussi, principalement, des personnels d'anciens instituteurs, nommés dans le 1<sup>er</sup> cycle, et qui n'avaient reçu aucune formation universitaire et se sentaient en « porte à faux » dans leurs nouvelles fonctions.

Pour en revenir à la fusion plus ou moins bien programmée de Jules-Renard avec le LTN, on peut légitimement se poser une question. S'il était dans les projets administratifs, au moins depuis 1969, de réaliser cette fusion, pourquoi alors avoir attendu sept ans ? Pour y répondre, il semble que deux raisons apparaissent. D'abord, comme cela a été signalé plus haut, un problème de crédits et d'inscription des travaux aux fameux plans nationaux de constructions scolaires. Plusieurs fois cette inscription a été remise à plus tard, la dernière fois (5<sup>e</sup> plan) c'était pour donner la priorité au Lycée de Clamecy. Et il fallait d'abord construire

des C.E.S. Or on a vu que ces constructions avaient plusieurs fois été retardées pour différents motifs.

La deuxième raison semble bien être l'hésitation des autorités universitaires à imposer leur projet en affrontant les polémiques locales. Était-ce la suite logique du traumatisme de 1968 ? Les autorités locales ou nationales avaient-elles peur des réactions d'opposition à ces restructurations ? On a l'impression qu'elles préféreraient louvoyer, attendre qu'une situation de crise apparaisse pour présenter leur plan comme une solution de moindre mal. Ceci n'empêchant pas des réactions parfois violentes de mécontentement, les intéressés ayant l'impression d'avoir été bernés ou « conduits en bateau ».

On voit bien par l'affaire de la mixité des deux lycées du Banlay qu'il n'y avait pas eu, derrière cette restructuration, de plan solide ni de volonté forte et précise. Dans cette opération, on aurait dû logiquement aboutir à une utilisation rationnelle des locaux et des installations en répartissant les spécialisations. Au lieu de cela on constate un recul administratif devant une unification administrative complète et devant une spécialisation des établissements : scientifiques d'un côté et littéraires (et économiques) de l'autre, solution qui maintenant (en 2009) apparaît comme quasi inévitable, bien que les enseignants des deux établissements s'y opposent. Recul devant les lobbies concernant les secteurs de recrutement. Recul également devant la mise en commun pourtant logique, des services des deux établissements. Il faudra attendre vingt-cinq ans pour qu'on commence à construire quelques services communs : de restauration ou de salles de réunion.

Pourtant, au départ, tout de suite après 1945, la Municipalité avait choisi de faire au Banlay une cité scolaire avec un bloc féminin et un bloc masculin et des blocs communs pour les enseignements spécialisés et les services. (Après 1945, la mixité complète des classes faisait peur : voir réactions du Proviseur lors de l'élaboration des premiers plans de reconstruction).

Manifestement, l'Administration attend souvent que la situation devienne ubuesque, avec des effectifs ridicules dans certaines classes, entraînant des suppressions de postes, de spécialisations, d'options, notamment linguistiques, pour imposer un regroupement rationnel des classes et des élèves et en fusionnant pédagogiquement, et pas seulement administrativement, les deux établissements.

C'est un peu le même processus qui s'est déroulé pour la fusion avec le L.T.N.

Dans le cadre de la cité scolaire, dont le plan de masse avait été adopté en 1947, le Ministère et la Municipalité avaient envisagé d'y transférer le C.M.T. (Collège Municipal Technique) de la rue Jean-Jaurès, qui allait devenir le L.T.N. Il semble, d'après divers propos, non démentis, tenus plus tard, que cette solution avait été abandonnée en 1948. Depuis, on n'avait discuté que de différents projets d'agrandissement et de modernisation, in situ.

Elle revint à l'ordre du jour en 1958, une fois que la construction de Jules-Renard eut fini d'accaparer les polémiques. Elle resurgit incidemment lors d'une réunion du Conseil Municipal le 24 septembre 1958, dans les questions diverses au cours d'un débat sur les perspectives de la prochaine rentrée scolaire <sup>6</sup>. *M. Barbot s'inquiétait notamment de savoir [...] si le C.M.T. pourrait faire face aux demandes d'entrée — ce qu'on ne sait pas au juste. À propos du C.M.T., M. Normand demandait où en sont les projets d'agrandissements. Paraît-il que les plans sont remis à l'étude pour une implantation dans le cadre de la cité scolaire du Banlay, idée abandonnée il y a quelques années, reprise aujourd'hui. M. Bonnot trouve un peu fort que l'on fasse des plans depuis dix ans pour apprendre aujourd'hui que tout est changé.*

Le débat apparemment s'arrêta là, et le Maire n'apporta aucune précision sur ce point. On voit par cet incident que l'hostilité à l'égard de l'implantation au Banlay datait, au moins, de 1947 et que ceux qui s'y opposaient et obtinrent l'abandon de ce projet en 1948, durent

---

<sup>6</sup> Article du *Journal du Centre* du 25 septembre 1958 signé André Kraemer.

repartir en campagne en 1958, d'abord pour s'opposer au transfert au Banlay, puis à la fusion avec Jules-Renard.

Les problèmes de locaux et d'équipements devenaient graves au C.M.T. Une solution générale, agrandissement sur place ou construction d'un établissement neuf, s'imposait donc dès 1958. En fait on laissera « pourrir » cette question, pendant 18 ans, pour arriver à la fusion avec Jules-Renard en 1976.

## **L'affaire vue du côté du L.T.N. Les conditions matérielles de la vie au L.T.N.**

### ***16 février 1958 — Rappel historique et situation en 1958.***

Sans vouloir faire l'histoire complète de cet établissement, il est bon de rappeler ses principaux avatars. Nous nous référerons pour cela au discours prononcé le 16 février 1958 par M. Louis Petit Directeur du C.M.T. lors du banquet annuel de l'Association Amicale des Anciens Élèves de l'École Professionnelle et du Collège Moderne et Technique de Nevers.

L'établissement était en effet très ancien. Avant la Révolution, en 1621, les Ursulines ouvrirent une école de filles rue Saint-Martin, puis transférèrent cette école rue de la Chaumière au N°2, puis dans l'impasse qui porte aujourd'hui leur nom et qui permet d'aller de la place Chaméane au Centre Culturel Jean-Jaurès et aux Archives Municipales. Cette Maison des Ursulines devint en 1847 le Grand Séminaire qui fut par la suite reconstruit aux Monts Tapins. Après les lois de 1905, en 1907, la Municipalité obtint l'autorisation d'y installer une **École Primaire Supérieure Professionnelle**. L'ouverture eut lieu le 15 octobre **1910**. Dans l'album publié par l'Association Philatélique de Nevers : *C'était hier ... Nevers*, (tome III, page 28) figurent deux cartes postales des bâtiments, la première, d'avant 1905, porte « *Grand Séminaire* », la deuxième : « *École Professionnelle Supérieure et le jardin potager* ». D'autres de la même époque portent : « *École Primaire Supérieure et École Pratique* ». Pendant la guerre de 1914-1918, il fut comme le lycée transformé en hôpital militaire.

Dans son discours, Louis Petit soulignait qu'il avait *plus de cinquante années d'existence*. En réalité en 1958, il avait tout juste 48 ans. Au départ c'était une École Primaire Supérieure avec une École Pratique. *L'École Primaire Supérieure préparait les cadres de l'enseignement primaire, devenu enseignement du premier degré, amorçait la préparation des cadres supérieurs de l'industrie et du commerce, en dirigeant ses meilleurs élèves vers les écoles d'ingénieurs Arts et Métiers, et, timidement, presque à regret, formait des élèves pour les tâches moyennes de l'industrie et du commerce locaux*. Ainsi était bien définie la fonction des E.P.S. au début du siècle. L'École Pratique, à laquelle faisait allusion M. Petit, était une ébauche d'école professionnelle essentiellement économique (gestion et comptabilité, tenue des livres) et artisanale (bois et fer) mais peu industrielle.

M. Petit place après 1936, le début de la transformation de cet établissement en **Collège Moderne et Technique**. C'est exact, mais la tentative de Jean Zay à cette époque n'aboutit pas et il fallut attendre 1942 pour cette transformation. Il faut remarquer que, comme nous l'avons vu dans notre *Histoire du Collège et Lycée de Nevers*, la nécessité de l'établissement d'un Collège Moderne pour Nevers avait été mise en avant à plusieurs reprises depuis la fin du siècle précédent, souvent en concurrence avec la remise en état ou la reconstruction du Lycée. Nous avons aussi souligné que l'enseignement privé surtout confessionnel s'était lancé depuis plus longtemps encore dans ce type de formation. C'était cette concurrence qui expliquait pour une part, selon le Proviseur du Lycée, en 1901, la baisse des effectifs depuis 1880.

Les raisons pour lesquelles, la municipalité de Nevers retardait sans cesse, d'une part la reconstruction du Lycée et d'autre part l'établissement d'un Collège Moderne, sont liées aux rivalités politiques locales aussi bien qu'aux soubresauts de la politique laïque en France.

M. Petit préfère insister sur le lien entre cette évolution et le développement industriel en France et dans la Nièvre, bien qu'en fait, la révolution industrielle fût plus ancienne notamment dans la Nièvre. *À partir de 1936, le progrès des techniques, qui s'accusait d'année en année, plaçait ces derniers élèves [ceux de l'École Pratique] devant des tâches pour lesquelles ils étaient insuffisamment préparés ou même mal préparés. L'industrie, avec ses forces d'énergie accrues, avec ses nouvelles machines, réclamait de nouveaux efforts de l'Éducation Nationale.* Il faut ajouter que la perspective de la guerre exigeait un accroissement considérable de la production industrielle, liée à un progrès notable de la technologie.

Il faudra attendre le régime de Vichy, pour que, fondamentalement, pour de toutes autres raisons, plus idéologiques, les E.P.S. deviennent des C.M.T. L'une de ces raisons étant la suppression des Écoles Normales d'Instituteurs. Pour le régime pétainiste, ces É.N. et les instituteurs qu'elles formaient étaient des « dangers » républicains et socialistes. Les instituteurs, devant désormais être formés dans les Lycées, leur scolarité dans les E.P.S. jusqu'au concours d'entrée à l'E.N. ne se justifiait plus et les E.P.S. perdaient ainsi l'une de leurs principales fonctions. Mais M. Petit ne veut considérer que les impératifs industriels : *Ces impératifs ont commandé à toutes les modifications, à toutes les transformations de l'établissement qui est devenu Collège Moderne et Technique au cours de la dernière guerre, en plaçant son enseignement théorique à un niveau comparable à celui du second degré, et en alignant son enseignement technique sur le plan de la précision la plus poussée.*

Pour l'établissement de la rue Jean-Jaurès, la transformation fut effectivement considérable et M. Petit en souligne à juste titre les principaux éléments. *Entre l'ancienne École Pratique qui comprenait à peine 400 élèves, en onze classes, 500 m<sup>2</sup> d'ateliers, 19 professeurs, et le collège d'aujourd'hui, qui compte près de 1000 élèves, 39 sections, 25 classes, 1400 m<sup>2</sup> d'ateliers, 85 professeurs, un état-major de 100 personnes, il y a incontestablement disproportion.*

Il faisait remarquer cependant que ce développement s'était fait dans les mêmes locaux sans agrandissement notable du bâti. *Disproportion invisible au premier coup d'œil ; le bâtiment principal apparaît comme il était, si ce n'est que l'entrée s'agrémente d'un jardin toujours bien entretenu.*

En ce qui concerne l'internat, M. Petit soulignait le fait qu'il avait accru sa capacité d'accueil sans local nouveau, par un entassement dans l'espace existant, et surtout qu'il était maintenant (en 1958) notoirement insuffisant. *Même disproportion en ce qui concerne l'internat qui comptait à peine 100 lits avant-guerre, qui a été supprimé au début de la guerre, et reconstitué ensuite en 1942, avec un effectif de démarrage de 63 pensionnaires. Avec les 207 lits, qu'une réorganisation totale des services de l'internat, après guerre, nous avait permis de placer en utilisant tous les mètres carrés disponibles, il paraissait suffisant pour longtemps.*

*Plus de 500 demandes sont actuellement reçues pour les 207 places disponibles. L'administration collégiale s'en trouve ainsi réduite, depuis deux ans surtout, à se demander quels moyens permettraient à ses décisions d'être vraiment équitables, à se demander aussi, en voyant régulièrement croître la proportion des enfants éconduits, si un tel souci ne finira pas par perdre toute signification, et donner lieu à des réclamations difficiles à rejeter. Pourquoi celui-ci et pas celui-là ? Le fait essentiel est là : ce qui pouvait paraître démesuré ou largement suffisant, il y a dix ans, ne suffit plus.*



Pour éclairer cette dernière allusion, il faut rappeler que tout de suite après la guerre, le Lycée ayant été détruit, ainsi que l'ancienne École Normale de Jeunes filles, la Municipalité avait envisagé l'établissement au Banlay d'une Cité Scolaire. Dès 1945, donc, il avait été question d'y construire un Collège Moderne et Technique neuf. Ce projet avait provoqué une polémique très complexe (comme toujours à Nevers) et le projet avait finalement été abandonné en 1948, au profit d'un réaménagement des locaux de la rue Jean-Jaurès : *ce qui pouvait paraître démesuré ou largement suffisant, il y a dix ans.*

Cette dernière constatation est fondamentale. Il apparaît, d'une part, que ni les autorités ministérielles ni les responsables locaux n'avaient envisagé et, encore moins, anticipé l'explosion de la demande scolaire dans tout le second degré et d'autre part, que l'explosion démographique, (le baby-boom d'après guerre), n'avait pas été prise en compte pour l'accroissement des effectifs du secondaire à partir de 1956-1958, dans les classes de sixième. Nous avons étudié cet « aveuglement » dans notre histoire du Lycée. C'était un phénomène général en France, malgré les avertissements d'un certain nombre d'économistes et de démographes.

Ainsi, tout de suite après la guerre, la Municipalité de Nevers ne voulait reconstruire qu'un lycée de 400 élèves, arguant que les effectifs du secondaire classique et moderne allaient diminuer. En 1955, le Ministère avait refusé un projet de lycée, jugé trop grand et trop luxueux. Il avait finalement donné son accord pour un externat de 700 élèves (y compris les classes primaires). Jules-Renard finalement fut construit pour une capacité de 1000 externes. Or dès la rentrée, en 1958, sans les classes primaires restées rue Mirangron, il était déjà trop petit.

L'afflux des demandes de scolarité au C.M.T., notamment à l'internat, depuis la fin de la guerre, témoigne bien de l'accroissement de la demande d'une formation « secondaire » dans de nombreuses couches de la population. À cet afflux s'ajoutera à partir des années 1956 à 1958, l'arrivée en 6<sup>e</sup> des enfants du baby-boom.

M. Petit, préfère attribuer à l'excellence de l'enseignement dispensé au C.M.T. cet afflux de candidats (c'est de bonne guerre pour défendre les intérêts de son « bahut »). En réalité il en était de même dans tous les C.M.T.. Il affirme en effet que *ce n'est certes pas là,*

*en 1958, une situation originale. Mais sans doute se présenterait-elle de façon un peu différente si le collège n'avait su acquérir un véritable prestige, et si son rayonnement ne s'étendait au delà des limites d'action normales d'un établissement.. Comment expliquer cet attrait, alors que seulement depuis cette année, l'accroissement de la natalité qui a suivi la fin de la guerre, n'a commencé à se faire sentir que dans les classes de sixième.*

Toujours est-il que cet établissement n'était plus suffisant en 1958, en particulier à l'internat. Or il n'était plus possible de dégager de la surface en réaménageant les structures. Tout en rendant hommage aux efforts faits : *il est juste de remarquer que les efforts qui ont été entrepris aussitôt après la guerre, pour moderniser l'établissement [...] donnent à l'ensemble « une certaine classe ».* Mais il doit noter que *du point de vue fonctionnel, on peut émettre de nombreuses réserves sur la qualité de ses installations.*

Cette situation était donc devenue critique en 1958. La question de l'agrandissement ou de la reconstruction du C.M.T. redevenait d'actualité. Différentes études avaient été faites. Un projet de reconstruction au Banlay avait été abandonné en 1948 et depuis différents plans d'agrandissement in situ étaient à l'étude. Que se passait-il « en coulisse » ? Il semble que ces différents projets suscitaient des polémiques.

### ***23 mai 1958 : le C.M.T. en concurrence avec le Centre d'Apprentissage féminin.***

Au Conseil Municipal du 23 mai 1958, une demande du Ministère suscite un débat houleux. La Municipalité avait acquis un terrain de 17 ha du côté de la Germinie (rue de Barcelone). Le Ministère en demandait 5 ha pour le Centre d'Apprentissage Féminin (350 élèves). Les conseillers voulaient réserver ces 5 ha pour le C.M.T. Il était donc à nouveau question de reconstruire le C.M.T. au Banlay. Lors de la discussion il fut bien précisé que le plan de masse de la Cité Scolaire de 1952 ne comprenait pas le C.M.T.

À ce propos, un débat s'engagea sur le réemploi des bâtiments qui allaient devenir vacants, ceux du vieux lycée et ceux du C.M.T. Le Maire était d'avis de transférer dans ces derniers, l'École du Château.

Nous avons une preuve des polémiques au sujet de la reconstruction du C.M.T., dans un incident survenu au Conseil Municipal.

### ***22 septembre 1958 : le C.M.T. au Banlay ?***

Nous avons déjà fait état, dans les pages précédentes, de la relance du débat sur la reconstruction du C.M.T. au Banlay au cours d'une séance banale du Conseil municipal, dans le cadre des questions diverses, le 22 septembre 1958. M. Barbot posa incidemment une question sur le C.M.T. : *le C.M.T. pourrait [-il] faire face aux demandes d'entrée — ce qu'on ne sait pas au juste.* C'est à propos de cette question qu'un autre conseiller lança le débat : *À propos du C.M.T., M. Normand demandait où en sont les projets d'agrandissements. Paraît-il que les plans sont remis à l'étude pour une implantation dans le cadre de la cité scolaire du Banlay, idée abandonnée il y a quelques années, reprise aujourd'hui. M. Bonnot trouve un peu fort que l'on fasse des plans pendant dix ans pour apprendre aujourd'hui que tout est changé.*

La reconstruction du lycée Jules-Renard au Banlay, à peine achevée, on voit que certains voulaient relancer celle du C.M.T. qui allait devenir, d'ailleurs, le L.T.N. Lycée Technique Nationalisé de Nevers.

À ce sujet, il faut rappeler que le Collège Moderne et Technique était municipal et depuis longtemps, la Ville aussi bien que les administrateurs du C.M.T. demandaient sa nationalisation sous forme de Collège Technique National. Une demande officielle avait été faite par la municipalité le 29 janvier 1951. Il fallut attendre six ans pour que le Ministère se montre favorable à cette nationalisation. C'est dans sa séance du 11 mars 1957 que le Conseil Municipal put voter l'adoption du projet de convention transférant à l'État le C.M.T. avec une

participation de la Ville de 2000 francs par an aux dépenses de fonctionnement. Entre temps ces C.N.T. allaient devenir des L.T.N.

### ***Les difficultés matérielles du L.T.N.***

Voyons d'abord les raisons notamment matérielles qui exigeaient une restructuration du Lycée Technique. Nous suivons pour cette étude les comptes rendus des séances du Conseil d'Administration du L.T.N. dont nous avons retrouvé un recueil allant du 15 mai 1962 au 1<sup>er</sup> juillet 1976 c'est-à-dire à la fin de son existence administrative.

Il était notoire, au moins depuis 1958, que les locaux de la rue Jean-Jaurès avaient bien du mal à abriter les élèves des deux cycles techniques car, il faut le rappeler s'y trouvaient encore en 1962 non seulement le Lycée Technique Nationalisé mais aussi le Collège d'Enseignement Technique annexé (mais ayant lui-même une annexe à Fourchambault et une autre à Guérigny) et dont l'administration et les comptes étaient nettement séparés, comme le prouve par exemple, le compte – rendu du Conseil d'Administration du 30 mai 1962<sup>7</sup> où le Directeur, M. Merlan, fait deux rapports de même que l'Intendant, M. Guérin, présente deux budgets distincts.

Le manque de locaux est surtout criant pour l'internat. Faute de place, le L.T.N. est obligé de refuser de prendre comme internes des élèves dont la famille habite pourtant loin de Nevers. Certains sont pris comme internes - externés c'est-à-dire logés en ville chez l'habitant et prennent tous leurs repas au L.T.N. La plupart sont demi-pensionnaires et font matin et soir de longs trajets en train ou en cars. Aucune solution à cette situation ne semble possible avant la construction d'un nouveau lycée. En attendant on « bricole ».

C'est ainsi que la construction d'un Lycée Technique Féminin qui devait s'achever pour la rentrée 1964 devait par ricochet permettre d'augmenter le nombre des internes du L.T.N. *Les places d'internat au nouveau Lycée Technique Féminin ne seront pas toutes occupées la première année et permettent l'hébergement d'une centaine de jeunes filles du Lycée Classique. Ces places offertes libèreront l'annexe de la rue du Lycée [anciens locaux du vieux lycée] qui reviendra ainsi à notre Lycée Technique de Garçons, permettant la mise en Internat d'un grand nombre d'Internes – Externés et de demi-pensionnaires habitant à plus de 25 km de Nevers et perdant trop de temps en trajets.*

C'est donc à partir de la rentrée 1964 que le L.T.N. a pu disposer de « l'annexe Mirangron ». Encore faut-il ajouter que ces locaux, rescapés de l'ancien lycée et remis en état à la va-vite après les bombardements de 1944 étaient très dégradés, d'autant plus que la Municipalité de Nevers les destinait à la démolition, comme cela apparaît nettement ci-dessous.

### ***Des témoignages sur la vie au L.T.N. entre 1962 et 1967.***

Nous n'avons retrouvé que peu de témoignages datant de cette époque. Les Archives Départementales conservent deux numéros du journal des élèves, *Le Tortillard du L.T.N.* datés du 14 décembre 1962 et du 1<sup>er</sup> février 1963<sup>8</sup>. Ce n'est que très indirectement que l'on peut tirer de leur lecture des indications sur la réalité vécue.

Le premier est surtout consacré à des comptes – rendus d'activités extra scolaires : une séance de Ciné Club au L.T.N. animée par M. Counillon, mais où le nombre des élèves présents était faible, un autre sur une séance de cirque à laquelle n'assistaient que 7 élèves, même nombre pour une représentation du Théâtre de Bourgogne à la Maison de la Culture (*Jules César* de Shakespeare) ainsi que pour une conférence organisée au Régina par l'A.E.N. (Association des Étudiants de Nevers) sur la presse écrite et faite par M. Stainmesse.

<sup>7</sup> Registre du Conseil d'Administration du Lycée Technique Nationalisé, séances du 30 mai 1962 au 1<sup>er</sup> juin 1976.

<sup>8</sup> ADN. NIV 8698.

Il semble que peu d'élèves s'intéressaient à ces activités culturelles. Les comptes - rendus montrent que les auteurs des articles ne vont pas (ou n'osent pas aller) au delà du récit factuel et évitent les commentaires idéologiques pourtant évidents à propos du *Jules César* mis en scène par le Théâtre de Bourgogne.

Un article technique sur le fonctionnement des ondes radio est un bon compte rendu de lecture, mais montre par contre, le goût de l'auteur pour les connaissances techniques. Le sport (football, hand, rugby et cross) semble plus populaire, il occupe plusieurs pages dans les deux numéros.

C'est dans la rubrique « humour » que nous trouvons quelques allusions à la vie réelle du L.T.N. une mésaventure « éthylique » de trois internes, la découverte d'un « écorché » de sciences naturelles en classe de TM1 et l'évocation du chahut permanent en classe de dessin en 5° avec les démêlés d'un élève nommé Gaillard et du professeur : M. C. dit Nenœil. Nous ne sortons pas des chahuts de potaches très conventionnels ;

Le deuxième numéro commence au contraire par un article très ironique sur le règlement du lycée qui interdit aux élèves de rester dans une salle hors la présence d'un professeur. Il semble que ceux qui n'ont pas cours ne savent où aller. Chassés des salles de cours par les pions, puis des couloirs, leur seul refuge est les WC, ce qui nous vaut un tableau pittoresque de ces « lieux » *les « pissotières » répugnantes de l'établissement. Les pieds dans l'urine qui déborde, le nez délicatement chatouillé par des odeurs qu'il est impossible de qualifier. Là, il se réchauffe un peu car vous le savez comme moi, la putréfaction des matières organiques produit un léger dégagement de chaleur. Ajoutez à cela la douce lueur des braises de cigarette, il ne fait plus que moins 3° au lieu de moins 8° en cet endroit délaissé par la bise (est- ce un bien d'ailleurs ?).*

Suit un passage sans ironie et plus revendicatif :

*Si l'élève ne veut pas, « prince » qu'il est aux yeux de ses camarades, s'emparer de cette odeur, il bénéficie de l'air pur et vivifiant qui répare l'effet d'un séjour prolongé dans l'air confiné des salles de classe ce qui peut aussi avoir un effet regrettable sur les bronches des moins robustes quand un vent rigoureux balaie la cour et gèle sur pieds les imprudents qui l'affrontent.. Le pensionnaire est une fois encore, le plus défavorisé : il lui faut rester un quart d'heure, le matin, une demi - heure après le repas de midi et une demi - heure avant et un quart d'heure après le repas du soir sur la cour de récréation par le froid qui sévit en ce moment. Voilà, vue d'une manière objective, la situation actuelle au sein du L.T.N. Il n'est pas négligeable de signaler aussi que si M. le Directeur est en droit de nous interdire l'accès des salles de classe, — cela se fait partout — nous sommes en droit nous, élèves, de lui demander un endroit couvert et chauffé où nous puissions nous réfugier les jours de pluie, de froid et de vent. Je sais, les locaux sont trop petits ... je sais, les crédits sont négligeables (ce sont une aumône et non un investissement comme il serait normal que ce le fût), Je sais encore qu'il est impossible de construire un foyer, ou seulement un préau à l'usage des élèves, aussi me rangerai - je du côté de la logique en suggérant un compromis plutôt que cette position bien trop ferme ... Laissez-nous seulement la permission de venir dans les galeries et couloirs par ces temps trop peu cléments.*

Ce texte signé Rigault et Langlois montre que, s'il n'y a pas de contestation systématique de l'état réel du L.T.N., à propos d'une condition matérielle évidemment insupportable, et même si la revendication paraît bien « raisonnable », ces élèves affirment cependant leur « droit » face aux « droits » de l'administration, qu'ils ne contestent d'ailleurs pas, et ils ne se contentent pas de solliciter une « grâce » ou une « faveur ». Ceci est vraiment caractéristique de l'époque. Quelques années plus tard ce sont les « droits » mêmes de l'administration et du pouvoir en place qui seront contestés.

C'est encore le froid et le manque de chauffage dans certaines classes qui motivaient l'article de J. Langlois, racontant le périple de la classe de TM2 et de son professeur de mathématiques M. Raffin dont la salle 26 n'était plus chauffée, à la recherche d'une salle plus

accueillante et finissant par s'abriter dans la Salle des Professeurs autour d'un radiateur électrique.

Plusieurs pages sont consacrées à des articles d'élèves du C.E.T. de Fourchambault, annexé au L.T.N. qui, après deux ans consacrés à « trouver leurs marques », pouvaient commencer à s'organiser et venaient de fonder une Amicale qui préfigurait les Foyers Socio - Éducatifs qui seront mis en place après 1965.

Outre le calendrier des spectacles programmés à Nevers, notons l'annonce du bal de l'A.E.N. pour lequel *la permission de 9h a été accordée à partir des classes de 2<sup>e</sup> mais uniquement pour les élèves qui iront au bal.* Ce n'est pas encore la permission de minuit comme à la caserne, mais on se demande bien comment l'administration du L.T.N. pouvait s'assurer de la présence au bal de tous les permissionnaires.

Une présentation du paquebot « France » et de la vie luxueuse à bord, témoigne de l'engouement général en France, et parmi les jeunes en particulier, pour ce magnifique paquebot.

Plus intéressants pour comprendre les problèmes de l'époque et les intérêts des élèves sont les deux articles sur l'Allemagne. Le premier est une lettre d'un jeune Berlinoise parlant de la situation difficile de la jeunesse berlinoise à l'ombre du Mur de Berlin et de son désir farouche de liberté. Le second est le compte rendu d'une conférence faite par M. Domenach, directeur de la revue « Esprit » sur Hitler, le nazisme et les dangers totalitaires actuels, conférence qui semble avoir passionné le public de 300 jeunes lycéens et qui avait suscité un débat animé, les jeunes s'interrogeant sur la possibilité de l'établissement d'une forme de fascisme en France. Leurs craintes à ce sujet se fondent sur les répressions sanglantes des dernières manifestations à Paris contre la guerre d'Algérie et sur les révélations sur la torture et les exactions diverses commises en Algérie.

Si les questions littéraires et générales les intéressaient peu, on voit qu'ils étaient conscients des dangers politiques du monde dans lequel ils vivaient.

Nous avons de même un témoignage d'un potache du L.T.N. publié dans *Le Potache Déchaîné* et qui donne une image de la réalité vécue en 1967, même si le trait est exagéré et si l'auteur était resté prudemment anonyme.

Il commence par dénoncer la suppression de la bibliothèque des élèves : celle-ci a été remplacée par un magasin coopératif à l'usage des *privilegiés*, (entendez les enseignants et administrateurs), fort bien achalandé. Les livres sont devenus inaccessibles aux élèves. L'auteur ironise : *la bonne marche d'un établissement scolaire repose comme celle d'un grand pays, sur l'agriculture, l'industrie et le commerce. Nos livres garderont leur substantifique moelle. Les esprits littéraires ne gronderont plus puisqu'ils seront supprimés progressivement. On mange peu et mal ... À la cuisine, on passe à la moulinette, carottes et patates pour la soupe, on les coupe en petits morceaux pour le hors d'œuvre, on les laisse entières pour le plat de résistance ... On ne fait pas de sport ... 17h30 par an ... Lorsqu'il y a des douches elles marchent le dimanche ... seuls les élèves du petit Lycée en ont (lorsqu'il pleut) : l'eau tombe en abondance du plafond, on déplace les lits, on met de vieux bidons. Qu'importe : s'il y a trop d'eau sur le parquet, il n'y en a pas dans les lavabos la plupart du temps ... dans nos dortoirs 5, 6, 7, il fait trop chaud l'été, bien froid l'hiver ... Nous nous promenons sur nos rêves. Ces promenades sont plus agréables que celles des jeudis d'hiver où nous allons grelotter de froid dans les stades ou nous tremper aux bords de Loire ... À l'heure où je conclus, nous sommes entassés en étude : la plus grande salle du lycée est occupée par un lieutenant qui fait une conférence sur l'Armée ... il dit avec des fleurs « engagez-vous dans l'armée » et je me surprends à penser que ce ne serait pas plus mal. Voyez comme nous sommes bas !*

L'état des locaux de Jean-Jaurès, volontairement négligés par l'administration selon les mauvaises langues, sera un argument essentiel pour justifier l'annexion des sections

techniques par Jules-Renard en 1976, mais on voit que dix ans auparavant, c'était déjà déplorable.

### ***L'utilisation de locaux provisoires.***

Au gré des disponibilités, divers locaux en ville, abritent soit des classes, soit des services. C'est ainsi qu'en 1969 les Maîtres d'Internat sont logés à *l'Annexe de la rue Mirangron*, c'est-à-dire dans les locaux de l'ancien lycée et se plaignent *que leurs chambres ne sont pratiquement pas chauffées. Il en est de même pour les logements de fonction du personnel administratif logé dans le même bâtiment.* La réponse est que *ce bâtiment municipal, très vétuste, est condamné à disparaître et que la Mairie n'engagera pas de frais importants.* Seule solution : *qu'au moins le chauffeur chargé de la chaudière puisse lui faire donner un meilleur rendement.* Cette situation est confirmée en 1971. M. Ameille demandait *une amélioration des Dortoirs de la rue Mirangron [...] car les Parents d'Élèves sont frappés par l'état de vétusté des locaux.* En réponse, le Proviseur déclare : *il n'y a que quelques jours encore, on lui demandait s'il envisageait de quitter ces locaux destinés à être démolis. L'effectif actuel des Internes nous oblige encore à occuper deux dortoirs, mais la Mairie ne veut faire aucun travail important, dans ce bâtiment.*

En attendant une hypothétique reconstruction au Banlay ou ailleurs, le L.T.N. voit ses cours se remplir de bâtiments provisoires. La construction de la déviation, avec couverture de la Nièvre etc... vient compliquer cette situation en obligeant à déplacer certains d'entre eux, construits en bas des anciens jardins. D'où des demandes, à la Mairie, de travaux importants, mais qui tardent à être réalisés, comme par exemple la création d'un passage souterrain sous la déviation *au droit de la rue A. Duvivier* pour permettre le passage des élèves entre le L.T.N. et ses terrains de sport. En 1970 on apprend que *Le terrain de sports utilisé par notre établissement appartient aux Patronages laïques. Ces patronages désirent vendre ce terrain. Il est demandé à M. le Maire que la Ville achète ce terrain pour le Lycée Technique. Ce terrain servirait également au futur C.E.S. qui nous succèdera.* Cette demande, comme bien d'autres, renouvelées à chaque C.A. va traîner de commission en commission plusieurs années. Le changement de majorité au Conseil Municipal en 1971 va encore tout retarder. M. Guimard, conseiller municipal annonçant en effet que : *dès que les nouvelles Commissions seront constituées et qu'un bilan de la Municipalité précédente aura été établi [il] demandera à ses collègues de bien vouloir examiner ces questions pour y apporter les solutions qui conviennent.* Mais la nouvelle majorité est très favorable à l'enseignement public et cet achat comme la construction d'un bloc sanitaire seront réalisés au cours de l'année 1971.

Par contre le goudronnage des cours intérieures, promis pour la rentrée 1971, est renvoyé par la Ville à une date ultérieure non déterminée : *ces travaux sont trop importants, pour être effectués par la Ville elle-même. Ce n'est qu'une entreprise extérieure spécialisée qui pourrait les réaliser. Mais les finances municipales ne permettent pas actuellement la possibilité de ces travaux.* On se contente de réparations partielles : *pendant les vacances de Pâques, la Mairie a fait reboucher les trous de nos cours et un goudronnage partiel. Il sera demandé à la Mairie, d'amener du gros gravier de Loire, pour épandage, devant les Ateliers, en partie basse.*

De même en 1969 le C.A. avait demandé à la Ville de Nevers la réfection des toitures et la reconstruction d'un bloc sanitaire, le tout s'élevant à près de vingt millions *d'anciens francs.* L'argument avancé : *Ces installations seraient ensuite utilisées par le futur C.E.S. Municipal Jean-Jaurès (qui remplacera l'actuel Lycée Technique)* montre que le C.A. s'appuyait sur le second projet concernant l'avenir du L.T.N.

Il faut rappeler que ce projet avait été confirmé au C. A. de Jules-Renard, le 25 avril 1969, par l'Inspecteur d'Académie et lors d'une entrevue des délégués des personnels avec l'Inspecteur Général d'Administration Périé le 12 juin 1969. Selon ces deux autorités, on prévoyait pour 1973, la construction des ateliers du Lycée Technique, intégrés probablement à

Jules-Renard et pour 1974, le Lycée Jules-Renard devait devenir un établissement polyvalent (classique, moderne et technique industriel réunis). Cette fusion était donc programmée comme on l'a signalé plus haut, et les polémiques et difficultés diverses n'aboutirent qu'à la retarder de deux ans.

Aucune amélioration des conditions de fonctionnement du L.T.N. ne semble possible in situ. Impossible en 1969, pour M. Chabrier d'obtenir la mise à disposition *d'un petit local ... pour la préparation d'expériences de chimie, afin d'éviter les odeurs désagréables.* Impossible, toujours en 1969, d'améliorer le débit d'eau chaude des douches, il faudrait construire un bloc sanitaire neuf. Après trois mois d'études, la seule solution trouvée fut de faire installer des *pommes de douches à commande individuelle ce qui économisera le débit d'eau chaude.*

Très objectivement, M. Gaume constatait le 11 juin 1971 que *seul un nouvel établissement pourrait résoudre les problèmes de locaux qui restent vétustes et non fonctionnels.*

Notons pourtant qu'il n'était plus question en 1969, d'y établir un C.E.T., mais un C.E.S.

Malgré les « baraques » installées un peu partout, le L.T.N. ne pouvait suffire aux demandes de formation. Il avait été obligé par exemple le 3 avril 1965 de rejeter celle des industriels nivernais d'une formation de mécaniciens d'usinage : *Il ne deviendra possible d'y former des mécaniciens d'entretien que lorsque le Lycée Technique sera reconstruit au Banlay et que le Collège d'Enseignement Technique de Nevers disposera de tous les ateliers disponibles alors, Rue Jean-Jaurès.* En 1965, en effet, on continuait d'envisager un enseignement technique de 1<sup>er</sup> cycle, quatre ans plus tard, l'objectif était de faire du 1<sup>er</sup> cycle un enseignement commun, la formation technique ou l'apprentissage commençant ensuite.

Dans les locaux de l'ancien lycée, rue Mirangron, les conditions matérielles étaient lamentables et ne cessaient de se dégrader. Aussi le 19 avril 1972 le Proviseur, M. Gaume annonça *une translation de nos élèves internes, de la rue Mirangron, vers le Lycée Jules-Renard.* Ce qui sera effectif à la rentrée 1972 pour 64 internes, les locaux de la rue Mirangron ayant été déclarés insalubres par la Commission de Sécurité.

Plus généralement, les C.R. du C.A. se font l'écho des plaintes et demandes des délégués des élèves comme de ceux des enseignants ou du personnel technique qui, toutes, témoignent de la vétusté des locaux, du manque d'hygiène, de l'absence ou de l'inadaptation des installations techniques indispensables.

Les journaux lycéens de Nevers s'étaient fait l'écho des plaintes des élèves internes ou demi-pensionnaires quant aux conditions de vie à Jean-Jaurès. La situation n'avait cessé d'empirer, semble-t-il au fil des années à moins que les élèves, instruits par les événements récents ne soient devenus plus revendicatifs. Le 13 février 1973 *les élèves de l'établissement se sont mis en position de grève pour divers motifs (discipline et nourriture). Une Commission permanente exceptionnelle s'est réunie ce même jour pour examiner ces motifs.*

Mais comme M. Guimard, chef cuisinier, était absent ce jour-là (congé de maladie) c'est au C.A. du 20 février que les questions de nourriture furent discutées. En fait les réclamations des élèves ne furent pas rejetées, elles furent même appuyées par les délégués des parents qui demandaient plus de variété dans la préparation des plats et une meilleure présentation. Ce qui nous intéresse ici c'est la déclaration de M. Guimard qui ne nie pas ce qui est reproché et *expose les conditions de travail difficiles pour lui et ses collègues, dues à du matériel ancien, à une mauvaise disposition des locaux, entraînant une fatigue constante.*



Le problème de la nourriture (qualité et quantité) reparut lors de la Commission Permanente du 17 janvier 1974 où les élèves se plainquirent *d'avoir parfois encore faim en sortant de table surtout le soir*. Mais c'était toujours un problème de budget et l'Intendante avait eu beau jeu de répondre le 27 novembre 1972 aux récriminations des élèves : *qu'avec 3 Fr. 50, pour l'ensemble des trois repas journaliers, il est difficile de présenter des plats de choix*. En mars 1974, le Proviseur fit observer que *le budget [du L.T.N.] répartit la pénurie. Les subventions et les recettes sont insuffisantes pour couvrir totalement les augmentations prévisibles dans tous les domaines et plus spécialement dans celui de la nourriture. Les frais de bouche ont été comprimés par diminution de la qualité et de la quantité des denrées*. M. Guimard exposa que *le fonctionnement des services de cuisine est de plus en plus difficile en raison de la baisse de qualité de la nourriture et de la vétusté et l'insuffisance des équipements* (notamment la chambre froide).

Un professeur de cette époque, M. Guy Laurent <sup>9</sup> fait cependant remarquer à propos des explications de M. Guimard que lui-même pouvait être mis en cause : *et la compétence de M. Guimard ? ... Pourquoi élèves et profs mangeant au bahut étaient-ils plus satisfaits de la nourriture quand M. Guimard était en congé ?*

Pour apaiser les esprits, le Proviseur avait décidé de mettre en place une « Commission des menus » où élèves délégués et responsables de l'Intendance étudieraient tous ces problèmes. Cet effort de concertation était très bien venu mais encore eut-il fallu que tout le monde jouât le jeu et que la concertation eût lieu effectivement. Or une grève sur les repas éclata les lundi, mardi et mercredi 24, 25, et 26 février 1975 suite à une « *montée progressive en pression* » échelonnée sur plusieurs mois. Ce mouvement avait été parfaitement organisé et maîtrisé par les élèves. *Les cours ont continué normalement durant cette période. M. l'Inspecteur d'Académie et M. Hervé [le Proviseur] ont pris acte de la maturité et de la maîtrise avec laquelle le mouvement a été mené, mais il convient maintenant « d'engager le dialogue » pour améliorer la situation.*

<sup>9</sup> Courrier personnel du 6 janvier 2010.

Comme on le voit, on n'est plus du tout dans la situation des années précédentes. Plus question de traiter ces protestations comme de simples chahuts, ni de condamner les impolitesses des élèves et les dégâts causés et de répondre par une fin de non-recevoir à leurs revendications (*on ne peut pas faire mieux, compte tenu de nos moyens*). L'état d'esprit des élèves a changé mais celui des adultes aussi. La grève de 1974, (après les révoltes de 1968), a complètement changé les rapports de force.

Et il ne suffit pas de mesures symboliques. *Un élève constate que jusqu'alors la « Commission des menus » n'a pu travailler efficacement.* (Notons au passage que dans les comptes rendus du C.A., tous ceux qui interviennent sont désignés par leur nom ou leur titre ou parfois les deux, mais le nom des élèves délégués qui prennent la parole n'est jamais noté. On a l'impression qu'ils n'existent pas en tant que personnes mais seulement en tant que catégorie.)

Les diverses réactions sont symptomatiques. M. Rainon était sceptique sur la possibilité des réunions à régler entièrement ce problème déjà ancien. M. Guimard mit encore en avant les difficultés spécifiques au L.T.N. et au budget. L'Intendante, Mme Lyand, qui s'affirme ouverte au dialogue, s'en prend aux représentants des parents en faisant remarquer leur absence à cette Commission : *[ils] ne peuvent pas juger sur pièces.*

L'Inspecteur d'Académie refuse de revenir sur ces questions, mais place une remarque très critique à l'égard des services d'Intendance : *« à l'intérieur d'une même enveloppe », [...] on peut cependant selon l'utilisation des fonds réussir de façon nettement différente.* Il semble bien mettre en cause leur « compétence ».

Mais voulant faire abstraction du passé [il] fonde l'avenir sur le dialogue et en particulier sur des réunions de la « Commission des menus » : *il donne formellement l'ordre que ces réunions aient bien lieu* et pense d'ailleurs y prendre part (phrase soulignée à sa demande dans le C.R.).

Il devait y avoir un contentieux assez sérieux entre l'Intendance et le reste de l'Administration. Il apparaît nettement lors de la séance du C.A. de fin d'année du 27 juin 1975. L'ordre du jour prévoyait l'examen du compte financier de l'année civile précédente 1974 mais l'Intendante ne peut le présenter et se justifie ainsi : *le manque de personnel des services de l'Intendance a obligé à faire un choix dans les travaux à exécuter, c'est-à-dire entre les travaux courants nécessaires à la vie journalière du Lycée et l'établissement du compte financier. Madame l'Intendante a choisi la première solution.*

C'était une manière de protester contre le manque de moyens en personnel, mais la non - présentation du compte financier mettait le Proviseur en mauvaise posture devant le C.A. Apparemment, il n'avait pas été mis au courant de cette situation auparavant par l'Intendante. D'où sa réaction très exagérée : *Monsieur le Proviseur s'étonne de la carence des services de l'Intendance et n'admet pas que l'indisponibilité de l'unique Attachée d'Intendance puisse avoir de telles répercussions sur l'exécution du travail.* Ceci entraîna évidemment une réaction semblable de l'Intendante : *Madame l'Intendante quitte la salle de délibération après avoir fait remarquer qu'une telle intervention était inadmissible en public.* Tout le monde semble gêné, le Proviseur s'avoue impuissant à redresser une situation « catastrophique » et le C.A. se contente de demander *qu'un poste supplémentaire soit ouvert aux Services de l'Intendance pour pallier les difficultés actuelles.* Car il était bien exact comme le reconnaissait le Proviseur que l'unique Attachée d'Intendance avait été indisponible et n'avait pu faire ce travail qui lui revenait.

Le compte financier pour l'année civile 1974 ne pouvait donc être présenté qu'après la rentrée 1975. Or M. Hervé avait obtenu son changement et ne serait plus là pour l'examen des comptes d'un budget dont il était par définition l'ordonnateur. C'est son successeur, M. Dayon qui allait en assumer la responsabilité.

## La situation du L.T.N. par rapport au contexte général.

Certes, le L.T.N. n'est pas en 1973-1974 un cas particulier, mais reste un bon exemple de la situation générale de la plupart des lycées. Les crédits ministériels ont été revus à la baisse et tous les établissements se plaignent de l'effondrement de leurs budgets alors que le coût de la vie augmente (*dont il s'avère que le taux réel est bien supérieur à celui proclamé par le Gouvernement*) et notamment le prix des denrées alimentaires (L'Intendante du L.T.N. exposant *les raisons pour lesquelles il est impossible de faire face aux dépenses de nourriture, même compte tenu de l'augmentation accordée au 1.10.73 [...] donne lecture des pourcentages de hausse enregistrées sur les prix consentis par les fournisseurs retenus par le Groupement d'achats des denrées non périssables en Octobre 1973. Ces pourcentages vont de 4 à 70,11 %.*)

Pour pallier ces deux inconvénients (baisse des crédits d'État et hausse du coût de la vie) le L.T.N. (comme d'autres établissements) avait augmenté à plusieurs reprises, le prix des pensions et demi-pensions, par exemple le 1<sup>er</sup> octobre 1971 (passage au 10<sup>e</sup> échelon) puis le 7 décembre 1971 (passage au 11<sup>e</sup> échelon) ce qui à chaque fois représentait une augmentation trimestrielle d'environ 30 francs pour les Internes et 12 francs pour les demi - pensionnaires. Il avait également sollicité l'aide de la Municipalité et du Conseil Général. Il s'agissait en fait de reporter sur les familles et les collectivités locales, les défaillances de l'État, ce que refusent à plusieurs reprises les membres du C.A.

Par exemple, pour l'année civile 1971 les crédits demandés par le L.T.N. avaient subi une baisse de -6,3 % pour le fonctionnement général et de - 8,9 % pour les ateliers. L'année suivante (budget 1972) les crédits demandés pour les ateliers avaient été accordés, mais le budget de fonctionnement avait subi une baisse de -21 %. Du coup le C.A. refusa le projet de budget 1972 et *proteste contre la diminution inadmissible de 21 % de la subvention pour le fonctionnement général de l'Établissement ; diminution qui oblige les services d'Intendance à de véritables « acrobaties », pour répartir la pénurie entre les différents chapitres.*

En fait il y avait une raison idéologique à cette diminution des crédits de fonctionnement des internats. Il semble que les théoriciens du Ministère voulaient nettement séparer la fonction hébergement de la fonction enseignement. La première considérée comme une fonction hôtelière devait être à la charge des usagers. Depuis plusieurs années, les traitements de certains agents des services d'Intendance étaient imputés sur le budget de fonctionnement de l'internat (pensions payées par les internes et demi-pensionnaires), malgré les protestations des intéressés et des syndicats.

Le 20 mars 1975 lorsque M. Guimard dénonce ce détournement d'une partie des pensions pour régler des frais de personnel, l'Inspecteur d'Académie, M. Pascual, revendique et justifie ce fait : *Il lui semble normal que les personnels [de l'internat] soient pris en charge sur les prix des pensions, —que l'État prend malgré tout environ les 2/3 à sa charge (sur environ 240 000 F. de frais de personnel, 74 898 F. sont prélevés sur les pensions) ayant eu pourtant le tort d'être amené à faire marche arrière après avoir fait un trop grand pas en avant — que la nourriture est l'affaire des parents et qu'il est possible quoique difficile de changer d'échelon pour le calcul du prix des pensions.*

On ne peut pas être plus clair. Que les parents payent tous les frais de fonctionnement de l'internat. Comme les externats (bâtiments) sont à la charge des collectivités locales, l'État n'a donc à payer que les dépenses d'enseignement proprement dites. M. Pascual semble regretter que cette logique ne soit pas complètement appliquée avec une phrase sibylline : *ayant eu pourtant le tort d'être amené à faire marche arrière après avoir fait un trop grand pas en avant* qui fait sans doute allusion aux polémiques suscitées par cette politique gouvernementale.

Mais il n'y a pas que sur les crédits de fonctionnement que portait la politique d'austérité du Ministère. En novembre 1972, le C.A. proteste vivement contre les

*compressions de personnel* alors que l'effectif d'élèves est sensiblement égal à celui de l'année précédente. Suppression de postes de personnel administratif, de surveillants et même d'un professeur de Fabrication Mécanique. De même, au C.A. du 27 novembre 1973, *un représentant du personnel enseignant informe le Conseil que les Professeurs d'Éducation Physique ont eu connaissance d'une circulaire du Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports qui « demande aux Directeurs Régionaux de proposer des transferts de postes des Établissements disposant d'un horaire supérieur aux 3h et 2h vers les Établissements déficitaires »*. Et il en conclut que *L'horaire officiel de principe restant de 5h, il s'agit d'une véritable « répartition de la pénurie »*.

Il n'y avait d'ailleurs pas que sur le nombre de postes (et donc d'heures de cours) d'Éducation Physique que portaient les économies gouvernementales. En décembre 1971, le Proviseur, répondant à une demande des élèves d'amélioration des installations sportives et d'achat de matériel, signale *qu'il est intervenu auprès de ce Service [Départemental de la Jeunesse et des Sports] mais que les crédits départementaux de la Jeunesse et des Sports sont infimes par rapport aux besoins*.

Autre exemple encore de la volonté d'économies du gouvernement. On a vu que progressivement, le L.T.N. avait perdu son C.E.T. (de même que les lycées avaient perdu leurs premiers cycles). Or dans ces C.E.T. (premier cycle des lycées techniques) enseignaient des personnels techniques dont certains d'ailleurs venaient de la profession. Ils étaient titularisés comme P.T.E.P. de C.E.T. (professeurs techniques d'enseignement professionnel). Profitant de la disparition des C.E.T., certains d'entre eux avaient passé un concours leur donnant le statut de P.T.A. de Lycées (professeur technique adjoint). Cette promotion se traduisit par un recul de certains avantages.

Le 15 mars 1976, M. Pin protesta contre leur *situation inadmissible*, en effet *l'indice des P.T.E.P. de C.E.T. en fin de carrière est actuellement supérieur à celui des P.T.A. de Lycée*. Perte financière, mais aussi horaires de travail, accrus : *Les P.T.A. demandent aussi l'alignement de leurs horaires sur celui des autres disciplines*. De plus, dans le cadre de la réorganisation complète des lycées techniques, cette catégorie des P.T.A. devait disparaître, ils devaient être intégrés dans une nouvelle catégorie, mais cette promesse n'était pas tenue : *Ils protestent contre le blocage de l'intégration des P.T.A. (corps en voie d'extinction) puisque 2000 P.T.A. seulement, seront intégrés sur les 4700 « intégrables »*.

De la même manière, l'intégration des instituteurs dans les C.E.S. avait été d'une certaine manière, un moyen pour le Ministère, de faire des économies sur plusieurs plans. En devenant P.E.G.C. ils avaient perdu la possibilité de partir à la retraite à 55 ans comme les instituteurs, sans obtenir les mêmes conditions de travail que les certifiés. Ils devaient enseigner deux disciplines, avaient un horaire de service de 20 heures au lieu de 18 et un traitement inférieur. De plus, ils avaient été obligés de faire un effort de formation disciplinaire et pédagogique pour pouvoir enseigner des disciplines qu'ils ignoraient, ou n'enseignaient pas dans les écoles primaires, comme l'initiation au latin, les langues vivantes, les mathématiques modernes etc.

### **La grève de 1974 contre la Loi Fontanet.**

Nous avons signalé dans le chapitre correspondant qu'à Jules-Renard, la grève des élèves contre la Loi Fontanet avait eu un effet très positif pour assainir l'ambiance assez délétère créée par la mauvaise gestion de l'opération de mixité entre Jules-Renard et Raoul-Follereau. La forte participation des élèves de Jules, leur rôle souvent de « meneurs » à Nevers (les élèves des autres lycées venant les rejoindre à Jules avant de manifester en ville), l'appui complet qu'ils avaient reçu des enseignants et même des administrateurs, avaient créé une solidarité « d'établissement » qui contribua au rétablissement d'excellents rapports entre tous les membres du lycée.

Au L.T.N., le Proviseur essayait de résister comme il le pouvait à ce mouvement. Les procès verbaux de la Commission Permanente et du C.A. de ces jours-là sont significatifs. La réunion de la Commission Permanente du 19 mars 1974 a pour ordre du jour la fermeture de l'établissement en raison de la « grève » des élèves. (Celle-ci s'était déclenchée la veille, le lundi 18 Mars au matin). M. Hervé fait son exposé de la situation en trois points : *illégalité de la « grève » - responsabilités qui lui incombent en cas d'accident corporel d'un élève - impossibilité matérielle de contrôler la présence effective des élèves dans l'établissement à l'exception de ceux des élèves - une quarantaine - refusant la grève et participant aux épreuves du « baccalauréat blanc ».*

En réalité, selon le représentant des élèves, 68,5 % de ses camarades s'étaient prononcés pour la grève, 25 % contre et il y avait eu 12,5 % d'abstentions.

La situation ainsi décrite est bien celle de tous les établissements. En 1974, pour le Ministère et donc pour les Administrateurs, la « grève » des élèves était illégale. Non seulement elle n'était pas prévue dans les règlements de l'Éducation Nationale, mais cet emprunt aux formes des luttes ouvrières paraissait inconcevable. Cela revenait à identifier les rapports entre l'Éducation Nationale et ses élèves à ceux des patrons d'industries et de leurs salariés.

L'État s'était, de même, depuis le début de l'histoire ouvrière, opposé de toutes ses forces à l'organisation des syndicats d'instituteurs puis de professeurs qui n'étaient apparus d'abord que sous forme d'Associations de solidarité et il avait considéré comme illégales toutes les formes de grève ou de lutte de ces personnels. Ce n'est que devant l'ampleur de leurs mouvements revendicatifs qu'il avait fini par admettre cette réalité.

Le phénomène se déroulera de la même manière pour les élèves. Jusqu'en 1974, tous les mouvements lycéens ont été par définition insurrectionnels, car illégaux et susceptibles de sanctions légales. En 1968, les mouvements lycéens, comme on l'a vu, s'étaient déclenchés dans la suite des mouvements étudiants. En 1974, pour la première fois, ce sont les mouvements lycéens qui déclenchent la protestation contre la Loi Fontanet, et qui l'emportent, puisque finalement cette loi sera retirée purement et simplement, mais après plusieurs jours de manifestations parfois assez violentes.

Idéologiquement, le Proviseur, M. Hervé, souligne bien la rupture qui vient d'apparaître. Dans l'idéologie traditionnelle, les jeunes restent des mineurs soumis à la responsabilité de leurs parents. Quand ils sont en classe ou en pension, au lycée notamment, les administrateurs de l'Établissement endossent l'autorité parentale et deviennent responsables des enfants qui leur sont confiés par les parents, d'où les contraintes de surveillance « constante », de contrôle de leur présence là où leur emploi du temps prévoit qu'ils doivent se trouver, et l'obligation de tenir les parents au courant de tous les incidents. Or voilà que ces élèves se soustraient à cette tutelle pour manifester en ville, s'assembler avec les autres lycéens, exiger du Gouvernement, des mesures politiques, en l'occurrence le retrait d'une loi. (Alors qu'ils n'ont même pas le droit de vote !).

Nous sommes bien loin d'une simple grève interne au sujet de quelques « fayots » ou de questions de discipline qu'on pouvait à la rigueur assimiler à un « chahut » plus ou moins traditionnel et traiter de même. Cependant, on a vu que l'Administration se trouvait bien désarmée devant ces manifestations mineures et ne pouvait que menacer de sanctions symboliques.

On est loin de 1815 où le Proviseur attaquait à grands coups de canne les élèves de Henri IV révoltés et de 1870, où celui de Nevers faisait intervenir la troupe et la gendarmerie pour réduire la révolte nivernaise (voir chapitres correspondants). En 1974, il n'est plus question d'obliger les élèves à rentrer dans les rangs et à se soumettre. Bien que la grève fût déclarée illégale, la seule question à l'ordre du jour est la fermeture de l'Établissement. Il n'est nullement question des moyens à mettre en œuvre pour « rétablir la légalité » comme si cela ne concernait plus l'Administration du Lycée.

Pour le Ministère, la fermeture des Lycées en grève était un moyen d'empêcher les lycéens de se réunir, d'organiser des manifestations, tout en espérant que, rendus à leurs parents, ceux-ci seraient capables de les garder « à la maison » et donc de vider le mouvement de protestation de ses troupes. Mais c'était préjuger de l'attitude des parents dont certains approuvaient l'action de leurs enfants alors que la plupart des autres étaient bien incapables d'obliger leurs enfants à « rester à la maison ».

Pour M. Hervé, (comme pour ses confrères), cette solution lui permettait de dégager sa responsabilité en cas d'accident. Pour le reste, comme il le déclarait, il était matériellement impossible *de contrôler la présence effective des élèves dans l'établissement*. Le C.A. refusa la fermeture du Lycée. M. Perrotin proposa *un contrôle strict de la présence des élèves et l'envoi systématique aux familles de bulletins d'absence pour chaque 1/2 journée de grève*, ce qui était impossible. M. Hervé proposa au contraire que *chaque élève signale par écrit sa participation aux divers rassemblements organisés en ville par le mouvement, cette lettre devant être adressée aux parents par les services administratifs du L.T.N.* Solution illusoire, rien n'obligeant les élèves à agir ainsi. On aimerait savoir combien de lettres de ce genre ont été transmises par le Secrétariat, aux parents au cours des journées suivantes.

Finalement, le Rectorat imposa de sa propre autorité la fermeture de l'établissement à partir du 20 mars 1974 à 14 heures jusqu'à la rentrée normale des élèves à l'issue des vacances de printemps. Il précise qu'*il n'y aura aucune formalité de réinscription des élèves*. Le C.A. par 13 voix contre 0 et 6 abstentions condamne la décision rectorale en soulignant que *le mouvement des lycéens condamnant le projet « Fontanet » s'[est] déroulé sans aucune agitation*. Ce qui fut le cas effectivement, à Nevers.

M. Pasquier propose que *le règlement de l'établissement soit strictement appliqué, dans l'hypothèse où un mouvement de « grève » reprendrait à la rentrée, à savoir que les parents soient immédiatement informés de cet éventuel état de choses*.

On voit bien les craintes suscitées par le succès de ce mouvement lycéen et l'absence de moyens pour empêcher qu'il recommence. La mesure proposée est d'avance rejetée par le Proviseur qui objecte *les difficultés de secrétariat que l'application stricte du règlement entraînerait*.

Ce dernier détail est intéressant. Il montre que les règlements des établissements ne peuvent être appliqués que lorsqu'il n'y a pas de problème collectif. Devant un mouvement d'ensemble, ou un problème grave, ils deviennent inapplicables. Alors que c'est justement dans ces cas qu'on devrait y trouver un recours et une réponse.

## **Les projets de reconstruction du L.T.N.**

Ce qui était prévu depuis des années, en gros depuis l'après-guerre, c'était la construction d'un Lycée Technique neuf dans la cité scolaire du Banlay, les locaux de la rue Jean-Jaurès devant être réhabilités ensuite pour le Collège Technique. Comme Jules-Renard était prioritaire, la construction de ce nouveau lycée devait débiter après l'achèvement de celui-ci. La date du début de cette construction était prévue en 1963. Mais justement lors du Conseil du 30 mai 1962, l'Inspecteur d'Académie, M. Daumas, informait le C.A. que : *en ce qui concerne la construction du Lycée Technique à la Cité scolaire, celle-ci ne pourra pas débiter en 1963, aucun crédit n'étant prévu au budget. Peut-être une première tranche pourra-t-elle être débloquée en 1964 ?*

Ceci aurait dû alerter les membres du Conseil. La construction d'un nouveau lycée technique n'était-elle pas tout simplement « mise aux oubliettes » ? Mais personne ne s'inquiéta apparemment de ce retard, tout le monde semblait confiant. Le Conseil débattit seulement du « protocole du 26 juin 1959 » *qui désigne comme services constructeurs et ordonnateurs les Ponts et Chaussées et le MRU. De ce fait, les autorités universitaires et*

*locales de l'Éducation Nationale n'ont plus à connaître les plans et devis, ce qui entraîne souvent des anomalies regrettables qui pourraient être évitées.*

NOTE AU SUJET DU « PROTOCOLE DE 1959 » : Ce protocole (qui faisait suite à d'autres semblables), était déjà vieux de trois ans et ses méfaits avaient déjà été dénoncés par de multiples établissements. C'est ainsi que, déjà, dans les années 1950, en tant que membre du C.A. du Lycée Hoche à Versailles, nous prîmes possession d'un bloc scientifique neuf dont ni le C.A. ni les professeurs spécialistes n'avaient pu consulter les plans avant ou pendant la construction (ni, bien entendu, visiter le chantier). En fait aucune salle n'était utilisable. À titre d'exemple, pour les salles de Travaux Pratiques de Physique, il n'y avait qu'une seule prise électrique et dans celles de chimie toutes les conduites de gaz étaient noyées dans le béton des paillasse avec un seul robinet de commande pour toute la salle, dans celles d'histoire et géographie, toutes équipées de systèmes de projection ultra modernes pour l'époque, les fenêtres ne pouvaient être obscurcies, les rideaux noirs, automatisés, prévus à cet effet étant bloqués par l'encadrement. Il fallut un an de travaux et un budget considérable pour tout mettre en conformité.

Mais pourquoi faire un débat à ce sujet au C.A. de Jean-Jaurès alors que la construction du nouveau lycée restait aléatoire ?

### ***La remise en cause d'un Lycée Technique autonome.***

Un autre fait aurait dû alerter le C.A. : le refus par le Ministère de l'ouverture d'une section préparatoire aux sections de Techniciens supérieurs. Le 18 décembre 1964, M. Merlan, en réponse à une question de M. Murat, précise que cette demande a été formulée régulièrement depuis plusieurs années à la Carte Scolaire et il ajoute sans grand espoir : *cette demande sera renouvelée cette année encore...* Cette demande avait été effectivement faite dès l'année 1961-1962 au moins, de même que la demande semblable de transformation du L.T.N. en Lycée d'État (le L.T.N. étant un lycée nationalisé). De même le Ministère refusera la création de classes préparatoires aux Arts et Métiers. Tous ces refus sont liés. La réaction de M. Merlan au refus de la création de sections B.T.S. les éclaire : *Monsieur le Directeur propose de demander la transformation du Lycée Technique Nationalisé en Lycée Technique d'État.* Cette transformation semble un préalable à toute création de classes post-baccalauréat Or cette demande, elle aussi, passera aux oubliettes malgré l'appui de la Municipalité. Pensait-on déjà « en haut lieu » à la fusion avec Jules-Renard ?

Comme on le voit, il y avait bien longtemps que cette création était demandée. Pierre Lauféron précise : *La création de la section de BTS Electrotechnique était au départ la volonté de l'Administration, du Chef des Travaux et d'une douzaine de professeurs volontaires et fortement motivés poussés par l'Inspection Générale STI. Il faut dire que le LTN avait le plus gros effectif en Bac Electrotechnique, de l'académie après Dijon et Chalons sur Saône.*

Ce n'est finalement qu'en 1975 que la première section d'un B.T.S. Électrotechnique est envisagée (C.A. du 20 mars 1975) : *inscrite en n°1 pour la région Bourgogne [elle] devrait être décidée à la rentrée de Pâques [...] Un poste de P.T.A. électrotechnicien serait alors créé.* Sans attendre la décision définitive M. Perrotin explique que *l'organisation matérielle est déjà prévue (aménagement des locaux)* Des crédits avaient déjà été engagés — *Par la Municipalité pour l'aménagement de la salle — Sur la taxe d'apprentissage pour l'achat de matériels (ou sur crédit spécial après décision d'ouverture).* On prévoyait de 15 à 18 élèves au début pour porter ensuite l'effectif de cette section à 24. Cette hâte à mettre tout en place avant même d'être certains de la décision officielle montre au moins combien, aussi bien la Municipalité que le personnel du L.T.N., tenaient à ce développement des capacités techniques. En fait les classes de B.T.S. et de Math – Sup. et Math – Spé. ne fonctionneront réellement qu'après la fusion avec Jules-Renard.

En effet, le 17 novembre 1975, l'Inspecteur d'Académie annonça l'ouverture de cette première section de B.T.S. pour la rentrée 1976. Ce qui allait poser le problème de son installation matérielle, les locaux prévus à Jules-Renard ne pouvant être disponibles au mieux qu'au cours de l'année scolaire.

De même la demande de création à Nevers d'un I.U.T. d'Électrotechnique qui servirait de débouché normal aux sections correspondantes du L.T.N. avait sans cesse été rejetée d'année en année. En 1969, selon M. Thoraval, *les négociations ... sont en cours*. Elles n'aboutiront jamais. D'ailleurs, le 29 avril 1970 il semble que les I.U.T. ne soient plus « à la mode » : *Le projet de construction d'un I.U.T. à Nevers semble compromis par suite de l'avenir même des I.U.T. en France. Ceux-ci n'apportent pas actuellement les résultats escomptés*. Vrai ou faux ? Quarante ans plus tard, les I.U.T. fonctionnent toujours en France, mais il n'y a toujours pas d'I.U.T. d'électro - technique, à Nevers. D'ailleurs le 14 janvier 1972, le représentant de la Municipalité, M. Harris, (par ailleurs, notre collègue de philosophie) annonçait qu'un nouveau dossier complet pour l'implantation d'un I.U.T. à Nevers (avec trois sections : *biologie appliquée avec branche génétique animale ; matières plastiques ; bâtiment de construction et rationalisation des matériaux*) avait été présenté à Dijon (en concurrence avec Dijon 1, Dijon 2, Montceau et Le Creusot). Il est vrai qu'entre temps, la majorité municipale avait changé. Mais ce projet n'aboutira pas non plus.

La nouvelle construction prévue en 1963 fut sans cesse remise à plus tard, d'année en année comme en témoignent les comptes-rendus du C.A.. Plus inquiétant encore, le 14 janvier 1967, M. Murat constatait que cette perspective s'éloignait de plus en plus. *Celle-ci [la construction d'un nouveau lycée] n'étant pas prévue dans le 5<sup>e</sup> plan ne peut intervenir rapidement*. Pire encore, il semble qu'il n'y avait plus de place au Banlay pour un futur lycée technique comme l'atteste une déclaration de l'Inspecteur d'Académie : *Il est rappelé que l'implantation future du Lycée Technique devrait être envisagée hors de la Cité Scolaire afin de prévoir un établissement plus important (La place restant disponible au sein de la Cité Scolaire étant trop exiguë)*

Par contre, on avait construit en 1964 au Banlay un Lycée Technique Féminin dont l'externat était municipal.

En 1969, très curieusement, l'administration avait tenté une sorte de liaison entre le L.T.N. et Jules-Renard. Le 28 janvier 1969, l'Inspecteur d'Académie, M. Thoraval, malgré la situation catastrophique du L.T.N., *soumet le projet de M. l'Inspecteur Général de la Carte Scolaire, d'introduire à l'intérieur de l'Établissement, deux, trois ou quatre classes du Premier Cycle (6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>), pour soulager le C.E.S. Jules-Renard, en réduisant les classes de 4<sup>e</sup> d'Accueil, de trois à une, et en les remplaçant par deux 6<sup>e</sup> et deux 5<sup>e</sup> ; ceci dans le but d'activer la construction future du nouveau Lycée Technique Industriel*.

Cette perspective n'avait pas semblé séduire le C.A. Celui-ci s'était accroché à ses classes d'Accueil et avait « botté en touche » en suggérant d'utiliser plutôt les locaux de la rue Mirangron ce à quoi le Maire avait répondu que *les classes préfabriquées ont été enlevées et [que] les classes en dur* étaient utilisées, par la Municipalité à d'autres fins.

Deux ans plus tard, (C.A. du 5 mai 1971) cette opposition des professeurs fut contournée par le transfert des classes d'accueil du L.T.N. aux C.E.S. créés en ville : *l'ouverture d'un nouveau C.E.S. au Banlay nous enlèvera probablement notre classe de 4<sup>e</sup> cette année et celle de 3<sup>e</sup> l'an prochain*. Le Proviseur, M. Gaume, regrettait de voir ainsi les effectifs diminuer et souhaitait que *des industries s'installent dans la région afin que les besoins en personnel technique augmentent et qu'ainsi notre établissement puisse prendre un nouvel essor*. Espoir déçu, car selon la Municipalité de Nevers c'est uniquement *dans le cadre d'un Lycée Technique neuf [qu'] il pourrait être créé de nouvelles spécialités en fonction des besoins*. Il faut rappeler qu'en 1971-1972, l'effectif du L.T.N., en baisse de 3,06 % par rapport à l'année précédente, s'élevait à 507 élèves grâce aux quatre classes (2 de 4<sup>e</sup> et 2 de

3<sup>e</sup>) de réorientation qui totalisaient 115 élèves. Plus de la moitié des élèves (251) étaient internes.

La suppression de la classe de 3<sup>e</sup> d'accueil fut effective pour la rentrée 1972 et l'effectif s'élevait alors à 493 élèves grâce à l'ouverture d'une nouvelle classe de 2<sup>e</sup> T, et par le fait qu'*aucun élève n'a été refusé à la rentrée scolaire même si le Proviseur constatait qu'il conviendrait de chercher les moyens à adopter, pour augmenter le niveau des élèves recrutés dans l'Enseignement Technique.*

Dès le 3 mai 1969, l'Inspecteur d'Académie semblait reporter « aux calendes grecques » la construction d'un Lycée Technique car, parlant des projets de constructions scolaires dans la région de Nevers, il déclare : *la reconstruction de notre Lycée Technique n'interviendra pas avant 1973-1974. (Le 16 mars 1970 on constatera : il semblerait que cette reconstruction ne pourrait intervenir que dans quelques années, au minimum en 1975).*

En mai 1969, on parlait toujours de *la reconstruction de notre Lycée Technique*, comme d'une entité séparée, mais quelques mois plus tard, il n'en était déjà plus question et l'intention finale de l'Administration apparaissait nettement. Le 8 décembre 1969, en réponse à une question de M. Potdevin, l'Inspecteur d'Académie, M. Thoraval, précisait en effet : *le Lycée Technique doit être reconstruit à la Cité Scolaire et [...] groupé avec le Lycée Jules-Renard, il deviendra un Lycée Polyvalent. La section technique de ce lycée serait de plus de 600 places. La date de construction sera prévue dans le 6<sup>e</sup> plan. Les locaux actuels de la rue Jean-Jaurès, seront transformés en C.E.S.*

Se souvenant de la déclaration fracassante de janvier 1967 selon laquelle *l'implantation future du Lycée Technique devrait être envisagée hors de la Cité Scolaire afin de prévoir un établissement plus important (La place restant disponible au sein de la Cité Scolaire étant trop exiguë)*, M. Messelot demanda si *sur les terrains de la Cité Scolaire, il reste encore suffisamment de place pour ces constructions.* M. Thoraval lui répondit *que oui, qu'il y a place pour des bâtiments administratifs, un Internat et des Ateliers. Des travaux, dans l'actuel Lycée Jules-Renard, permettraient le renforcement des salles de sciences, la construction d'un gymnase et l'aménagement d'un terrain de sports. Les Salles de Dessin et les Salles Spécialisées de Technologies seraient construites avec les Ateliers. L'Administration du Lycée Polyvalent comprendrait un Proviseur unique, deux Censeurs (dont un pour le Technique) et plusieurs Surveillants Généraux.* Tout semblait déjà décidé et organisé. Admirons tout de même l'emploi de différents conditionnels qui rendaient certaines réalisations plus hypothétiques. Nous remarquons aussi que selon les circonstances du débat, l'espace constructible au Banlay diminuait ou s'agrandissait au gré de l'Administration.

En 1971, M. Gaume confirma que *le rattachement au Lycée Jules-Renard peut être envisagé à la fin du VI<sup>e</sup> plan.*

De même le C.A. de Jules-Renard du 29 novembre 1971, débattit de l'avenir du Lycée, compte tenu qu'*à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1972 ou du 1<sup>er</sup> janvier 1973, le lycée Jules-Renard se séparera des 830 élèves du 1<sup>er</sup> cycle restant encore au lycée et qui iront au C.E.S. de Vauzelles.* L'Intendant souhaitait *qu'une solution intervienne dans le cadre du lycée polyvalent projeté et dans les délais les plus rapprochés. Il y a lieu de préserver le patrimoine du Lycée Jules-Renard qui est le seul lycée d'état de la Nièvre. Sa situation financière est saine et l'apport de l'actif du lycée technique nationalisé permettrait globalement un développement rapide et harmonieux de toutes les sections. Techniquement, Monsieur l'Intendant considère que la construction des ateliers peut être réalisée très rapidement étant entendu que l'infrastructure actuelle du lycée le permet sans inconvénient majeur (financement hors contingent à la diligence du Rectorat). Dans une phase ultérieure mais rapprochée, le problème de l'internat pourrait être abordé à la suite d'une étude d'opportunité approfondie et dans un contexte de rénovation de l'hébergement et de la distribution des repas, l'implantation actuelle permettant des innovations plus conformes à l'esprit du jour.*

Le C.A. de Jules-Renard n'éleva aucune objection à cette perspective et décida (proposition de M. Guignard) de demander une réunion commune des C.A. de Jules-Renard, de Jean - Jaurès et du lycée mixte du Banlay. (Il fallait aussi régler le problème de la mixité des deux lycées du Banlay). On envisageait donc la fusion avec le L.T.N. pour 1973 au plus tard. M. Pauchard demanda même *que soit accéléré le projet du lycée polyvalent*. Une commission devait se réunir au Rectorat sur ce sujet le 7 décembre.

Dans les projets pour l'avenir de Jules-Renard, après le départ des élèves du 1<sup>er</sup> cycle, en avril 1972, l'ordre était encore : d'abord le lycée polyvalent, puis la mixité des deux lycées du Banlay. Sur ce dernier point, il fallait en discuter avec le Lycée de filles et cela ne se ferait que *pour la rentrée 1976-77*, selon M. l'Inspecteur d'Académie. Celle-ci sera précipitée pour la rentrée 1973 et se fera donc avant la réalisation du lycée polyvalent.

Une autre réunion eut lieu à la Préfecture (Préfet, Recteur, I.G. de l'Organisation scolaire et I.A.) sur l'avenir du Lycée Jules-Renard. La construction des ateliers serait reportée à 1973-1974 et le Lycée Polyvalent *fonctionnerait en 1974-1975*<sup>10</sup>.

Il semble que ces commissions et les autorités universitaires étaient moins pressées d'aboutir que ne le présageaient les informations données au C.A. de Jules-Renard. En effet, le 14 janvier 1972, M. Gaume annonçait qu'il avait été informé *qu'une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux serait débloquée en 1975 et que le glissement à la Cité Scolaire pourrait intervenir en 1976*. Ces déclarations ne suscitèrent aucune réaction, ni de la part des membres du C.A. du L.T.N. ni de la part de M. Harris, qui représentait la nouvelle Municipalité. Cette solution semblait acceptée par tous. La formulation (volontairement ?) vague : *le glissement à la Cité Scolaire* laissait-elle croire à certaines personnes, qu'il s'agissait de la construction d'un lycée technique autonome ?

En effet, après le changement de majorité du Conseil Municipal, la perspective du Lycée Polyvalent avait été remise en question. Le 27 novembre 1972 intervenant au sujet du transfert à Jules-Renard des 64 internes logés rue Mirangron, (les frais d'hébergement : 10 % du prix des pensions, ainsi que les frais de transport étaient à la charge du L.T.N.), M. Guimard, représentant la Mairie *affirme que les difficultés de locaux ne pourront être résolues, que par la construction rapide d'un nouveau Lycée Technique, indépendant*. Cette déclaration, faite à propos du relogement de ces 64 internes, et qui semble extérieure au sujet, n'avait-elle pas pour objet de relancer la polémique au sujet de l'avenir du L.T.N. et de s'opposer au projet de Lycée Polyvalent ?

D'un autre côté, le 8 janvier 1973, le Député - Maire de Nevers, M. Daniel Benoist *fait le point de la situation [...] Comme prévu, actuellement, la construction aura lieu au Banlay, le Lycée Jules-Renard devenant un Lycée Polyvalent. Dans l'attente de la réalisation d'un I.U.T., 2 sections de B.T.S. devraient ouvrir prochainement, au Lycée Polyvalent*. (On voit bien que ces créations de classes supérieures n'étaient refusées jusque-là qu'en attendant la fusion avec Jules-Renard). Mais quelques jours plus tard, M. Guimard, représentant la Municipalité de Nevers tenait à rectifier la déclaration du Maire en précisant que *La Municipalité demande la construction d'un Lycée Technique autonome et est prête à de nouvelles études, à ce sujet, si nécessaire. Ce n'est que dans l'impossibilité de cette construction autonome, qu'il nous faudra accepter le transfert au Lycée polyvalent du Banlay*.

Un collègue du L.T.N., M. Pierre Lauféron<sup>11</sup> apporte les précisions suivantes : *En 1973, mais déjà évoquée en 1969, la proposition de créer un autre lycée spécifiquement technique à Nevers venait de la ville, de la chambre de commerce, d'une majorité des personnels du LTN (surtout les « techniciens ») et était soutenue par l'Inspection Générale STI. Ce lycée devait se situer en zone industrielle de Nevers Saint Eloi à cause du projet d'installation d'entreprises importantes (FACOM, NEIMANN, MICHELIN, MODERN'TUBE, ...)*. M.

<sup>10</sup> CR CA Jules-Renard du 12 janvier 1972.

<sup>11</sup> Courrier du 3 décembre 2009.

Michel Valent <sup>12</sup> précise même à ce propos avoir vu les plans de ce futur lycée technique dont le patronyme était déjà arrêté : *Lycée Vauban : Lorsque le bruit a commencé à courir que nous allions déménager pour un autre lycée, dans notre pensée, il s'agissait d'un lycée neuf d'autant plus que mon oncle, Armand Inconnu, architecte, m'avait signalé que des plans d'un nouveau lycée technique, avec classes d'architecture, dans le Mouësse, existaient à l'urbanisme. Je suis donc allé à l'urbanisme où le directeur très complaisant, a déroulé sur une grande table, un plan de très grande dimension avec effectivement l'emplacement ... du futur Lycée Technique VAUBAN ! Pelouses, terrains de sport, arrêts de bus, tout était prévu.* Valent situe cette visite en 1972-73. Ceci prouve que lui-même, comme la plupart de ses collègues sans doute, ignorait que le choix de la fusion avec Jules-Renard était déjà arrêté depuis 1969. On peut aussi en déduire que la Municipalité de Nevers, à la suite des débats de 1948, avait fait préparer un dossier assez élaboré (avec au moins un plan de masse achevé) d'un lycée technique autonome et avait même choisi son patronyme.

En ce qui concerne l'I.U.T., le 18 juin 1973, M. Moreau informait le C.A. de Jules-Renard, qu'il avait *peu de chances d'être créé à Nevers, semble-t-il, dans un avenir rapproché.* Leurs sources d'informations étaient-elles les mêmes ?

Les divergences entre les déclarations de M. Benoist et celles de M. Guimard traduisent-elles un combat d'arrière-garde des défenseurs d'un lycée technique autonome ? ou sont-elles le témoignage de réelles divergences à ce sujet au sein de la majorité municipale ? Daniel Benoist représentait un courant très particulier dans la majorité « de gauche » et il est possible que des divergences « idéologiques » soient apparues au sujet du lycée technique. Il faut préciser que M. Guimard qui venait d'être élu conseiller municipal et représenta souvent la Municipalité au C.A. était membre du personnel du L.T.N. (chef-cuisinier). On peut penser qu'il exprimait aussi le point de vue d'une partie au moins des membres du personnel, agents ou enseignants.

Reflets de ces débats et prises de position contradictoires, au C.A. du Lycée Jules-Renard, les informations données par l'Inspecteur d'Académie ou le Proviseur restaient toujours vagues. Ainsi le 18 juin 1973 le Proviseur annonçait d'une part, au C.A. de Jules-Renard, le début des travaux de construction des ateliers et autres aménagements en vue du lycée polyvalent, pour la *fin 1974, début 1975.* Mais en même temps, il l'informait d'une hésitation au sujet de ce lycée lui-même : *La question se pose s'il est judicieux de faire un lycée polyvalent à Jules-Renard. Ne serait-il pas préférable de créer un nouvel établissement ailleurs, en ville, (Mouësse par exemple) ?* Nous ne savons pas d'où venait cette dernière proposition.

Un autre collègue, M. Bernard Metterich <sup>13</sup>, arrivé à Nevers en septembre 1975 seulement, et qui par conséquent, n'était pas mêlé aux polémiques antérieures, a rétrospectivement des doutes sur le fond même de la querelle : *Un lycée technique autonome aurait-il permis un meilleur attrait pour l'enseignement technique ? Je n'en suis pas convaincu.* Il est vrai, a posteriori, que le technique a connu un essor certain au Lycée Jules-Renard.

### ***Les raisons « idéologiques » du refus d'un Lycée Polyvalent.***

Pour expliciter ces divergences et leur côté « idéologique », il faut se souvenir qu'elles ont toujours existé à Nevers au moins depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le vieux Collège avait la réputation d'être lié à la société ancienne à divers points de vue. C'est ainsi qu'on a vu que Claude Tillier avait mené campagne contre les Collèges et Lycées <sup>14</sup> et en faveur de

---

<sup>12</sup> Courrier personnel du 9/06/2010.

<sup>13</sup> Courrier du 5 janvier 2010.

<sup>14</sup> Voir notre étude sur *Les idées pédagogiques de Claude Tillier*, op.cit. Il n'admettait qu'un seul collège classique par département pour la formation des professions libérales. L'enseignement primaire supérieur devant devenir le système

l'expansion des Écoles Primaires Supérieures en qui il voyait la véritable Université du Peuple. De même les milieux libéraux et ouvriers de la Nièvre avaient été défavorables à l'enseignement des Collèges et Lycées, comme on l'a vu dans l'histoire de notre Collège entre 1850 et le début du XXe siècle.

Claude Tillier avait aussi lutté contre l'ouverture des E.P.S. dans les Collèges et Lycées. Il y voyait une sorte d'entreprise de perversion sociale de l'élite de la jeunesse populaire. Prévention donc des milieux populaires, et surtout ouvriers, contre l'enseignement secondaire classique, mais, inversement il faut noter la méfiance des milieux bourgeois et universitaires contre l'enseignement primaire, contre les E.P.S., et même contre l'enseignement secondaire moderne, comme nous l'avons vu dans les chapitres plus récents.

Que dire alors de la prévention contre l'enseignement technique ? qui a toujours été le mal aimé en France. Les « fers et bois » étaient souvent méprisés et, ce qui est plus grave, comme nous l'avons vu à propos de la presse lycéenne et notamment du *Potache déchaîné*, les élèves eux-mêmes de l'un et l'autre enseignement semblaient adopter les mêmes préjugés. Il semble que beaucoup de familles avaient le même point de vue et rechignaient à envoyer leurs enfants vers le technique. De même le « sexisme » général en France fait que si beaucoup de filles sont orientées vers les filières économiques, plus rares sont celles qui vont vers des filières industrielles auxquelles elles peuvent prétendre aussi bien que les garçons et où celles qui les ont choisies, réussissent en moyenne mieux que les garçons.

Conscients de cet état d'esprit, certains pédagogues et certains gouvernants voulaient le changer en fusionnant aussi bien les établissements que les enseignements et les pédagogies, peut-être à l'image des établissements allemands. C'est une des raisons de la conception des établissements polyvalents. C'est à cette politique que, souvent sans le dire, beaucoup, des deux côtés, s'opposaient sous des prétextes d'intérêt local ou autre.

De plus et pour le cas de Nevers en particulier, aussi bien au L.T.N. que dans l'opinion publique, le Lycée Jules-Renard avait une réputation très ambiguë comme on l'a vu à propos des études consacrées aux journaux lycéens. Considéré, à la fois, comme un lycée « bourgeois » et un dangereux foyer révolutionnaire, il suscitait attirance et crainte. Son évolution intérieure depuis 1968 suscitait aussi des inquiétudes de la part du personnel du L.T.N. très attaché à la pédagogie traditionnelle et à une discipline non moins traditionnelle, alors que Jules-Renard multipliait les innovations pédagogiques et qu'il n'y avait plus en 1973 de règlement de discipline ni de sanctions disciplinaires, de plus il était « mixte » et nous avons vu combien la mixité avait suscité de réactions d'opposition.

### ***Comment comprendre l'attitude du personnel du L.T.N. ?***

Au sujet du refus d'un Lycée Polyvalent, réalisé par la fusion avec Jules-Renard, manifesté par une partie au moins des membres du personnel du L.T.N, il faut sans doute tenir compte d'un certain nombre de malentendus, de préventions, voire de préjugés, existant aussi bien du côté des enseignants du L.T.N. que de Jules-Renard. On peut penser que, par exemple, certains enseignants du L.T.N., avaient quelques réserves contre ce qui se passait à Jules-Renard tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la vie scolaire et notamment des règles disciplinaires. Cela apparut nettement quand, au moment de la fusion, ces collègues exigèrent une modification du règlement intérieur du Lycée, pour y réintroduire les sanctions disciplinaires, les fameuses « colles », supprimées en 1973.

Les comptes rendus du C.A. du L.T.N. montrent bien que l'administration et certains collègues de Jean-Jaurès étaient très réticents à bien des innovations, mêmes exigées par les instructions ministérielles. Ce fut le cas par exemple, (C.A. du 31 mars 1971) de l'organisation d'une information sexuelle en classes terminales dans le lycée. M. Rainon

---

de formation de l'ensemble de la nation. Il mit cependant son fils au Collège de Nevers dont le Principal était son ami, l'Abbé Lebrun.

demandait l'application des textes officiels et des programmes et proposait : *Des gynécologues de Nevers, pourraient venir, gracieusement, (4 à 5 séances) « enseigner » cette discipline (ce sont à peu près les seuls spécialistes capables d'enseigner cette discipline).*

Le Proviseur, estimait que *cet enseignement doit être dispensé par les familles ; ou organisé sous l'égide des Associations de Parents d'élèves.* Le C.A. finit par décider que *cet enseignement serait facultatif et que seuls les Parents seront juges pour autoriser ou non leurs enfants à assister à ces séances.* S'agissant de jeunes hommes de dix-huit ans ou plus, cette timidité semble ridicule, mais est bien caractéristique des mentalités du temps et du tabou concernant tout ce qui touche à la sexualité. On comprend mieux ainsi la crainte d'un certain nombre de personnes à voir les élèves du L.T.N. fusionner avec ceux de « Jules ».

D'après le compte rendu officiel de ce C.A. on pourrait croire que M. Gaume exprimait l'opinion d'une majorité de ses membres, or à ce sujet, M. Rainon apporte d'intéressantes précisions <sup>15</sup> : *Ce n'est pas la majorité des collègues de Jean-Jaurès qui menait un combat retardateur contre toutes les innovations. Concernant l'organisation d'information sexuelle et de contraception (à l'époque, j'étais militant du Planning Familial, et c'est sous l'égide de cette organisation que j'avais demandé l'organisation de séances d'information sexuelle et de contraception), c'est l'Administration et l'Administration seule qui s'est violemment opposée à ma demande. En définitive le C.A. s'est prononcé pour l'organisation de telles séances (vote favorable des parents, des enseignants et des élèves).*

Ces précisions sont d'autant plus intéressantes que dans le compte rendu du C.A., si le terme *d'information sexuelle*, est bien porté en début de débat, il est remplacé par *cette discipline*, expression plus neutre dans la suite, et celui de *contraception* n'est jamais écrit, comme s'il était tabou.

M. Rainon raconte une anecdote personnelle, qui éclaire bien les mentalités de l'époque (car M. Gaume n'était pas le seul de son genre) : *le lendemain, j'ai été convoqué par le Proviseur, M. Gaume, qui dans un langage « fleuri » m'a fait comprendre que pour avoir eu l'idée de lancer de telles séances d'information, je devais être plus ou moins un obsédé sexuel ! Et de me dire que lui, quand il était jeune étudiant aux Arts et Métiers de Cluny, il avait réalisé son éducation sexuelle au cours de séances de « dégagement » (sic !), dans les rues chaudes de Lyon ... ce qui expliquait que, contrairement à moi, il était parfaitement équilibré sur ce plan !*

Comme nous l'avons dit, cette mentalité était bien celle de générations entières d'adultes qui refusaient même que l'on parle de sexualité, en famille comme à l'école, mais trouvaient normal que cette éducation se fasse au « bordel ».

Comme le fait également remarquer M. Rainon, sur cette question, les enseignants de Jules-Renard se sont également divisés. Comme pour toutes les innovations, l'action militante fut menée là aussi, par une minorité agissante.

On peut également se demander si ce n'est pas la crainte éprouvée par certains membres du Personnel et de l'Administration, à la perspective d'une « perte » de discipline lors de la fusion avec Jules-Renard, qui a poussé le C.A. du L.T.N. à mettre au point de nouveaux règlements concernant aussi bien la vie des élèves, la discipline générale, que le fonctionnement des Conseils (de classe, d'Administration et Commission permanente). Leur élaboration occupe de nombreuses séances de ces Conseils et semble avoir mobilisé beaucoup de personnes et provoqué des débats importants jusqu'en 1973, alors que la fusion avec Jules-Renard, programmée depuis 1969, dans le cadre d'un Lycée Polyvalent, allait rendre obsolètes tous ces règlements.

S'agissait-il d'affirmer avec force l'identité du L.T.N. pour s'opposer à cette fusion ou de la rendre plus difficile, en créant des incompatibilités entre les us et coutumes des « Fers et Bois » et ceux des « Jules » ?

---

<sup>15</sup> Courrier personnel du 16 novembre 2009.

De plus comme le fait également remarquer M. Rainon, si pour notre lycée, on peut évoquer "l'esprit Jules" : *il y avait aussi un "esprit Jean - Jaurès", sans doute moins marqué que celui de Jules, mais il existait néanmoins. Parmi les réticences, je crois que la crainte de perdre cet esprit était présente. À ce sujet, il est caractéristique que l'Amicale des Anciens élèves de Jean-Jaurès ait quasiment disparu au moment de la fusion. Il y avait aussi la crainte d'être fondu dans un certain anonymat. Nous étions à peine 50 profs à Jean-Jaurès, et nous nous connaissions tous ; nous connaissions aussi la plupart des élèves. Il est évident que cet esprit "communautaire" ne pouvait pas perdurer au milieu d'environ 130 profs et plus de 1000 élèves.*

À ce propos, il faut remarquer qu'un certain nombre de membres de l'Amicale des Anciens de Jean Jaurès, ont tout simplement rejoint l'Amicale de Jules- Renard sans que, à notre connaissance, une procédure d'union ait été entreprise. Il est aussi dommage que les archives de Jean Jaurès, (Lycée et Amicale) aient disparu. Nous n'avons retrouvé et récupéré que le registre des C.A. abondamment utilisé dans ce chapitre.

On peut aussi regretter que cet esprit « *communautaire* » de Jean – Jaurès ait été noyé dans la masse du nouveau lycée polyvalent. Une fusion harmonieuse des deux *esprits* aurait facilité la vie commune. Il est vrai que les problèmes de toutes sortes, matériels et humains, créés par une fusion faite à la hâte et quasi chaotique, ont sûrement empêché que ce mariage se fit dans la sérénité souhaitable.

Il faut aussi préciser que l'Administration avait pris des dispositions réglementaires qui paraissaient très défavorables au personnel. En effet, comme en témoigne Pierre Lauféron : *on pourrait rajouter que la réticence des personnels du LTN venait de la non garantie du maintien de l'ancienneté dans le poste. Il était considéré que notre départ pour Jules Renard était une mutation volontaire (demandée).* Ils devaient donc se retrouver à Jules – Renard dans la situation de professeurs nouvellement nommés. Cette disposition n'était pas faite pour favoriser leur intégration. On peut ajouter également que les enseignants de Jules – Renard n'étaient pas au courant de cette disposition, abusive, car, manifestement, nos collègues étaient, bel et bien, obligés de changer d'établissement. La situation fut arrangée rapidement comme le précise Lauféron <sup>16</sup> : *Nous avons eu un arrêté de nomination à Jules Renard le 15 Avril 1976 portant la mention " muté au Lycée Jules Renard à partir du 13 septembre 1976 avec la mention : transfert de poste ". Ceci a résolu le problème d'ancienneté dans le poste, que la majorité d'entre nous redoutait. À ma connaissance personne n'a eu de problème par la suite concernant l'avancement ou la mutation. Voici un exemple des faux pas d'une administration qui enveniment une situation délicate et auraient pu être évités par une meilleure concertation.*

### ***Les « hésitations » de l'Administration.***

Témoin de ces divergences et oppositions d'intérêts, l'Inspecteur d'Académie, le 17 mai 1973, n'osait pas affirmer la détermination de l'Administration pour un lycée polyvalent, tout en laissant entendre que ce serait cela ou rien du tout. *Comme établi dans la carte scolaire, notre Lycée doit être transféré au Lycée Jules-Renard qui deviendra Lycée Polyvalent. Dès la prochaine rentrée scolaire, par suite de l'ouverture du C.E.S. de Varennes-Vauzelles, le Lycée Jules Renard aura 600 places (salles de classes) vacantes. S'il s'avérait que ces 600 places puissent être effectivement occupées à des fins d'enseignement, par des Établissements autres que le Lycée Technique, la reconstruction du Lycée pourrait peut-être, être reprise dans un autre quartier de la Ville.*

Cette perspective était évidemment improbable. Où trouver 600 élèves de second cycle pour compléter les effectifs de Jules-Renard ?. Cependant M. Guimard, au nom de la

---

<sup>16</sup> Courrier du 7 décembre 2009.

*Municipalité, réaffirme que celle-ci fera tout son possible, pour obtenir une construction autonome.*

Sans lui répondre directement sur ce point, l'Inspecteur d'Académie annonçait « incidemment » *que la construction d'un second Lycée Technique, dans la Nièvre, est prévu à Decize, dans le cadre du 7<sup>e</sup> plan (1978-1981).* Ce qui signifiait clairement que la construction d'un lycée technique autonome à Nevers ne pourrait éventuellement, être envisagée avant 1981 au mieux. Ce qui voulait dire aussi que la Municipalité comme les autres intéressés avaient tout à gagner à accepter au plus vite la fusion prévue.

Des problèmes de personnel commençaient à se poser sérieusement dès 1970. À cause des suppressions de postes, le L.T.N. n'avait réussi à assurer les services de surveillance qu'en embauchant deux Maîtres au pair, recrutés parmi les élèves de Terminales. L'année suivante, la réduction du nombre de postes, non seulement ne permettait pas de supprimer les postes de Maîtres au pair, mais *nous avons été obligés de supprimer les devoirs surveillés des classes de Terminales F1 et F3, ce qui est fort préjudiciable à la préparation de nos élèves.* De même M. Feigneux signale les difficultés, de plus en plus grandes, rencontrées par les Agents de Service, pour exécuter correctement leur travail, par suite du nombre insuffisant de postes.

À titre de curiosité administrative il faut signaler que lors du C.A. du 7 décembre 1971, en réponse à une question de M. Laurent : *à partir de quel critère, est déterminé le nombre de postes budgétaires de Surveillants ?* Le Proviseur est contraint de lui répondre : *un nouveau barème a été établi pour 1971, abrogeant l'ancien barème, mais [...] les Chefs d'Établissement n'en ont pas eu connaissance.* On est en plein arbitraire. La politique d'« économies » budgétaires était générale mais on voit que dans le cas du L.T.N. ses conséquences devenaient graves.

Pour la fin de l'année scolaire 1971-1972, on avait annoncé aussi d'importants mouvements du personnel administratif du L.T.N. M. Gaume était nommé Proviseur au Lycée Eiffel de Dijon. Le Censeur, M. Guillard était nommé Principal de C.E.S. et M. Dionnet, Conseiller Principal d'Éducation (nouveau titre des Surveillants Généraux de Lycée) demandait sa mutation pour Jules-Renard qu'il n'obtiendra d'ailleurs que dans le cadre de la fusion avec celui-ci.

D'autre part, plusieurs postes de personnel administratif ou de surveillance et même d'enseignants des ateliers étaient supprimés ou non pourvus ce qui fit que la rentrée 1972 *s'est déroulée dans des conditions aussi mauvaises que les années précédentes,* selon le nouveau Proviseur, M. Hervé.

Tout ceci sentait bien l'annonce du transfert qui aurait pu avoir lieu comme nous l'avons vu dès la rentrée 1973. Est-ce l'opposition d'une partie au moins de la Municipalité qui l'a retardé de trois ans ?

### ***Les dernières manœuvres.***

Enfin le 27 novembre 1973, le Proviseur, M. Hervé, annonçait au C.A. la position officielle qui semblait cette fois-ci sans équivoque : *la rentrée 1976 se ferait au Lycée Jules-Renard.* Ce qui n'empêchait pas M. Guimard de réaffirmer la position du Conseil Municipal favorable à la construction d'un Lycée Technique autonome.

Cette affirmation est semble-t-il plutôt une position personnelle car le Maire ne la partage guère comme le prouve le témoignage de Michel Valent <sup>17</sup> à propos des démarches faites à cette époque par une délégation de professeurs. *Ce qui ne nous plaît pas et nous inquiète, c'est la rumeur persistante qui semble complètement oublier le lycée Vauban au profit d'une plate-forme technique ... à Jules-Renard ! Plate-forme peu onéreuse, dit-on, et qui profiterait des équipements de Jules-Renard. Avec Daniel Rainon, nous avons alors établi*

---

<sup>17</sup> Courrier déjà cité.

*une liste nominative du personnel enseignant, de leur âge, leur ancienneté, des années passées au lycée et ils ont signé pour refuser « l'IDÉE » Jules-Renard. Munis de cette liste, remontés psychologiquement, nous sommes allés voir : monsieur le Maire qui a été indifférent et a parlé économie ; monsieur l'Inspecteur d'Académie, tout-à-fait au dessus du problème qui nous a vivement encouragés, comme des soldats, à obéir et accepter la plate-forme technique avec joie ; seul Jean-Pierre Harris nous a encouragés et appuyés pour notre Lycée Vauban. Le proviseur du lycée Jules-Renard, monsieur Moreau, était enchanté de la venue du Technique qui agrandirait son lycée et lui donnerait de la diversité ! Évidemment c'était aussi compter pour sa future mutation.*

La campagne contre la fusion avec Jules-Renard reprit-elle de l'ampleur à cette époque-là ? Toujours est-il que le 17 décembre 1974, le Proviseur n'était plus si affirmatif quant à la date de fusion ni à son processus : *Il semble que la tendance actuelle soit à l'implantation de sections techniques au Lycée Jules-Renard, ceci ne pouvant se faire avant 1978.* Il n'était plus question de fusion complète et elle serait retardée de deux ans. Qu'y avait-il de réel et de factice dans une telle déclaration ? N'était-ce pas un simple recul tactique ?

Le 20 mars 1975, l'Inspecteur d'Académie, M. Pascual, en réponse à la protestation du délégué des élèves quant à la modicité du budget prévu pour l'entretien et les réparations des immeubles de la rue Jean-Jaurès, prit la mouche et trancha : *Il faut lâcher le plus tôt possible cet établissement et se contenter de l'entretien courant strictement indispensable.* Même réponse en ce qui concerne les installations d'hygiène et de sécurité : ces locaux sont trop vétustes. On comprend pourquoi il saisira la première occasion qui se présentera pour précipiter la fusion.

D'ailleurs, le Proviseur et l'Inspecteur d'Académie avaient suscité au cours des mois précédents la visite d'un Inspecteur Général (M. Dalle) et de la commission départementale sur la sécurité. *M. l'Inspecteur d'Académie attend beaucoup des remarques sévères que ne manqueront pas de faire des spécialistes confrontés continuellement à ces problèmes. Le rapport établi servira sans doute dans une intervention au plus haut niveau pour faire avancer très rapidement le transfert du L.T.N. dans d'autres locaux.* On a l'impression que les conclusions de cette Commission sont connues (ou dictées) d'avance. N'est-ce pas d'ailleurs ce qui se passe généralement en France où ce que l'on attend du travail d'une Commission c'est la confirmation d'une décision préalable ?

Les visites faites en mars 1974 n'avaient abouti à aucune réalisation : *devant le chiffre des dépenses qu'il aurait fallu engager (en pure perte en cas de déménagement) aucun travail n'a été réalisé.*

Quant au Proviseur, il avouait qu'il avait hésité *entre la nécessité d'alerter sur les difficultés en cas d'incident obligeant une évacuation rapide des lieux et la crainte de créer une ambiance permanente d'insécurité. [...] C'est pourquoi il n'a pas provoqué les exercices d'évacuation, prévus par les textes.* C'est déclarer qu'il considérait lui-même les bâtiments comme si dangereux que tout « exercice » d'évacuation en cas d'accident, n'aurait pas manqué de faire apparaître nettement ce danger et *créer une ambiance permanente d'insécurité.*

En fait cet état de choses arrangeait plutôt le proviseur du L.T.N. comme l'affirme aussi Michel Valent : *Le proviseur de Jean-Jaurès, monsieur Hervé, était enchanté du contrôle de son lycée déclaré insalubre et dangereux par deux inspecteurs spécialisés. En effet, il y avait deux ou trois fissures dans un mur, où l'on pouvait glisser le bout du doigt (mur de un mètre d'épaisseur), mais ces mêmes fissures existaient déjà en 1948 et servaient souvent de boîte aux lettres aux amoureux. La fermeture du lycée lui imposait une mutation en Bretagne ... où il avait sa maison !*

Incidemment, cette remarque nous apprend qu'un « commerce » amoureux épistolaire existait, depuis au moins 1948, grâce à ces « boîtes à lettres » improvisées, au profit des

potaches amoureux. Nous aimerions bien savoir comment cela fonctionnait et qui venait faire la « levée ».

En 1975, (après l'échec de mars 1974, du ministre M. Fontanet), le nouveau ministre, M. Haby, lança un nouveau projet de réforme générale. Le 20 mars 1975 l'Inspecteur d'Académie voyait dans ce projet *une possibilité d'application par circulaires successives et est favorable en particulier à la notion de polyvalence qui semble s'en dégager*. Pour ce qui concernait la Nièvre : *800 à 850 places sont prévues pour le district sud de la Nièvre en enseignement technique long dont 550 à Nevers et 250 à Decize*.

En même temps, la campagne contre la fusion du L.T.N. et de Jules-Renard semblait s'être organisée et l'Inspecteur était bien obligé de constater que deux « thèses » étaient en présence :

— *le point de vue officiel qui, recherchant une utilisation rationnelle des places vacantes à Jules-Renard, incline à cette implantation (les 550 places en enseignement général autorisant 800 places en enseignement technique — avec les heures d'enseignement technologiques)*. Pour expliquer ce dernier point, les heures d'enseignement technologique devaient avoir lieu dans les nouveaux locaux des « Ateliers », seules les heures d'enseignement général devaient avoir lieu dans le bâtiment d'externat déjà existant. Cette solution permettrait donc d'envisager une augmentation considérable des effectifs techniques : 800 au lieu des 550 prévus.

— *le projet d'implantation d'un lycée technique autonome à la Baratte (la Municipalité, la Chambre de Commerce et M. Rainon, représentant du S.N.E.S., y sont favorables pour éviter une concentration importante [au Banlay] : 3000 élèves sur Nevers)*. Ce dernier argument avait été soulevé depuis longtemps. Beaucoup de responsables politiques ou d'éducateurs craignaient en effet que la concentration d'élèves dans un même quartier ne conduise à des problèmes graves de sécurité. Il faut remarquer que tout le monde laisse sous silence les raisons plus politiques ou sentimentales d'attachement au L.T.N. et de rejet de la fusion avec Jules-Renard qui étaient cependant dans tous les esprits. Cependant la « mise au point » de l'Inspecteur a le mérite de préciser quelles étaient les instances locales qui constituaient le lobby pour un L.T.N. autonome. Quant au projet d'installation d'un lycée technique autonome à La Baratte (même quartier que le Mouësse, à proximité de la zone industrielle Saint-Éloi) il s'agit du projet de Lycée Vauban, dont Michel Valent avait admiré les plans au service de l'urbanisme.

Cependant, malgré cette reconnaissance d'un autre point de vue, l'Inspecteur d'Académie *insiste sur le fait que la solution passe par une utilisation efficace des places disponibles à Jules-Renard*. Ce qui semble sans appel.

D'ailleurs, en trois mois, la décision définitive est prise. Les locaux de la rue Jean-Jaurès, notamment ceux de l'internat ont été reconnu dangereux et le transfert a été décidé. Le 27 juin, il n'est plus question de savoir si la fusion avec Jules-Renard se fera ou non mais comment et dans quelles conditions. À la question de M. Humann : *Comment fonctionnera l'internat du L.T.N. à la prochaine rentrée scolaire ?* Le Proviseur, M. Hervé *indique la position de Monsieur le Recteur sur cette question : — statu quo sur le fonctionnement pédagogique — les élèves internes seront hébergés au Lycée Jules-Renard — le transfert définitif du L.T.N. est prévu pour le courant 1976*.

L'intervention de M. Guimard, représentant la Municipalité, en principe opposée à cette fusion est significative. — *rien n'est encore défini par le Conseil Municipal qui doit se prononcer prochainement — dans l'hypothèse d'un accord de cette assemblée, les crédits prévus pour l'installation dans les nouveaux locaux s'élèveraient à :*

*1<sup>ère</sup> phase, 1975 : état : 1.500.000 F ; municipalité : 300 000 F*

*2<sup>ème</sup> phase, 1975-1976 : état : 2 500 000 F ; municipalité : 500 000 F*

*3<sup>ème</sup> phase 1976-1977 : ?*

La restriction préalable était de pure forme, et l'accord du Conseil Municipal acquis d'avance puisque comme on l'a vu plus haut, le Maire était de cet avis. D'ailleurs, l'on avait déjà calculé les subventions de la municipalité pour l'année courante et l'année suivante. On verra que les adversaires de cette fusion livrèrent une dernière escarmouche en profitant du retard pris par les entreprises qui construisaient les nouveaux bâtiments. Mais comme le dit Michel Valent : *C'était FINI, nous étions perdants, bien obligés d'accepter.*

Mais tout leur combat va maintenant se focaliser sur les modalités de la fusion avec Jules-Renard. Les problèmes matériels et financiers, réels, mais au fond pas si importants que cela, serviront souvent de prétexte pour manifester cette hostilité et les réticences des divers personnels. Mais la guérilla menée par une assez grande partie des enseignants du L.T.N. sur les modalités d'harmonisation de la vie des deux établissements une fois réunis, feront apparaître les véritables « incompatibilités », tant sur le plan pédagogique et idéologique que politique et syndical, qui existaient entre les personnels des deux établissements.

### **Les difficultés techniques et matérielles du transfert du L.T.N.**

En fait, rien n'était complètement prêt pour cette opération. Les aléas de la prise de décision avaient sans doute empêché les autorités universitaires de prévoir les crédits et de passer les marchés. Tout va donc se faire dans la précipitation. Le déménagement du L.T.N. donne souvent l'impression d'une improvisation. Il faut reconnaître cependant que des problèmes plus ou moins importants et inattendus devaient apparaître en cours d'opération. Il fallut y trouver remède dans l'urgence.

Le moment historique, sur le plan de la politique nationale, était aussi un facteur d'incertitude et d'incohérence. Le gouvernement de l'époque cherchait à faire des économies notamment sur le budget de l'Éducation Nationale (mais les choses ont-elles tellement changées à notre époque ?). Nous avons vu que le L.T.N. (comme bien d'autres établissements) avait été victime de suppressions de postes, de diminutions de subventions, que ne justifiait ni une baisse des effectifs ni un changement dans les programmes et les horaires. Le maître mot semblait celui de « répartition de la pénurie ». D'où de multiples protestations ; d'où une méfiance accrue devant tout changement, dans lequel on soupçonnait d'avance une recherche d'économies.

Rien d'étonnant donc si le 17 novembre 1975, M. Pin, proteste à la fois contre : — *l'imposition systématique de deux heures supplémentaires aux professeurs titulaires — le fait que le budget du Ministère ne soit pas plus important — le non-reclassement prévu pour les PTA-PT et Chef de Travaux — la diminution des créations de postes de professeurs*; qui étaient des mesures nationales et en même temps contre — *la suppression de postes de maîtres d'internat* et demande que : — *les effectifs des « groupes atelier » soient ramenés à un maximum de 10 élèves, ceci pour des raisons de sécurité — que le poste de documentaliste soit conservé lors du transfert du L.T.N. au Lycée Jules-Renard*; ces dernières questions concernaient spécifiquement le L.T.N., la dernière venant d'apparaître dans les tractations concernant le transfert.

On comprend que dans le contexte général, les personnels du L.T.N. aient craint que ce transfert ne soit l'occasion d'une suppression de postes. M. Pin *insiste pour que des garanties de maintien dans leur poste soient données dès maintenant à l'ensemble du personnel*. Bien que l'Inspecteur d'Académie *insiste fermement pour assurer que l'opération du transfert du L.T.N. au Lycée Jules-Renard n'est pas une opération destinée à obtenir une diminution de postes*, le C.A. vota quand même un vœu souhaitant qu'à la prochaine rentrée scolaire, tous les personnels du L.T.N. (*enseignants y compris la documentaliste, personnels administratifs, agents, y compris l'infirmière, maîtres d'internat et surveillants d'externat*) retrouveront un emploi garanti dans le cadre du Lycée Polyvalent. L'énumération détaillée de toutes les catégories concernées montre bien la méfiance des membres du C.A. à l'égard de

l'administration. Et effectivement, l'Administration trouva une astuce pour supprimer des postes, soit en jouant sur le statut de certains personnels, soit en ne remplaçant pas les personnels partis à la retraite ou nommés ailleurs, ce qui suscitera des protestations.

Un autre facteur à prendre en compte est le moment historique dans l'enseignement technique, industriel pour ce qui concerne le L.T.N., qui vivait une période d'évolution rapide, parallèlement à celle de l'industrie en général. De plus, toute la société, et pas seulement l'industrie, était à la veille d'une véritable révolution celle de l'informatique. L'enseignement technique industriel allait en subir les contre - coups. Son équipement, le contenu de son enseignement, les méthodes et les moyens pédagogiques, étaient déjà en évolution rapide lorsqu'il se trouvait à Jean-Jaurès, mais allaient connaître une véritable transformation fondamentale, presque une révolution, qui correspond à peu près aux années de son transfert à Jules-Renard.

À titre d'exemples, dans la période que nous avons étudiée, les comptes rendus du C.A. mentionnent très souvent des décisions de réforme de matériels. Dans les années 1960, il s'agissait surtout de matériels cassés ou hors d'usage, mais dans la décennie suivante il s'agissait de plus en plus souvent, de matériels relativement récents et en bon état de fonctionnement, mais techniquement obsolètes. Cette obsolescence est de plus en plus rapide. Le 20 février 1973, par exemple, le C.A. met à la réforme *un tour Oméga de 23 ans d'âge qui s'il n'est pas tout à fait inutilisable, ne présente plus une utilité réelle pour l'enseignement.* Cette justification montre que le rapporteur prenait en compte le vieil état d'esprit « d'économie » qui voudrait qu'on utilisât le plus longtemps possible les moyens matériels, ici les machines. Ce tour, vieux seulement de 23 ans était alors techniquement obsolète. Il avait été remplacé par deux machines modernes. Au fil des ans, ce remplacement va s'accélérer, notamment avec l'arrivée des machines à commande numérique. Il faudra bien aussi que le personnel enseignant fasse un effort considérable pour rester au courant des évolutions technologiques, s'y adapter et les enseigner aux élèves.

### ***Problèmes divers liés à l'opération de transfert.***

Comme on l'a dit, ces difficultés allaient apparaître au fur et à mesure de la réalisation du transfert.

Déjà le 27 juin 1975, le Proviseur, M. Hervé en soulignait trois sources— *la suppression d'un poste de maître d'internat — l'hébergement des élèves internes au lycée Jules-Renard entraînera une perte sur le plan financier compte tenu du versement à cet établissement d'une certaine somme représentant les frais de chauffage.* (Les budgets des deux lycées restaient en effet séparés. ) —*la section de B.T.S. électrotechniciens est officiellement créée [mais] son ouverture se fera dès que possible* (elle sera retardée et gênée par les problèmes du transfert).

Le 17 novembre, apparaissaient les problèmes posés par le devenir de la Coopérative du L.T.N. qui s'occupait notamment de la location aux élèves de la plupart de leurs livres de classe. Rien de semblable n'existait à Jules-Renard. M. Dionnet, faisant fonction de Censeur, négocia sur ce point avec M. Moreau, Proviseur de Jules-Renard. *La location des livres pourra se poursuivre pour le groupe technique, mais ne pourra être étendue au groupe classique, compte - tenu de la mise de fonds trop importante qui serait nécessaire.* Ceci est un bon exemple des petits problèmes posés par la coexistence qui auraient pu entraîner des conflits ou susciter des jalousies, d'un côté ou de l'autre mais qui, au niveau de l'établissement, pouvaient donner lieu à des solutions de compromis.

Autre problème, celui des internes logés à Jules-Renard mais qui suivaient leurs cours et leurs études à Jean-Jaurès. Jules-Renard les accueillait, mais l'effectif de ses agents, calculé sur l'effectif réel des élèves propres au Lycée était insuffisant pour le bon fonctionnement d'un internat complet. De ce fait, l'arrivée, le soir, des internes du L.T.N. avait été retardée : *les élèves quittent le L.T.N. entre 21 h 40 et 22 h. (soit après l'étude du soir) Il est donc évident que le temps de sommeil qui leur est accordé est insuffisant. Cette situation pourrait*

*être améliorée dans l'hypothèse où les difficultés rencontrées au Lycée Jules-Renard en ce qui concerne les effectifs des agents de service seraient levées.*

Il y eut donc négociation entre les deux Proviseurs, dont le résultat fut annoncé à la Commission permanente du 8 décembre. Les internes partaient du L.T.N. après le repas et faisaient leur étude du soir à Jules-Renard. *Les départs pour Jules-Renard s'effectuent à 19 h 35 et 19 h 45 (deux fois deux cars). Ainsi les élèves peuvent-ils être dans les dortoirs à 21 h 30. Un bâtiment de Jules-Renard, non occupé dans la journée, est désormais mis à la disposition des élèves internes de Jean-Jaurès. Pour des modalités pratiques, les solutions retenues conduisent à une « séparation » et non à une « ségrégation ».* Cette dernière précision est très importante psychologiquement. Le personnel du L.T.N. aussi bien que les élèves, craignaient beaucoup que leur intégration au Lycée Jules-Renard ne se fasse pas bien et qu'ils ne soient victime d'une « ségrégation » de la part des « Jules ». C'est une des explications à leurs réticences devant cette fusion. En fait, cette crainte explique aussi leur « méfiance » vis-à-vis du personnel de Jules-Renard à la rentrée 1976 et leur attitude de retrait, voire d'isolement, comme nous le verrons plus loin.

Ce n'est pas pour rien que le Proviseur, M. Dayon, insiste lourdement à propos de cette question, minime, d'aménagement des horaires : *Monsieur le Proviseur souligne que son collègue du Lycée Jules-Renard a toujours tenu à œuvrer dans l'intérêt des élèves et que les problèmes matériels ont toujours été relégués au second plan lorsqu'il en allait du bien-être des internes.* Mise au point importante pour tenter de diminuer les craintes dont nous avons parlé.

Les problèmes matériels n'existaient pas moins : *Pour assurer l'entretien des locaux mis à la disposition du L.T.N., il a fallu transférer un agent supplémentaire, ce qui a pour conséquence de ramener l'effectif des agents du L.T.N. à 19. Cette solution, satisfaisante pour les élèves, entraîne une charge supplémentaire pour les agents notamment lorsqu'il y a des absences.*

Ceci est un bon exemple de ces multiples problèmes qui apparaissaient sans avoir été prévus, et auxquels il fallait trouver une solution plus ou moins improvisée. Si « gouverner c'est prévoir » on peut dire que la gouvernance du transfert du L.T.N. à Jules-Renard avait été mauvaise et ressemblait davantage à du « bricolage » au jour le jour.

Si les formalités administratives générales concernant le statut des établissements avaient bien été réalisées en temps voulu, (Monsieur le Proviseur informe le Conseil que la fusion sera réalisée l'an prochain sur le plan administratif, ce transfert s'opèrera par l'adjonction à Jules-Renard d'une unité pédagogique pour l'enseignement technique) par contre, de très nombreux points faisaient encore litige le 15 mars 1976 sur tous les autres plans.

Il faut tout de même relever une incohérence administrative. Mme l'Intendante du L.T.N. avait été obligée administrativement de présenter au C.A. un projet de budget pour l'ensemble de l'année civile 1976 *en précisant que celui-ci n'aura aucune valeur si le transfert à Jules-Renard est effectivement réalisé en septembre ; mais elle n'a pas été autorisée à établir un budget pour 6 mois.*

Comme nous l'avons dit, les personnels du L.T.N. craignaient surtout un éclatement des enseignements, lié à une sorte de ségrégation par disciplines. C'est pourquoi le Proviseur tint à les rassurer : *De toute façon, il n'est pas question de scinder les enseignements technologiques (rue Jean-Jaurès) et les enseignements généraux (à Jules-Renard).* Mais c'est ce qui se produisit effectivement à la rentrée, en attendant l'achèvement du Bloc Technique.

Les membres du C.A. soulevèrent de nombreux problèmes auxquels l'administration n'avait manifestement pas songé car aucune réponse ne put leur être donnée au cours de cette séance.

D'abord la date : *il est impossible de dire actuellement si le déménagement aura lieu dès la prochaine rentrée scolaire. Aussi les collègues du L.T.N. souhaitent que la rentrée ne soit pas improvisée et que le transfert ne s'opère pas dans le courant de l'année scolaire.*

Problèmes matériels : À partir de la rentrée, même si des cours continuaient à avoir lieu rue Jean-Jaurès, tous les repas devaient être pris à Jules-Renard. Le réfectoire du L.T.N. devait être récupéré par les services techniques de la Mairie. *Comment les élèves du L.T.N. [pensionnaires et demi-pensionnaires] seraient-ils transférés à Jules-Renard pour le repas de midi ?*

Pour les modalités de déménagement, rien n'était encore fixé et par précaution M. Pin rappelle que les enseignants n'ont pas à participer au déménagement des ateliers. La méfiance régnait.

La 1<sup>ère</sup> année de B.T.S. ouvre à la rentrée prochaine, soit rue Jean-Jaurès, soit à Jules-Renard. Aussi on a prévu des tables mobiles susceptibles d'être facilement démontées et pouvant fonctionner dans les deux établissements. Il s'agissait évidemment de tables de travaux pratiques d'électro - technique. On s'attendait donc à ce que les salles de technologie ne fussent pas prêtes pour la rentrée et donc à un transfert possible en cours d'année, et l'on voit que, par précaution (et par économie) on avait imaginé un matériel « déménageable ». Notons que l'effectif prévu de cette classe était de 24 élèves et qu'il n'y aura pas d'internat et que les crédits n'étaient pas arrivés. En attendant, les dépenses (pour le matériel), soit 100 000 francs, avaient été prises provisoirement, sur le budget de fonctionnement.

Problèmes de personnels : Tous les postes de professeurs avaient été administrativement transférés, mais pour les autres, *les cas sont étudiés individuellement, l'ancienneté jouant un rôle essentiel.* Il ajoutait ensuite : *les intérêts des différents personnels seront sauvegardés mais [...] il n'est pas possible de ne tenir aucun compte du barème de 1966.* Ce barème fixait les dotations en personnels en fonction des effectifs et le regroupement des deux lycées allait permettre d'économiser plusieurs postes. Ce qui signifiait qu'il n'était pas certain que tous fussent transférés. Ce que M. Rainon dénonçait : *il y aura des suppressions de postes en dépit des assurances fournies, puisque les postes des agents partant en retraite ou demandant une mutation ne seront pas pourvus à la rentrée prochaine. Il s'agit bien de suppressions de postes déguisées, même si tous les agents actuels retrouvent un emploi sur la ville de Nevers.* M. Dionnet, faisant fonction de Censeur, signalait qu'il y aura aussi suppression d'un poste de C.P.E. et peut-être aussi du poste de Censeur. M. Jobert remarque que rien n'est prévu pour les postes d'E.P.S. et M. Roux s'inquiétait sur le nombre de postes de surveillants. M. Pin avait beau jeu, quant à lui, de regretter l'absence de l'Inspecteur d'Académie qui s'était en quelque sorte engagé personnellement à faire respecter le vœu de réintégration de tous les personnels du L.T.N. dans le cadre du Lycée Polyvalent.

Malgré la création d'une section de B.T.S., rien n'annonçait la création demandée d'un poste de P.T. Électrotechnique. De plus la création d'un B.T.S. de Fabrication Mécanique n'était pas envisagée à cause des *difficultés de recrutement qu'éprouve l'I.U.T. du Creusot.* En fait seuls seront créés, par la suite, des B.T.S. d'Électronique et de Mécanismes Automatiques.

Menaces municipales ? Réagissant à ces annonces de suppressions de postes, M. Guimard rappelle que la ville n'a consenti au transfert qu'à condition qu'aucun poste ne soit supprimé. Il évoquait donc une menace possible : *Le Conseil Municipal risque de refuser les 35 % prévus par l'ancienne convention et de nouveau réclamés en dépit de l'étatisation.* En effet dans le cadre d'un lycée municipal (ou nationalisé), la ville devait signer une convention l'engageant à participer au budget de fonctionnement. Or par la fusion avec Jules-Renard, lycée d'état, ce statut devenait le sien. Théoriquement, la ville n'avait plus à subventionner son fonctionnement, même si elle gardait la charge des bâtiments de l'externat, mais elle avait accepté de maintenir cette subvention, pour la section technique pendant cinq ans. On ne sait

pas s'il s'agissait d'une menace réelle ou d'une prise de position personnelle de M. Guimard dont on a vu l'hostilité permanente au lycée polyvalent.

Retards à la construction. Le 8 avril, M. Dayon, constatait que les travaux de construction du bloc technique auraient dû commencer depuis huit jours, or rien n'indiquait que le chantier se mettait en place. *En conséquence, il n'est pas interdit de penser* que la prochaine rentrée scolaire se fasse à Jean- Jaurès. Il semble aussi que les plans aient été remis en question. Selon M. Pin *la surface construite des locaux techniques aurait été augmentée et portée à 5000 m<sup>2</sup> ; le Proviseur n'était pas au courant et il en est toujours à 4000 m<sup>2</sup> au sol et 400 m<sup>2</sup> en étage, au module de 7,40 m. Seules des modifications mineures de répartition interne ont été apportées à l'avant-projet initial.*

Ces craintes à cause du retard pris par les entreprises du bâtiment vont se confirmer très vite et cette situation va compliquer et bouleverser tout ce qui avait été prévu pour le transfert.

### **Une cérémonie « non officielle » d'enterrement de Jean-Jaurès et de pose de la première pierre des locaux techniques.**

Comme le titre l'indique, aucune cérémonie officielle n'eut lieu à l'occasion de la fermeture de Jean-Jaurès et du démarrage, très en retard, des travaux de construction du Bloc Technique à Jules-Renard. Et pourtant elle eut lieu mais aucun procès-verbal n'en fait état dans les registres officiels. En voici le récit par l'un de ses organisateurs, Michel Valent <sup>18</sup>.

*Il fallait se « transférer » en beauté. L'idée m'est venue, au travers de discussions, de fêter pleinement l'enterrement de Jean-Jaurès, en organisant une journée rassemblement avec repas le midi. En accord avec M. Pierre Dionnet, surveillant général, monsieur Machecourt, chef des travaux et madame l'Intendante, je me suis attelé dès le mois de février, à l'organisation de cette manifestation prévue pour juin. J'ai recherché les adresses des anciens du C.M.T. et du Lycée Jean-Jaurès : professeurs, censeurs, proviseurs, intendants, surveillants. Tous ont eu une invitation et tous, sauf un ?, ont répondu. Le repas était prévu fin juin, début juillet, hors élèves et examens.*

*Le repas eut lieu au grand réfectoire (aujourd'hui hall d'accueil), repas préparé par le chef cuisinier, monsieur Guimard, et quel repas ! Par contre ce sont les profs volontaires qui étaient de service aux tables. Il en est venu de tous les coins de France ! Quel repas ! mais aussi quelle convivialité !, quelle joie de se retrouver car beaucoup se connaissaient. Nous étions environ 140 convives (gaulois !).*

*Monsieur Dionnet, organisateur remarquable, dans le but d'utiliser les fonds de la coopérative scolaire qui allait disparaître, avait fait réaliser par le faïencier Georges, 150 assiettes avec le bâtiment Jean-Jaurès sur le fond et les dates 1910-1976 en bordure, remises gratuitement à chacun.*

*Enfin, même chez les Gaulois, les banquets ont une fin. Vers 17 h, après concertation rapide, et manière de digérer, nous avons décidé d'aller poser la première pierre, sur le terrain désertique, champ à vaches, où allait être construite la plate-forme technique.*

*C'était un samedi, entre écrit et oral du bac. Une infirmière de Jules-Renard, dont le mari était professeur d'électrotechnique à Jean-Jaurès, nous ouvrit les grilles du lycée Jules-Renard. Alors un long cortège de voitures klaxonnantes ondula sur les pistes du lycée sous les yeux médusés de monsieur Moreau, proviseur, écartant les rideaux de sa fenêtre au premier étage.*

*Le cortège alla se garer là où la future plate-forme technique serait construite sous peu. De Jean-Jaurès, nous avons monté une grosse pierre de taille. Alors symboliquement, nous l'avons posée dans l'immense champ d'herbes folles, sous les applaudissements et les flashes*

---

<sup>18</sup> Courrier déjà cité.

photographiques. Après un petit discours de monsieur Dionnet, le cortège de voitures, sagement et tristement est reparti par le même chemin. Nous n'avons vu personne au lycée et je ne sais pas ce qu'est devenue la première pierre.

*Notre beau rêve d'un lycée nouveau s'était évanoui. Adieu VAUBAN !*

Il est dommage que nous ne puissions compléter ce reportage par le texte du discours de Dionnet. Qu'est devenue en effet cette première pierre, relique de L.T.N. ? Michel Valent signale cependant qu'une autre relique demeure au bloc technique : *la grosse cloche électrique vient aussi de Jean-Jaurès et son utilisation, alors, avait créé une polémique.*

Cette anecdote montre, en tout cas, l'attachement à son L.T.N. de tout son personnel. Ce qui explique aussi l'âpreté de son opposition à la fusion avec Jules-Renard, indépendamment des raisons pédagogiques ou matérielles. Comme le dit aussi Michel Valent :

*Elle contribue à montrer le refus du corps professoral du Lycée Jean-Jaurès à monter « habiter » au Lycée Jules-Renard. L'acharnement à ce refus des professeurs, dont je faisais partie avec mes amis et collègues, Daniel Rainon, Guy Laurent, Claude Lebrun, Pierre Lauferon ... s'explique par notre attachement à ce vieux lycée, attachement dû aux nombreuses années que nous y avons passées comme élève ou professeur ou les deux. Pour ma part, entré en 1948, j'en suis sorti en 1956 puis entré à nouveau comme professeur en 1963 ... Que de souvenirs de cette adolescence en internat durant sept ans ! Daniel Rainon et Guy Laurent avaient la qualité d'externes ! Que d'attachement et de respect, nous avions pour nos chers professeurs et leur dévouement !*

### **Conclusion de cette histoire du L.T.N.**

Ces manifestations symboliques, marquent non pas l'acceptation de gaieté de cœur de la fusion voulue par le Ministère, mais la résignation des anciens du L.T.N. à une solution qu'ils avaient combattue. Dans cet état d'esprit, il n'est pas étonnant que des problèmes relationnels soient apparus au cours de l'intégration des enseignants et des élèves du L.T.N. à Jules – Renard, d'autant plus que dans ce lycée tout neuf et pourtant très ancien par son histoire, cette fusion n'avait pas non plus été acceptée de bon gré. Mais ceci est une autre partie de cette histoire maintenant commune aux deux établissements et que nous étudions dans notre étude générale de l' « *Histoire du Collège et Lycée de Nevers* » disponible sur le site du *Musée Nivernais de l'Éducation*.



DÉPARTEMENT  
DE LA NIÈVRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON  
de *Nevers*

ARRONDISSEMENT  
de *Nevers*

INSTRUCTION PRIMAIRE

COMMUNE  
de *Argembour*

# ARRÊTÉ DE NOMINATION

NOUS PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE,

Vu l'article 8 de la loi du 14 juin 1854, l'article 4 du décret du 9 mars 1852 et l'article 13 de la loi du 15 mars 1850;

Vu les propositions de M. l'Inspecteur d'académie, en date du *15 Jbre 1882*

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

M. *Saurat* instituteur à *Lardy*  
est nommé *Instituteur à Argembour*

ARTICLE 2.

M. l'Inspecteur d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nevers, le *16 Jbre* 1882.

Le Préfet de la Nièvre,

Signé :

*Trouin*

Pour ampliation :

Le

Signé :

*Conseiller de Préfecture*  
*Salary*

Pour copie conforme :

L'Inspecteur d'Académie,

*[Signature]*



## Un document étonnant : Le livre de raison de Clément-Silvain Seurat

Présenté et annoté par  
Philippe Joly



**T**rouvé dans un grenier du Morvan, ce livre de raison de Clément-Silvain Seurat est un véritable trésor pour comprendre, et même toucher du doigt la réalité d'une petite école mixte rurale de la Nièvre, (Arzembouy) pendant les grandes lois scolaires de la 3<sup>ème</sup> république. Il raconte la vie quotidienne d'un instituteur, ses tourments avec les autorités communales, l'administration, et ceux qu'il appelle les bêtes noires ou les ignoramus... Il recopie aussi scrupuleusement les échanges avec son inspecteur primaire.

Le lecteur découvrira pourquoi Clément Seurat a voulu écrire ce livre dans la préface qu'il a lui-même rédigée.

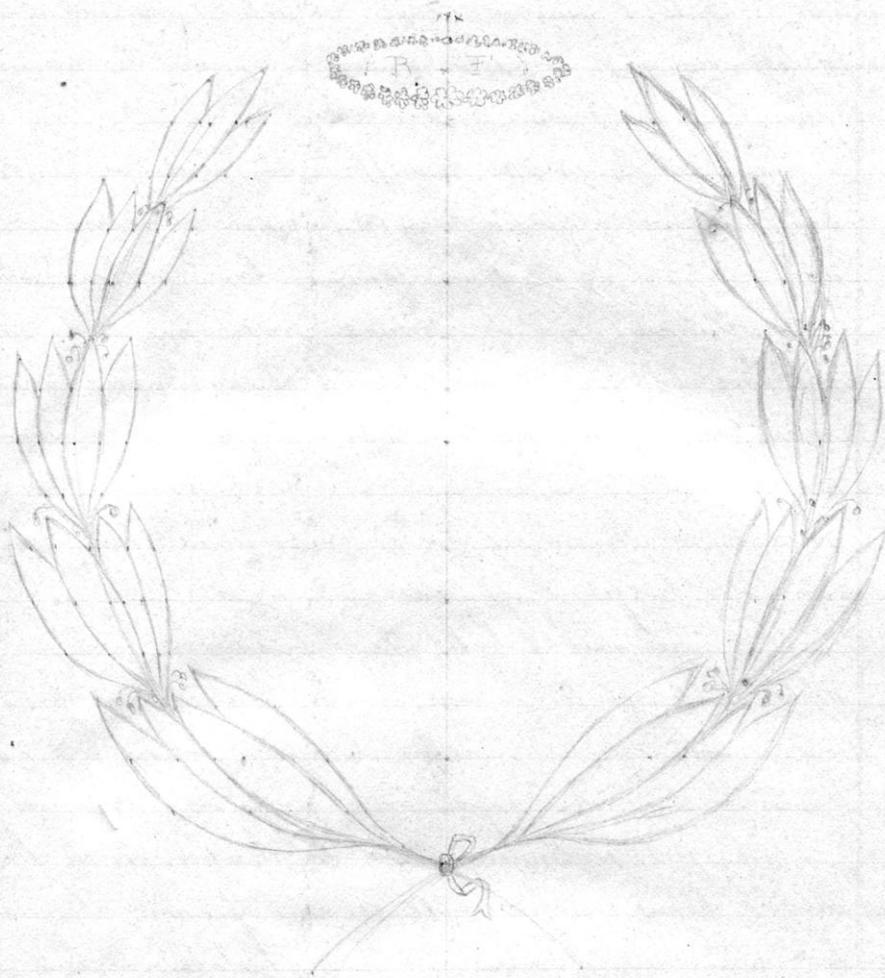
Nous nous bornerons à publier une grande partie des années 1882 à 1884 qui sont très riches d'enseignements. Elles montrent les préoccupations pédagogiques de l'époque : application de la loi d'obligation, développement des bibliothèques scolaires, rétribution des instituteurs dans le cadre de la gratuité, organisation des conférences pédagogiques... En recopiant fidèlement et in extenso ses échanges avec sa hiérarchie, Clément Seurat nous fait vivre de l'intérieur la grandeur et les servitudes de l'instituteur de l'époque. C'est la vie complète d'une circonscription, celle de Cosne, qui se dessine peu à peu avec ses préoccupations du moment.

On pourra d'ailleurs remarquer que les enquêtes étaient déjà très nombreuses et exigeantes : statistiques sur les effectifs et la fréquentation des élèves, sur les bibliothèques (nombre d'ouvrages), sur les caisses des écoles, préparation des conférences pédagogiques... Tout devait remonter rapidement par la poste.

Nous savons qu'il n'est pas forcément très agréable de lire un texte ponctué de nombreuses notes de bas de page, mais il nous a semblé indispensable de donner quelques explications en référence car il est très difficile de comprendre certains propos de notre instituteur sans connaître quelque peu le contexte ou les règlements en vigueur. Que le lecteur ne soit donc pas trop perturbé par les annotations proposées, car ce document est aussi une plongée dans le système scolaire de l'époque et sa gestion parfois balbutiante au lendemain des lois Jules Ferry de 1881 (gratuité) et 1882 (laïcité et obligation) reprises dans la loi Goblet du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire. On peut ainsi voir au quotidien les problèmes posés par le triptyque des lois scolaires : gratuité, obligation et laïcité.

Devant tous ces bouleversements, Seurat ne mâche pas ses mots. Il émaille son travail de copiste de réflexions personnelles de militant laïque, anticlérical et assez "remonté" bien souvent contre une administration qu'il perçoit comme sourde et bien peu compatissante envers la dure condition de l'instituteur de cette 3<sup>ème</sup> république qui commence à peine à s'affirmer.

Premier feuillet  
L. Bureau



Monsieur & Cher Colleague,



En butte aux vexations de toutes  
sortes, tant de la part de l'administration  
trop faible pour nous défendre, des prétendus  
sageurs des âmes que des populations que  
nous éclairons, il est urgent que le successeur  
connaisse ce qui ont été, ce qui ont fait, ce  
qui ont souffert ses prédécesseurs.

Ce livre, institué à cet effet, comprendra  
la correspondance officielle, documents à  
produire à l'occasion à des supérieurs indifférents

Monsieur & Cher Collègue

En butte aux vexations de toutes sortes, tant de la part de l'administration trop faible pour nous défendre, des prétendus sauveurs des âmes que des populations que nous éclairons, il est urgent que le successeur connaisse ce qu'ont été, ce qu'ont fait, ce qu'on souffert ses prédécesseurs.

Ce livre, institué à cet effet, comprendra la correspondance officielle, documents à produire à l'occasion à des supérieurs indifférents à notre sort et souvent contraires à nos intérêts ; la biographie des instituteurs qui ont dirigé l'école d'Arzembouy et les questions locales avec notre impartialité, dates et noms des personnes ayant opprimé l'instituteur.

Successeur, quelles que soient vos amitiés pour monsieur, madame, inspecteur, maire, adjoint, desservant, ami ou autre, rien de ce qui est contenu dans ce livre ne doit sortir de votre cœur. Les renseignements qu'il contient sont rivés à la chaîne que vous acceptez en entrant dans l'enseignement primaire. Une indiscretion de votre part ferait la joie des obscurantistes et pourrait causer des ennuis. Vous devez vous pénétrer de l'expérience de vos devanciers dans la commune pour diriger votre frêle esquif à travers l'ignorance.

Si vous débutez dans la carrière, vous n'y chercherez ni la santé, ni la fortune, ni les honneurs, ni la tranquillité ; si vous avez déjà un certain temps d'exercice, je suis sûr à l'avance que votre expérience ne fera que corroborer mes dires.

Vous continuerez donc la rédaction de ce livre comme œuvre de bonne confraternité, et vous formerez des vœux pour que la Société Générale des Instituteurs de France s'établisse. Cette société aurait un comité par département qui correspondrait avec le comité des Instituteurs de Paris et ce dernier aurait pour mission de représenter les intérêts de l'enseignement primaire auprès du gouvernement.

Nous sommes la force, le nombre, nous sommes le droit, nous serons l'union, c'est l'espérance de votre tout dévoué serviteur.

  
Arzembouy le 20 novembre 1882.

---

D'après les informations prises auprès des anciens et les recherches faites au registre des délibérations et aux archives, il résulte que le 1<sup>er</sup> instituteur qui a exercé en cette commune est un nommé M<sup>r</sup>. Sacy, instituteur ambulancier vers l'an 1833 ou 1834. Ce nommé Sacy a été rencontré par un particulier du pays qui l'a engagé à se fixer à Vassy, hameau d'Arzembouy.

---

2° Monsieur **Fèbvre Charles Honoré**. Domicilié au village de Rosay, a débuté vers 1844, et a été révoqué de ses fonctions par M. le Recteur de l'Académie le 24 janvier 1851, par suite des délibérations du conseil municipal des 10 janvier 1850 et 9 janvier 1851. Ces délibérations reprochent au sieur Fèbvre d'être tombé dans un état complet d'idiotisme. Il paraît que les mauvais esprits hantaient son domicile et plus probablement la misère.

---

3° Monsieur **Gaudinot Emile**, domicilié au bourg d'Arzembouy, élève normal, né à Billy-sur-Oisy, a succédé à M. Fèbvre vers le courant de janvier 1851 et a exercé ses fonctions jusqu'au mois de janvier 1853. On prétend qu'il a dû son déplacement à la jalousie qu'il excitait en allant à la chasse, et en entretenant des relations assez intimes, que sa position de fortune ne permettait pas de réaliser, avec la fille du maire, M. Pichot, résidant au Matray,

devenue en 1852 Madame A. Allary. M. Gaudinot a quitté l'enseignement et est décédé aujourd'hui (1882).

---

4° Monsieur **Comte Camille-Firmin**, domicilié à Rosay, élève de l'Ecole Normale de Bourges, né en 1833 à St Germain-des-Bois, a succédé à M. Gaudinot dans le courant de janvier 1853 et a quitté la commune vers 1854 l'année du choléra, pour s'installer à Asnois, auprès de sa famille, et remplacer le nommé Bézot, décédé du choléra le même jour que sa femme.

Le presbytère actuel était en construction comme maison d'école.

M. Comte, marié à Bazarnes (Yonne) avec une Demoiselle Grandjean, n'a laissé qu'une fille et est mort à Asnois en avril 1871.

---

5° Madame V<sup>ve</sup> **Philibert** a succédé à M. Comte. Elle a été nommée le 1<sup>er</sup> novembre 1855 et a exercé ses fonctions jusqu'en octobre 1861. Elle s'est ensuite retirée dans sa famille.

---

6° Monsieur **Pannetrat Jules** a remplacé Mme V<sup>ve</sup> Philibert le 17 octobre 1861 et a quitté la commune aux vacances de septembre 1864. En quittant Arzembouy, il est allé exercer à Saisy, s'y est marié avec la fille du maire et aujourd'hui (1882) il est instituteur à La Maison Dieu ; il a remplacé son frère retraité.

---

7° Monsieur **Bernard Louis**, né le 7 janvier 1836, à St Mâlo, élève de l'école Normale de Bourges, brevet simple au 25 août 1855, adjoint à Nevers, La charité, St Pierre-le-Moùtier, titulaire le 1<sup>er</sup> avril 1857 à Teigny où il s'est marié, a remplacé M. Pannetrat le 18 Octobre 1864. Dans les divisions qui existaient entre les deux beaux-frères M. Pichot et M. Allary, maire, il a pris parti pour ce dernier et il a dû quitter la commune aux vacances de septembre 1873. Il a exercé ensuite à Teigny, Villers-le-Sec et est actuellement (1882) instituteur à Pazy.

---

8° Monsieur **Defert Justin-Louis**, né le 5 août 1850 à St-Benin-des-Bois, élève de l'école normale de Varzy, brevet facultatif en juillet 1870, adjoint à Crux-la-Ville, Fourchambault, Nevers, a remplacé M. Bernard et a débuté comme titulaire à Arzembouy le 1<sup>er</sup> octobre 1873. Il a continué les relations de son prédécesseur avec M. Allary, maire, et, à la mort de celui-ci en 1877, avec M. Mougne, opposés à M. Pichot. Dénoncé d'une manière occulte par celui-ci et marié avec Mlle Sauvageot, brevetée, il a demandé un poste double et a quitté la commune le 6 mai 1878. Il a exercé ensuite à Cuncy-les-Varzy en permutant avec M. Camus et est actuellement (1882) instituteur à Montapas.

---

9° Monsieur **Camus Michel**, né le 21 août 1819 à Trucy l'Orgueilleux, élève de l'Ecole Normale de Bourges, brevet simple au 28 août 1849, titulaire à Gâcogne, Courcelles, Oisy, Neuilly, Cuncy-les-Varzy, a permuté avec M. Defert le 6 mai 1878. Madame Camus exerçait sans diplôme à Cuncy-les-Varzy bien qu'étant allée librement à l'école normale après être mariée. Mentionné honorablement le 6 mai 1866, M. Camus n'a pas échappé aux dénonciations des adversaires de M. Pichot, alors maire, et est décédé à Arzembouy le 21 mars 1879. Ses restes mortels ont été transportés à Trucy l'Orgueilleux, son pays natal

---

10° Monsieur **Fièvre Alphonse-Emile**, né le 28 septembre 1853 à Annay, brevet simple au 1<sup>er</sup> mai 1874, adjoint à Dornes et Nevers, titulaire à Anthien et a succédé à M. Camus le 8 mai 1879. (...)

S'étant marié avec Mlle Aizières, brevetée, il a demandé et obtenu un poste double. Il est actuellement (1882) instituteur à Remilly.

11° Monsieur **Ribaillier Jean**, né le 19 décembre 1839 à Nevers. Elève de l'Ecole Normale de Corbigny, brevet simple au 4 avril 1859, adjoint à St-Léger-des-Vignes, titulaire à Limon, Saincaize, Bona, Trucy l'Orgueilleux, a remplacé M. Fièvre le 28 septembre 1880.

Voulant tout concilier, donnant des dîners, chantant la messe ici, à Champlemy ; tous ses prétendus amis lui ont manqué à la fois. Accusé de mener la commune et de rapporter les affaires à Madame V<sup>o</sup> Allary réconciliée avec son frère M. Pichot (l'élection de ce dernier comme maire ayant été annulée), comptant sur ses protecteurs et négligeant un peu le service, M. Ribaillier a dû quitter la commune le 16 octobre 1882<sup>1</sup>.

12° **Seurat Clément Silvain** succède à M. Ribaillier le 16 octobre 1882. Né à Asnois le 15 août 1853, élève de M. Comte (voir n° 4) et de l'école Normale de Varzy, brevet facultatif au 22 juillet 1873 (...).

*Postes occupés :*

<i>— Stagiaire —</i>	
<i>Trucy du 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1873 au 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1875</i>	
<i>Cercy-la-Bour du 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1875 au 18<sup>bre</sup> 1875</i>	
<i>— Titulaire —</i>	
<i>Changy du 18<sup>bre</sup> 1875 au 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1879</i>	<i>Ecole mixte</i>
<i>Sardy-la-Grise du 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1879 au 16<sup>bre</sup> 1882</i>	<i>— id —</i>
<i>Arzembouy du 16<sup>bre</sup> 1882 au 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1887</i>	<i>— id —</i>
<i>Sainy-Seine du 1<sup>er</sup> 8<sup>bre</sup> 1887 au 16 Avril 1892</i>	<i>Ecole de garçons</i>
<i>Bona du 16 Avril 1892 au 22<sup>bre</sup> 1895</i>	<i>Ecole à deux classes</i>
<i>La Noche-Taulaux du 22<sup>bre</sup> 1895</i>	<i>— id —</i>

Cosne le 24 novembre 1882

Monsieur l'Instituteur

Je vous serai bien obligé de m'envoyer pour novembre au lieu d'un extrait<sup>2</sup>, une copie complète du registre d'appel et par ordre alphabétique des enfants de 6 à 13 ans, inscrits dans votre école.

Vous vous servirez du cadre de l'extrait que vous devez m'adresser mensuellement, et vous en remplirez toutes les colonnes.

Indiquez fort exactement, je vous prie, la commune où résident les parents, surtout pour les élèves forains.

Vous ferez suivre cette liste de celle des enfants de plus de 13 ans et de moins de 6 ans qui fréquentent votre école, en portant exactement la date de naissance pour chacun d'eux.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'Inspecteur Primaire.  
Renaud<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Nommé Titulaire à Gimouille (BIPN n°60 p.424 – Décembre 1882)

<sup>2</sup> Loi sur l'enseignement primaire obligatoire (28 mars 1882) article 10 (...) Les directeurs et les directrices doivent tenir un registre d'appel qui constate, pour chaque classe, l'absence des élèves inscrits. A la fin de chaque mois, ils adresseront au maire et à l'inspecteur primaire un extrait de ce registre, avec l'indication du nombre des absences et des motifs invoqués. (...)

### Note de service 1130

Désormais vous n'aurez plus qu'à m'adresser mensuellement l'extrait du registre d'appel portant la liste des élèves qui ont plus de 9 absences

Seulement je vous serai obligé :

1° d'indiquer toujours, avec le nombre maximum d'absences les enfants qui ne se seraient pas présentés en classe pendant le mois

2° d'indiquer les nouveaux admis et les motifs d'admission en classe ou les changements d'école (6 à 13)

3° De mentionner les sorties définitives et l'école fréquentée par les élèves partis (enfants de 6 à 13 ans)

Cosne le 26 décembre 1882

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

### Note de service 1128

J'apprends d'une manière officieuse, que l'administration des enfants assistés accordera à l'instituteur 50 francs et au nourricier la même somme, pour chacun des élèves des hospices qui obtiendra le certificat d'études primaires.

Cosne le 26 décembre 1882

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

### Note de service 1131

Prière de me faire connaître si la fréquentation scolaire est améliorée dans les écoles de la commune depuis l'application de la loi d'obligation.

Dans le cas de la négative et si l'assiduité des élèves laisse à désirer, à quelles causes devons-nous attribuer le mal ?

Si vous pouvez le faire sans inconvénient, je vous serai obligé de m'informer des décisions mensuelles de la commission scolaire<sup>4</sup>.

Cosne le 26 décembre 1882

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

### Réponse à la note 1131

Monsieur l'inspecteur

L'argent c'est la considération, et la gratuité, faite aux dépens de l'Instituteur tuera l'obligation : les parents ne payant plus, se gêneront moins.

La loi est inapplicable, le maire et les membres de la commission en font une question politique ou électorale, ils sont souvent répréhensibles eux-mêmes et ils ne se réunissent même pas.

Arzembouy le 31 décembre 1882

L'instituteur

C. Seurat

---

<sup>3</sup> Par arrêté de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 2 mars 1882, M. Renaud, instituteur public à Nancy, pourvu du certificat d'aptitude institué par le décret du 5 juin 1880, est nommé inspecteur primaire (3<sup>e</sup> classe) à Cosne, en remplacement de M. Minet, qui reçoit une autre destination. (BIPN n°54 p.50 – Mars 1882)

<sup>4</sup> L'article 5 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire a institué une commission municipale scolaire dans chaque commune pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles. Elle se compose du maire, de délégués cantonaux, et de membres du conseil municipal. L'inspecteur primaire fait partie de droit de toutes les commissions scolaires instituées dans son ressort.

Note de service 1127. Elève à plus de 3 km de l'Ecole

Prière de remplir avec le plus grand soin en ce qui concerne votre commune, le tableau ci-dessous. Me le retourner ensuite aussitôt que possible

Nom des hameaux, écarts, etc. distants de plus de 3 K.m. des écoles existentes.	Distances de l'école	Nombre des enfants de 5 à 13 ans		Observations
		garçons	filles	
rien	"	"	"	"

Note de service 1133. Statistique

Prière de remplir avec le plus grand soin et de me renvoyer l'état ci-joint avant le 3 janvier prochain.

Bibliothèque Populaire	{	L'école possède-t-elle une armoire ?.....	<b>non (en construction)</b>
		L'école possède-t-elle un placard ?.....	<b>non</b>
		Nombre de livres à prêter	<b>14</b>
		Nombre de livres scolaires	-
		Nombre de prêt pendant l'année 1882	<b>14</b>
Caisse d'épargne Scolaire	{	Nombre de livrets	-
		Montant total des livrets	-
Caisse des écoles	{	Total des recettes de l'exercice	<b>10 fr.</b>
		Total des dépenses de l'exercice	<b>10 fr</b>
		Somme en caisse à la clôture de l'exercice	-

***Certifié exact,  
Arzembouy, le 2 janvier 1883  
L'instituteur  
C. Seurat***



Note de service 1129

Je vous serai bien obligé de m'adresser régulièrement, à partir de janvier prochain la feuille mensuelle relative à l'institution du sou des bibliothèques<sup>1</sup>.

Cosne le 30 décembre 1882  
L'Inspecteur Primaire.  
Renaud

Réponse à la note 1129

Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous informer que depuis que je dirige l'école d'Arzembouy, le sou des bibliothèques a cessé d'y fonctionner. Pour moi cette institution est interdite par l'art. 17 du règlement<sup>2</sup>, elle ressemble aux petits chinois<sup>3</sup>. On reproche avec justice à l'église de faire une religion d'argent, il ne faut pas qu'il en soit ainsi pour la classe. Tout doit être gratuit à l'Ecole.

Arzembouy le 9 janvier 1883  
L'instituteur  
C. Seurat

Réponse :

Personne ne peut obliger Monsieur Seurat à demander le sou mensuel des bibliothèques.  
Cosne le 11 janvier 1883  
L'Inspecteur Primaire.  
Renaud

<sup>1</sup> Extrait du BIPN N° 53 – Janvier 1882, page 41 : LE SOU DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE COSNE : (...) est une tentative faite par M. l'Inspecteur primaire de Cosne pour fonder dans sa circonscription, à l'aide de ses collaborateurs, *l'œuvre du Sou des Bibliothèques*. On sait qu'il s'agit de recueillir dans les écoles les petites souscriptions des élèves en faveur de la création ou du développement des bibliothèques populaires. Ces cotisations volontaires, à raison de 5 centimes par mois, ont donné, dès la première année dans l'arrondissement de Cosne, un résultat qui a dépassé les espérances. L'œuvre n'a été tentée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1881, et au 1<sup>er</sup> janvier 1882, 73 écoles, dont 38 écoles de garçons, 20 écoles de filles et 15 écoles mixtes ont réuni, sou à sou, une somme de 904 fr. 95 ; mais ce résultat n'est pas le seul obtenu. Les efforts généreux des élèves ont appelé l'attention et bientôt les dons des particuliers et des communes. Les dons des particuliers se sont élevés à 776 fr. 65, ceux des communes à 1,840 francs, et ont produit une somme totale de 3,521 fr. 60 souscrite en faveur des bibliothèques populaires, sans compter le don de 285 volumes. L'année précédente, les dons des particuliers et des communes s'élevaient, pour le même arrondissement à 487 francs.

Voici le détail des sommes souscrites dans l'arrondissement de Cosne au profit des bibliothèques populaires. (*extrait*)

COMUNES	ECOLAS	MAÎTRES	Cotisation des élèves	Souscriptions particulières	Votes des conseils municipaux	Total par bibliothèque
CANTON DE PREMERY						
Arzembouy	Mixte	Ribaillier	4,85	»	50	54,85

<sup>2</sup> C.S Seurat se réfère à juste titre à l'article 17 du règlement scolaire type départemental qui stipule que toute pétition, quête, souscription est interdite à l'école. Il réaffirme ainsi le principe de gratuité et l'inspecteur ne peut que se rallier à sa réponse.

<sup>3</sup> Voici quelques informations pour éclairer l'allusion aux petits chinois : l'Œuvre de la Sainte Enfance fut fondée en 1843. Elle avait pour but d'aider les projets caritatifs des missions catholiques en faveur de l'enfance. Elle a surtout travaillé en Chine. Des quêtes étaient organisées dans toute la chrétienté. On s'adressait surtout aux enfants qui étaient chargés de recueillir des dons pour les "orphelins chinois". En France les enfants de toutes les écoles et ceux du catéchisme étaient sollicités. Les enfants volontaires faisaient partie d'une sorte de confrérie et s'engageaient à recueillir au moins "un sou par mois" pour l'œuvre. (Plus tard on collecta des timbres oblitérés qui étaient vendus au profit de l'Œuvre). Cet argent était utilisé pour fonder des orphelinats en Chine et recueillir des orphelins ou enfants abandonnés, parfois même en les "achetant". Le prix courant pour un enfant était de 200 sapèques. Le but était de les élever mais surtout de les baptiser.

## Cours d'adulte

*Plusieurs jeunes gens étant venus me demander si j'allais faire un cours d'adulte pendant l'hiver 1882-83, je leur ai répondu que non, et que d'ailleurs ils en sauraient toujours assez pour faire des dénonciateurs.*

## Bibliothèque

*Le dimanche 14 janvier 1883, M. Vaillieux, menuisier à Montigny, commune de Giry m'a amené l'armoire bibliothèque<sup>4</sup>, posé le support pour mettre les paniers des filles et fourni les rouleaux en bois pour les rideaux des fenêtres, le tout moyennant la somme de 75<sup>f</sup>.*

---

<sup>4</sup> Cette armoire que C.S Seurat réceptionne est une condition réglementaire exigée pour assurer la conservation des volumes et pour obtenir des concessions de livre par l'Etat. Un texte sur les BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES publié dans les pages 307-309 du n° 16 du Bulletin de l'Instruction Primaire en Avril 1876 le rappelait en reprenant l'arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1862 : «*La situation des bibliothèques scolaires dans le département laisse beaucoup à désirer : peu de bibliothèques, peu de livres, peu de lecteurs. L'œuvre languit et semble n'avoir pas de racines. Cela seul est le symptôme d'une situation générale de l'instruction à élever, à fortifier. Entre l'état de l'enseignement dans les écoles et le goût de la lecture dans les populations il y a un rapport naturel qui permet de juger de l'un par l'autre, c'est le rapport de l'arbre à son fruit.*

*Les dernières conférences ont appelé toute l'attention de MM. les Instituteurs sur une situation qui intéresse à un si haut point eux et la tâche à laquelle ils sont voués. A un point de vue général, la propagation par les bons livres des idées saines et des connaissances utiles est une œuvre de moralisation, de civilisation qui se lie aux besoins les plus pressants comme aux plus nobles espérances de notre époque, et que les instituteurs devraient revendiquer comme l'honneur de leur mission, alors même qu'elle n'en serait pas un devoir essentiel. A un point de vue plus particulier, au point de vue des intérêts de l'enseignement scolaire, cette œuvre a une importance qui ne doit pas moins les toucher. L'école, quoi qu'elle fasse, ne peut que commencer, préparer. Quand elle remplit sa tâche, elle donne à l'enfant, avec les connaissances primaires, c'est-à-dire les instruments indispensables de la vie, cette première culture de l'intelligence et du cœur sans laquelle ces instruments sont inutiles ; mais si, en lui échappant, l'élève cesse d'entretenir ces connaissances à peine acquises, ces habitudes intellectuelles à peine ébauchées, elles s'oublient, elles s'effacent en peu d'années. Les germes précieux semés dans l'enfant périssent dans l'engourdissement moral de l'adulte. Le livre, dans la maison, est donc le continuateur nécessaire du maître dans l'école. Il est aussi son auxiliaire le plus efficace. Où règne le goût de la lecture, l'instruction est en estime et en honneur, et, lorsque le père lit, tenez pour certain que l'enfant fréquente régulièrement l'école. Mais en même temps que leur devoir envers l'œuvre des bibliothèques scolaires, il importe que MM. les Instituteurs n'ignorent pas à quel prix ils le rempliront. Ce n'est pas assez, pour surmonter les obstacles qu'elle rencontre, d'un zèle ordinaire ; il faut toutes les ressources de l'esprit de propagande consacré au bien : sincérité et ardeur communicatives de conviction, art d'éclairer les esprits, habileté à mettre en œuvre les influences utiles, à-propos pour saisir les occasions, industrie pour créer les ressources. MM. les Instituteurs n'ont pas oublié les conseils qui leur ont été donnés à cet égard. Ils sauront, nous n'en doutons pas, s'en inspirer.*

*Parmi les libéralités auxquelles ils feront appel sont celles de l'État. Mais elles sont offertes à des conditions que nous croyons utile de leur rappeler. Aucune concession de livres n'est faite par le ministre à une bibliothèque scolaire si la commune ne peut justifier*

*1° De la possession d'une armoire-bibliothèque ;*

*2° De l'acquisition de livres de classe en quantité suffisante pour les besoins des élèves gratuits. (Arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1862, art. 4.)*

*Lorsqu'une bibliothèque ayant obtenu un premier don de livres en sollicite un nouveau, la demande doit être appuyée*

*1° D'une déclaration de l'inspecteur primaire, visée par l'inspecteur d'académie, constatant que la bibliothèque est bien tenue, qu'elle donne de bons résultats, et indiquant le chiffre des prêts dans l'année ;*

*2° D'un extrait des délibérations du conseil municipal faisant connaître la somme portée au budget pour achat de livres de lecture. (Circulaire du 11 juin 1866.)*

*En outre, et d'après les instructions, toute demande en concession de livres doit être accompagnée des renseignements suivants*

*1° La commune est-elle pourvue d'un corps de bibliothèque ?*

*2° Inscrit-elle à son budget un crédit pour achat de livres de classe à prêter aux élèves gratuits ?*

*3° Quelle est la population de la commune ?*

*4° La population est-elle industrielle, commerciale ou agricole ?*

*5° Quelle est la religion dominante ?*

*6° Indication de la ligne et de la station de chemin de fer la plus voisine ;*

*7° Catalogue exact des livres existants déjà dans la bibliothèque ;*

*8° Désignation de l'arrondissement."*

### Amélioration

*J'ai toujours fait mon possible pour améliorer notre triste position et le 20 février 1883, j'ai planté dans le jardin cinquante pieds d'arbres, trente poiriers, dix-huit pommiers et 2 abricotiers avec maturité échelonnée (Voir pour les noms des espèces dans le registre des inventaires). J'ai remis les groseilliers en ordre, refait les bordures de fraisiers et d'oseille et planté près de deux-cent pieds de vigne venant d'Asnois mon pays natal. Je ne profiterai peut-être guère de ces fruits, vu la facilité avec laquelle on vous transplante, mais j'aurai la consolation d'avoir été utile à mes successeurs.*

### Note de service 267

J'ai l'honneur de vous prier de préparer pour les conférences d'avril prochain, une étude sur l'enseignement de dessins dans chacun des cours d'une école primaire. Je vous serai bien obligé de m'adresser votre travail pour le 29 mars prochain au plus tard.

Dans un rapport personnel d'abord, dans la discussion en séance ensuite, chacun nous fera profiter de son expérience et de ses recherches pédagogiques. Les efforts de tous nous renseigneront sur les méthodes à suivre, les procédés à employer pour obtenir de bons résultats de nos leçons de dessins que maintenant nos élèves doivent tous recevoir.

Cosne le 21 février 1883

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

### Note de service n° 496

J'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a trois mois, un tableau spécimen d'emploi du temps, afin de vous aider dans l'application de l'article 16 du règlement (27 juillet 1882).

Je vous serai obligé de soumettre à mon approbation, à la date du 29 courant, l'emploi du temps que vous avez dressé pour votre école.

Cosne le 2 avril 1883

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

### Inspection 9 mai 1883

*Le 9 mai 1883, M. l'Inspecteur est venu visiter l'école. Son inspection est précieuse ; point de problèmes, point de dictée, point de devoirs ; des questions comme celle-ci 27 fois 99. Je l'ai reconduit jusqu'au poteau de Montigny ; il me semble animé de bons sentiments ; il m'a donné congé le soir.*

---

*L'enseignement du dessin a été traité dans la conférence du mois de mai.*

### Note de service (Assistance)

Les mutations dans le personnel de l'enseignement ayant généralement lieu pendant les vacances, M. le Directeur Général de l'Administration de l'Assistance Publique a décidé que le prix d'abonnements pour fournitures qui actuellement est remboursée par année civile serait payé à l'expiration de l'année scolaire.

En conséquence, Monsieur l'Instituteur est prié de vouloir bien me faire parvenir le 1<sup>er</sup> septembre prochain au plus tard, l'état récapitulatif et le registre des enfants assistés de la Seine.

Les sommes revenant à Monsieur l'Instituteur seront comprises dans les ordonnancements du 3<sup>ème</sup> trimestre et payées le 10 novembre.

Prémery le 4 août 1883

Le directeur de l'administration des enfants assistés de la Seine :

Laurent



Note de service n° 1032

Vous êtes prié d'assister à la conférence pédagogique qui se tiendra à 9 heures du matin dans l'école communale des garçons de Prémery, le jeudi 16 courant sous la présidence de M. Bourgeot. Ordre du jour :

Révision de la liste des livres en usage dans les écoles primaires publiques : addition et radiation. Voir le bulletin de l'instruction primaire n° 63 page 128 et n° 62 page 88<sup>5</sup>

Cosne le 7 avril 1883  
L'Inspecteur Primaire.  
Renaud

Note de service n° 1268

M. le Ministre de l'Intérieur informe M. le Préfet que des instituteurs de plusieurs départements ont reçu une circulaire de la maison Sheider de Francfort leur demandant de fournir certaines adresses moyennant rétribution.

Conformément aux instructions que je viens de recevoir de M. l'Inspecteur d'Académie, je vous prie de vous abstenir de toute communication de cette nature et même de toute réponse à la circulaire en question si elle vous était envoyée.

Cosne le 27 septembre 1883  
L'Inspecteur Primaire.  
Renaud

Note de service n° 1366

Vous êtes prié d'assister à la conférence pédagogique qui aura lieu le mardi 23 du courant à 9 heures du matin, dans la salle d'école des garçons à Prémery.

Les membres de la société de secours mutuel pourront verser leur cotisation pour l'année 1883.

Cosne le 13 octobre 1883  
L'Inspecteur Primaire.  
Renaud

***Dans cette conférence on a traité la question de l'enseignement des sciences physiques et naturelles à l'école primaire et j'ai versé 6 f. pour ma cotisation à la société de secours mutuels<sup>6</sup>.***

---

<sup>5</sup> Les pages 88 à 93 du BIPN n° 62 (mars 1883) contiennent la liste des ouvrages scolaires admis par les Conférences cantonales d'octobre 1882 d'instituteurs et d'institutrice du département de la Nièvre pour l'année scolaire 1882-83. La page 128 du BIPN n° 63 contient un erratum de la liste citée note suivante

<sup>6</sup> Source BIPN N° 49 – juillet 1881 page 1490 : SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE (7 AVRIL 1881) : Une Société de secours mutuel est établie entre les instituteurs et les institutrices du département de la Nièvre. Elle a pour but :

1° D'accorder des secours aux instituteurs et institutrices sociétaires atteints de maladie ou de blessures accidentelles, les obligeant à cesser temporairement leurs fonctions ;

2° De leur venir en aide, par une indemnité temporaire dans le cas où, soit l'âge, soient les infirmités, ne leur permettraient plus l'exercice de leurs fonctions avant le règlement de leur retraite

3° De pourvoir aux frais funéraires de ses membres participants ;

4° De secourir, dans la mesure de ses ressources, leurs veuves et leurs enfants en bas âge, s'ils se trouvaient dans le besoin.

Enfin, d'assurer à ses membres une pension de retraite dès que les fonds mis en réserve seront suffisants.

La Société se compose de membres participants et de membres honoraires. Peuvent être membres participants de la Société tous les instituteurs(trices) communaux(nales), les instituteurs(trices) adjoint(e)s dans les écoles publiques qui auront pris l'engagement de se conformer aux statuts et qui ne seraient pas âgés de plus de 50 ans. La cotisation annuelle des membres participants est fixée à 6 francs pour les instituteurs(trices) titulaires, et à 3 francs pour les instituteurs(trices) adjoint(e)s. La femme d'un instituteur participant pourra être admise à faire partie de la Société, moyennant une cotisation annuelle de 3 francs. Pourront être membres honoraires de la Société toutes les personnes qui verseront à la caisse une somme de 6 francs, au moins. Les membres honoraires ne seront pas obligés à des versements annuels. Les instituteurs communaux et les institutrices communales en exercice ne pourront être membres honoraires.

Note de service n° 1660 - Caisse des écoles

Prière de remplir la note ci-dessous et de me la retourner le plus tôt possible.

Caisse des Ecoles	{	Total des recettes de l'exercice .....20 <sup>f</sup>
		Total des dépenses de l'exercice.....20 <sup>f</sup>
		Somme en caisse à la clôture de l'exercice.....-
Caisse d'épargne scolaire	{	Nombre de livrets.....Ecole
		Montant total des livrets .....9,38 <sup>f</sup>
<i>Arzembouy, le 3 janvier 1884</i>		<i>Cosne le 30 décembre 1883</i>
<i>L'instituteur</i>		<i>L'Inspecteur Primaire</i>
<i>C. Seurat</i>		<i>Renaud</i>

Note de service : Bibliothèque 1883

Prière de fournir les renseignements concernant la note ci-dessous. Ces renseignements devant servir de base à la statistique générale des bibliothèques du département, il importe au plus haut point qu'ils soient donnés avec la plus entière et la plus scrupuleuse exactitude.

- |   |  |
|---|--|
| 1. nom de la commune :  | <b>Arzembouy</b>   |
| 2. Date de la fondation :   | <b>1<sup>er</sup> décembre 1882</b>                            |
| 3. Nombre de livres de lecture à prêter :   | <b>30</b>  |
| 4. Nombre des livres classiques à l'usage des élèves :  | <b>6</b>   |
| 1. Des particuliers :   | <b>0</b>   |
| 5. Dons en argent   | <b>69 f. (budget suppl. 1883)</b>                              |
| 2. Du conseil municipal :   | <b>0</b>   |
| 3. Du conseil général :   | <b>0</b>   |
| 6. Montant des crédits employés pendant l'année :   | <b>69 f.</b>   |
| 7. Nombre de prêts pendant l'année :  | <b>69</b>  |
| 8. Date des concessions faites par le ministère jusqu'à ce jour :   | <b>0</b>   |
| 9. Quel genre d'ouvrage (littérature, histoire-géographie & voyage sciences, agriculture) est le plus demandé :               | <b>Agriculture</b>   |
| 10. Désigner nominativement les ouvrages qui ont été le plus souvent prêtés pendant l'année, dans l'ordre ci-dessus indiqué : | <b>Lecture sur l'histoire naturelle des animaux, Paul Bert</b> |

---

La Société est administrée par un conseil administratif qui la représente légalement en toutes circonstances et dont le siège est au chef-lieu du département. Il est composé non compris le président, de 12 membres élus en assemblée générale, choisis parmi les membres participants et les membres honoraires, mais de manière que la majorité soit prise dans les premiers. Chaque arrondissement sera représenté au sein du conseil par un associé titulaire au moins, et par l'inspecteur primaire. Le conseil choisit dans chaque canton un ou plusieurs correspondants. Les correspondants cantonaux sont nommés pour trois ans. Ils peuvent être réélus.

Des secours en argent, dont la quotité est déterminée par le conseil, sont accordés sur les ressources disponibles de la Société, mais sans pouvoir excéder 60 francs. Toutefois, si les circonstances restent les mêmes, une demande de secours pourra être renouvelée dans l'année.

En cas de décès d'un membre participant, une somme de 100 francs sera allouée à sa veuve ou à sa famille.

Les demandes de secours sont faites par les intéressés eux-mêmes ou par un tiers en leur nom ; elles sont adressées au président par l'intermédiaire de l'inspecteur primaire.

Un fonds de retraite est créé, conformément au décret du 26 avril 1856, et placé à la caisse des dépôts et consignations. Ce fonds se compose :

- 1° Des prélèvements faits par la société sur l'excédent des recettes
- 2° Des subventions spéciales accordées par l'État, le département ou les communes
- 3° des dons legs à la société.

*Histoire, Duruy*

*Géographie et voyage, Robinson Crusoe*

*Sciences, Garrigues*

*Agriculture : Bériller la bonne ménagère*

11. Observation sur les causes qui s'opposent soit à la création d'une bibliothèque, soit au développement de celle qui existe :

*manque de subvention du  
département et de l'Etat*

12. L'école est-elle pourvue d'une armoire bibliothèque :

*oui*

*Livre des inventaires*

13. L'école est-elle pourvue des trois imprimés réglementaires :

*oui Livre catalogue*

*Livre des prêts*

14. Dans le cas où le nombre des ouvrages ne serait pas le même que l'année précédente indiquer exactement les causes d'augmentation ou de diminution : **22 volumes acquis en 1883**

Cosne le 21 décembre 1883

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

Note de service n° 5 : Commission scolaire

Prière à Monsieur l'Instituteur de répondre sur la présente feuille par retour du courrier aux questions suivantes :

La commission scolaire de la commune fonctionne-t-elle régulièrement ? *non*

S'est-elle rassemblée depuis le 1<sup>er</sup> octobre dernier et pour quel motif ? *non*

Arzembouy le 3 janvier 1884

L'Instituteur

C. Seurat

Cosne le 2 janvier 1884

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

Encouragement

Mes encouragements à Monsieur Seurat pour l'extension qu'il a pu donner cette année à la bibliothèque populaire.

J'espère qu'il augmentera encore le nombre des ouvrages et surtout celui des lecteurs ; nos populations ont besoin de lire.

Cosne le 3 janvier 1884

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

Note de service 296

Je n'ai pas encore reçu les listes demandées par la note insérée au bulletin départemental de l'Instruction primaire n° 68, page 373.

Prière de réparer cet oubli sans aucun retard.

Malgré mes avis les plus pressants et les plus réitérés, l'inexactitude dans la correspondance ne cesse d'entraver mon service.

Cosne le 16 février 1884

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

*J'ai renvoyé la liste des livres scolaires et je suis allé à Prémery le jeudi 21 février dépenser inutilement 6 à 7 f.*

Note de service 296 – Renseignement

M. l'Inspecteur d'Académie désire examiner s'il serait possible de procéder le même jour et aux mêmes heures, dans tout le département, aux compositions écrites du Certificat

d'Etudes Primaires, et de faire revenir ensuite successivement dans chaque centre d'examen les candidats admissibles pour subir les épreuves orales.

Les avantages sont connus de tous : sujet de composition unique pour tous les candidats ; unité d'appréciation des épreuves écrites et examen oral plus sérieux.

Mais n'y aurait-il pas des inconvénients à réunir deux fois les candidats heureux, deux fois les instituteurs et trois fois les commissions ?

Comment organiser ces commissions ? Commission de surveillance pour les épreuves écrites, commission de correction et commission des examens oraux.

La commission de correction sera-t-elle unique pour le département ou faudra-t-il en constituer une par arrondissement ?

Je désirerais recevoir pour le samedi 1<sup>er</sup> mars prochain, votre avis motivé sur ces questions et toutes celles que le sujet pourrait vous suggérer.

Cosne le 26 février 1884

L'Inspecteur Primaire.

Renaud

Réponse

Monsieur l'inspecteur

Il ne faut pas songer à l'unité des compositions entre nos écoles rurales pour un titre qui ne donne droit à aucun emploi rétribué ; les déplacements seraient ennuyeux et onéreux.

Les commissions sans votre présence ne seraient pas impartiales, donneraient le soupçon et feraient tomber l'institution du certificat d'études.

La seule chose pratique pour moi est celle-ci :

M.M. les Inspecteurs choisiront cinq sujets d'épreuves équilibrés autant que possible, comme il y a 29 cantons M. l'Inspecteur d'Académie présidera dans un canton, et le même jour les mêmes épreuves auraient lieu, comme par le passé, par exemple à Prémery, St-Saulge, Decize, Tannay & Luzy.

Arzembouy le 29 février 1884

L'instituteur

C. Seurat

Décompte des dépenses et des ressources scolaires

modèle n° 2

- Année 1883 -

Décompte des dépenses et des ressources scolaires. modèle n° 2.

- Année 1883 -

Établissement	École	Nom & Dénoms de l'inst.	Traitement	Ressources
Arzembouy	mixte	Seurat Clément - Sébain	1200 <sup>00</sup>	
		Arts & impressions	3 <sup>00</sup>	
		<b>Total</b>	<b>1203<sup>00</sup></b>	
				Donner legs -- " x
				4 centimes -- 181, 00
				Revenu Art. 3. l. 16/Janv. 1875 -- 49, 85
				Supplément -- " " "
				<b>Total des res.</b> 180 <sup>00</sup> , 90
				Subvention vicariale 1022, 10
				<b>1203, 00</b>
Principal des 4 c. directes 3.276 <sup>00</sup> , 88				
4 centimes spéciaux 181, 00				
R. Art. 3 loi du 16/Janv. 1875 -- 49, 85				
Le Maire : Arcin		Le Receveur : Fich.		

**Réflexion :**

*La République est aux mains des rêveurs, des incapables et des bêtes noires. La gratuité faite aux dépens des instituteurs ne permet pas d'équilibrer le budget pour augmenter nos traitements, mais il y a de l'argent pour les entreprises louches et les bourses des séminaires. Les suppléments des calotins sont maintenus, budget 1883, quand les nôtres sont rayés en vertu de fameuses décisions et de prétendues lois qui ne sont jamais en notre faveur. La dictée du Brevet tolère cinq fautes pour laisser passer les ignoramus. Les programmes deviennent impossibles et inapplicables, et l'établissement d'une franc-maçonnerie entre les instituteurs de France se fait de plus en plus sentir.*

*Les élèves payaient bien, en cas d'indigence la commune, et au lieu de mettre tout à la charge de cette dernière, nos intelligents auraient dû porter le taux à 2 c par mois par élève, puisque tout augmente. Une classe de 40 ou 50 élèves produirait 80 ou 100 fr. par mois, les 200 de fixe et les subventions au besoin. La peine n'est plus récompensée ; la hiérarchie n'existe plus et notre traitement devrait disparaître du budget communal car il fait malice à des conseillers pour la plupart illettrés et empêche les suppléments.*

*Depuis que nous servons de marchepied à des députés soi-disant républicains, qui votent contre nos intérêts, le calme plat se fait sentir et l'espoir, cette seule chose qui fait vivre, nous abandonne ; car si la République ne fait rien pour nous, il ne faut pas compter sur l'Empire et encore moins sur la Monarchie.*

Adieux à M. Renaud

Arzembouy, le 29 mars 1884

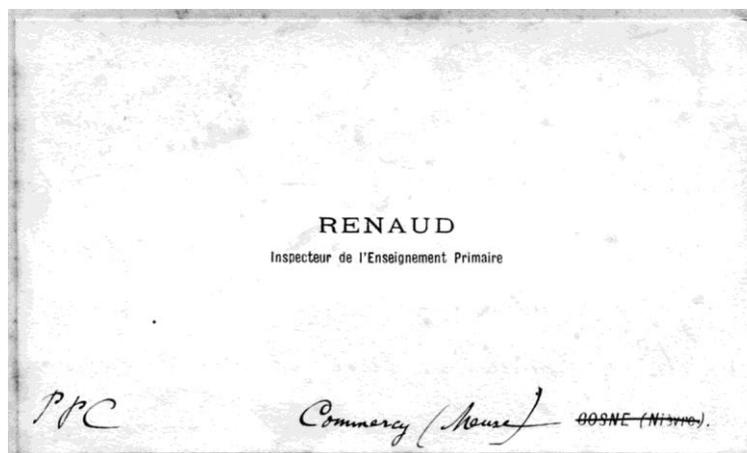
Monsieur Renaud

Inspecteur primaire à Cosne,

J'apprends que vous devez nous quitter pour vous installer à Commercy. Je regrette vivement votre départ pour notre arrondissement ; car si le temps que nous avons vécu en communion d'idées a été trop court pour nous permettre de faire de grandes choses, il a été suffisant pour me mettre à même d'apprécier vos qualités de haute impartialité et de dévouement à la cause de l'enseignement et pour graver dans mon cœur les sentiments de reconnaissance qui ne s'effaceront jamais.

La distance ne me permettant pas de vous serrer la main une dernière fois, je vous prie d'agréer, Monsieur Renaud, avec les vœux de prospérité et de bonheur pour vous et votre chère famille, l'assurance de la sincère amitié de votre tout dévoué serviteur.

C Seurat



Paris le 24 mars 1884

Monsieur l'Instituteur,

Pour avoir des renseignements absolument exacts sur la fréquentation des écoles, j'ai décidé qu'il serait procédé le même jour dans toutes les écoles publiques à un recensement de la population scolaire.

Ce recensement aura lieu le samedi 5 avril prochain. Il sera fait par les instituteurs et les institutrices, sous le contrôle de leurs chefs hiérarchiques, qui en centraliseront les résultats .

Afin d'assurer l'uniformité du travail et d'en faciliter le dépouillement, je vous envoie, comme à tous vos collègues, des imprimés tout préparés en nombre égal à celui des classes de votre école.

Je vous demande de vous conformer rigoureusement aux instructions suivantes :

Au reçu de ces imprimés, vous commencerez par remplir les entêtes de la première page qui donnent les renseignements relatifs à la commune, à l'école et aux maîtres.

Puis vous occuperez de dresser un projet de liste nominative des tous les élèves classés par rang d'âge de la manière suivante :

1° Elèves ayant dépassé l'âge scolaire c'est à dire nés avant le 5 avril 1871 et ayant par conséquent plus de 13 ans ;

2° Elèves d'âge scolaire de 13 ans, de 12 ans, de 11 ans etc. jusqu'à 6 ans, c'est à dire nés entre le 5 avril 1871 et le 5 avril 1878 ;

3° Elèves au dessous de l'âge scolaire, c'est à dire nés depuis le 5 avril 1878 et n'ayant pas encore 6 ans Ces trois groupes pourraient être utilement séparés par une simple ligne horizontale tracée à l'encre ou au crayon et permettant de voir immédiatement combien d'enfant comprend chaque catégorie.

Vous ne recopiez ce projet sur la feuille envoyée par le ministère qu'après établi très exactement pour toute votre école l'ordre chronologique que je viens d'indiquer ; de telle sorte que de la première à la dernière ligne du tableau l'âge des élèves aille en décroissant. Chacune des colonnes devra être remplie conformément aux indications du titre inscrit en haut de la page.

Il est bien entendu que vous porterez dans cette liste tous les élèves qui sont actuellement inscrits dans votre école, et non pas ceux qui ont pu y figurer dans le cours de l'année, mais qui auraient définitivement quitté l'école. Vous ne devez relever que les noms des élèves que vous considérez toujours comme étant vos élèves.

Si vous avez des adjoints : renseignement pour chaque classe.

Quand vous aurez dressé, la veille ou l'avant veille du jour désigné pour le recensement, la liste nominative des élèves inscrits, vous n'aurez plus qu'à procéder, le samedi 5 avril, à la constatation des présences.

Pour cela, à la classe du matin, - et dans le cas où le temps manquerait pour finir le matin, à la classe de l'après-midi -, vous ferez apposer par chaque élève présent sa signature en regard de son nom dans la colonne ouverte à cet effet. Pour les tout jeunes enfants qui ne sauraient pas écrire leur nom, vous inscrirez vous-même le mot : Présent.

Pour les absents, vous laisserez la colonne de la signature en blanc, et vous mettrez une croix dans la colonne suivante, destinée à relever d'un coup d'œil et à additionner aisément les absents.

On a laissé une dernière colonne où vous ferez ressortir par une croix les élèves de nationalité étrangère qui sont, bien entendu, compris dans vos états et assimilés aux enfants français, mais dont il a paru intéressant de pouvoir faire au besoin, le compte à part au moyen de cette indication.

Dans les écoles qui contiennent des enfants des deux sexes (écoles de hameaux, écoles communale mixtes, écoles enfantines et écoles maternelles, il y a deux feuilles à remplir. Vous n'avez pas à vous préoccuper de totaliser ces deux feuilles l'une avec l'autre.

Ces listes nominatives une fois dressées, il y a lieu de remplir le tableau récapitulatif de chaque classe et ensuite, s'il y a plusieurs classes, de dresser la récapitulation générale de l'école et d'en porter le total dans le tableau récapitulatif de l'école.

Vous enverrez le tout, dûment certifié par vous, le jour même du recensement, à M. l'Inspecteur primaire, à qui je donne les instructions nécessaires pour préparer le travail d'ensemble d'après les éléments que vous lui aurez fournis.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur l'Instituteur, que je compte absolument sur le soin scrupuleux que vous apporterez à dresser cette statistique ; je vous saurai gré de ne rien négliger, en ce qui vous concerne, pour qu'il soit possible de présenter à notre pays une image absolument fidèle de la situation des écoles publiques.

Recevez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma considération distinguée.<sup>7</sup>

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Fallières.

Pour copie conforme :

L'Inspecteur général de l'Instruction publique,  
Directeur de l'enseignement primaire,

A. Guissem

Pour copie conforme :

Orzembourg le 3 avril 1884.

L'Instituteur,

G. Seurat

<sup>7</sup> Nous n'avons pas trouvé de trace dans les Bulletins de l'Instruction Primaire de la Nièvre de cette lettre aux instituteurs du ministre Armand Fallières, scrupuleusement recopiée in extenso par C. Seurat. En revanche, le bulletin n° 71 d'Avril et Mai 1884 (date du recensement), publie page 514 cet "**AVIS AUX INSTITUTEURS ET AUX INSTITUTRICES** : Nous recommandons instamment à MM. les Instituteurs et à M<sup>me</sup> les Institutrices la plus grande exactitude en ce qui concerne l'établissement et l'envoi des statistiques, et en général de tous les renseignements qui peuvent leur être demandés. Un certain nombre d'entre eux laissent passer le délai réglementaire ; d'autres lisent imparfaitement ou même ne lisent pas les instructions et il en résulte, dans les renseignements que reçoivent MM. les Inspecteurs primaires, des lacunes et des erreurs qui occasionnent des retards et des pertes de temps regrettables. Un seul document qui fait défaut interrompt et arrête tout un travail d'ensemble. Aussi ne saurions-nous trop insister pour que nous n'ayons pas, à l'avenir, à constater l'inexactitude fâcheuse que nous sommes obligés de signaler".

Ministère de l'Instruction  
Publique & des Beaux-Arts.

Statistique de la population scolaire des Ecoles Publiques.

Instituteur titulaire  
M. Sureau Pierre Silvain

Département  
de la Nièvre

Commune d'Arzembourg

Ecole primaire, mixte, laïque et civique, à une classe.  
Liste nominative des élèves inscrits & présents à l'école, à la date du Savril 1874.

Arzembourg  
à Combe - s. Looze



Nom et Prénom	Date de naissance	Lieu de la naissance	Signature de l'élève	Abent
1 Vallet Edme	18 x <sup>ls</sup> 1869	Arzembourg	Vallet	.
2 Bellet Gilbert	11 mai 1870	id	Bellet	.
3 Mironvilles Charles	13 janvier 1871	id	Mironvilles	.
4 Nougne Alexandre	16 avril 1871	id		+
5 Guesle Louis	22 avril 1872	id	Guesle	.
6 Louault Louis	30 avril 1872	id	Louveau	.
7 Armand Edmond	6 x <sup>ls</sup> 1873	S. Pierre de Châte	Armani	.
8 Vallet Etienne	24 x <sup>ls</sup> 1873	Arzembourg	Vallet Etienne	.
9 Piffault Louis	5 janvier 1874	id	Piffault	.
10 Paget Théodore	11 janvier 1874	Donquere s. V. 1874	Paget	.
11 Robin Claude	27 fév. 1874	Arzembourg	Robin	.
12 Joly Louis	23 avril 1874	Paris	Joly	.
13 Goulier Alfred	19 juillet 1874	id	Goulier	.
14 Guillemer Charles	2 janvier 1875	Arzembourg	Guillemer	.
15 Elisabeth Henri	3 avril 1875	Paris	Henri	.
16 Mironvilles Jean	4 avril 1875	Arzembourg	Mironvilles	.
17 Masson Jean-Baptiste	29 avril 1875	id	Masson	.
18 Martin Jean	29 mai 1875	id	Martin	.
19 Nougne Pierre	9 juin 1875	id	Nougne	.
20 Bernard Jean	3 juillet 1875	id	Bernard Jean	.
21 Bornez Etienne	4 juillet 1875	id	Bornez	.
22 Guinard Gustave-Albert	27 <sup>ls</sup> 1875	Paris	Guinard	.
23 Gauthier ++	18 mars 1876	id	Gauthier	.
24 Armand Louis	14 juin 1876	S. Pierre de Châte	Armand Louis	.
25 Leroux Anatole	11 juillet 1876	Arzembourg	Leroux	.
26 Martin Pierre	7 mars 1877	Santhambault	Martin	.
27 Vallet Maurice	21 mars 1877	Arzembourg	Vallet	.
28 Fauconnier Eugène	16 mai 1877	Paris	Fauconnier	.

N <sup>o</sup>	Nom & Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Signature de l'élève	Abonné
29	Hanne Georges	29 juin 1877	Paris	Hanne	.
30	Bernard Jean-Louis	28 x <sup>te</sup> 1877	Argembourg	if	.
31	Landry Emile	10 mars 1878	if	if	.
32	Mézière Francis	21 mars 1878	Paris	if	.
33	Valler Louis	19 x <sup>te</sup> 1878	Argembourg	if	.
34	Surat Eugène-Clement-Famille	18 février 1879	Chianges.	if	.
1	Sechaure Pauline	4 avril 1871	Argembourg	Sechaure	.
2	Ragouneau Josephine	26 fév. 1872	if		+
3	Sigrist Marie-Eugénie	24 x <sup>te</sup> 1872	Paris	Sigrist	.
4	Mellot Jeanne	2 janvier 1873	Argembourg	Mellot	.
5	Valler Louise	8 mai 1873	if	Valler Denise	.
6	Huisier Julie	22 juin 1873	if	Julie Huisier	.
7	Champieroux Amélie	15 août 1873	if	Champieroux	.
8	Valler Louise	11 mai 1874	if	Valler Louise	.
9	Barbier Marie-Louise	20 x <sup>te</sup> 1874	Paris	Barbier	.
10	Landry Berthe	27 x <sup>te</sup> 1874	Argembourg	Landry	.
11	Vatan Eugénie	8 mars 1875	Briare	Vatan	.
12	Badet Victorine	15 juin 1875	Paris	Badet Victorine	.
13	Tiffault Marie	26 x <sup>te</sup> 1875	Argembourg	if	.
14	Valler Octavie	26 fév. 1876	if	Valler Octavie	.
15	Valler Melanie	21 mars 1876	if	if	.
16	Hospied Irma	26 x <sup>te</sup> 1876	Changy-les-Bains	Irma Hospied	.
17	Vatan Célestine	9 janvier 1877	Montargis	if	.
18	Heimbach Josephine	9 fév. 1877	Paris	if	.
19	Champeau Josephine	21 mars 1877	Lunay-l'Évêque	Champeau	.
20	Surat Marie-Louise-Eugénie	24 x <sup>te</sup> 1877	Lunay-l'Évêque	Eugénie	.
21	Manson Louise	7 janvier 1878	Argembourg	Eugénie	+
22	Racine Marie-Eugénie	22 mai 1878	Paris	if	.
23	Valler Eugénie	9 x <sup>te</sup> 1878	Argembourg	if	.
24	Pagez Louise	20 mars 1879	if		+

Pages n <sup>os</sup> 62-13 (Janv. 71 au Janv. 78)	Inscrits 27	Précus 29	Abonnés 1	Inscrits 27	Précus 19	Abonnés 2
- 6 (depuis 6 avril 78)	2	2	"	3	2	1
+ 13 (mars Janv. 71)	3	3	"	"	"	"
totaux	34	33	1	34	21	3

Certifié exact et sincère.  
 Argembourg, le 3 avril 1884.  
 L. Surat

(...)

Conférence 8 mai 1884<sup>8</sup>

Cosne le 1<sup>er</sup> mai 1884

Cette lettre devra être lue au commencement de la séance.

Monsieur l'instituteur

J'ai l'honneur de vous informer qu'une Conférence pédagogique préparatoire aura lieu le 8 mai à 10 heures du matin dans le local de l'école que vous dirigez et sous votre présidence.

La réunion élira d'abord un rapporteur qui pourra être le président lui-même et qui devra m'adresser dans les cinq jours un rapport détaillé sur les travaux de la conférence.

Passant ensuite successivement en revue les ouvrages inscrits sur la liste départementale, séries C et P, la réunion émettra sur chacun d'eux, après discussion un vœu tendant à son maintien ou à sa radiation.

La liste épuisée la réunion examinera les propositions qui pourraient lui être faites en vue d'ajouter à la liste départementale, dans les séries ci-dessus désignées des livres qui n'y auraient pas encore été inscrits.

Le rapporteur devra indiquer brièvement dans son rapport les considérants qui auront accompagné chaque vote.

Agrérez, Monsieur l'instituteur, l'assurance de ma considération distinguée

Vu et approuvé

L'inspecteur d'Académie  
Valotte

L'inspecteur Primaire  
Danède<sup>9</sup>

Prière de mettre une pièce spéciale à la disposition de M<sup>mes</sup> les institutrices et de leur remettre la lettre ci-jointe. Deux institutrices seulement sont convoquées à Arzembouy. Si l'une était absente, l'autre pourrait se réunir avec MM. Les instituteurs.

---

***Le jeudi 8 mai, un simulacre de conférence a eu lieu ici, étaient présents MM. Pariez de Champlemy, Mitton, adjoint, Jacq de Saint Bonnot, Duché de Giry, Regouchy d'Arthel et Roussel de Champlin et Mlle Bressy Institutrice à Montigny, commune de Giry. M. Jacq a été nommé rapporteur. J'ai payé à dîner à mes collègues et après nous avons fait une partie de cartes.***

---

---

<sup>8</sup> Les conférences pédagogiques ont été créées par l'arrêté du 10 février 1837 portant règlement des conférences d'instituteurs, qui s'appuyait sur une pratique spontanée de réunions à l'initiative d'un inspecteur primaire ou le plus souvent des instituteurs eux-mêmes peu après la loi Guizot. Dans son dictionnaire de pédagogie (Tome 1<sup>er</sup>, 1882, p. 465), Ferdinand Buisson écrit que les conférences d'instituteurs "*sont des réunions d'instituteurs assemblés pour discuter sur les diverses questions qui se rattachent à leur profession ...*". Cependant, ces conférences ont fortement décliné pour diverses raisons dans les décennies qui suivirent (elles pouvaient par ailleurs constituer des tribunes politiques ou des lieux de critique des instructions officielles plutôt gênantes pour le pouvoir). Jules Ferry prescrit le rétablissement de ces conférences par l'arrêté du 5 juin 1880 en les plaçant dans le cadre cantonal par souci de proximité et sous la direction de fait des inspecteurs primaires afin de créer les conditions nécessaires pour que les instituteurs soient largement impliqués dans leur formation continue. Il précise bien (Art. 3) : *Il ne sera traité, dans ces conférences, que de matières de pédagogie théorique et pratique* (Bulletins de l'Instruction Primaire de la Nièvre [BIPN] n° 40, juillet 1880, pages 1101/02). Une circulaire pour l'exécution de cet arrêté a été publiée le 10 août 1880. Assez longue, elle fixe clairement l'organisation de ces conférences afin qu'elles ne soient plus "*des réunions facultatives et accidentelles de quelques maîtres zélés et désireux de s'instruire ; elles compteront formellement au nombre des devoirs auxquels l'instituteur ne pourra se soustraire sans méconnaître les exigences de sa profession*" (BIPN n° 43, décembre 1880, pages 1225-30).

<sup>9</sup> M. Danède, instituteur adjoint à Bordeaux, pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection institué par le décret du 5 juin 1880, est nommé, par arrêté ministériel en date du 29 mars 1884, inspecteur primaire (3<sup>e</sup> classe), à Cosne, en remplacement de M. Renaud, nommé à Commercy.

*Les 4 et 11 mai, les électeurs ont maintenu au pouvoir l'ancienne municipalité. M. Pichot, mécontent des résultats a protesté comme d'habitude et sa demande a été rejetée comme mal fondée. Je n'ai pas à me plaindre du nouveau conseil, au contraire, il a ajouté cent francs à mon supplément pour 1885 et j'ai obtenu ce que j'ai demandé pour la classe et la bibliothèque*

---

Statistique sur la situation des écoles primaires en 1884

Commune d'Arzembouy

Population 365

Ecole publique mixte construite en 1877

Nombre de salles : une en rez-de-chaussée. Un maître

Elèves inscrits au 5 avril 1884 : **58**. Présent à cette date : **55**

De 5 à 6 ans : **5** - Y-a-t-il un cours d'adultes : **non**

De 6 à 13 : **50** - Y-a-t-il un pensionnat : **non**

Au dessus de 13 : **3**  
58

Classe : dimensions : Long : **8 m** ; larg : **8 m** ; H : **4 m** ; surface : **64 m<sup>2</sup>** ; volume : **256 m<sup>3</sup>**

Combien d'élèves peuvent tenir (1 m<sup>2</sup> par élève) : **64** ; Places disponibles : 6

Classe planchée : **non** ; sur cave : **non** ; aération facile : **oui** ; chauffage : **bois**

Suffisamment éclairée : **oui** ; bancs et tables suffisant : **oui** ; lieux : **trois**

Préau : **non** ; Superficie des cours : **9 a 95 c** Pièces à l'instituteur : **3**

Jardin : **oui** ; superficie : **8 a 90 c**

Gymnase : **non** ; vestiaire : **non** ; fontaine : **non**

Bibliothèque : **oui** ; volumes : 36

Musée : **non** ; salle dessins et travaux manuels : **non**

Caisse des écoles : **oui** ; fonctionnement des ressources : **mal : 20 fr**

Fourniture gratuite : **non** ; Dépense moyenne d'un élève par an : **10, 63 fr.**

Observation de l'Instituteur : *L'instituteur d'Arzembouy forme les vœux les plus sincères pour que les promesses faites aux membres de l'enseignement primaire, par les pouvoirs publics, se réalisent le plus tôt possible*

Fait à Arzembouy le 20 juin 1884

L'instituteur a dû donner le plan en double à 0,005/m de la façade, du 1<sup>er</sup> étage, des jardins, et cours et rez-de-chaussée de la Maison d'école.

Conférence 26 juin 1884

Prémery le 23 juin 1884

Monsieur l'Instituteur

J'ai l'honneur de vous convoquer pour la conférence cantonale qui aura lieu à Prémery à 10 heures du matin dans le local de l'école communale de garçon le jeudi 26 juin.

Ordre du jour :

1° Examen des livres classiques. Séries C et P

2° Communications diverses de l'administration

3° Réception particulière des membres du personnel qui auront à m'entretenir

Agrérez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'inspecteur Primaire

Danède

Point de carte à demi-tarif pour le chemin de fer

*Notre conférence du 26 n'a pas été bien animée ; elle nous a procuré le plaisir de voir notre nouvel inspecteur. Il paraît capable, dévoué, inexpérimenté et il est à craindre qu'on n'exploite sa franchise.*

---

Cosne le 4 juillet 1884

Monsieur l'Instituteur

Pour que je puisse adresser une proposition pour concessions de livres en votre faveur, complétez immédiatement votre dossier par le questionnaire :

1° L'école est-elle laïque ou congréganiste ? **Laique**

2° La commune est-elle pourvue d'un corps de bibliothèque ? **Oui**

3° Le corps de bibliothèque est-il placé dans la salle de classe ? **Oui**

4° Le conseil municipal a-t-il voté un crédit destiné à l'acquisition de livres de classe en quantité suffisante pour les besoins des élèves gratuits ? **Oui**

5° La bibliothèque a-t-elle déjà reçu des concessions de l'administration ? **Non**

6° Indiquer les dates de concession : ""

7° Quelle est la population de la commune : **365**

8° La population est-elle industrielle, commerçante ou agricole ? **Agricole**

9° Quelle est la religion dominante ? **Catholique (libérale)**

10° Indiquez la ligne ou la station de chemin de fer (petite vitesse) la plus voisine : **PLM Arzembouy**

11° Joindre au présent questionnaire (vous devez le mettre sous forme d'un tableau) la liste exacte en suivant l'ordre des séries indiquées au catalogue officiel (Il est dans vos archives : c'est une brochure) des livres existant déjà dans la bibliothèque.

Prière de m'adresser le tout aussitôt à Nevers – bureau de l'inspection académique.  
Faites viser par le maire.

Agréé, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'inspecteur Primaire  
Danède

*J'ai dressé l'état et la liste et j'ai envoyé le tout le 7 juillet.*

---

#### Renseignement pour les eaux

*Les douleurs rhumatismales dont j'avais été atteint en 1882 m'ont repris avec une certaine intensité. Conformément à l'arrêté ministériel du 18 mai 1876, j'ai demandé la marche à suivre à l'Académie et voici ce que l'on me répond : (15 juillet 1884)*

Cosne le 18 juillet 1884

Monsieur l'Instituteur

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 15 juillet que je reçois aujourd'hui.

1° Pour obtenir la gratuité des eaux de Bourbon, adressez immédiatement une demande à M. le Préfet (joindre un certificat de médecin)

2° Adressez en même temps une demande de secours à l'adresse de M. le Ministre, en faisant connaître votre traitement et vos charges de famille

M. le Préfet transmettra cette demande

3° Quand vous serez de retour des eaux, vous pourrez adresser une demande d'indemnité pour frais de maladie (joindre un mémoire) à la société de secours mutuel.

Le bureau de permanence appréciera

4° Pour l'ouverture des vacances, au 14 août, il y a lieu d'adresser une demande motivée à M. l'Inspecteur primaire.

Agréez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Inspecteur d'Académie  
Valotte

*Le 21 juillet j'ai fait dresser un certificat (feuille 0<sup>f</sup>60) à M. le Dr Charpentier, fait légaliser sa signature par M. Frégolet et envoyé le tout au préfet.*

*Ce jour avait lieu le certificat d'études : j'ai présenté Vallet Edme il a été reçu le 11<sup>e</sup> sur 36 présentés et 22 reçus<sup>10</sup>. M. l'Inspecteur n'entend rien aux interrogations (une de ses questions : Nantua est à l'est, à l'ouest au midi au nord de l'Ain ?)*

---

### Admission

Cosne le 1<sup>er</sup> août 1884  
Monsieur le Maire

M. Seurat, instituteur à Arzembouy a demandé son admission gratuite aux eaux de Bourbon l'Archambault

J'ai l'honneur de vous informer que cette faveur lui sera accordée du 15 août au 15 septembre.

Ce malade aura à se présenter devant le médecin-inspecteur de l'établissement thermal à qui il communiquera le certificat médical ci-joint constatant que l'usage des eaux lui est nécessaire.

Je vous prie de vouloir bien donner avis de cette décision à l'intéressé.

Agréez etc.

Le sous-préfet  
Louis Mantin

*Le certificat dont il est parlé ci-dessus est celui de M. le Dr Charpentier qui m'a été renvoyé. Le 4 août j'ai adressé une demande appuyée par le maire pour avoir les vacances au 14 août.*

### Merci

### Reçu le 10 août

Cosne le 9 août 1884  
Monsieur l'Instituteur

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur l'Inspecteur d'Académie vous autorise à donner vos vacances à partir du 14 août à condition que la date de votre rentrée soit avancée d'une semaine.

Agréez, Monsieur l'Instituteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Danède

---

<sup>10</sup> Le Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 75 d'octobre 1884 page 693 indique bien 22 garçons reçus pour le canton de Prémary (2 avec mention bien), et Edme Vallet est bien onzième, mais C. Seurat oublie que 12 filles ont aussi été reçues dans ce même canton (5 avec mention bien).

Note

M. l'Inspecteur d'Académie m'informe que votre demande de secours relative au voyage a été rejetée par M. le Ministre faute de crédit.

Danède

Réponse suivie de silence

Arzembouy le 11 août 1884

Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre pli du 10 août courant, de vous informer que je remercie l'administration, que je ferai mon possible pour continuer le service jusqu'au terme légal des vacances et que je vous prie de me croire

Votre tout dévoué serviteur

C. Seurat

Réflexions

*Pauvre administration ! Misérable instituteur ! Heureusement que je puis encore traîner les plumeaux. Une saison me serait cependant nécessaire, mais il faut se plier devant les exigences de la vie et je vais attendre.*

*Les crédits manquent pour le corps enseignant, il est trop bas pour que la monnaie arrive jusqu'à lui, il n'est pas assez méritant pour qu'on s'intéresse à son sort.*

*M'offrir, malade, de quitter le collier le 14 août à la condition de me faire payer plus cher en rentrant plus tard, c'est tout ce que l'on peut attendre du sous bureau de la préfecture et ce qui démontre l'intérêt que l'on porte à notre malheureux sort.*

*Il est pourtant facile de passer la jambe en s'adressant à quelque personnage ; ma conscience a toujours répugné ce moyen. Il ne reste plus qu'à écouler la situation.*

---

Réflexions

*Arzembouy pays ingrat, il est vrai que c'est la monnaie courante. Si la municipalité fait quelque chose c'est parce qu'on ne peut pas se passer de vous. On ne tient pas à l'instruction et encore moins l'instituteur. Vu la facilité avec laquelle on nous déplace et habitués à voir de nouvelles figures les gens s'étonnent que vous soyez toujours là. La flatterie, la vanité, l'orgueil et la bêtise marchent ensemble. Un animal au toit, oie ou gros bétail, inquiète plus les parents que l'avenir de leurs enfants ; ces derniers viennent à l'école quand il pleut et tous se figurent faire plaisir à l'Instituteur. Les absences continuelles avec des cervelles rebelles ne peuvent donner aucun résultat, si, pour signer contre vous au besoin. L'obligation qui nous accable d'écritures inutiles (je ne parle pas de la gratuité faite à nos dépens) ne sera exécutoire que lorsqu'on aura établi une amende de deux francs par exemple pour tout élève n'ayant pas fréquenté l'école au moins trente classes pendant le mois (rentrée de 1884).*

---

Conférence du 13 novembre 1884

Prémery le 6 novembre 1884

Mon cher confrère

Monsieur l'Inspecteur primaire me charge de vous informer que la conférence d'automne aura lieu à Prémery le jeudi 13 novembre à 10 heures du matin dans une des salles de l'école communale.

Dans le cas où vous n'auriez point fait parvenir votre travail à M. Danède, il vous prie de lui adresser sans retard.

Agréer mon cher confrère l'assurance de mes meilleurs sentiments

Bourgeot

*Le sujet était : Nécessité de préparer la classe et leçon de lecture. Je n'ai rien préparé. Je vais aux conférences chercher de la graine d'instruction. J'ai fait la manille avec M. l'Inspecteur*

---

Note de service

Prière de m'envoyer d'urgence la note de frais nécessités par les conférences pédagogiques en 1884

Cosne le 10 Décembre 1884  
Danède

---

Indemnité

Arzembouy le 13 décembre 1884

Monsieur l'Inspecteur

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à votre demande du 10 décembre courant, la note concernant les frais nécessités par les conférences pédagogiques en 1884

1° Le Jeudi 8 mai, une conférence préparatoire ayant eu lieu à Arzembouy, j'ai dû recevoir six de mes collègues ; il est vrai que je l'ai fait en bonne confraternité, mais la conférence ne m'en a pas moins occasionné une dépense que je laisse à votre appréciation

2° Le jeudi 26 juin, conférence à Prémery :

Train Aller plein tarif	0,80 f.
Train retour ½ tarif	0,40 f.
Dépense autres que celles faites chez soi	3,00 f.

3° Le jeudi 13 novembre, conférence à Prémery

Train Aller ½ tarif	0,40 f.
Train retour ½ tarif	0,40 f.
Dépense autres que celles faites chez soi	<u>3,00 f.</u>
Total	8,00 f.

C. Seurat

*J'ai oublié le 21 février 1884. Lettre à M. L'inspecteur pour ajouter 3,80. (Reçu 6 f. en tout)*

---

Bibliothèque 1884

Demande de renseignements pour la bibliothèque. Les mêmes qu'à la page 17<sup>11</sup> excepté : N° 3 : 22 ; n° 4 : 14 ; N° 5 et 6 : 0 ; n° 7 : 254 ; n° 11 : L'administration supérieure ne seconde pas les sacrifices faits par la commune et n'a pas encore pris en considération la délibération du Conseil Municipal du 12 février 1884 demandant une concession de livres ; N° 14 = 0

31 Décembre 1884 - C.S

---

Eventuel 1884

Arrêté du 21 juillet 1884<sup>12</sup>

Art. 3 L'éventuel est fixé à 1 f par élève par mois dans les communes de moins de 5 000 h. ; à 1, 25 f de 5 000 à 50 000 et à 1,50 au dessus de 50 000

---

<sup>11</sup> Voir supra p. 119

<sup>12</sup> C. Seurat cite l'arrêté réglant les conditions dans lesquelles doit être établi le traitement des instituteurs et des institutrices en 1884. (Du 21 juillet) paru au Bulletin de l'Instruction Primaire de la Nièvre n° 74 de septembre 1884, page 590.

Circulaire du 15 novembre 1884

L'éventuel est dû pour tout élève qui a assisté à la moitié des classes du mois. Lorsqu'un mois est interrompu ou fractionné par les vacances de fin d'année scolaire, il sera attribué au maîtres une part d'éventuel proportionnelle à la durée de la scolarité pendant le mois. Dans le cas où les vacances commenceraient le 16 août, par exemple, la moitié de l'éventuel serait due à l'instituteur pour tout élève ayant assisté à la moitié des classes de la première quinzaine du mois.

Chaque maître reçoit le total de l'éventuel des élèves de sa classe. En cas de changement, l'éventuel est partagé au prorata du temps d'exercice.

***Encore une belle farce que cet éventuel. Année 1884 = 527,00 f.***<sup>13</sup>

<sup>13</sup> **La loi du 10 avril 1867** ne modifia pas le minimum de traitement établi par les décrets précédents ; mais, au moyen de l'éventuel, beaucoup de traitements se trouvèrent augmentés :

*Art. 9. - Dans les communes où la gratuité est établie en vertu de la présente loi, le traitement des instituteurs et des institutrices publics se compose :*

*1° D'un traitement fixe de deux cents francs ;*

*2° D'un traitement éventuel calculé à raison du nombre d'élèves présents, d'après un taux de rétribution déterminé, chaque année, par le préfet, sur l'avis du conseil municipal et du conseil départemental ;*

*3° D'un supplément accordé à tous les instituteurs et institutrices dont le traitement fixe, joint au produit de l'éventuel, n'atteint pas, pour les instituteurs, les minima déterminés par l'article 38 de la loi du 15 mars 1850 [600 francs.] et par le décret du 19 avril 1862, et, pour les institutrices, les minima déterminés par l'article 4 ci-dessus. [Le traitement de la première classe ne peut être inférieur à cinq cents francs, et celui de la seconde à quatre cents francs]*

*Art. 10. - Dans les autres communes, le traitement des instituteurs et des institutrices publics se compose :*

*1° D'un traitement fixe de deux cents francs ;*

*2° Du produit de la rétribution scolaire ;*

*3° D'un traitement éventuel calculé à raison du nombre d'élèves gratuits présents dans l'école, d'après un taux déterminé, chaque année, par le préfet, sur l'avis du conseil municipal et du conseil départemental.*

*4° D'un supplément accordé à tous les instituteurs et institutrices dont le traitement fixe, joint au produit de la rétribution scolaire et du traitement éventuel, n'atteint pas, pour les instituteurs, les minima déterminés par l'article 38 de la loi du 15 mars 1850 et par le décret du 19 avril 1862, et, pour les institutrices, les minima déterminés par l'article 4 ci-dessus.*

Dans tous les cas, et pour que l'instituteur ne pût subir un dommage résultant de la gratuité absolue ou relative qu'elle favorisait, la loi de 1867 ne permettait pas que le traitement fût jamais inférieur à la moyenne des émoluments obtenus par l'instituteur pendant les trois dernières années.

Il faut noter que cette même loi de 1867 est la première qui ait assuré un minimum de traitement aux institutrices des écoles publiques de filles, ainsi qu'aux adjoints et adjointes.

**La loi du 19 juillet 1875 portant augmentation du traitement des instituteurs et des institutrices publics** réalisa une sérieuse amélioration en établissant le classement ci-après :

	4 <sup>e</sup> classe . . . . .	900 francs.
Instituteurs titulaires	3 <sup>e</sup> classe . . . . .	1 000 —
	2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1 100 —
	1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1 200 —
	Instituteurs adjoints chargés d'une école de hameau . . . . .	800 —
Instituteurs adjoints attachés à une école principale . . . . .	700 —	
Institutrices titulaires	3 <sup>e</sup> classe . . . . .	700 —
	2 <sup>e</sup> classe . . . . .	800 —
	1 <sup>re</sup> classe . . . . .	900 —
Institutrices adjointes chargées d'une école de hameau . . . . .	650 —	
Institutrices adjointes attachées à une école principale . . . . .	600 —	

La promotion à une classe supérieure était de droit après cinq ans de services passés dans la classe immédiatement inférieure. L'obtention du brevet complet élevait de 100 francs pour les instituteurs et institutrices de tout ordre les traitements minimum auxquels ils avaient droit d'après leur classe.

L'instituteur(trice) placé(e) dans le premier huitième de la liste de mérite et non pourvu du brevet complet obtenait le même avantage. L'allocation annuelle était réduite à 50 francs pour les titulaires inscrits dans le second huitième. Ces allocations, destinées, l'une comme l'autre, à élever de 100 francs au plus les traitements minimum, ne pouvaient se cumuler.

Concession de livres

Nevers le 6 janvier 1885

Monsieur l'Instituteur,

Vous recevrez incessamment une concession de livres destinés aux bibliothèques scolaires en vertu d'une décision ministérielle en date du 4 décembre 1884.

Dès que le colis renfermant ces ouvrages vous sera parvenu, je vous prie de vouloir bien m'adresser un récépissé en trois expéditions dont le modèle est ci-joint. Les dimensions du papier seront 0m31 sur 0m21

Département de la Nièvre.  
Commune d'Azembourg  
Je soussigné, x Instituteur à x déclare avoir reçu  
les livres énumérés ci-après :

Nom de l'auteur	Titre de l'ouvrage	Nombre d'exemplaires
L'Institut. d'Académie e Vatotta	a x b -- 1884. L'Institut	22

**La loi du 16 juin 1881**, en supprimant dans toutes les écoles primaires publiques la rétribution acquittée par les familles, devait nécessairement garantir le personnel enseignant contre toute perte résultant de cette suppression. Par son article 6, paragraphe 1, elle assura, en conséquence, aux instituteurs et institutrices titulaires, adjoints et adjointes, en exercice au moment de la promulgation, le plus élevé des traitements dont ils avaient joui pendant les trois années qui avaient précédé son application. Le taux de rétribution servant à déterminer le montant du **traitement éventuel**, établi par l'article 9 de la loi du 10 avril 1867, sera fixé, chaque année, par le ministre, sur proposition du préfet, après avis du conseil départemental.

La loi du 16 juin 1881 convertissait ainsi en traitement fixe, à la charge des communes, les émoluments variables que bon nombre d'instituteurs ou institutrices obtenaient précédemment au moyen de la rétribution et de l'éventuel. Mais si les maîtres ou maîtresses en exercice à cette date n'éprouvaient aucun préjudice, les nouveaux maîtres, la rétribution scolaire étant supprimée, ne pouvaient obtenir que les minimums fixés par la loi de 1875, quel que fût le nombre de leurs élèves et même lorsqu'ils remplaçaient des maîtres dont les traitements supérieurs au minimum avaient été consolidés par la loi de 1881. Cet abaissement des traitements souleva des plaintes de plus en plus nombreuses, avivées encore par la promesse faite depuis longtemps du dépôt d'un projet de loi sur les traitements.

Ce n'est qu'à l'issue de la **loi du 19 juillet 1889** que les instituteurs deviendront des fonctionnaires d'Etat et leur traitement unifié à la charge du trésor public.

# Les écoles de hameau du canton de Montsauche

Janine Bardonnnet 

Présidente de l'Association  
« Ma P'tite Ecole »

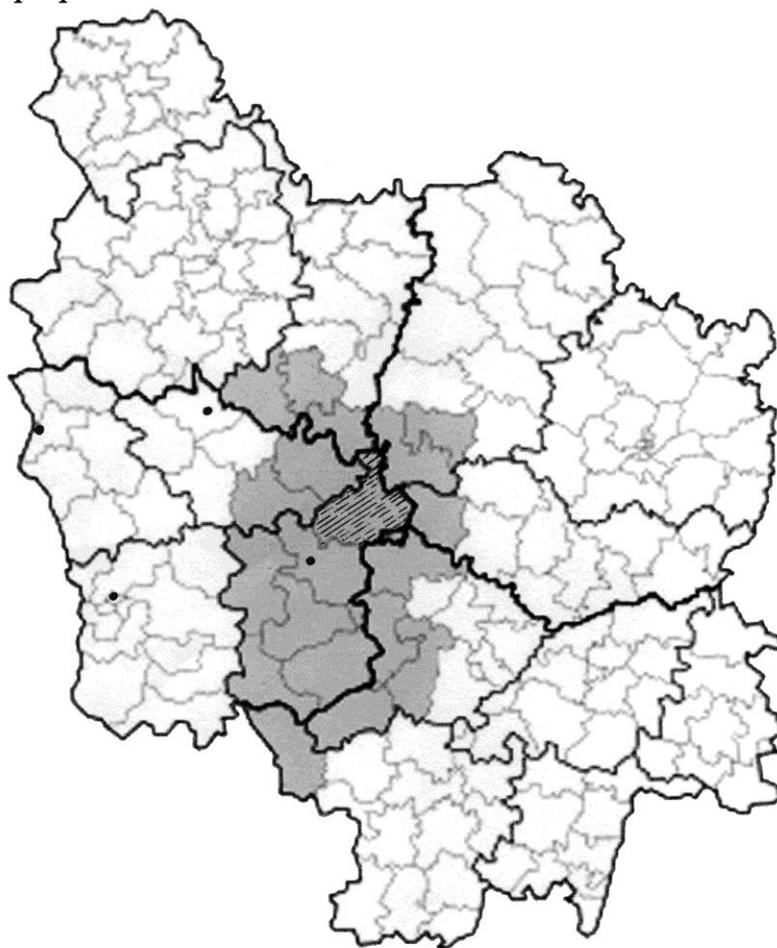
Les Settons

58230 Montsauche-Les Settons

## *Avertissement.*

Ce texte n'est qu'une première approche dont le lecteur voudra bien comprendre qu'il lance un appel à poursuivre des recherches, pour que se réalise l'ambition de l'association «Ma P'tite Ecole» : créer un **musée** des écoles de hameau du Morvan, où documents et témoignages suscitent une réflexion sur la façon dont le Morvan s'ouvrit – progressivement et parfois difficilement – à l'école de la République ; mais aussi créer une **maison** des écoles de hameau du Morvan pour que, le jugement distancié par les connaissances historiques que nous aurons enrichies et organisées au musée, nous puissions débattre des liens complexes et souvent délicats qu'entretient l'école d'aujourd'hui avec la République, singulièrement dans un pays rural à la population vieillissante, comme l'est aujourd'hui le Morvan.

## *Pour situer notre propos.*



Le Morvan dont nous parlons est essentiellement le Morvan défini par son relief et sa géologie, puisque c'est par là que s'explique l'habitat en écarts, caractéristique de ces sols granitiques heurtés, bousculés, fracturés, où l'eau « *sourcille* » de partout. C'est aussi par là

que s'explique, au 19<sup>ème</sup> siècle et début du 20<sup>ème</sup>, la fermeture sur lui-même de ce caillou granitique que contournent les voyageurs, tant les sentiers tortueux et pierreux au milieu des forêts n'incitent guère à quitter les routes plus lumineuses de toutes ces régions bourguignonnes qui l'entourent de leurs sols plus doucement vallonnés, plus riches aussi de leurs sédiments des ères secondaires, tertiaires et quaternaires : Auxois, Avallonnais, Bazois, Nivernais, Corbigeois, etc. « *Le Morvan*, écrivait Jules Roy, *on ne s'y baguenaude pas par plaisir, les conquérants l'ont évité, les voies romaines le contournent, comme l'ont contourné le TGV et l'autoroute* ».

**Lorsqu'en 1833 Guizot**, ministre de l'instruction primaire sous Louis-Philippe, déplore l'ampleur de l'analphabétisme en France, le recensement des recrues sachant lire et écrire à l'époque montre que toutes les régions ne sont pas égales devant l'instruction la plus élémentaire. L'historien Georges Duby reprend ces études et souligne dans son « Grand Atlas historique » que, si un adulte sur deux est analphabète, le pourcentage en est plus faible au nord de la ligne Saint-Malo – Genève : régions urbanisées, plus ouvertes sur l'extérieur, se munissant d'une industrie rurale qui « *élargit l'horizon mental* ». Ainsi la région parisienne, la Lorraine et la Normandie ont-elles le plus grand nombre de jeunes recrues sachant lire et écrire (70 à 80 %).

Au sud de cette ligne, là où la France est exclusivement rurale, peu mobile et sans ouvertures, l'analphabétisme se situe entre 70 et 80, voire 90 %, villes exceptées naturellement.

Nombre de recrues sachant lire et écrire en 1830							
10 à 20 %	20 à 30 %	30 à 40 %	40 à 50 %	50 à 60 %	60 à 70 %	70 à 80 %	80 à 90 %
Creuse	Allier, Bretagne, Corrèze, Nièvre	Landes, pays Nantais, Perche	Aude, Bordelais, Poitou	Gard, Hérault, Pyrénées Orientales	Côte d'Or, région de Lyon, Rouen	Presque tout le Nord et l'Est de la France	Paris, Rouen, <b>Dijon</b> , Alsace, Jura

**Lorsqu'en 1867 Victor Duruy** demande que chaque commune ait une école publique et qu'aucun enfant ne fasse plus de 3 km à pied pour s'y rendre, c'est le signal de départ pour l'ouverture de ces écoles de hameau dont nous souhaitons faire renaître l'histoire.

Dans ces pays de moyenne montagne à l'habitat dispersé au milieu des forêts et des prés, au climat rude, si l'enfant ne peut se rendre à l'école, il faudra que l'école se rapproche de lui.

**Ce n'est pourtant qu'entre 1880 et 1890 que les lois Jules Ferry**, créant le concept d'école publique, obligatoire et laïque, vont commencer à se traduire dans les décisions municipales. Sur l'ensemble du territoire français, on passe de 2 millions d'écoliers jusqu'au CM2 en 1832 à 5, 5 millions en 1885. Les communes se préoccupent plus encore de constructions scolaires, y compris dans les hameaux, **après 1905 (loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat)**.

**C'est ainsi que 60 % des écoles de hameau répertoriées dans la Nièvre en 1910 se concentrent sur 44 communes morvandelles, les 40 % restant se répartissant sur les 268 autres communes du département.**

Selon Georges Duby, une vie rurale fermée sur elle-même, n'élargit donc pas « *l'horizon mental* » de sa population ni de ses élus. D'ailleurs, Michel Rosera relève que « *dans les salons parisiens on se gaussera de l'homme aux souliers ferrés du Morvan* » qu'est Dupin Aîné, député de Château-Chinon. Nous verrons plus tard, en étudiant les dates d'ouverture des écoles dans le canton de Montsauche, s'il est vrai que le souci de scolarisation y traîna les pieds plus qu'ailleurs. Sous réserve d'inventaire, on conçoit assez facilement que le Morvandiau qui cultivait pour lui-même, dans sa ferme isolée, de quoi nourrir maigrement sa famille et ses troupeaux, avait surtout hâte que ses enfants l'aident à la ferme et y prennent ensuite le relais. Bon nombre de registres d'appel, jusqu'à la moitié du 20<sup>ème</sup> siècle,

mentionnent les absences des grands élèves à la saison des foins ou des ramassages de pommes de terre. Bon nombre de registres matricule mentionnent des abandons de scolarité avant l'âge du certificat d'études pour « *aider le père à la ferme* ».

Pour confirmer ou infirmer l'hypothèse de Duby, il faudrait voir si – par exemple – les écoles primaires ont ouvert plus tôt là où la roche morvandelle marque le pas devant les terrains carbonifères de l'Autunois, la concentration ouvrière autour des mines changeant à la fois les modes d'habitat, les perspectives d'avenir et les mentalités. Il faudrait procéder à la même étude comparative entre le Morvan et le Nivernais, ce dernier ouvert par son fleuve sur les horizons maritimes et les milieux et industries y afférant. Des documents historiques et économiques nous manquent encore pour une telle recherche. Mais ceux que nous avons nous suffisent pour dire que le Morvan dut « *arriver de loin* » (entendez par là faire une vraie révolution culturelle), quand les ministres successifs de l'instruction publique tentèrent de faire multiplier les lieux d'instruction primaire sur toute la France.

Le dernier élément permettant de situer le propos relève d'une étude démographique qui demande, elle aussi, à être sérieusement affinée. L'observateur du Morvan contemporain se demande s'il y avait vraiment des enfants à scolariser dans ces régions inhospitalières. Il y en avait !

Georges Duby indique que, dans la Nièvre en 1886, près de 60 000 enfants sont scolarisés. 33, 95 % des enseignants sont d'ailleurs des membres de congrégations, soit 401 sur 1181 instituteurs et institutrices. La moyenne est donc de 50 élèves par classe.

C'était – comme partout en France et, plus encore, dans les campagnes où les femmes dévotes obéissaient à leur curé selon les préceptes d'une Eglise que ne tourmentaient pas encore les problèmes de contraception – **c'était le temps des familles nombreuses.**

« Moi, j'étais 6, dit le maire de Villapourçon en parlant de sa fratrie. Nos voisins étaient 6. Et toi, t'étais pas 10 ?... Maintenant, on est 1 ... ». Les familles composées de 6 à 14 enfants étaient communes au 19<sup>ème</sup> et début du 20<sup>ème</sup> siècle. Un coup d'œil sur les monuments aux morts de la guerre de 14 révèle qu'il y avait parfois dans les communes du Morvan plus de jeunes gens morts au Champ d'Honneur qu'il n'y reste d'habitants permanents aujourd'hui. Il faut ajouter à cela **les enfants de l'Assistance Publique, «les p'tits Paris** » comme on les nommait le plus souvent. En 1900, l'Assistance Publique plaçait en France 46 000 enfants. Sur ces 46 000, 20 156 atterrissaient en Bourgogne.

Côte d'Or	Saône et Loire	Yonne	Nièvre
2 204	3 381	3 536	11 395 (56 %)

Il n'est pas difficile d'imaginer que les communes du Morvan absorbaient la majorité de ces enfants, d'une part parce qu'ils représentaient un complément de revenus non négligeable dans les foyers pauvres, d'autre part parce que Paris avait bonne opinion du Morvan, connu et prisé pour ses nourrices, connu et prisé pour le bois de chauffage que lui apportaient les Morvandiaux. Ainsi arrivait-il que la population enfantine d'un village soit plus que doublée par les p'tits Paris, pupilles de la Seine qu'on amenait en bus et qu'on distribuait à qui en voulait. « Monte dans le car et choisis ton frère » dit une fermière à sa première fille de l'Assistance. L'enfant obéit et... choisit son « frère » ! En 1965 encore, quand l'institutrice arrive à Gien-sur-Cure, 18 enfants sont de l'Assistance sur les 36 élèves de la classe unique. A Gien toujours, une femme qui a élevé 28 enfants de l'Assistance Publique ne peut être reconnue comme mère de famille nombreuse, alors que beaucoup de ces enfants qu'elle a élevés reviennent la voir et lui auraient au moins souhaité l'obtention d'une médaille.

On ne s'étonnera donc pas non plus qu'aient été considérables les effectifs de ces écoles de hameau, déjà mixtes quand celle du bourg séparait garçons et filles, riches d'écoliers de 5 à 14 ans réunis pour 9 ans dans la même salle de classe avec le même maître, quand les écoles du bourg avaient parfois des classes par niveau, ou que du moins le schéma classique comportait un minimum de trois classes : les petits de la classe enfantine et du CP, la classe du CE1 – CE2 – CM1 , celle du CM2- cours supérieur et classe de Fin d'Etudes. Il arrivait

même que le nombre d'élèves justifie des écoles de hameau d'emblée à deux classes. Ce fut le cas de Savault, commune d'Ouroux ; du Puits, commune de Villapourçon.

***Venons-en aux écoles de hameau du canton de Montsauche.***

Le tableau qui suit prouvera que nous manquons encore de données, mais il sera vite significatif à la lumière des considérations générales que nous venons de développer.

Le canton de Montsauche, c'est 10 communes. C'était - jusqu'aux années 1970- 10 écoles dans les bourgs eux-mêmes, le plus souvent à 2 classes, parfois à 3 qui regroupaient les 7 niveaux du CP à la classe de fin d'études (8 niveaux quand la classe enfantine était jointe au CP). Exception sera faite pour la commune de Gien-sur-Cure, qui n'eut jamais qu'une école de bourg à classe unique. Le canton de Montsauche, c'était aussi -et de plus- 12 écoles de hameau, dont la seule exception à la classe unique fut Savault, conçue dès 1890 avec deux classes parce que la commune d'Ouroux, alors peuplée de 2729 habitants au recensement de 1853, s'étranglait de sa surpopulation scolaire au bourg, avec 240 élèves.

Le canton de Montsauche était enfin, de tous les cantons de la Nièvre qui sont dans le Morvan, proportionnellement le plus doté en écoles de hameau. Même Château-Chinon, avec ses 8 écoles de hameau pour 15 communes, en avait moins. Ce qui semblerait prouver que, si l'altitude est un élément important dans la dissémination de l'habitat, le caractère exclusivement rural du canton de Montsauche en est un autre, qui le singularisait comparativement à la petite ville de Château-Chinon.

commune	Ecole du bourg	Ecoles des hameaux			
		Nom	Fonctionne depuis...	Construite en ...	Fermée en...
<b>Alligny-en-Morvan</b>	<b>Ouverte en 1844</b>	<b>Fétigny Pierre-Ecrite Les Valottes</b>	<b>1897 1883 1891</b>		
<b>Chaumard</b>	<b>Ouverte en 1854. fermée en 1989</b>	<b>Vissingy</b>		<b>1952</b>	<b>1966</b>
<b>Gien-sur-Cure</b>	<b>Ouverte en 1870, construite en 1886. Fermée en 1981</b>				
<b>Gouloux</b>					
<b>Montsauche-les Settons</b>		<b>Les Settons</b>	<b>1928</b>	<b>1900</b>	<b>1987</b>
		<b>Bonin</b>	<b>1928</b>	<b>1927 / 28</b>	<b>1965</b>
<b>Moux-en-Morvan</b>	<b>Fonctionne depuis 1882. Ouverture école publique de garçons en 1894. Filles : 1933</b>	<b>Gutteronde</b>	<b>1897</b>	<b>1897</b>	<b>1965</b>
<b>Ouroux-en-Morvan</b>	<b>1885 ? (240 élèves)</b>	<b>Savault</b>	<b>1890</b>	<b>1890</b>	<b>1967</b>
<b>Planchez</b>		<b>La Chaise La Fiote Grosse</b>	<b>1895 ? 1890 ?</b>	<b>1910 1910</b>	
<b>Saint-Agnan</b>					
<b>Saint-Brisson</b>		<b>L'Hâte au Sergent</b>			



*Ecole de l'Hâte au Sergent*

A regarder les dates d'ouverture et de construction de ces écoles, on observe – même sur ce petit échantillon encore mal connu- que ce sont bien Guizot et Duruy qui ont conduit des communes à l'entretien d'écoles dans des locaux loués dans les bourgs, alors que les lois Jules Ferry engendrent un souci de constructions nouvelles.

Quelques exemples concrets vont accréditer ces propos, appuyés sur l'examen de délibérations municipales ou autres documents.

Ainsi l'école de Gien-sur-Cure, ouverte en 1870, sera-t-elle construite à neuf en 1886 sur signalisation - par lettre du directeur à l'inspecteur - du mauvais état et de l'insuffisance des locaux, « *aujourd'hui que la fréquentation de l'école devient obligatoire* ».

Trois écoles de hameau échappent aux actes de baptême de la 3<sup>ème</sup> république : celle de *Vissingy*, dernière née en 1952 : c'est la construction du barrage de Pannecièrre qui, en installant un lac dans la vallée de l'Yonne, contraignit les enfants d'une rive à rejoindre en barque leur école de Chaumard située sur l'autre rive ; jusqu'à ce que soit construite à Vissingy même une école dont l'utilité cessa en 1966.

*L'école des Settons* fut ouverte en 1928 dans un bâtiment d'Etat construit en 1900 pour loger les contremaîtres des travaux de consolidation du barrage. Loués à des particuliers de 1905 à 1928, ces locaux devaient être dévolus à la commune de Montsauche par bail emphytéotique pour y ouvrir l'école que fréquentèrent jusqu'en 1987 les enfants des Rouelles, des Gadreys, du Crots de Fonteny, des Branlasses, des Avoinières, de l'Huis-Gaumont, etc.



*Le bâtiment de l'école des Settons en 1926 peu avant l'ouverture*

L'école de Bonin est exemplaire de la volonté que manifestèrent des Morvandiaux, têtus parce que sûrs de leur bon droit et de la justesse de leur cause. En effet, Bonin est un hameau partagé entre les deux communes de Montsauche et de Brassay, à 7 km de l'une, à 5 km de l'autre. Les parents d'élèves refusant que leurs enfants aillent aussi loin, achetèrent de leurs deniers un bâtiment qu'ils aménagèrent, et l'école fut prête à ouvrir au 1<sup>er</sup> octobre 1927. A tour de rôle, ils y gardèrent leurs enfants. Un bras de fer s'engagea avec les autorités locales et départementales. L'inspecteur d'académie finit par céder, il nomma un instituteur le 1<sup>er</sup> janvier 1928. L'école à classe unique avait encore 33 élèves en 1940. Elle ferma en 1965, et n'eut l'eau courante – issue d'une source qui est sur le territoire de Montsauche - qu'en 1960 en raison des bise-billes qui opposaient les deux communes. La petite guérilla qui résulte de la double appartenance du hameau à ses deux communes se poursuit aujourd'hui : le thème en est le ramassage des ordures, et non plus la scolarisation des enfants ou l'accès à l'eau potable des gens de Bonin.



*Ancienne école de Savault devenue gîte rural de la commune d'Ouroux*

Il y a moins glorieux dans les convictions affirmées par certains conseils municipaux.

Ainsi, alors qu'il va se battre dès 1884 pour construire son école publique de garçons à deux classes, puis à trois, dès 1896 pour construire son école mixte de hameau de Gutteronde, le conseil municipal de Moux ne se préoccupera vraiment de la construction d'une école de filles au bourg qu'en 1929. Et c'est en 1933 seulement que nos demoiselles pourront faire la rentrée dans une école publique neuve... Or, l'argumentation déployée pour justifier la construction d'une école de garçons dit ceci « depuis longtemps la commune jouit à titre de bail à loyer de deux maisons sises au bourg de Moux et servant d'écoles, mais ces locaux à la fois insuffisants et insalubres ne présentent pas les conditions hygiéniques nécessaires à la santé des enfants ». Il s'agit bien des locaux loués pour les garçons et pour les filles, mais le projet qui se réalisera en 1894 porte sur une école à deux classes... de garçons. D'ailleurs, en 1898, la municipalité décide de consacrer quelque argent à la réparation du vieil immeuble qui doit « servir à l'établissement de l'école des filles et au logement des maîtresses ». Pire encore, un incendie se déclare dans ces bâtiments le 19 septembre 1910. Les délibérations ne font état que du souci d'être indemnisés par la compagnie d'assurance « l'Urbaine ». On peut supposer que les indemnités ont servi à réparer au moins mal les mêmes locaux, puisque ce n'est qu'en 1928 que le maire propose le transfert de la classe des grandes filles dans la 3<sup>ème</sup> classe de l'école de garçons ( 3<sup>ème</sup> classe dont, en 1922, il aura pourtant cherché à éviter la suppression avec un argumentaire extraordinaire, qui peut encore éblouir – ou réjouir – les pédagogues du 21<sup>ème</sup> siècle, priés de ne pas se demander dans quelles conditions sont scolarisées les filles pendant ce temps-là, entre l'incendie de 1910 et l'entrée dans cette classe de l'école de garçons en 1928 ).



*Ecole de Gutteronde*

A la lecture de ce document, on comprendra que l'intelligence ne manquait vraiment pas pour défendre l'école. Mais il est clair qu'à cette époque, à Moux comme dans bien d'autres communes du Morvan, dans le Morvan comme en bien d'autres régions de France, la scolarisation des filles ne semblait pas aussi nécessaire que celle des garçons. On se rappellera que l'instauration du suffrage universel pour les hommes date de 1848 et que ce droit n'advint aux femmes que cent ans plus tard. Apprendre à tirer l'aiguille et à prier suffisait à l'éducation de nos filles, les bonnes sœurs y pourvoyaient, et les communes pauvres du Morvan en tirèrent souvent prétexte - après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905- pour retarder au maximum l'ouverture des écoles publiques de filles. Du point de vue du « genre » - comme on dit aujourd'hui - nos écoles de hameau furent des lieux prodigieux

d'égalité entre les sexes. Elles eurent l'audace d'une mixité légale (et légitimée par les effectifs des hameaux et lieux-dits) alors qu'il fallut attendre 1976 pour que la loi Haby instaure la mixité obligatoire à tous les niveaux de la scolarité.

***Toutes ces écoles de hameau ferment entre 1965 et 1987.***

Sous réserve d'une analyse plus fine qui reste à faire sur le plan local, on peut dire que cette évolution résulte de facteurs qui dépassent le seul cadre du Morvan, mais qui touchent aussi le Morvan. Dans une France où la ruralité est en déclin, au profit de l'industrialisation d'abord, puis à celui des métiers du tertiaire, la fuite de la population vers les villes est générale. Il est probable que le Morvan n'a pas été parmi les premières régions à se laisser séduire par le mirage de l'industrialisation : pays fermé sur lui-même, il ne s'est ouvert à l'exode qu'avec le développement des chemins de fer dans les années 30, des routes et automobiles après la seconde guerre. A ce moment-là, sa ruralité difficile à vivre et rugueuse (climat, sols pauvres, petites surfaces parcellisées retardant la mécanisation) n'a pas su retenir sa jeunesse. On ne verrait plus aujourd'hui sur les registres matricule – comme celui des Settons – des mentions du genre « quitte l'école avant le certificat pour aider son père aux champs », ou « part en apprentissage local » ( traduction pour les filles : la couture chez Madame Roby ou chez Madame Blondin à Montsauche, pour être une jeune femme accomplie au foyer ; pour les garçons, les ficelles du métier de garagiste chez Beau ou chez Bouché-Pillon, à Montsauche, pour revenir à la ferme paternelle et se dépanner seul en face des caprices des machines agricoles ). L'évolution des lois scolaires n'a fait que précipiter la fuite hors des villages : en 1969, Berthoin met en place la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, ce qui implique que tous les enfants entrent au collège, soit en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> générales, soit en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de transition, suivies de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> pratiques. Le Certificat d'études tombe alors en désuétude et sera supprimé en 1976 / 77. En 1977 encore, la loi Haby, dite « du collège unique », stipule que « tout élève ayant atteint le CM2 peut et doit entrer en 6<sup>ème</sup> ». Les écoles de hameau sont amputées de leurs grands élèves, dans les temps mêmes où les bébés ne naissent plus au pays puisque l'exode pour raisons économiques, professionnelles, a privé le pays de ses jeunes adultes.

Je voudrais avancer ici l'hypothèse selon laquelle c'est moins la diminution de la population dans le canton que son vieillissement qui est à l'origine de la situation préoccupante de l'école aujourd'hui.

<b>Evolution démographique du canton de Montsauche</b>						
<b>1962</b>	<b>1968</b>	<b>1975</b>	<b>1982</b>	<b>1990</b>	<b>1999</b>	<b>2007</b>
<b>4975</b>	<b>5468</b>	<b>4947</b>	<b>4595</b>	<b>4367</b>	<b>3879</b>	<b>3824</b>

Evidemment, la population diminue : de 23 % en une quarantaine d'années, c'est énorme si l'on pense que la Nièvre, seul département de Bourgogne à perdre sa population, n'en a perdu quand même que 1, 65 % depuis 1999 (6, 58 % pour Montsauche sur la même période). Mais si le nombre n'en diminue pas davantage, c'est que - vie active terminée – bien des Morvandiaux reviennent au pays, dans la maison familiale soigneusement conservée. Quant aux étrangers qui s'installent, Néerlandais pour la plupart, ils ne le font aussi que lorsqu'ils sont en retraite et leurs enfants ne les rejoignent pas plus que les jeunes Morvandiaux ne le font. C'est bien par l'absence de la génération active et de ses enfants, plus encore que par la diminution générale du nombre d'habitants, que s'explique le fait qu'il n'y ait plus qu'environ 200 élèves de moins de 11 / 12 ans à scolariser dans le canton de Montsauche. D'où les regroupements pédagogiques intercommunaux :

Regroupements pédagogiques intercommunaux	Communes concernées	Structures	Observations
1.	Alligny en Morvan	2 cl. Maternelles + 1 cl. élémentaire	
	Gien-sur-Cure		Plus d'école
	Moux	2 cl. élémentaires	
	Menessaire		Enclave de Côte d'Or. Plus d'école
2.	Gouloux	1 Maternelle cl. unique	
	Saint-Agnan		Plus d'école
	Saint-Brisson	1 élémentaire cl. unique	
3.	Ouroux en Morvan	1 cl. Maternelle + CP 1 cl. élémentaire	
	Chaumard		Plus d'école
4. Naissance à la rentrée 2011 d'un RPI Montsauche-Planchez, par suppression du RPI Planchez-Corancy et des 2 écoles de ce dernier	Montsauche-les Settons	2 cl. élémentaires 1 maternelle+CP	
	Planchez		Plus d'école à la rentrée 2011, pas plus qu'à Corancy (canton de Château-Chinon)



*Ecole de Montsauche*

200 enfants dans tout le canton, alors qu'il y en avait 240 dans la seule commune d'Ouroux en 1885 !

200 enfants, dont certains passent une heure chaque jour à somnoler ou à s'agiter dans l'autobus du ramassage scolaire qui les conduit à l'école la plus proche de leur domicile !

Comment ne pas avoir la nostalgie des chemins buissonniers qui menaient à l'école nos galopins en sabots de bois ou galoches, jeunes dénicheurs d'oiseaux parfois, mais constructeurs de cabanes et observateurs d'une nature que leurs parents leur apprenaient à respecter, parce que c'était leur nature nourricière qu'ils travaillaient.



*L'École des Sections*

*Sources :*

*Grand Atlas historique de Georges Duby*

*Secrétariats de mairies, secrétariat de l'IEN de Château-Chinon*

*Archives de délibérations municipales*

*Journal du Centre*

*Photos et témoignages de particuliers.*

## Sur les pas de... Pierre LAROUSSE

Roger CLAY



C'est sous les meilleurs auspices que les membres du Musée de l'Éducation et de l'A MO P A entreprennent ce mercredi 28 septembre leur sortie annuelle sur les pas d'un écrivain. Il fait ciel bleu et le car est plein. La journée est consacrée à Pierre Larousse.



Il est né à Toucy, dans le département de l'Yonne en 1817. Il y passa son enfance, et y remplit la fonction d'instituteur entre 1838 et 1840.

S'il est connu de tous, comme le synonyme du dictionnaire, le « Larousse », par contre, Pierre Larousse, le pédagogue, le réformateur de l'enseignement du français au 19<sup>ème</sup> siècle, l'auteur d'une trentaine d'ouvrages à l'usage des maîtres et des élèves, le rédacteur de la Grande Encyclopédie Universelle, l'homme qui a écrit plus que Victor Hugo ou Honoré de Balzac, celui-là est en grande partie méconnu. Sa ville natale et une Association entretiennent sa mémoire avec ferveur. Nous nous devons d'honorer ce grand éducateur et de rappeler qu'il fut l'un des hommes qui exerça le plus d'influence sur son temps. Par son Dictionnaire et ses ouvrages pédagogiques, il aura été « l'instituteur de son siècle » et par delà du nôtre.

Nous mettons à profit le parcours pour évoquer la vie, la personnalité et l'œuvre de Pierre Larousse, l'enfant de Toucy.

Le premier arrêt, pour l'incontournable petit déjeuner, nous conduit au « Médiéval » un restaurant situé près du château de Saint-Fargeau qui fut édifié au Moyen Âge. Il appartenait alors aux seigneurs de Toucy. Jacques Cœur, le grand argentier de Charles VII, en fit l'acquisition en 1450, avant sa condamnation. La Grande Demoiselle, la cousine germaine de Louis XIV y résida deux siècles plus tard lors de l'exil que lui imposèrent Anne d'Autriche et Mazarin. N'avait-elle pas, pendant la Fronde, braqué les canons de la Bastille contre les troupes royales et permis à l'armée de Condé de se replier en bon ordre ! Avec le concours de Le Vau elle remit en état le château et y tint une cour brillante. Michel Pelletier de Saint Fargeau, le premier martyr de la Révolution Française, après un court séjour au Panthéon y fut inhumé. Plus tard les d'Ormesson y trouvèrent refuge et c'est finalement les Frères Guyot qui s'en rendirent acquéreur en 1979 et le restaurèrent.



Madame Guilpain, Présidente de l'Association Pierre Larousse nous accueille au centre de Toucy. Elle nous entraîne aussitôt sur les pas de celui pour lequel elle voue tant de passion et qu'elle semble avoir fréquenté tant elle en parle avec chaleur. Nous découvrons l'ancienne mairie où la naissance de l'enfant fut déclarée le 3 octobre 1817, sa maison natale, l'auberge de la Ville d'Auxerre où Madame Larousse s'affaire aux fourneaux, et où passent les rouliers, les colporteurs, les voyageurs et des tas de gens que le jeune garçon observe avec curiosité.



*Le groupe écoute Madame Guilpain devant la maison natale de Pierre Larousse*

On pénètre dans la grange « Anastase » où son père charron bat le fer sous l'œil admiratif du fils. Puis on suit le chemin que l'écolier empruntait pour se rendre à l'école du village. On tremble un peu en passant sous les murs de pierre du château que l'enfant imaginait rempli d'araignées et habité par des fantômes.



*Dans la grange « Anastase »*

On débouche enfin sur la place du bourg. L'école se trouvait au premier étage d'une maison occupée au rez-de-chaussée par un cabaret. La place servait aussi de cour de récréation.



*Discours au pied du monument commémoratif*

Aujourd'hui, la statue de Pierre Larousse inaugurée en 1894, est tournée vers l'emplacement de cette classe où il apprit les rudiments. Il fréquenta cette classe unique pendant 10 ans au bout desquels son instituteur le présenta au concours de l'Ecole Normale. Il est reçu, mais comme il n'y a pas encore d'Ecole Normale dans le Département de l'Yonne, Larousse obtient une bourse et il est admis à Versailles. Il revient à Toucy, après quatre années d'études avec son brevet d'enseignement. Il obtient à Toucy le poste d'instituteur qui vient de se libérer. Avec enthousiasme, et convaincu qu'il a « pour mission de répandre l'instruction dans les campagnes et les classes laborieuses », il se met au travail. Mais les conditions d'enseignement sont telles que peu à peu il se décourage. Il a de très mauvaises relations avec le curé. Le programme, les moyens, les méthodes pédagogiques, le contrôle exercé par l'église l'empêchent d'enseigner comme il le souhaite. Au bout de deux ans, il démissionne. Et, dès lors, il n'aura de cesse,

durant les 35 ans qui lui restent à vivre, de propager une pédagogie active et de rassembler toutes les connaissances du siècle dans son dictionnaire universel.

C'est à ce grand pédagogue, à cet éducateur qui fuyait les honneurs et qui « après avoir cherché à instruire les enfants, voulait essayer ensuite d'instruire tout le monde sur toute chose » que les amopaliens et les amis du Musée de l'Education ont tenu à rendre hommage.

La visite se poursuit par la visite de l'église insérée dans l'enceinte de la bourgade. Larousse qui tenait les registres paroissiaux lorsqu'il était instituteur devait abandonner ses élèves pour remplir cette fonction chaque fois que le curé l'exigeait. On comprend ses récriminations : « Il est bon que l'instituteur, écrit-il soit instituteur, c'est à dire qu'il reste au milieu de ses élèves et qu'aucune volonté ne puisse l'arracher arbitrairement au sacerdoce de son enseignement ».

Il est temps de rejoindre le restaurant du « Lion d'or » où, dans une ambiance festive, 57 convives font honneur à la gastronomie bourguignonne. Des surprises les attendent, un menu dans le style de Pierre Larousse, et une spécialité locale, le Larousse, une pâtisserie qui se présente sous la forme d'un dictionnaire avec son célèbre logo « Je sème à tout vent ».

Après le repas, Madame Guilpain, lors d'une conférence particulièrement appréciée, expose la vie de notre écrivain après qu'il ait quitté la petite ville bourguignonne à laquelle il est toujours resté fidèle. Elle raconte sa vie de bohème dans la Quartier Latin, son assiduité aux



cours des grands maîtres qui professent gratuitement à la Sorbonne ou aux Arts et Métiers, ses années de répétiteur à l'Institution Jauffret dans le Marais, sa rencontre avec Suzanne Caubel qui deviendra son épouse 27 ans plus tard, ses premières publications pédagogiques et la rédaction du Grand Dictionnaire Universel pour lequel il est assez « sot pour sacrifier sa vie, sa fortune et sa santé. »... Pour écrire l'œuvre de sa vie écrit une journaliste locale «il s'est nourri de son vécu à Toucy et de ce qu'il a entendu dans l'auberge familiale».

En 1852, il obtient avec son associé, Augustin Boyer, un brevet de libraire-éditeur. L'entreprise se développe. Les publications pédagogiques se succèdent jusqu'à ce qu'il meure à force de travail et après avoir subi trois attaques cérébrales.

Pour terminer cette riche et émouvante journée, la visite du Centre d'art graphique de la métairie Bruyère à quelques kilomètres de Toucy s'imposait.



*Le centre d'Art Graphique*

Dans un corps de ferme typique de la Puisaye, un vaste ensemble d'ateliers répartis sur huit bâtiments accueille un haut lieu de gravure, de lithographie et de typographie manuelle de renommée internationale. Des livres de bibliophilie, des estampes, des ouvrages d'artistes y sont réalisés. On peut imaginer que la librairie Larousse utilisait les mêmes méthodes de travail et un matériel semblable.

Les artisans qui nous guident nous font partager leur passion et leur savoir. La visite est trop courte mais il faut bien envisager le départ. A 19 heures 30, les participants sont de retour à Nevers. Sans doute regarderont-ils désormais leur dictionnaire Larousse d'un autre œil !



*L'imprimerie*



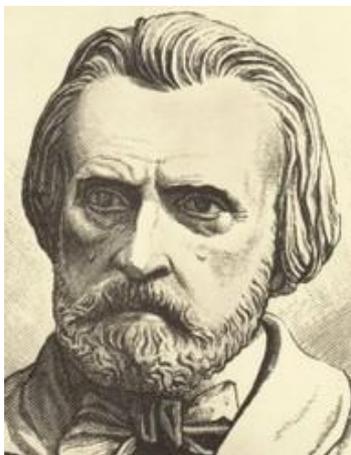
*L'atelier de gravure*

## Pierre LAROUSSE, un homme méconnu.

Roger Clay

*"Pierre Larousse est un des hommes qui ont exercé le plus d'influence sur leur temps. Nul ne contribua davantage par son enseignement et son exemple à l'éducation du peuple, à la diffusion du savoir et à l'émancipation des esprits."*

Georges Leygues, Ministre de l'Instruction Publique



Larousse est connu de tous comme le synonyme de dictionnaire. Pourtant Pierre Larousse, le pédagogue, le réformateur de l'enseignement du français au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'auteur d'une trentaine d'ouvrages à l'usage des maîtres et des élèves, est en grande partie méconnu, IL fut maître-élève à l'Ecole Normale de Versailles, puis instituteur dans sa ville natale. Déçu par les méthodes d'enseignement qu'on lui imposait, il démissionna après 2 années d'exercice. Dès lors, il n'aura de cesse, durant les 35 ans qui lui restent à vivre, de propager une pédagogie active et de rassembler toutes les connaissances du siècle dans son Grand Dictionnaire Universel. Personnage généreux, courageux, attachant, débordant de santé et de bonne humeur, cet homme a préparé la voie à la République, réclamé

l'instruction obligatoire et gratuite, souhaité l'éducation des filles, préconisé la séparation de l'État et de l'Église. « *Par son Dictionnaire et ses journaux pédagogiques, Pierre Larousse aura été " l'instituteur de son siècle ", et, par-delà, du nôtre.* »

**Les Amis du Musée Nivernais de L'Education et de l'AMOPA se devaient de rendre hommage à un grand pédagogue, à un éducateur qui fuyait les honneurs et qui « après avoir d'abord cherché à instruire les enfants, voulait essayer ensuite d'instruire tout le monde sur toutes choses.»**

J'ai passé une grande partie de ma vie à ses côtés et pourtant j'ai la fâcheuse impression de l'avoir trop longtemps ignoré. Songez que pour un oui ou pour un non, chaque jour ou presque, je lui ai demandé son avis. Est-ce bien ainsi ? Est-ce le bon sens ? Où est-ce ? Qui est-ce ? Aujourd'hui encore quand j'hésite sur le chemin à prendre, je me tourne vers lui et il me guide sans manière. Souvent je me suis dit que s'il fallait que je m'isole sur une île, c'est lui que j'emporterais pour meubler ma solitude ! J'ai foi en lui. Il est plus fiable que le correcteur de mon ordinateur et il y a en lui une part d'humanité qui me le rend de plus en plus sympathique.

Comme vous, chers amis, j'ai rencontré Larousse « le petit Larousse » très tôt dans mon existence.

C'était un gros volume relié avec ses pages roses qui séparaient les noms propres et les noms communs. Combien de fois l'ai-je consulté pour comprendre un mot, pour en connaître la bonne orthographe, à l'époque où on lui prêtait de l'importance, pour en préciser le genre et le nombre, à l'époque où l'analyse grammaticale précédait l'analyse logique ! Larousse, un substantif, un nom commun qui curieusement ne figure pas dans le dictionnaire et qui pourtant est connu de tous ceux qui pratiquent notre langue. Un nom commun que chacun imagine avec sa devise « Je sème à tout vent ».



Le hasard a voulu que j'hérite du Grand Dictionnaire Universel du 19<sup>ème</sup> siècle publié entre 1865 et 1876, en 15 volumes et 2 suppléments, un monument que j'ai déménagé 8 fois et qui avec ses 52 kilos se faisait maudire par les transporteurs ! Mais 52 kilos de savoir, d'anecdotes, de personnages littéraires, de caricatures politiques et morales, d'historiettes, d'anthologie des citations françaises, étrangères, latines, de récits mythologiques, d'analyses d'œuvres d'art.



Ajoutez à cela les sciences physiques, mathématiques et naturelles, les inventions et découvertes, - bien dépassés il est vrai - les étymologies et les locutions familières et proverbiales... et vous aurez là réunies toutes les connaissances de l'époque où l'ouvrage a été rédigé sous la houlette de Pierre Larousse.

Des milliers de pages en petits caractères et sur 4 colonnes, ce qui correspond à environ 800 romans bien étoffés. On m'a offert par la suite d'autres Larousse,

notamment celui en 8 volumes paru à la fin du siècle et illustré. En tout, 34 Larousse ornent et enrichissent ma bibliothèque. Et dire qu'il y a peu, j'ignorais que l'homme qui avait réuni ce savoir encyclopédique, l'homme qui avait écrit davantage qu'Honoré de Balzac ou que Victor Hugo, cet homme exceptionnel était né aux frontières de notre Nièvre, à Toucy, dans l'Yonne. Je ne voyais en lui que le directeur parisien d'une maison d'édition qui avait prospéré et qui a toujours pignon sur rue.

J'ignorais tout autant, que cet enfant de la Puisaye avait consacré sa vie, toute sa vie, à la pédagogie, à l'instruction, à l'éducation. A cette éducation à laquelle beaucoup d'entre nous, chers amis, ont consacré aussi leur vie professionnelle.

C'est le ministre de l'Instruction publique qui 20 ans après sa mort résume le mieux l'influence de Pierre Larousse sur son époque. Il dit de celui qui fut élève de l'Ecole Normale et instituteur que « *Nul ne contribua davantage par son enseignement et son exemple à l'éducation du peuple, à la diffusion du savoir et à l'émancipation des esprits* ». Bel hommage que le lexicologue aurait sans doute refusé par modestie, lui qui ne reçut jamais, de son vivant, la moindre distinction, ni Palmes Académiques, ni Légion d'honneur.



Je me suis dit bêtement que s'il avait vécu de nos jours, il aurait été chaudement accueilli chez les amis du Musée de l'Education et que le Président de l'AMOPA serait intervenu auprès de monsieur l'Inspecteur d'Académie pour qu'il obtienne les Palmes. Mais finalement j'ai pensé que le plus bel hommage que l'on pouvait lui rendre, consistait à aller à sa rencontre à Toucy, dans ce bourg bourguignon qu'il chérissait et où il a laissé quelques traces.

Certes, mon enthousiasme peut surprendre certains d'entre vous. N'est-il pas excessif de faire tant de kilomètres pour aller fleurir le monument commémoratif d'un grammairien mort il y a 136 ans et qui reste quelque peu méconnu.

Il me reste donc à justifier mon zèle et à faire découvrir aux plus incrédules le caractère exceptionnel de Pierre Larousse, un homme qui a vécu dans l'ombre de ses dictionnaires et que j'aimerais montrer en pleine lumière !



*Maison natale de Pierre Larousse à Toucy*

Pierre Larousse naît 2 ans après la fin des guerres napoléoniennes. En 1817, la France est exsangue, les campagnes privées de bras. Les grognards et les demi-solde racontent aux enfants les prouesses du petit caporal tandis que les veuves pleurent les époux et les fils dévorés par l'Ogre. La France se relève difficilement. Le bourg de Toucy fait-il exception ? Il est bien situé au centre d'une vallée accueillante, entre le Morvan et la Puisaye, sur la route royale qui va d'Auxerre au centre du Pays. C'est une étape pour les gens qui voyagent, c'est un centre de commerce, et du coup, le village grossit et connaît assez vite une relative prospérité. C'est là que les parents du futur lexicographe s'installent en 1816 d'abord dans une maison du beau père Guillemot, puis dans l'auberge voisine sur la route d'Auxerre.

C'est dans cette future Avenue Pierre Larousse que Pierre voit le jour. Alors que Louise qu'il adore « à douze mois, écrit-il, je ne savais rien de plus que maman, à quatorze je ne sais rien de mieux » alors que Madame Larousse s'affaire dans ses cuisines, son père bat le fer dans une forge voisine. Les voituriers font volontiers appel à ce forgeron charron, les diligences y font étape et les voyageurs trouvent bons le gîte et le couvert de l'auberge familiale. Le couple travaille beaucoup mais ne connaît pas la misère. On imagine l'enfance heureuse de Pierre qui se glisse parmi ces gens de passage, observe, tend l'oreille, capte les aventures et mésaventures des clients. On imagine le gamin qui s'émerveille devant l'enclume où son père façonne le fer. On imagine le chenapan qui gambade dans la vallée de l'Ouanne.

Larousse évoque ici et là dans ses écrits ce temps béni où il parcourt son terroir avec ses arbres, ses fleurs, ses bêtes, ce temps béni où il parade parmi les habitués de « l'hôtel d'Auxerre » et dont les souvenirs lui reviennent.



Une anecdote parmi d'autres :

*« J'avais 5 ans, monté sur une table, on me faisait déclamer le petit Chaperon rouge, Arrivé à la dernière péripétie du drame au moment où le loup dit « c'est pour mieux te croquer mon enfant, j'ajoutais tellement le geste à la parole, qu'il m'arriva de dégringoler ! ».*

Il est curieux, observateur, sociable et il apprend vite au contact des hôtes de la maison, des joueurs de cartes, des marchands, des colporteurs, des rouliers et des noceurs.

A 6 ans, il entre à l'école du bourg

*« Le chemin qui mène à l'école longe les hauts murs du château...et l'enfant imagine des souterrains remplis d'araignées, habités par les fantômes ; il craint le Croquemitaine dont la vieille domestique de l'auberge lui a raconté, le soir... les histoires à faire peur »* L'instituteur qui l'accueille est aussi celui qui fut témoin lors de son baptême, un patronage prometteur. Nous sommes en 1823 ; Pierre a 6 ans.

Il est difficile de concevoir l'enseignement dispensé à cette époque. Larousse n'a pas écrit son autobiographie ou ses mémoires mais à travers son Grand Dictionnaire, il évoque ici et là des souvenirs, des anecdotes, des faits qui nous permettent d'entrevoir l'état déplorable dans lequel on instruisait alors les élèves. La classe se trouvait alors au premier étage d'une maison occupée au rez-de-chaussée par un cabaret, au centre du bourg. Du haut de son piédestal, Larousse semble aujourd'hui encore surveiller l'école où il apprit les premiers rudiments. A la récréation les élèves jouaient sur la place. Dans la salle de classe s'entassait une centaine de garçons âgés de 6 à 16 ans.

Pour faire face à ces écoliers, un maître, détenteur d'un brevet de capacité et d'une modeste culture qui enseigne la lecture, l'écriture mais aussi les prières, l'instruction religieuse et la morale, selon des méthodes qui ont peu évolué depuis le Moyen Âge. Songez que l'enseignement religieux, selon le règlement officiel *« tiendra le premier rang, que des prières commenceront et termineront toutes les classes, que le catéchisme et les versets de l'Écriture seront appris tous les jours ... »* L'instituteur interroge individuellement chaque élève. Les autres sont plus ou moins livrés à eux mêmes ! Et bien qu'ils connaissent sur le bout des ongles la Bible, ce ne sont pas forcément des enfants de chœur ! Comment dès lors reprocher au maître, d'user de la baguette, de la fêrule, des séances d'agenouillement sur une règle, ou de mains tendues supportant une brique. Pierre qui devait être un enfant docile, bien que malicieux, espiègle et capable de monter des canulars, n'a pas trop eu à se plaindre de tels sévices.

L'école n'était alors ni gratuite, ni obligatoire et les maîtres vivaient aux crochets des parents. Les instituteurs – c'est désormais le mot qui désigne les anciens maîtres d'école – louaient les locaux, achetaient le matériel scolaire et n'obtenaient des municipalités qu' une faible allocation en dédommagement des indigents pris en charge. L'écolier Larousse quittera l'école de Toucy l'année même où la loi Guizot est votée. Celle ci améliorera peu à peu le sort des instituteurs et l'instruction des enfants.

Pierre est sans conteste l'un des meilleurs élèves de l'école. Il est curieux, intelligent, vif, sensible. Il a une imagination débordante, une excellente mémoire et il est avide de lecture.

En voici une preuve :

*« Quand Robinson Crusoé m'est tombé sous la main, pour la première fois, j'avais 9 ans et pour le dévorer, j'ai commis des bassesses : j'ai volé quatre chandelles à ma mère, et circonstances aggravantes, les chandelles étaient toutes neuves...Je devais me coucher avec les poules et comme elles, dormir tout de suite. Je venais de découvrir Robinson au fond de la balle d'un colporteur. Pas moyen de le lire dans le jour : ma mère était toujours là, près de moi. Il fallait ruser, faire le petit Machiavel ; je volai quatre chandelles et j'en eus pour quatre nuits, qui ont été les plus beaux jours de ma vie »*

Il n'y avait pas de bibliothèque à la maison, mais il était facile de s'approvisionner auprès des colporteurs qui sillonnaient le pays, proposaient pour une somme modeste les petits livres bleus imprimés à Troyes.

Ces colporteurs s'arrêtaient volontiers à l'auberge de Madame Larousse.

Et Pierre profite de leur passage pour acquérir des ouvrages. C'est ainsi qu'insatiable, il lit tout ce qu'il trouve dans la littérature de colportage : des contes, des fables, des romans, des épopées, des œuvres de Voltaire ou de Rousseau, Paul et Virginie ou les quatre fils Aymon, Geneviève de Brabant ou Barbe Bleue.

Il aime aussi la nature et il parcourt volontiers les prés et les bois de la Puisaye, saute par dessus les ruisseaux, cueille les fruits sauvages, grimpe dans les bouleaux, chasse les hannetons. L'enfant de Toucy, l'amoureux de Robinson, a somme toute une enfance heureuse, partagée entre l'école, la riche campagne de Puisaye et les livres.

Un de ses biographes, bucolique à vrai dire, écrira que *« C'était le chant matinal de l'alouette qui forçait le futur auteur du Grand Dictionnaire à éteindre sa lampe, car c'est à la campagne que son enfance s'est écoulée »*.

Il a la chance de vivre dans une famille laborieuse et qui accorde du prix à l'instruction. Ses parents paient l'instituteur afin qu'il lui donne des leçons particulières. A 16 ans, Pierre a des connaissances modestes mais il a une belle écriture, une bonne orthographe, il rédige correctement, il connaît la règle de trois et les intérêts, il sait ses prières et la Bible lui est familière. Fort de ces aptitudes, et bien que son instruction soit très élémentaire, Edmé Plaid, son instituteur, le présente au concours de l'Ecole Normale. Il subit avec succès les 4 épreuves, écriture cursive dictée, arithmétique, narration ou récit tiré de l'Écriture Sainte. Il est admis et obtient l'une des quatre bourses d'études accordées par le Conseil général de l'Yonne pour entrer à l'Ecole Normale Primaire de Versailles, la plus proche du département qui en est dépourvu. Tous les départements ne disposent pas encore d'établissement pour les maîtres.

Nous sommes en 1833. L'Ecole Normale Primaire forme les instituteurs, *« ces fonctionnaires modestes qui auront pour mission de répandre l'instruction dans les campagnes et dans les classes laborieuses du peuple »* selon l'article du grand dictionnaire.

Notons au passage cette remarque extraite du même article consacré à l'instituteur :

*« C'est un fait démontré par l'expérience et la raison d'une manière invincible, que pour avoir de bons maîtres, habiles et instruits, versés dans la connaissance et la pratique des meilleures méthodes, il faut les avoir préparés dans des écoles spéciales, à la pratique de leur profession. C'est ce qui a présidé à la fondation des Ecoles Normales destinées à fournir à la France de bons et habiles instituteurs »*

A l'époque, le directeur de l'Ecole Normale se charge de la principale partie de l'enseignement, pour le reste et la surveillance il est assisté de deux sous-maîtres. Voilà donc notre toucycois, interne, en uniforme et chapeau rond, loin de son pays natal mais avec une soif d'apprendre et une vocation de pédagogue dont il ne se départira jamais.

Le règlement est strict, quasi militaire, la discipline sévère, surtout pour ce paysan habitué à vivre en liberté, mais la camaraderie compense les contraintes matérielles et l'appétence de savoir lui font oublier les rigueurs de l'internat. Plus tard il se rappellera le temps de cette jeunesse muselée :

*« Qui de nous ne se souvient du dortoir, du lit de fer, du modeste oreiller, de la simple paille, car le sommier est un objet de luxe qui n'a encore pénétré que les pensions aristocratiques. Le soir après le souper frugal, on monte en rang et l'on se couche, sous la surveillance du maître d'étude, du pion si vous aimez mieux »*

En 1837 il obtient le Brevet d'enseignement du second degré et le Brevet Supérieur en 1838. Il a 21 ans, il est enthousiaste, bien convaincu que les instituteurs ont pour noble mission de répandre l'instruction dans les campagnes et dans les classes laborieuses. Cette conviction, cet idéal qu'il poursuivra jusqu'à la mort, donne un sens à sa vie et nourrit son œuvre. Il y puisera toute son énergie.

Élever le peuple à un sens pour cet homme qui veut servir la société, élever le peuple c'est *« faire des citoyens, préparer l'homme à jouer dignement son rôle dans le concert social, » c'est, affirme-t-il l'objectif que l'éducation doit avoir sans cesse devant les yeux »*.

Voilà donc désormais le but du combat qu'il mènera, sans relâche à travers ses ouvrages pédagogiques et surtout à travers son Grand Dictionnaire. Et en cela il rejoint les esprits éclairés qui, dans la Déclaration des Droits de l'Homme affirmaient en 1790 *« L'instruction est le besoin de tous ; la société doit favoriser de tout son pouvoir le progrès de la raison et mettre l'instruction publique à la portée de tous les citoyens »*

De retour à Toucy, le jeune maître n'a qu'une hâte : mettre en œuvre, non seulement ce qu'il a appris à Versailles, mais aussi ses propres idées pédagogiques. Elles ont mûries au cours des années passées et il aimerait les appliquer aux écoliers.

Par chance, l'instituteur du village de Toucy, Barthélémy, est démissionnaire et le poste est à pourvoir. Encore faut-il pour être nommé, recevoir l'avis favorable du comité de surveillance, bénéficier d'un vote majoritaire du conseil municipal et enfin obtenir l'aval du Comité d'arrondissement. Il faut les titres, brevet, certificat de capacité et surtout des garanties tant sur le plan moral que religieux. Il faut enfin racheter la charge à son prédécesseur, régler la location du local situé alors rue du pont Capureau, et payer le matériel scolaire. Pierre franchit tous ces obstacles et décroche le titre d'instituteur de Toucy après une ultime délibération le 4 avril 1838. Avec le droit d'écolage, les leçons privées et la maigre allocation municipale il pourra médiocrement subvenir à ses besoins de célibataire.

Mais bien vite il déchanté : son esprit d'indépendance, son assurance, ses connaissances, indisposent « Monsieur le curé » qui est chargé de le surveiller. Comment ne pas évoquer ici les mêmes sentiments de révolte qu'éprouvent 20 ans plus tôt, à Clamecy, l'instituteur Claude Tillier ou encore Louis Hachette, instituteur lui aussi, Hachette le futur éditeur, à la même époque. Avec son salaire de misère, comme l'écrira plus tard Larousse, *« un Instituteur n'est - il pas alors forcé de chercher dans un travail supplémentaire quelconque le moyen de nourrir sa famille, de se faire secrétaire de mairie, chantré au lutrin, bedeau, balayeur d'église, sonneur de cloches, ce qui ne l'élève guère dans l'estime des familles »*.

Entre la croix du Christ et le buste de Louis Philippe le roi des français, toujours sous le regard du comité local, toujours menacé par une tournée d'inspecteurs, le jeune Larousse, frais émoulu de Versailles, face à une centaine d'écoliers de 6 à 17 ans, perd peu à peu son enthousiasme. Sa foi pédagogique est entière, mais le programme scolaire qui lui est imposé ne lui permet pas de mettre en pratique les méthodes actives auxquelles il songe. La prière,

l'instruction religieuse, la morale, la tenue des registres paroissiaux prennent le pas sur ce qui lui paraît l'essentiel. Les méthodes privilégient le par cœur, les manuels sont archaïques et rares, les règlements tatillons, les châtiments corporels abusifs. Il enrage de ne pouvoir enseigner à sa guise. Comme il aimerait rompre avec la routine d'un enseignement purement mnémotechnique ! A des méthodes routinières, reposant sur de purs mécanismes de mémoire, il voudrait substituer un mode d'enseignement où la mémoire serait reléguée au second plan et remplacée par l'intelligence et le raisonnement. Non, l'enfant n'est pas un automate, Oui, il faut faire travailler l'esprit des élèves, faire en sorte qu'ils pensent par eux-mêmes. Mais pour l'instant, le jeune maître ne saurait déroger à la règle que lui imposent ses tuteurs. En secret, il imagine un nouveau système pédagogique visant à tenir en éveil l'esprit de l'élève, à développer sa créativité et son esprit critique. *« Le cœur et l'esprit de l'enfant ne sont pas des vases qu'il faut remplir mais des sources qu'il faut faire jaillir »* dit-il.

Nous sommes en 1840, depuis deux ans il peste contre la surveillance et les prétentions du curé, il s'insurge contre la place qu'a récupérée l'église catholique dans l'instruction publique depuis la restauration. Il n'est pas loin de penser – ce qu'il exprimera plus tard – *« qu'en s'emparant de l'éducation, les prêtres ont mis le peuple sous le joug, et pour écarter de lui jusqu'au désir de le secouer, de lui faire considérer comme sacrées les chaînes dont le premier anneau remonte au ciel »*. Un rapport du comité de surveillance souligne «sa bonne moralité, ses bonnes compétences, son zèle mais aussi ses très mauvaises relations avec Monsieur le curé ».

Son anticléricalisme, sa laïcité – encore que ces mots ne soient guère usités à cette époque- naissent sans aucun doute de cette expérience d'Instituteur frustré et idéaliste.

Bref, en cette année 1840, Larousse conscient de la médiocrité de l'enseignement qu'il dispense selon les règles imposées, conscient de la lourdeur de sa tâche, de l'inanité de ses efforts, rêve à un avenir plus riche, plus efficace, plus utile à la société. Et il est conscient que ce n'est pas en végétant à Toucy qu'il le réalisera. Aussi prend-t-il la décision d'abandonner sa classe, son village, sa famille à laquelle il est pourtant si attaché.

Il démissionne en mai, quitte la blouse du maître, ses sauvageons d'élèves et sa ville natale pour se consacrer entièrement à ce qui est sa vocation.

Sait-il ce qui le pousse à Paris au moment où il prend la diligence à la porte de l'auberge familiale « de la ville d'Auxerre » ?

Lorsqu'il étudiait à Versailles 2 ans plus tôt, sans doute a-t-il fréquenté la capitale.

Paris exerce sur tous les esprits avides de s'instruire une irrésistible fascination. Comment pourrait-il résister à son attrait, lui, qui veut tout savoir. Peut-être songe-t-il vaguement à ce qui sera son grand œuvre, ce dictionnaire universel, qu'il construira 25 ans plus tard ? Certains le prétendent et lui-même ne le dément pas puisqu'il laissera dire à un journaliste de son village qu'il envisageait dès cette époque, dès 1840, de rassembler les matériaux destinés à former plus tard les colonnes du Grand Dictionnaire. Pense-t-il plus modestement à parfaire ses connaissances et à composer une nouvelle grammaire plus attrayante, plus efficace, moins routinière que celles qui existent alors ? Cela paraît plus vraisemblable.

Il a 22 ans, et quelques billets de 1000 francs qu'il a obtenus pour le rachat de sa charge d'instituteur. Et le voilà donc dans le Quartier Latin au milieu de cette multitude indifférente, dans les mille rues de la capitale, où il se trouve plus isolé dans sa mansarde du cinquième étage que Robinson dans son île. Il mène alors une vie de bohème. Pour s'en donner une idée, il faut lire l'épisode qu'il rapporte avec humour et auto-dérision dans la préface de son grand dictionnaire, une de ses rares confidences. Ce récit témoigne à coup sûr de son esprit, de son humour, de sa culture classique et son style ampoulé.

*« On ne se figure pas tous les prodiges d'économie que peut opérer, même à Paris, en plein Quartier Latin, un estomac jeune et vigoureux, avec un pot de beurre fondu, un quarteron d'oignons superbes et force pains de quatre livres '(c'était les victuailles que sa mère expédiait chaque mois depuis Toucy ) surtout quand ce menu spartiate est assaisonné de*

*courage, de patience et d'une forte dose de ce piment qui s'appelle la volonté. Chaque soir à minuit, alors que tous les commensaux de l'hôtel se livraient à des rêves dorés, et qu'aucun nerf olfactif ne pouvait plus être affecté par un parfum révélateur- car l'oignon surtout quand il est frit, a des élans communicatifs auxquels il est impossible de dire : Vous n'irez pas plus loin ! À minuit l'indiscret ou le somnambule qui aurait plongé ses regards à travers la serrure de la porte 45 aurait assisté à un singulier spectacle : le Bourguignon, transformé en alchimiste culinaire, ouvrait silencieusement une malle aux vastes flancs., d'où il tirait, en lançant autour de lui des regards inquiets, fourneau, charbon, soufflet, et le pot de beurre servait alors d'utile auxiliaire à une de ces soupes copieuses qui auraient figuré avec honneur sur la table patriarcale de Jacob et de ses douze fils. Un pain de quatre livres, discrètement acheté chez un boulanger éloigné, était monté, tous les deux jours, habilement dissimulé sous un ample manteau. Un soir, tout cet échafaudage de discrétion faillit s'écrouler en un instant. Notre jeune bourguignon escaladait furtivement ses cinq étages ; la loge du concierge était bruyante ; toutes les têtes folles de la maison semblaient y tenir conseil. Le pain de quatre livres avait déjà franchi sans encombre les deux premiers étages quand tout à coup il se déroba au coude qui le pressait fiévreusement et roule avec un fracas épouvantable, menaçant d'aller heurter la porte du cerbère. Le propriétaire du fuyard se précipita pour arrêter cette course vagabonde ; mais la fatalité s'en mêlait ; la traîtresse miche faisait des bonds et notre Bourguignon se hâta de regagner sa mansarde. Ce soir là, le fourneau fut bien étonné de cette inactivité de service, car il n'y eut pas de soupe à l'oignon, et l'alchimiste se coucha sans souper, deux heures plus tôt qu'à l'ordinaire. Le lendemain matin, il aperçut le coupable s'étalant fièrement à la fenêtre du concierge, flanqué d'un écriteau sur lequel un étudiant facétieux avait tracé trois mots : « pain sans maître. »*

Pierre va s'attarder 8 ans durant dans ce Paris bruyant, sale, mal éclairé, aux rues étroites, dans ce Paris qu'il considère néanmoins comme la plus belle ville du monde, comme le cœur et le cerveau de la France, comme le centre de l'univers. C'est surtout, pour le provincial, la ville où l'on peut, sans bourse délier, découvrir, apprendre, satisfaire sa soif de connaissance. Qu'il s'agisse de la littérature, de l'histoire, des sciences, de la linguistique, de la géographie, de la philosophie, du chinois, du sanskrit, que sais-je encore, il y a toujours la possibilité de s'enrichir auprès de grands maîtres qui professent à la Sorbonne, au Collège de France, au Muséum d'Histoire Naturelle, au Conservatoire des Arts et Métiers ou à l'Observatoire. Larousse devient entre 1840 et 1848, un auditeur assidu de ces temples du savoir et un fervent adepte des Michelet, des Quinet, des Cousin, des Arago, des Flourens, des Chasles, des Nisard, des Girardin, et de bien d'autres qui y professent. Dans la journée, il suit les cours de ces illustres maîtres et le soir venu il veille dans les salles chauffées de la bibliothèque Sainte Geneviève, de la bibliothèque Mazarine, de l'Arsenal ou de l'Institut. Là il classe, met en ordre son butin, rédige des fiches et selon son expression « *digère laborieusement cette forte nourriture hâtivement amassée durant le jour* ».

Ces savantes études supérieures ne seront pourtant pas sanctionnées par des diplômes, car il ne passe ni examen ni concours universitaires : ce qui lui vaudra longtemps une réputation d'autodidacte. Pendant ces années de labeur intellectuel et de misère, sa pensée évolue en particulier au contact de Michelet, de Miskiewicz, de Proudhon ou de Lamennais. Il affirme ses sympathies républicaines, adhère aux idées libérales. Il est, somme toute, sensible à un socialisme d'inspiration chrétienne. Car, s'il dénonce la mainmise du clergé sur l'éducation des enfants et sur la conscience des adultes, il ne rejette pas le Christ.

« *Contrairement aux Pères de l'Eglise, nous admettons dans la figure du Christ la beauté plutôt que la laideur, la grandeur, la noblesse plutôt que l'abjection. L'enfant Jésus devait être le type de la beauté humaine, Marie celui de la beauté féminine* » En filigrane il s'agit pour l'auteur tout autant de la beauté morale que physique.

Ce féru de l'Histoire Sainte, n'est pas un athée, plutôt un déiste dans le sillage de Voltaire. Ce qu'il reproche au haut clergé avec tant de véhémence, c'est sa politique qui consiste à exploiter la crédulité des hommes pour mieux gouverner, c'est sa volonté de

s'opposer à l'émancipation du peuple. Et cela avec la complicité de ceux qui gouvernent, monarchistes, puis bonapartistes et derrière eux la haute bourgeoisie. On sent poindre ici le républicain, l'homme libre. Sans doute s'honora-t-il d'être condamné par l'Église et mis à l'Index des Livres Interdits par le Saint-Office de l'Inquisition romaine lors de la parution du premier petit Larousse en 1856.

Tout naturellement, il clame sa foi en l'avenir, son amour de la justice et de la liberté mais surtout sa foi dans le progrès humain. Il a comme il l'écrira vers 1870 « *la foi en la loi du progrès qui est la vraie foi de notre âge* ».

Il suit avec passion les événements de juillet 1848. Comme George Sand qui affiche alors son engagement politique social, il se réjouit de la chute de Louis-Philippe et de la Monarchie de Juillet. Mais il connaît après l'espoir de lendemains meilleurs, l'échec d'une révolution matée au nom de l'ordre. Pour la République qu'il appelle de tous ses vœux, il lui faudra attendre.

En 1848, Larousse a 31 ans. Il peut être fier « *la tête était meublée, les cartons remplis de notes, et l'aurore du Grand Dictionnaire se levait déjà à l'horizon. Toutefois, ce n'était pas encore, même là, un commencement d'exécution : la plupart des matériaux existaient, il restait à les mettre en œuvre, et, pour cela, l'auteur ne voulait recourir qu'à lui, être à lui-même son propre éditeur et son propre imprimeur, car il connaissait déjà par cœur la triste odyssée de l'Encyclopédie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une nouvelle vie allait donc commencer, vie de travail encore, mais, cette fois, d'un travail fructueux* ».

Mais il est temps pour lui de gagner sa vie. Ses parents l'ont un peu aidé ces dernières années mais il ne saurait vivre à leurs crochets plus longtemps. Il est alors engagé comme répétiteur à l'Institution Jauffret dans le Marais. C'est à la fois une pension réputée qui accueille de brillants élèves du Lycée Charlemagne et un établissement d'enseignement secondaire. Un ancien élève de l'institution se rappelle « *le petit homme trapu à barbe fauve, aux yeux pétillants, un piocheur renfermé, ténébreux, fortement soupçonné de couvrir des idées subversives...* ».

Pendant 3 années, il loge à l'Institution, surveille les élèves, joue le rôle de répétiteur, donne des leçons de français dont l'enseignement est encore totalement négligé au profit du latin et du grec.

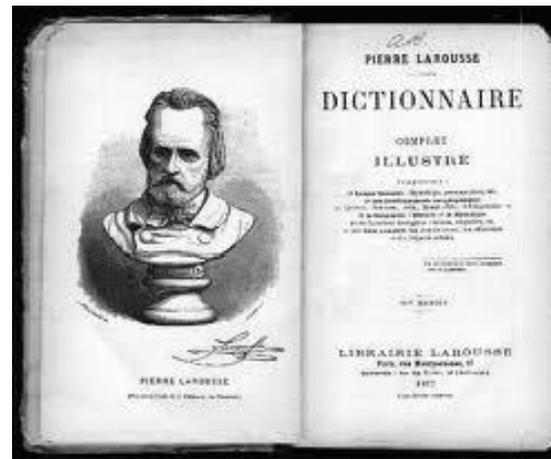
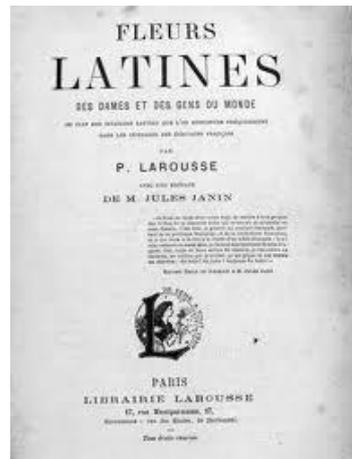
« *Ce pion rêvait de publier un dictionnaire, une encyclopédie populaire* » écrira plus tard Edmond About qui a fréquenté la pension à cette époque.

En fait, Larousse prépare sa lexicographie, une grammaire française et il expérimente sur ses élèves les exercices qu'il préconise. C'est vers cette époque qu'il rencontre, Suzanne Caubel qui deviendra sa compagne, son épouse beaucoup plus tard, en 1872, et sera pendant près de 30 ans sa collaboratrice énergique, sincère et dévouée. Il évoque avec tendresse celle qui fut plus que son intendante et sa ménagère :

« *Je te laissais chaque jour les devoirs lexicologiques que j'avais composés et que ton jugement droit m'aidait à corriger et à compléter* »

Un premier ouvrage de grammaire paraît en 1849, à compte d'auteur, les exercices qu'il propose ont été testés par la future Madame Larousse et sans doute par les écoliers qu'il était chargé de surveiller. L'adresse de l'auteur de ce manuel, est celui de l'Institution Jauffret là où il est hébergé. Le répétiteur met à profit ses rares loisirs pour le rédiger ce manuel qui s'intitule « *Nature et rapport des mots* ». Il deviendra une « *Grammaire élémentaire lexicologique* » deux ans plus tard.

C'est le premier d'une quarantaine d'autres livres scolaires dont s'inspirera « *presque partout et presque en tout l'instruction primaire* ».



C'est ce que pense Ferdinand Buisson, Ministre de l'Instruction Publique, en 1880 dans la préface de la 17<sup>ème</sup> édition de cette grammaire (il est à noter qu'aujourd'hui, en 2011, il existe une association d'enseignants qui, face à l'échec de notre système scolaire, se revendique de Ferdinand Buisson et indirectement de Pierre Larousse dont la méthode s'appuyait sur les observations des enfants. Friedrich Engels considérait quand à lui, que Larousse avait contribué à faire la meilleure école du monde à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle). Ce premier volume de lexicologie servait de base à un cours complet de langue française et de style divisé en 3 années. Dès la première publication, il justifiait le côté innovant de sa méthode de la manière suivante :

*« Avec la méthode lexicologique, l'élève apprendra non plus seulement à orthographier les mots, mais aussi à en peser la valeur à en reconnaître l'étymologie, à distinguer le sens propre du sens figuré, à déterminer les rapports d'opposition, de synonymie, etc. Et cette double étude sera le fruit d'une règle de grammaire qui n'avait eu jusque là pour conséquence qu'un devoir de dictée ou d'analyse. Voilà -selon nous - et cette conviction, c'est au milieu de nos élèves et non dans le cabinet que nous l'avons acquise – voilà la seule voie qui puisse conduire à la narration »*

J'ai trouvé dans la prodigieuse bibliothèque du Musée Nivernais de l'Education (désormais recluse au fond d'une cave car il paraît que les livres sont inflammables) j'ai déniché la 74<sup>ème</sup> édition de cette grammaire *« connue et appréciée, non seulement en France, mais à l'étranger, dans tous les pays où l'on enseigne la langue française »* selon les éditeurs. Plus de 80 ans après sa rédaction, on publiait encore cette lexicologie. Dans la préface de 1930, l'éditeur prétend que *« avant de faire sa classe, Pierre Larousse, ce maître éminent et consciencieux préparait le devoir et sacrifiait ensuite ou rédigeait d'une autre manière ce que les élèves n'avaient pas parfaitement saisi »*.

Toutefois lors de sa parution en 1849 le succès se fait attendre et la maison chargée de commercialiser le manuel, piétine.

Au fond, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même et Pierre Larousse songe à créer sa propre maison d'édition

C'est vers 1851 qu'il fait une rencontre capitale qui va favoriser son projet. Il retrouve un compatriote Augustin Boyer né à Villiers Saint Benoit, à quelques kilomètres de Toucy.

Lui aussi a été maître élève à l'Ecole Normale de Versailles, et ils s'y sont connus. Lui aussi a enseigné près de Tours mais n'a pas supporté les contraintes de cette charge. Pressenti pour occuper le poste d'instituteur de son village natal, il refuse de remplir les fonctions de chantre à l'église en complément de son service. Sans doute aurait-il approuvé cette remarque de son acolyte de Toucy :

*« Que l'instituteur copie les actes de la municipalité, c'est bien ; qu'il soit chantre à l'église, c'est encore mieux surtout s'il chante bien. Mais avant d'être secrétaire de mairie et serpent au lutrin, il est bon que l'instituteur soit instituteur, c'est à dire qu'il reste au milieu de*

*ses élèves et qu'aucune volonté ne puisse l'arracher arbitrairement au sacerdoce de son enseignement »*

Boyer déserte l'enseignement, monte à Paris et se lance dans le commerce. C'est là qu'il retrouve Larousse Il sera désormais son ami et son conseiller de tous les instants. En mars 1852 Pierre Larousse et Augustin Boyer demandent officiellement un brevet de libraire-éditeur et quelques mois plus tard ils reçoivent l'autorisation d'exercer. Et c'est une bénédiction car ils se complètent : Augustin a le sens des affaires alors que Pierre est un rêveur, désintéressé, généreux, incapable de gérer les finances d'une entreprise. La Librairie Larousse ne cessera, dès lors, de se développer, de promouvoir et de diffuser les ouvrages que ne cesse d'écrire en particulier l'auteur éditeur. Une nouvelle édition du premier ouvrage est publiée en 1852 sous le titre « Grammaire élémentaire lexicologique ».

C'est la première pierre d'un édifice monumental. Il serait fastidieux de citer tous les ouvrages pédagogiques qu'il compose entre 1849 et 1871, depuis le Cours lexicologique de style jusqu'au « jardin des racines latines » qui figure dans notre musée. Un dernier ouvrage pédagogique la « Gymnastique intellectuelle » qui comporte quatre volets aux noms bucoliques intitulés « boutons, bourgeons, fleurs et fruits », paraît peu avant son accident cérébral en 1871. Un livre du Maître accompagne toujours le manuel destiné aux enfants.

Et c'est en 1856 qu'est publié le Nouveau Dictionnaire de la langue française, l'ancêtre du Petit Larousse, que tous les écoliers ont un jour feuilleté et dont la devise résume bien l'ambition de son auteur "*instruire tout le monde sur toutes choses*"

Parallèlement, il publie entre 1858 et 1865 une revue pédagogique bimensuelle : Il s'agit de « *L'Ecole Normale, journal de l'enseignement pratique, rédigé par une Société d'instituteurs, de professeurs et d'hommes de lettres* » imprimé en 40 000 exemplaires. Le Musée de l'Education de Nevers possède les publications des 4 premières années

Dans ce journal destiné aux instituteurs et aux professeurs, il se révèle à la fois un pédagogue moderne qui s'efforce d'éduquer de façon active l'intelligence et le jugement des enfants, et un polémiste redoutable qui préconise l'école gratuite et obligatoire. Dans la foulée, en 1862 il rédige un journal destiné aux écoliers qu'il intitule « l'Émulation » et auquel participent les élèves les plus méritants.

A sa façon, il poursuit donc avec acharnement sa mission qui est d'éduquer, et ses ouvrages, auxquels plusieurs milliers de maîtres ont souscrit, fourmillent d'exercices ludiques, instructifs, enrichissants qui suscitent la curiosité et stimulent l'esprit.

Mais il ne saurait en rester là. Il vise au delà à favoriser « *l'éducation du peuple et l'émancipation des esprits* » et reprend le projet auquel il ne cessait de songer depuis ses années de bohème, celui de rédiger une encyclopédie, « *où l'on trouverait, chacune à son ordre alphabétique, toutes les connaissances qui enrichissent aujourd'hui l'esprit humain* ».

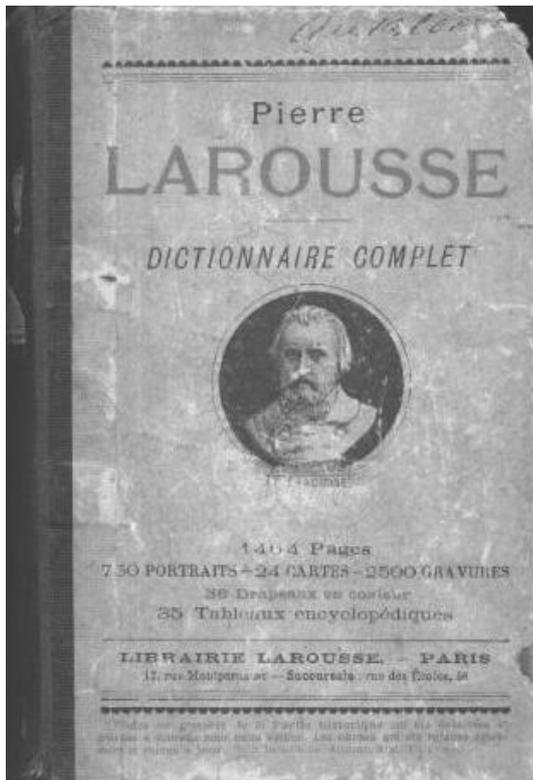
C'est ainsi que Pierre Larousse entreprend jusqu'à sa mort en 1875, avec une immense énergie et une grande liberté d'esprit, son œuvre majeure, le "Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle" Il souhaite l'inscrire dans la lignée de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

C'est une œuvre monumentale, outil de la vulgarisation républicaine et fer de lance de la pensée éclairée de son siècle. Cet ouvrage est publié d'abord en fascicules entre 1864 et 1868 puis regroupé en 15 volumes de 1866 à 1876, en 20 700 pages (deux suppléments paraîtront plus tard). Cette entreprise, est sans conteste le plus grand défi littéraire de tous les temps et comme il l'admet, il fallait « *un homme assez sot pour sacrifier sa vie, sa fortune, sa santé, à l'accomplissement d'une telle œuvre, honnête et convaincue.* »

C'est vrai que cet ouvrage il l'avait en tête depuis bien longtemps.

C'est vrai que le poète qu'il était n'avait pas mesuré le coût d'une telle aventure et qu'il fallut à son associé beaucoup de compétence pour éviter la faillite. Est-ce la raison qui amène Boyer à rompre avec son associé Pierre Larousse en 1869 ? On ignore la cause profonde de cette rupture mais cela n'altérera en rien leur amitié.

C'est un fait aussi que Larousse y laissa sa santé à force de travail (15 à 16 heures par jour, dit-on) et que trois attaques cérébrales finirent par l'abattre. Le siège de Paris par les



Prussiens en 1870 et l'échec de la Commune pour laquelle il ne cachait pas sa sympathie, l'avaient déjà fortement ébranlé et dès 1871 une paralysie avait réduit son activité. Il fut contraint l'année suivante de se reposer et de suivre des cures à Nice, Plombières et Divonne-les-Bains.

Lorsqu'il s'éteint, en janvier 1875, épuisé par l'énormité de la tâche, il a relevé le défi. Le dernier tome paraîtra l'année suivante. Son neveu, Jules Hollier a pris la relève et mené le fabuleux projet à son terme.

C'est enfin, comme le juge Larousse, une œuvre honnête et convaincue. Il est indéniable que c'est la conviction et l'engagement du rédacteur qui font l'originalité et la force du Grand Dictionnaire Universel. Une simple comparaison : Emile Littré, son contemporain vient de faire paraître son dictionnaire. Le « Littré » est un ouvrage remarquable, riche en citations, et précis. Ce qui fait la différence entre Larousse, Littré et les autres encyclopédistes, outre l'érudition, les allusions, les anecdotes, c'est avant tout la

présence et l'engagement du rédacteur Pierre Larousse. Bien sûr ce dernier, s'efforce de traiter les articles avec rigueur, et comme Littré, il donne la définition du mot, son étymologie, des citations, des locutions (un travail qu'il confie plus volontiers à ses collaborateurs d'ailleurs) mais en tant que rédacteur, il vérifie et contrôle tous les écrits, et surtout il ne peut s'empêcher, et parfois il s'en excuse, de donner son opinion, son analyse personnelle, ses critiques, tout en laissant au lecteur sa liberté d'opinion.

Cela est quasiment unique dans le monde du dictionnaire (et il en paraît une cinquantaine au 19<sup>ème</sup> siècle).

Et ce qu'il pense, ce qu'il suggère tout en s'excusant nous livre l'homme. Ses idées d'homme libre, son anticléricalisme, son républicanisme, sa foi au progrès, transparaissent de manière très marquée à travers de nombreux articles du Dictionnaire. Une philosophie, nourrie par ses études, ses fiches, ses lectures, sa conception de l'humanité et de la vie- reflète assez bien l'esprit de toute la génération qui combattit pour la conquête de la république et de ses idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité. Jules Ferry, Jules Grévy ou le petit père Combes lui sont redevables.

C'est aussi quelque part un visionnaire, et j'en veux pour preuve 2 exemples, Songez à ce qu'il écrit en 1870 sur la peine de mort :

*« Tout porte à croire que le principe de l'inviolabilité humaine finira par triompher dans la législation de tous les peuples civilisés » ;*

ou ce qu'il pense à la même époque de la crémation alors que l'idée même de brûler les morts ne saurait effleurer l'esprit de ses contemporains :

*« Les cadavres humains sont des foyers d'infection dont personne ne peut plus se dispenser de reconnaître les funestes effets. Les morts confiés à la terre empoisonnent les vivants. Quand au respect des morts, nos sens se plieraient difficilement à voir griller nos mères, nos femmes et nos enfants mais la science moderne manque-t-elle de moyens sûrs et expéditifs pour opérer en quelques instants ce hideux travail de décomposition qui se passe loin des sens, il est vrai, mais dont la seule pensée doit nous faire frissonner ? Question délicate que nous laisserons résoudre à nos lecteurs ».*

Pour souligner la cohérence de la pensée de Larousse, et sans entrer dans les détails, je vous invite à méditer sur ces courts extraits de deux articles du grand dictionnaire. Dans le

premier article après avoir rejeté le créationnisme, la création de l'homme par Dieu (un sujet encore d'actualité notamment aux Etats-Unis) Larousse souligne la supériorité de l'homme sur la nature. Dans le second, il en tire les conséquences : l'homme est perfectible, sous réserve d'aller de l'avant et de parfaire son éducation.

**Extrait de l'article : Education :**

*« Du moment où l'homme est apparu sur la scène du monde, deux forces se sont trouvées en présence et s'y trouvent encore en lutte :*

- d'une part la nature inconsciente avec ses lois invariables, immuables, fatales,*
- d'autre part l'homme poussé par ses besoins et par son génie à réagir sur la nature par l'éducation*
- de ces deux forces, l'une fatale, et l'autre libre, la plus noble doit l'emporter à la longue, mais à condition de ne jamais suspendre son action »*

**Extrait de l'article progrès**

*« L'humanité est perfectible et elle va incessamment du moins bien au mieux, de l'ignorance à la science, de la barbarie à la civilisation.*

*A la théorie de la chute de l'homme adoptée comme base fondamentale par le dogme catholique, la philosophie moderne oppose le principe tout à fait contraire de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, l'Homme s'élance des ténèbres de la nuit pour s'élever graduellement à la lumière »*

Incontestablement notre bourguignon de souche et de cœur est un homme foncièrement optimiste. Il vient de vivre le terrible siège de Paris, l'affrontement sanglant des Versaillais et des Communards, l'incendie de son imprimerie, la barbarie teutonne et pourtant il n'en démord pas : l'humanité va de l'avant vers la perfection et le bonheur. Il prend à témoin Darwin et sa théorie de l'évolution de l'espèce, Auguste Comte et sa philosophie positiviste, il en appelle à tous les penseurs modernes et s'enorgueillit de l'estime de Proudhon ou des applaudissements de Victor Hugo qui voit en lui le successeur de l'Encyclopédie et qui écrit à propos du grand dictionnaire : *« c'est un monument que vous élevez au 19<sup>ème</sup> siècle »*.

Pierre Larousse, incarne, mieux que tout autre, les idéaux du 19<sup>ème</sup> siècle. Admirateurs du Siècle des Lumières, adeptes des grands principes de la Révolution, il a milité sa vie durant pour l'édification d'un monde meilleur, plus juste, plus pacifique, plus fraternel. Il est mort l'année même où naissait la République qu'il appelait de tous ses vœux. Il est mort quelques années avant que l'école ne devienne gratuite et obligatoire comme il l'espérait de toutes ses forces. Il est mort 30 ans avant que l'Etat ne se sépare de l'Eglise comme il le préconisait. Il a lutté pour l'abolition de la peine de mort plus de 100 ans avant qu'une loi l'impose.

Larousse meurt le 3 janvier 1875 à 57 ans. Certes, Larousse n'eut pas droit à des funérailles nationales comme Victor Hugo, et il n'y eut pas un million de personnes pour l'accompagner au cimetière du Montparnasse. Il faut dire qu'en 1875, la République était encore balbutiante et ne sera votée à l'Assemblée Nationale qu'à une voix près, 15 jours plus tard. Notre lexicologue sentait encore le souffre en ce début d'année 1875. D'ailleurs lorsque sa veuve, Madame Larousse, proposa en 1887 à la municipalité de Toucy d'édifier, à ses frais, un monument commémoratif sur la place du village, les conseillers réactionnaires s'y opposèrent. Il faudra un changement du Conseil municipal, un Paul Defrance, pour qu'enfin Pierre Larousse puisse être honoré par ses concitoyens et trouver sa place au cœur de la cité à laquelle il avait toujours été fidèle. L'inauguration du monument eut lieu le 14 octobre 1894.

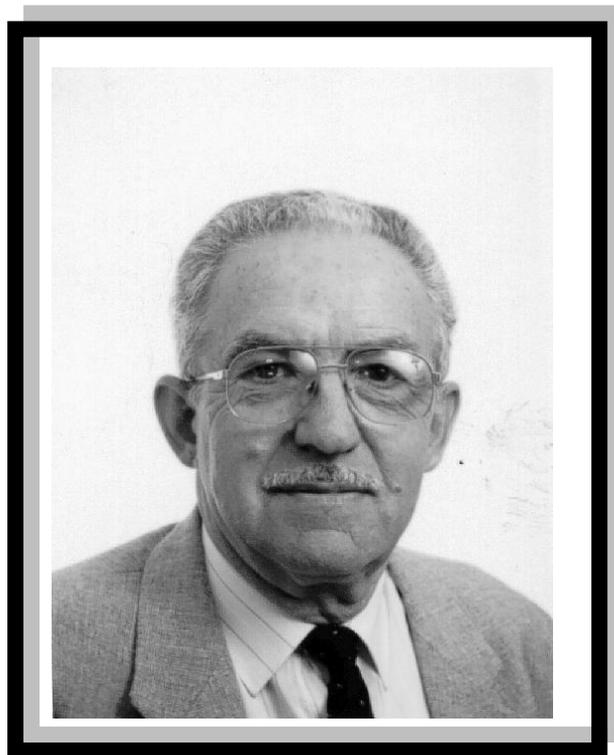
Après les discours dithyrambiques, un banquet réunit plus de 300 personnes sous les halles de la commune.

Nous nous devons à notre tour, peu avant le bicentenaire de sa naissance, de rendre hommage à cet homme bon et droit, courageux, désintéressé, profondément humain, à ce visionnaire. Nous nous devons de « rendre honneur à ce fils du peuple qui a tant fait pour l'éducation populaire » à ce grand éducateur qui propagea une pédagogie active, rassembla toutes les connaissances du siècle dans son grand dictionnaire et contribua à améliorer le sort de ses compatriotes.

## **HOMMAGE A HENRI LAVEDAN**

**A l'heure où nous mettons à l'impression ce numéro 24  
des Cahiers Nivernais d'Histoire de l'Education,  
nous apprenons la triste nouvelle :**

**Henri LAVEDAN, notre Président Fondateur est décédé le  
31 janvier des suites d'une cruelle maladie.**



**Tous les membres des Amis du Musée Nivernais de l'Education  
présentent leurs sincères condoléances à sa famille.**

**Un hommage complet lui sera rendu  
dans le prochain numéro de notre revue.**

## Le Mot du Président

Philippe JOLY



Tout commença le 15 juillet 2011 dans un bureau de la mairie de Nevers : une rencontre entre le président des AMNE et plusieurs représentants de la municipalité qui met gracieusement les locaux de l'École de la Maîtrise à notre disposition. Il s'agissait de réfléchir à la sécurité et à l'accessibilité de notre musée, Etablissement Recevant du Public (en moyenne 2 000 visiteurs par an).

Les insectes xylophages attaquent les poutres de l'étage. Il convenait, pour des raisons de sécurité, d'interdire à très brève échéance l'accès à l'étage, en outre inaccessible aux personnes à mobilité réduite, et d'enlever les objets entreposés. Il fut donc décidé le plan suivant :

- Mise en carton, déménagement et stockage des 15 000 manuels anciens de notre fonds dans une cave et une réserve (2<sup>ème</sup> étage) de l'école de Loire rendues disponibles dès le 25 août 2011. Cela nécessitait l'installation d'étagères achetées par les AMNE.
- Déménagement et restructuration totale du rez-de-chaussée la dernière semaine d'août et tout le mois de septembre. Le déménagement devait s'effectuer au rythme du classement des livres par l'association et des disponibilités des employés de la mairie qui aideront au transfert. Le musée devait nécessairement être fermé au public pendant cette période et pour la journée du patrimoine (le privant ainsi des 400 visiteurs habituels lors de cet événement).

Mais ce laconique relevé de conclusion cache un formidable travail d'équipe d'un groupe soudé et efficace qui a donné son temps sans compter, mobilisé par l'ampleur de la tâche. A cet égard, je tiens particulièrement à souligner la grande œuvre d'Irène Anger, notre vice-présidente, qui passa l'essentiel des vacances d'été à indexer, mettre en carton, superviser l'équipe de la commune pour le transport de nos 15 000 livres anciens à l'école de Loire. Je remercie aussi la municipalité de Nevers pour la mise à disposition d'une équipe efficace qui a contribué grandement au bon déroulement de ce transfert délicat.

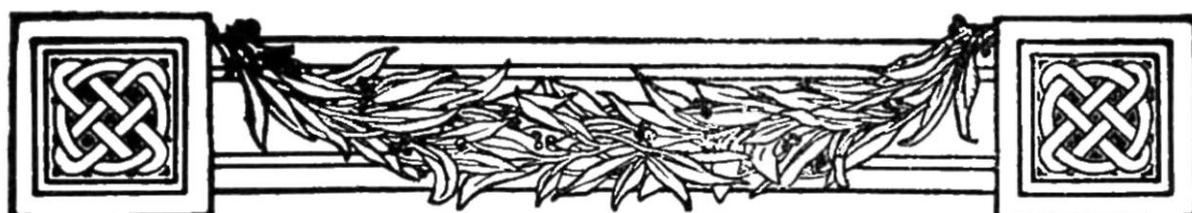
Plusieurs réunions ont été nécessaires pour bien nous mettre au clair sur nos intentions à travers cette restructuration en tenant compte des remarques des bénévoles qui assurent les permanences. Il s'agissait de bien exploiter notre fonds et d'en tirer la substantifique moelle dans un espace nécessairement plus réduit. Sans nous priver de la grande richesse de nos collections, il était nécessaire de nous imposer des choix. Il fallait bien dégager ce qui fait la spécificité de notre musée et élaborer une présentation muséographique susceptible d'intéresser, de construire un parcours pour faciliter la compréhension et la mémorisation.

Et puis il a fallu passer à l'installation. Encore un travail d'équipe qui prit une bonne partie des mois d'août et septembre.

Le résultat, vous pouvez le voir sur les pages 4 à 7 de cet ouvrage.

J'ose affirmer que cette restructuration est une réussite éclatante. Nous proposons un musée digne de ce nom, présentant un parcours bien pensé à travers un aménagement moderne et cohérent. Son côté pédagogique pour les nombreuses classes qui viennent le visiter a été renforcé et réaffirmé.

Encore un défi relevé par notre association, et un grand merci à toute l'équipe qui a permis l'émergence de notre « **nouveau musée** ».



© Amis du Musée Nivernais de l'Éducation

Imprimé par nos soins à 100 exemplaires.

Directeur de la publication : Philippe JOLY

Prix du numéro : 12,00 € (Adhérents : 10,00 €)

*ISSN 0999 – 5951*